



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 13.908.539,20 euros  
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil  
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

## DOCUMENT DE REFERENCE



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30 mars 2016 sous le numéro R. 16-014. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.insidesecure.com](http://www.insidesecure.com)).*

## TABLE DES MATIÈRES

|           |                                                                                                                                                                       |           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES.....</b>                                                                                                                                    | <b>7</b>  |
| 1.1       | Responsable du Document de Référence .....                                                                                                                            | 7         |
| 1.2       | Attestation de la personne responsable .....                                                                                                                          | 7         |
| 1.3       | Responsable de l'information financière.....                                                                                                                          | 7         |
| <b>2.</b> | <b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>                                                                                                                            | <b>8</b>  |
| 2.1       | Commissaires aux comptes titulaires .....                                                                                                                             | 8         |
| 2.2       | Commissaires aux comptes suppléants .....                                                                                                                             | 8         |
| <b>3.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>                                                                                                                   | <b>9</b>  |
| <b>4.</b> | <b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>                                                                                                                                       | <b>13</b> |
| 4.1       | Risques liés aux marchés sur lesquels intervient le Groupe .....                                                                                                      | 13        |
| 4.2       | Risques liés à l'absence d'outil industriel .....                                                                                                                     | 18        |
| 4.3       | Risques liés à la nature des clients du Groupe .....                                                                                                                  | 19        |
| 4.4       | Risques liés à la propriété intellectuelle.....                                                                                                                       | 22        |
| 4.5       | Risques juridiques.....                                                                                                                                               | 24        |
| 4.6       | Risques financiers .....                                                                                                                                              | 25        |
| 4.7       | Risques liés à l'organisation du Groupe.....                                                                                                                          | 29        |
| 4.8       | Risques environnementaux .....                                                                                                                                        | 32        |
| 4.9       | Autres risques .....                                                                                                                                                  | 33        |
| 4.10      | Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire .....                                                                                        | 33        |
| 4.11      | Assurances et couverture des risques .....                                                                                                                            | 33        |
| 4.12      | Assurances .....                                                                                                                                                      | 34        |
| <b>5.</b> | <b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE .....</b>                                                                                                                       | <b>35</b> |
| 5.1       | Histoire et évolution de la Société.....                                                                                                                              | 35        |
| 5.2       | Investissements .....                                                                                                                                                 | 37        |
| <b>6.</b> | <b>APERCU DES ACTIVITES.....</b>                                                                                                                                      | <b>39</b> |
| 6.1       | Présentation générale .....                                                                                                                                           | 39        |
| 6.7       | Organisation géographique .....                                                                                                                                       | 51        |
| 6.8       | Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe.....                                                                                                               | 52        |
| 6.9       | Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication..... | 53        |
| <b>7.</b> | <b>ORGANIGRAMME.....</b>                                                                                                                                              | <b>54</b> |
| 7.1       | Description sommaire du Groupe .....                                                                                                                                  | 54        |
| 7.2       | Liste des filiales, succursales et établissements secondaires .....                                                                                                   | 55        |
| <b>8.</b> | <b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....</b>                                                                                                             | <b>57</b> |
| 8.1       | Descriptif des propriétés immobilières.....                                                                                                                           | 57        |
| 8.2       | Informations RSE (Grenelle II).....                                                                                                                                   | 57        |
| <b>9.</b> | <b>EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE .....</b>                                                                                                         | <b>65</b> |
| 9.1       | Présentation générale des résultats du Groupe .....                                                                                                                   | 65        |
| 9.2       | Informations financières et résultats consolidés du Groupe .....                                                                                                      | 67        |
| 9.3       | Appréciation qualitative et quantitative des risques de marché du Groupe .....                                                                                        | 71        |

|            |                                                                                                                                                                                                                                     |            |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>10.</b> | <b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....</b>                                                                                                                                                                                                  | <b>72</b>  |
| 10.1       | Capitaux.....                                                                                                                                                                                                                       | 72         |
| 10.2       | Flux de trésorerie.....                                                                                                                                                                                                             | 73         |
| 10.3       | Informations sur les conditions d’emprunt et la structure de financement.....                                                                                                                                                       | 76         |
| 10.4       | Restriction à l’utilisation des capitaux.....                                                                                                                                                                                       | 76         |
| 10.5       | Sources de financement nécessaires à l’avenir.....                                                                                                                                                                                  | 76         |
| <b>11.</b> | <b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES.....</b>                                                                                                                                                                           | <b>77</b>  |
| 11.1       | Recherche et développement.....                                                                                                                                                                                                     | 77         |
| 11.2       | Propriété intellectuelle.....                                                                                                                                                                                                       | 78         |
| <b>12.</b> | <b>TENDANCES.....</b>                                                                                                                                                                                                               | <b>83</b>  |
| <b>13.</b> | <b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....</b>                                                                                                                                                                                   | <b>85</b>  |
| <b>14.</b> | <b>ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....</b>                                                                                                                                        | <b>86</b>  |
| 14.1       | Membres du directoire et membres du conseil de surveillance.....                                                                                                                                                                    | 86         |
| 14.2       | Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction générale.....                                                                                                                                            | 100        |
| <b>15.</b> | <b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....</b>                                                                                                                                                                                              | <b>101</b> |
| 15.1       | Rémunérations des mandataires sociaux.....                                                                                                                                                                                          | 101        |
| 15.2       | Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.....                                                                                         | 112        |
| 15.3       | Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d’actions et options de souscription d’actions attribués aux mandataires sociaux.....                                                                                         | 113        |
| 15.4       | Etat récapitulatif des opérations de plus de 5 000 euros des dirigeants et des personnes mentionnées à l’article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l’exercice 2015..... | 115        |
| <b>16.</b> | <b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>                                                                                                                                                             | <b>116</b> |
| 16.1       | Direction de la Société.....                                                                                                                                                                                                        | 116        |
| 16.2       | Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société.....                                                                                                                   | 116        |
| 16.3       | Comités.....                                                                                                                                                                                                                        | 116        |
| 16.4       | Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.....                                                                                                | 117        |
| 16.5       | Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.....                                                    | 131        |
| <b>17.</b> | <b>SALARIES.....</b>                                                                                                                                                                                                                | <b>133</b> |
| 17.1       | Informations sociales.....                                                                                                                                                                                                          | 133        |
| 17.2       | Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.....                                                     | 141        |
| 17.3       | Participations et stock-options des mandataires sociaux.....                                                                                                                                                                        | 142        |
| 17.4       | Participation des salariés dans le capital de la Société.....                                                                                                                                                                       | 142        |
| 17.5       | Contrats d’intéressement et de participation.....                                                                                                                                                                                   | 142        |
| <b>18.</b> | <b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>                                                                                                                                                                                                 | <b>143</b> |
| 18.1       | Répartition du capital et des droits de vote.....                                                                                                                                                                                   | 143        |
| 18.2       | Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance.....                                                                                                                                                          | 143        |
| 18.3       | Droits de vote des principaux actionnaires.....                                                                                                                                                                                     | 143        |
| 18.4       | Contrôle de la Société.....                                                                                                                                                                                                         | 143        |
| 18.5       | Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....                                                                                                                                                                            | 143        |
| 18.6       | Etat des nantissements d’actions de la Société.....                                                                                                                                                                                 | 143        |

|            |                                                                                                           |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 18.7       | Informations requises par l'article L. 225-103 du code de commerce.....                                   | 143        |
| <b>19.</b> | <b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....</b>                                                               | <b>146</b> |
| 19.1       | Conventions intra-groupe.....                                                                             | 146        |
| 19.2       | Opérations avec les apparentés .....                                                                      | 146        |
| 19.3       | Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale ..... | 146        |
| <b>20.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES.....</b>                                                                      | <b>147</b> |
| 20.1       | Informations financières historiques .....                                                                | 147        |
| 20.2       | Informations financières pro forma.....                                                                   | 202        |
| 20.3       | Etats financiers.....                                                                                     | 202        |
| 20.4       | Vérification des informations financières historiques annuelles .....                                     | 202        |
| 20.5       | Date des dernières informations financières.....                                                          | 204        |
| 20.6       | Informations financières intermédiaires.....                                                              | 204        |
| 20.7       | Politique de distribution de dividendes .....                                                             | 204        |
| 20.8       | Procédures judiciaires et d'arbitrage .....                                                               | 204        |
| 20.9       | Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....                                   | 205        |
| 20.10      | Honoraires des contrôleurs légaux .....                                                                   | 205        |
| <b>21.</b> | <b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>                                                                  | <b>206</b> |
| 21.1       | Capital social.....                                                                                       | 206        |
| 21.2       | Acte constitutif et statuts.....                                                                          | 224        |
| 21.3       | Nantissement d'actifs ou d'actions du Groupe.....                                                         | 229        |
| <b>22.</b> | <b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>                                                                          | <b>230</b> |
| <b>23.</b> | <b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET<br/>DECLARATIONS D'INTERETS.....</b>        | <b>235</b> |
| <b>24.</b> | <b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>                                                              | <b>236</b> |
| <b>25.</b> | <b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>                                                          | <b>237</b> |
| <b>26.</b> | <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                                    | <b>238</b> |

## Note

Dans le présent document de référence (le « Document de Référence »), les termes « INSIDE Secure » ou la « Société » désignent la société INSIDE Secure, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arterparc Bachasson – 13590 Meyreuil, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395. Le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées. Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent Document de Référence figure au chapitre 26.

## Avertissement

### *Informations sur le marché et la concurrence*

Le présent Document de Référence contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

### *Informations prospectives*

Le présent Document de Référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document de Référence et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document de Référence sont données uniquement à la date du Document de Référence. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

### *Facteurs de risques*

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Référence avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date d'enregistrement du Document de Référence, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

## **Incorporation par référence**

Le présent Document de Référence incorpore par référence :

- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « Informations financières historiques » et à la section 20.4 « Vérification des informations financières historiques » du document de référence de l'année 2014 enregistré auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro R. 15-030, et
- les informations financières consolidées du Groupe concernant les exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1. « Informations financières historiques » et à la section 20.4 « Vérification des informations financières historiques » du document de référence de l'année 2013 enregistré auprès de l'AMF le 11 septembre 2014 sous le numéro R. 14-054.

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Responsable du Document de Référence**

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire.

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Fait à Meyreuil, le 30 mars 2016

Amedeo D'Angelo  
Président du directoire

### **1.3 Responsable de l'information financière**

Monsieur Richard Vacher Detournière  
Directeur général – finances & développement  
Adresse : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil  
Courriel : [contactinvestisseurs@insidesecond.com](mailto:contactinvestisseurs@insidesecond.com)

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 Commissaires aux comptes titulaires**

PricewaterhouseCoopers Audit SA

représenté par Didier Cavanié, associé

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : 19 juin 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Antoine Olanda

38, parc du Golf, 13856 Aix-en-Provence Cedex 3

Date de début du premier mandat : 11 mai 2011

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **2.2 Commissaires aux comptes suppléants**

Madame Anik Chaumartin

63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : 19 juin 2013

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Appartenance au réseau professionnel PricewaterhouseCoopers

Monsieur Christian Davoult

Le Ponant Littoral, bâtiment A, 7, avenue André Roussin, 13016 Marseille

Date de début du premier mandat : 11 mai 2011

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont issues des états financiers consolidés du Groupe des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du présent Document de Référence ainsi que des informations financières consolidées du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du document de référence de l'année 2014 incorporées par référence.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 9 du Document de Référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux du Groupe présenté au chapitre 10 du Document de Référence.

Le Groupe a retenu le dollar américain comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les taux de conversion de l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 :

| Dollar / Euro   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015 |
|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| Taux de clôture | 1,3791           | 1,2141           | 1,0887           |
| Taux moyen      | 1,3282           | 1,3288           | 1,1096           |

(Se reporter également à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Le périmètre de consolidation du Groupe est détaillé dans la note 37 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

Le Groupe est actuellement organisé autour de deux segments opérationnels : (i) Sécurité mobile et (ii) Transactions sécurisées. Cette segmentation, présentée au chapitre 9 du Document de Référence, constitue la base du *reporting* interne du Groupe.

**Extraits des informations financières consolidées pour les exercices clos le 31 décembre 2013, 2014 et 2015 (normes IFRS)**

*Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé :*

| <b>(en milliers de dollars)</b>                       | <b>Exercice clos le 31 décembre</b> |             |             |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                       | <b>2013</b>                         | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
| Chiffre d'affaires                                    | 154 623                             | 125 362     | 70 106      |
| Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>                    | 60 260                              | 74 399      | 32 843      |
| <i>Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires</i> | <i>39%</i>                          | <i>59%</i>  | <i>47%</i>  |
| Résultat opérationnel ajusté <sup>(2)</sup>           | (2 952)                             | 8 121       | (20 951)    |
| Résultat opérationnel                                 | (27 766)                            | (2 089)     | (43 265)    |
| Résultat net consolidé                                | (27 560)                            | (5 022)     | (44 583)    |
| EBITDA <sup>(3)</sup>                                 | 2 793                               | 12 880      | (17 584)    |
| <i>EBITDA en % du chiffre d'affaires</i>              | <i>2%</i>                           | <i>10%</i>  | <i>-25%</i> |

<sup>(1)</sup> La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

<sup>(2)</sup> Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

<sup>(3)</sup> L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

*Résultats des segments opérationnels :*

|                                                                | Exercice clos le 31 décembre |            |             |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------|------------|-------------|
| (en milliers de dollars)                                       | 2013                         | 2014       | 2015        |
| <b>Sécurité mobile :</b>                                       |                              |            |             |
| Chiffre d'affaires                                             | 73 797                       | 57 938     | 27 035      |
| Marge brute ajustée                                            | 36 459                       | 51 672     | 23 498      |
| <i>Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires</i>          | <i>49%</i>                   | <i>89%</i> | <i>87%</i>  |
| Résultat opérationnel ajusté                                   | (6 676)                      | 11 525     | (8 458)     |
| <i>Résultat opérationnel ajusté en % du chiffre d'affaires</i> | <i>-9%</i>                   | <i>20%</i> | <i>-31%</i> |
| EBITDA                                                         | (5 653)                      | 12 427     | (7 682)     |
| <b>Transactions sécurisées :</b>                               |                              |            |             |
| Chiffre d'affaires                                             | 80 826                       | 65 391     | 42 422      |
| Marge brute ajustée                                            | 26 336                       | 20 695     | 8 695       |
| <i>Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires</i>          | <i>33%</i>                   | <i>32%</i> | <i>20%</i>  |
| Résultat opérationnel ajusté                                   | 5 895                        | (5 309)    | (10 678)    |
| <i>Résultat opérationnel ajusté en % du chiffre d'affaires</i> | <i>7%</i>                    | <i>-8%</i> | <i>-25%</i> |
| EBITDA                                                         | 10 616                       | (1 451)    | (8 886)     |

*Informations financières sélectionnées du bilan consolidé :*

|                                                | Exercice clos le 31 décembre |                |                |
|------------------------------------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| (en milliers de dollars)                       | 2013                         | 2014           | 2015           |
| Total des actifs non-courants                  | 83 282                       | 82 514         | 57 399         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie        | 40 213                       | 36 315         | 16 434         |
| Autres actifs courants                         | 40 591                       | 36 486         | 29 265         |
| Total des actifs courants                      | 80 804                       | 72 801         | 45 699         |
| <b>Total de l'actif</b>                        | <b>164 086</b>               | <b>155 315</b> | <b>103 097</b> |
| Capitaux propres                               | 95 947                       | 90 698         | 48 767         |
| Passifs non courants                           | 20 012                       | 17 255         | 19 762         |
| Passifs courants                               | 48 127                       | 47 362         | 34 568         |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b> | <b>164 086</b>               | <b>155 315</b> | <b>103 097</b> |

*Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidé :*

|                                                             | Exercice clos le 31 décembre |               |               |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|
| (en milliers de dollars)                                    | 2013                         | 2014          | 2015          |
| <b>Trésorerie à l'ouverture</b>                             | <b>66 321</b>                | <b>40 213</b> | <b>36 315</b> |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles  | (18 206)                     | 6 007         | (25 099)      |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement | (13 950)                     | (19 269)      | (1 187)       |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement   | 6 109                        | 9 454         | 6 252         |
| Profits / (pertes) de change sur trésorerie <sup>(1)</sup>  | ( 60)                        | ( 89)         | 150           |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>                              | <b>40 213</b>                | <b>36 315</b> | <b>16 430</b> |

<sup>(1)</sup> Élément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars de la trésorerie libellée dans d'autres devises.

Des tableaux présentant la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2014 et 2015 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à la section 20.1 « Informations financières historiques » du document de référence de l'année 2014.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du Document de Référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister.

### 4.1 Risques liés aux marchés sur lesquels intervient le Groupe

**Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel et est confronté à des concurrents de plus grande taille. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.**

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Ce risque se trouve renforcé par une tendance vers la consolidation de l'industrie, liée à l'environnement très concurrentiel du secteur des semi-conducteurs et aux coûts élevés de leur conception et fabrication, se traduisant notamment par l'acquisition par des sociétés de taille importante de sociétés de plus petite taille. Cette tendance à la consolidation devrait perdurer.

Sur les marchés visés par ses produits semi-conducteurs, logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme NXP Semiconductors, Infineon Technologies, STMicroelectronics, Samsung Electronics, ARM et Arxan notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité embarquée, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie, ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent ;
- sa capacité à livrer des produits en grandes quantités dans les délais impartis et à des prix compétitifs ;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et

- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux, sur le marché des paiements sécurisés notamment.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.**

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

**Le développement des solutions de sécurité (hardware et software) du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les mobiles et réseaux, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.**

Le marché pour les solutions de sécurité (hardware et software) des mobiles et des réseaux du Groupe dépend notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;
- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les déployer, en particulier dans les environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles ;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques, et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

**Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour l'offre de solutions de sécurité embarquée.**

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le succès du Groupe dépendra notamment de l'introduction en temps opportun de nouvelles solutions de sécurité avec des fonctionnalités enrichies ou nouvelles.**

La performance financière future du Groupe dépendra notamment de sa capacité à répondre aux besoins et aux spécifications de ses clients en améliorant ses solutions de sécurité pour les mobiles et les réseaux et en développant des solutions avec des fonctionnalités enrichies et nouvelles. Le Groupe consacre d'importantes ressources à l'identification de nouvelles tendances du marché et au développement de solutions pour anticiper la demande pour les solutions de sécurité. Les clients pourraient cependant se détourner des solutions du Groupe si bien que le Groupe ne peut garantir que la demande pour ses solutions continuera à se développer comme il le prévoit. Le Groupe doit développer de nouvelles solutions et améliorer ses solutions existantes pour répondre aux besoins des clients qui évoluent rapidement. Le succès de nouvelles fonctionnalités dépend de plusieurs facteurs, y compris leur introduction en temps opportun et leur acceptation par le marché. Le Groupe pourrait ne pas réussir à développer des améliorations ou de nouvelles solutions ou ne pas réussir à les mettre sur le marché en temps voulu. Le Groupe pourrait subir des retards dans le développement et l'introduction de ces solutions qui pourraient les rendre, une fois introduites, obsolètes et invendables. Les clients pourraient également différer leurs achats en attendant l'introduction de nouvelles solutions. Si les solutions du Groupe n'étaient pas jugées compétitives notamment parce qu'il ne parvenait pas à les améliorer ou à en introduire de nouvelles en temps voulu, le Groupe pourrait ne plus être perçu comme un leader dans son domaine, sa réputation pourrait être atteinte, la valeur de sa marque diminuée, et ses performances financières impactées négativement. En outre, les incertitudes concernant le calendrier de disponibilité et la nature des fonctionnalités de nouvelles solutions pourraient entraîner une augmentation des dépenses de recherche et développement sans avoir l'assurance de générer des revenus dans l'avenir.

De telles circonstances impacteraient négativement le chiffre d'affaires du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe dépend de certifications de tiers, tels que Visa et MasterCard, pour vendre ses solutions afin qu'elles soient intégrées dans certaines applications et pourrait ne pas réussir à obtenir ou, le cas échéant, perdre ces certifications.**

Afin de vendre certaines de ses solutions, le Groupe doit se conformer à certains standards et protocoles établis par des tiers et, dans certains cas, obtenir une certification délivrée pour trois ans sur la base de rapports d'évaluation établis par des laboratoires indépendants. Même si le Groupe estime, à la date du Document de Référence, le risque de non-obtention ou de non-renouvellement de tout ou partie de ces certifications faible, sa réalisation pourrait empêcher le Groupe de vendre certaines de ses solutions dans la mesure où il ne lui serait alors pas possible de les vendre faute d'avoir été certifiées.

et, ainsi, avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

**La stratégie du Groupe sur le marché des applications NFC repose sur la valorisation de son portefeuille de brevets NFC via des programmes de licences.**

La technologie NFC est aujourd'hui une fonction standard dans les smartphones néanmoins les services NFC n'ont pas encore été massivement déployés et n'ont pas encore été adoptés à grande échelle par les opérateurs de téléphonie mobile, les concepteurs de téléphones portables et les fabricants d'électroniques grand public d'une part, et par les utilisateurs d'autre part.

Certaines technologies alternatives existantes et émergentes sont par ailleurs disponibles et pourraient être préférées aux solutions NFC du Groupe. Des solutions, incluant les services de messages courts (SMS) et les sites Internet de paiement en ligne, permettent déjà d'effectuer des paiements à partir de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables, par exemple). En matière de communication *peer-to-peer*, les technologies sans fil existantes, telles que les technologies *wireless-LAN*, et *Bluetooth*, permettent des communications directes et des transferts de données entre terminaux mobiles.

Dans bien des pays, l'utilisation d'une technologie sans contact pour des applications telles que les paiements ou les transports en commun n'a en outre pas fait l'objet d'une large diffusion.

La technologie NFC ou le marché des applications NFC pourraient ne pas se développer ou se développer plus lentement que prévu. Les produits exploitant la technologie NFC développés par le Groupe pourraient ne pas répondre aux exigences du marché (notamment si les consommateurs y étaient réticents) ou ne pas être suffisamment largement adoptés par ses clients. Dans ces circonstances, les investissements importants, en temps et en ressources, réalisés par le Groupe dans cette technologie pourraient être perdus, en tout ou partie, et le développement du Groupe, ses activités et sa situation financière s'en trouveraient affectés.

**Le Groupe pourrait ne pas réussir à valoriser son portefeuille de brevets.**

Un des axes de développement du Groupe repose sur la valorisation de son portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, ce qui peut amener le Groupe à conclure des accords de licence, notamment lorsqu'il détient des droits de propriété intellectuelle qu'il considère importants, tels que certains de ses brevets dans le domaine du NFC.

Principalement, le Groupe a lancé en 2012 un programme de licence de brevets NFC avec la société France Brevets (se reporter également au chapitre 22 du Document de Référence).

Le Groupe pourrait néanmoins éprouver des difficultés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Groupe ne peut notamment garantir de manière certaine que sa stratégie de valorisation de ses droits de propriété intellectuelle donnera lieu à la conclusion d'accords de licence, que s'ils étaient conclus, de tels accords génèreront les revenus escomptés, qu'ils ne seront pas violés par les cocontractants du Groupe ou que le Groupe disposera de solutions appropriées contre de telles violations. Par ailleurs, il ne peut être exclu que les tiers, auxquels les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle du Groupe seraient opposés, ne remettent en cause le bien-fondé de telles actions ou l'opposabilité ou la validité des droits opposés. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

**L'industrie des semi-conducteurs est soumise à des fluctuations significatives.**

L'industrie des semi-conducteurs est cyclique. Outre les évolutions du contexte économique général qui peuvent provoquer une inadéquation entre l'offre et la demande, elle est sujette à une succession rapide d'évolutions technologiques, entraînant, dans un premier temps, une croissance de la demande



pour les nouveaux produits, suivie, dans un second temps, d'un ralentissement une fois ceux-ci largement diffusés, et ce jusqu'au développement suivant.

Ce phénomène impacte le Groupe de trois manières :

- tout ralentissement de la demande pour les produits du Groupe lié à un de ces cycles a un impact défavorable sur ses activités, son chiffre d'affaires, sa trésorerie et, donc, sa situation financière ;
- une part significative de ses coûts est fixe et une part significative de ses coûts variables est engagée par anticipation sur des ventes futures. Dès lors, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses suffisamment rapidement pour compenser une diminution imprévue de ses revenus à la suite d'un retournement de cycle. Ceci aurait un impact défavorable sur ses marges, son résultat opérationnel, sa trésorerie et sa situation financière ; et
- le Groupe ne dispose par ailleurs d'aucun outil industriel et a recours à des sous-traitants pour la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits. En période de hausse de la demande, l'accès aux capacités de ces sous-traitants fait l'objet d'une concurrence accrue. En période de ralentissement de la demande, ils peuvent réduire leurs capacités. Le Groupe pourrait ainsi connaître des difficultés pour accéder aux capacités industrielles dont il a besoin pour réaliser ses ventes ou subir des hausses de prix de la part de ses sous-traitants. Ceci aurait un impact défavorable sur son chiffre d'affaires, ses marges, son résultat opérationnel, sa trésorerie et sa situation financière.

Les clauses des contrats du Groupe avec ses clients et ses sous-traitants ne lui permettent qu'en partie de se protéger contre ces risques (voir, notamment, les paragraphes « Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits à des tiers et l'un d'eux pourrait ne pas remplir ses obligations dans les délais et les conditions prévus » et « Les clients du Groupe pourraient annuler leurs commandes, modifier les quantités commandées ou retarder leur production. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à prévoir de manière précise la demande pour ses produits et, ainsi, ne pas être mesure d'écouler ses stocks, ou, au contraire, ne pas être en mesure de livrer ses clients ».)

**Le prix de vente moyen des produits semi-conducteurs du Groupe tend historiquement à baisser. La tendance pourrait se confirmer à l'avenir.**

L'industrie des semi-conducteurs est caractérisée par une érosion significative des prix de vente, particulièrement après qu'un produit a été introduit sur le marché depuis un certain temps et à mesure que les volumes augmentent. Le prix moyen des semi-conducteurs tend ainsi historiquement à baisser. Même si cette tendance est généralement ralentie voire compensée par l'introduction de nouvelles générations de produits intégrant plus de fonctionnalités, elle pourrait se confirmer à l'avenir et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de compenser la baisse des prix par une augmentation du volume des ventes ou le développement de circuits intégrés nouveaux ou améliorés dans des conditions de temps et de coûts acceptables ou encore de réduire ses coûts, ce d'autant plus qu'il se repose entièrement sur des sous-traitants pour la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits. Même si le Groupe y parvenait, cela pourrait ne pas suffire à compenser la baisse des prix.

De telles circonstances impacteraient négativement la marge brute du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe pourrait subir des augmentations de coûts de fabrication de ses produits sans être en mesure de les répercuter sur ses clients.**

L'industrie des semi-conducteurs connaît une forte pression sur les prix, exercée par les concurrents et les clients, si bien que le Groupe dispose d'une capacité restreinte pour répercuter la hausse des coûts de ses produits sur ses clients. En conséquence, toute augmentation des coûts de fabrication des produits du Groupe, qu'elle soit due à des prix d'achat défavorables, à des écarts de rendements ou à d'autres facteurs, pourrait réduire la marge brute du Groupe et son résultat opérationnel. Le Groupe est lié à ses sous-traitants par des contrats cadres, prévoyant souvent une négociation annuelle des prix. En

conséquence, le Groupe pourrait n'être en mesure ni d'obtenir des réductions de prix, ni d'anticiper ou d'empêcher une hausse des prix imposée par ses fournisseurs et ce d'autant qu'il dépend d'un nombre limité de fournisseurs pour la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits.

De telles circonstances impacteraient négativement la marge brute du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe pourrait éprouver des difficultés dans sa transition vers des processus de fabrication de tranches de silicium (*wafers*) plus avancés ou dans la recherche d'un plus haut degré d'intégration dans la conception de ses circuits intégrés.**

Pour maintenir et accroître sa compétitivité, le Groupe entend poursuivre ses investissements dans le développement de circuits intégrés de plus en plus miniaturisés et avec un degré d'intégration au sein des produits plus avancé. Ces efforts continus imposent au Groupe de faire évoluer régulièrement les processus de production utilisés par les fonderies pour ses circuits intégrés. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés et des retards lors de la mise en place par ses sous-traitants de nouveaux processus. Le Groupe ne peut pas garantir que ces sous-traitants parviendront à migrer avec succès vers les nouveaux processus ou, à défaut, qu'il pourra trouver des nouveaux sous-traitants en mesure de les mettre en œuvre. Si les sous-traitants du Groupe ne parvenaient pas à effectuer cette transition vers la miniaturisation dans des délais raisonnables ou si le Groupe n'était pas en mesure d'arriver à un plus haut degré d'intégration dans la conception de ses produits ou d'y parvenir dans des délais raisonnables, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe pourrait ne pas réussir à accompagner la migration du marché nord-américain vers la norme EMV.**

L'adoption par le marché nord-américain de la norme EMV pourrait prendre davantage de temps que prévu et le Groupe pourrait ne pas réussir à accompagner cette migration. Les solutions développées par le Groupe pourraient ne pas être retenues par le marché nord-américain ou pourraient ne pas réussir à s'imposer à grande échelle. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

#### **4.2 Risques liés à l'absence d'outil industriel**

**Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits à des tiers et l'un d'eux pourrait ne pas remplir ses obligations dans les délais et les conditions prévus.**

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits à des tiers. Le Groupe dépend ainsi de ses fournisseurs en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et produits. Le Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées.

Le Groupe n'a qu'un nombre limité de fournisseurs. Par ailleurs, s'agissant du processus de fabrication de ses produits, le Groupe opère généralement avec une seule fonderie même si plusieurs peuvent être qualifiées par catégorie de produits. Le premier fournisseur du Groupe, ses cinq premiers fournisseurs et ses dix premiers fournisseurs représentaient ainsi, respectivement, 25%, 41% et 52% de ses achats pour l'exercice 2015 et 20%, 41% et 52% de ses achats en valeur pour l'exercice 2014. Le Groupe dispose de contrats d'une durée allant, en général, de 3 à 5 ans, puis renouvelables tacitement, en général tous les ans, avec ses principaux partenaires. Si l'un d'entre eux mettait fin à ses relations avec le Groupe, venait à contracter avec un concurrent ou à modifier ses quantités ou ses conditions de livraison au Groupe, cela pourrait affecter la capacité du Groupe à livrer ses produits à ses clients dans les délais et en quantité suffisante, impacter ses ventes et nuire à ses relations commerciales.

L'un quelconque de ces événements aurait un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Si les fournisseurs auxquels le Groupe fait appel pour la fabrication de ses produits n'atteignent pas un niveau de production ou de qualité suffisant, la réputation du Groupe ainsi que ses relations avec ses clients pourraient en être affectées.**

Le Groupe ne détient pas d'outil industriel, ses produits étant fabriqués, assemblés et testés par des sous-traitants, principalement les fonderies UMC, Global Foundries et TSMC et. Des déviations mineures dans le processus de fabrication peuvent causer d'importantes baisses de production et, dans certains cas, entraîner une interruption de la production. Des changements dans le processus de fabrication ou l'usage de matériaux défectueux par les fournisseurs du Groupe peuvent entraîner des défauts de fabrication graves ou des niveaux de production inférieurs à ceux escomptés, voire inacceptables.

La plupart de ces problèmes sont difficilement détectables en amont du processus de fabrication et pourraient exiger du temps ainsi que des coûts importants pour leur correction. Une production trop faible du sous-traitant ou des défauts, des problèmes d'intégration ou d'autres problèmes de performance dans la fabrication des circuits intégrés pourraient, outre un impact direct sur les ventes et le chiffre d'affaires, nuire au Groupe dans ses relations avec ses clients, nuire à sa réputation ou l'obliger à dédommager ses clients. Si les sous-traitants du Groupe ne parviennent pas à fournir des produits satisfaisants, le Groupe devra trouver d'autres sous-traitants, ce qui pourrait prendre du temps et entraîner des coûts supplémentaires. Ces risques sont accrus pour certains produits pour lesquels le Groupe ne dispose actuellement que d'une seule source d'approvisionnement. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### **4.3 Risques liés à la nature des clients du Groupe**

**La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des semi-conducteurs remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe.**

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe entend se développer, notamment ceux des solutions de sécurité pour les téléphones portables, des cartes de paiement et des cartes d'accès conditionnel pour la télévision payante, sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

**Les clients du Groupe pourraient ne pas intégrer les solutions du Groupe dans leurs produits ou les produits de ses clients pourraient ne pas s'imposer sur le marché.**

Le Groupe vend des circuits intégrés, d'une part, aux OEMs (*original equipment manufacturers*) et aux fabricants de cartes à puce qui les intègrent dans leurs produits et, d'autre part, aux ODMs (*original design manufacturers*) qui les intègrent dans les produits qu'ils fournissent aux OEMs. En

conséquence, le Groupe dépend des OEMs et des fabricants de cartes à puce pour intégrer ses circuits intégrés dans les produits qu'ils vendent eux-mêmes.

Le Groupe doit, dans un premier temps, investir des sommes importantes pour le développement de nouveaux circuits intégrés, sans aucune assurance que des clients les sélectionneront puis les intégreront dans leurs produits (*design win*). Obtenir un *design win* est d'autant plus important qu'il est ensuite très difficile pour le client de changer de fournisseur de circuits intégrés. L'absence de *design wins* a donc un impact négatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une fois sélectionnés, les circuits intégrés du Groupe sont habituellement inclus dans les produits des clients au stade de la conception et avant leur mise sur le marché. Le Groupe n'a aucune assurance que les produits du client seront commercialisés avec succès. Par ailleurs, si les circuits intégrés du Groupe présentent des défauts affectant leurs performances ou leur conformité aux normes de certification après la sélection et l'intégration dans les produits des clients, outre l'impact direct sur les ventes des produits en question, il n'est pas certain que ces clients sélectionnent à nouveau les solutions du Groupe lors de la conception de leurs nouveaux produits. Si les circuits intégrés du Groupe ne répondent pas aux attentes de ses clients, ou si les produits des clients du Groupe ne répondent pas aux attentes de leurs propres clients ou ne sont pas acceptés par les consommateurs, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe en seraient affectés.

**Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.**

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de circuits intégrés, de logiciels et, plus généralement, de plateformes conçus afin de protéger l'intégrité de leur fonctionnement, des informations qui y sont contenues et des communications au sein de ceux-ci. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques ou des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses au moyen de cartes de paiement, de protéger des frontières, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu télévisé le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits de la Société ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité de ses produits ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

**Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.**

Une part importante des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer. Ces clients pourraient décider de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date d'établissement du présent rapport, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif (se reporter également à la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence).

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 13%, 40% et 51% de son chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et 16%, 48% et 66% de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2014.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

**Les clients du Groupe pourraient annuler leurs commandes, modifier les quantités commandées ou retarder leur production. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à prévoir de manière précise la demande pour ses produits et, ainsi, ne pas être mesure d'écouler ses stocks, ou, au contraire, ne pas être en mesure de livrer ses clients.**

Le Groupe n'a pas d'engagement ferme d'achats sur le long terme de la part de ses clients. Toutes les ventes sont faites sur la base de contrats qui prévoient la possibilité pour le client d'annuler, de changer ou de retarder ses commandes, moyennant souvent un faible préavis, et sans pénalité. Comme le délai de production excède le délai de livraison des produits, la production commence souvent sur la base de prévisions, pour chaque client, des volumes et de l'étendue de la gamme de produits fabriqués.

Les prévisions du Groupe dépendent de la précision des prévisions de ses clients, de l'évolution des conditions du marché, de la gamme de produits commandés et des commandes de ses clients. Des prévisions trop optimistes, des évolutions du marché rendant ses prévisions obsolètes ou des annulations ou retards de commandes pourraient affecter significativement le Groupe par une baisse inattendue du chiffre d'affaires, alors qu'il aurait déjà encouru les dépenses correspondantes, ou par des stocks excessifs ou obsolètes, que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'écouler.

A l'inverse, il est déjà arrivé que certains clients augmentent de manière importante les quantités demandées avec très peu ou pas de préavis. Si le Groupe n'était pas en mesure d'anticiper cette évolution et ne parvenait pas à satisfaire les demandes de ses clients dans les délais, les clients pourraient annuler leurs commandes et réclamer une indemnisation ou encore se fournir auprès de concurrents.

La réalisation de l'un quelconque de ces événements aurait un impact défavorable sur les activités, le chiffre d'affaires, les résultats, la trésorerie et donc la situation financière du Groupe.

**La complexité des circuits intégrés du Groupe pourrait conduire à des retards ou à des dépenses imprévues provenant de défauts non détectés ou d'erreurs de conception.**

Les circuits intégrés du Groupe sont complexes et peuvent contenir des défauts ou des erreurs de conception, qui, s'ils sont significatifs, peuvent réduire leurs performances ou empêcher qu'ils soient conformes aux standards de l'industrie. Si la situation venait à se présenter, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de corriger ces défauts dans un délai raisonnable. Leur correction pourrait entraîner des retards dans la production ou générer des coûts significatifs. Le risque est d'autant plus important que le Groupe, sous-traitant la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits à des tiers, ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations que si elles étaient internalisées.

Si les défauts dans la conception des produits du Groupe ne sont découverts qu'après leur commercialisation, cela pourrait entraîner des coûts de rappel de produits, de réparation et de remplacement. De plus, le Groupe garantit le plus souvent ses produits pour une durée d'une à trois années. Le Groupe pourrait donc être contraint de rembourser ses produits et faire l'objet d'actions en réparation.

L'un quelconque de ces événements aurait un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### 4.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

**Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.**

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagée.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

## **Il ne peut être exclu que le Groupe intente des actions judiciaires.**

Des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments du savoir-faire du Groupe protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour le Groupe et pourrait amener le Groupe à intenter des actions judiciaires pour faire respecter ses droits. Cependant, la détection des contrefaçons est difficile, et le Groupe ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de son savoir-faire, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins étendus ou absents ou leur violation moins facilement détectable.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les brevets du Groupe peuvent être opposés à des tiers par le Groupe ou par ses licenciés exclusifs (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence). Le Groupe ne peut donc pas garantir que ses licenciés exclusifs ou lui-même n'intenteront pas de nouveaux contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets) et qu'à l'issue de ces actions ses droits de propriété intellectuelle ne seront pas révoqués, invalidés ou ne verront leur portée réduite.

Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée, ce qui pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

## **Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.**

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus,
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables,
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires industriels et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

#### **Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.**

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

#### **4.5 Risques juridiques**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence).



## 4.6 Risques financiers

### 4.6.1 Risque de change

**Une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements à ses fournisseurs est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.**

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

A titre d'exemple, une appréciation du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de l'année 2015 de 2,4 millions de dollar. En effet, si 93% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens. Une appréciation du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à minorer le total des actifs hors goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles de 2,9 millions de dollars et le total des passifs hors capitaux propres de 3,4 millions de dollars. A l'actif, les postes stocks et clients sont principalement libellés en dollars alors que le crédit d'impôt recherche et la trésorerie notamment sont principalement libellés en euros. Au passif du bilan, les dettes financières qui correspondent pour l'essentiel au financement des créances de crédit d'impôt recherche, sont libellées en euros. Se reporter également à la note 3.1 (a) de l'annexe aux états financiers du Groupe au 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit depuis 2009 une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protégera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « Risque de change » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).

### 4.6.2 Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de la trésorerie

A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe n'a pas contracté d'endettement significatif et estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le Groupe pourrait néanmoins, à l'avenir, diversifier ses sources de financement en recourant progressivement à des emprunts bancaires, si bien qu'il pourrait être exposé, à terme, à ce risque.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des dépôts à terme). Au 31 décembre 2015, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe étaient placées dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

### 4.6.3 Risques liés aux engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 3,4 millions de dollars (contre 5,0 millions de dollars au 31 décembre 2014). Ces engagements hors bilan sont décrits à la note 34 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et correspondent essentiellement à des engagements liés à des locations simples.

#### 4.6.4 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

##### **Le Groupe a un historique de pertes opérationnelles, pertes qui pourraient perdurer.**

Le Groupe a accumulé des pertes. Il pourrait ne pas réussir à être rentable ou à maintenir sa rentabilité dans le futur.

Le Groupe a débuté son activité en 1995 et a subi des pertes depuis lors. Les pertes nettes se sont montées à 5,0 millions de dollars en 2014 et à 44,6 millions de dollars en 2015. Au 31 décembre 2015, les pertes cumulées depuis le mois de juin 2005, date de la réduction de capital à zéro suivie d'une augmentation de capital de 1 million d'euros, sont de 211,2 millions de dollars.

Le Groupe s'attend à devoir engager d'importantes dépenses pour développer ses produits et assurer l'expansion de son activité, y compris des dépenses en recherche et développement et des dépenses commerciales, marketing et administratives. En tant que société cotée, le Groupe encourt en outre des dépenses juridiques et comptables supplémentaires ainsi que d'autres dépenses liées à la cotation. Par ailleurs, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés imprévues, des complications, des retards de livraisons pouvant occasionner des dépenses supplémentaires. En raison de ces dépenses supplémentaires, le Groupe devrait dégager et maintenir un chiffre d'affaires plus important pour maintenir sa rentabilité. La tendance de croissance des derniers exercices pourrait ne pas être durable si bien que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité et pourrait donc continuer à subir des pertes importantes dans le futur.

#### 4.6.5 Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe

##### **Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.**

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives ne saurait être un indicateur des performances futures. A l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

#### 4.6.6 Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat

##### **La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas de le faire dans un avenir proche.**

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

#### 4.6.7 Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

##### **Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.**

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, et, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou plus généralement d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

Enfin, le Groupe a recours depuis le quatrième trimestre 2011 à des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Ces contrats sont à durée indéterminée et peuvent être dénoncés moyennant un préavis de trois mois. Le risque de non recouvrement et de retard de paiement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme ne sont plus comptabilisées au bilan. Au 31 décembre 2015, les créances cédées (nettes de la réserve de garantie) étaient financées pour un montant de 3,8 millions de dollars (contre 9,9 millions de dollars au 31 décembre 2014). La résiliation de ces contrats pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière sur le Groupe.

#### 4.6.8 Risque de dilution

**Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.**

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, régulièrement émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites. Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital (en ce compris 3 000 000 bons émis dans le cadre du programme d'equity line – voir la section 10.1.3 « Sources de financement » du présent Document de Référence) ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises entraînerait l'émission de 5 129 423 actions nouvelles générant une dilution de près de 14,8 % du capital social actuel (soit un capital « pleinement dilué » de 15 960 308,40 euros, divisé en 39 900 771 actions). La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

#### 4.6.9 Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Les marchés financiers se caractérisent par leur volatilité. C'est le cas du cours de l'action de la Société qui a beaucoup varié depuis son introduction en bourse en février 2012. Dans le futur, son cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes en fonction, notamment, de la perception que pourrait avoir le marché de la réalisation ou non, ou avec retard, par la Société, d'étapes de son développement.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

#### 4.6.10 Risques fiscaux

##### 4.6.10.1 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le régime français du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les traitements et salaires, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. Le CIR pour les exercices 2015 et 2014, s'élève respectivement à 5,8 millions de dollars et 6,7 millions de dollars.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et le développement du Groupe.

##### 4.6.10.2 Défis fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables de la Société s'élevait à 193 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### 4.6.10.3 Risques sur les activités internationales du Groupe

Le Groupe opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. 95% et 85% du chiffre d'affaires du Groupe a ainsi été réalisé à l'étranger au cours, respectivement, des exercices 2015 et 2014.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, à la date d'établissement du présent rapport, le Groupe ne peut pas exclure que les administrations fiscales des juridictions concernées cherchent à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### 4.7 Risques liés à l'organisation du Groupe

#### 4.7.1 Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé

**Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.**

La réussite future du Groupe dépendra, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin d'embaucher du personnel de vente qualifié supplémentaire. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

#### 4.7.2 Risques liés à la gestion de la croissance

**Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.**

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou

de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, le Groupe a réalisé trois acquisitions depuis 2010 :

- *Secure Microcontroller Solutions*

Le Groupe a réalisé l'acquisition de l'activité Secure Microcontroller Solutions d'Atmel Corp. (« SMS ») le 30 septembre 2010. Compte tenu de la décision, annoncée postérieurement à la clôture de l'exercice 2015, de céder certaines activités semi-conducteurs, la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable des actifs long-terme, la Société a comptabilisé dans ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, une charge de dépréciation pour un montant de 2 070 milliers de dollars, ramenant la valeur de ces actifs long-terme à 0 (se reporter également à la note 28 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015) .

- *Embedded Security Solutions*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis l'activité Embedded Security Solutions (« ESS »). Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de l'activité ESS et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 7,3 millions de dollars au 31 décembre 2015 – se reporter également à la note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015).

- *Metaforic*

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile. Le prix d'acquisition définitif s'élève à 13,2 millions de dollars après prise en compte des ajustements de prix fonction du niveau réel du besoin en fonds de roulement à la date de transaction et des différents objectifs commerciaux fixés pour l'année 2014.

Outre les risques relatifs à l'intégration de Metaforic, il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de la société Metaforic, et de sa filiale américaine, et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 3,2 millions de dollars au 31 décembre 2015 – se reporter également à la note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015).

Par ailleurs, il existe un risque de dépréciation des goodwill résultant de ces trois acquisitions. Ces goodwill font l'objet d'un suivi au niveau de leurs divisions opérationnelles respectives, « Sécurité mobile » et « Transactions sécurisées ». Ils sont soumis à un test annuel de dépréciation au niveau de chacune des divisions. Compte tenu de la décision, annoncée postérieurement à la clôture 2015, de céder certaines activités semi-conducteurs, la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation du goodwill pour un montant de 2 993 milliers de dollars. En conséquence, le goodwill correspondant au segment « Transactions sécurisées » a été intégralement déprécié au 31 décembre 2015 (se reporter également la note 8 « Goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).

**Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du**

**Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.**

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

**Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement, il pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés.**

Les résultats opérationnels futurs dépendent largement de la capacité du Groupe à gérer son développement et son retour à la croissance.

Pour rester compétitif et gérer son développement, le Groupe doit constamment améliorer ses équipements et ses technologies, et fournir des efforts importants en matière de recherche et développement, ce qui requiert des investissements importants mais aussi des investissements en matière de vente et de marketing. Le Groupe est susceptible de devoir supporter les coûts liés à l'augmentation de ses investissements plus rapidement que certains des avantages anticipés procurés par ses investissements. Le retour sur investissement, s'il y en a, pourrait être plus faible, moins rapide que prévu à se faire ressentir, ou ne pas se matérialiser, ce qui pourrait nuire au résultat opérationnel du Groupe.

En outre, le Groupe doit procéder à une adaptation constante de ses politiques de gestion, de ses outils et systèmes administratifs, financiers et opérationnels, ainsi que de ses procédures de contrôle. Il doit en outre adapter son organisation aux évolutions des technologies et des marchés ciblés et, plus généralement, de sa stratégie, et recruter et former des personnels qualifiés.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement efficacement, il pourrait ne pas être en mesure de saisir les opportunités du marché ou ne pas développer les produits attendus par le marché, ne pas pouvoir maintenir la qualité de ses produits, ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et, ne pas s'adapter suffisamment rapidement à l'évolution de son environnement technologie, concurrentiel et de marché. Tout ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

**4.7.3 Risques liés à la réorganisation du Groupe**

En février 2016, INSIDE Secure a initié un plan de réorganisation de ses activités dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique. Ce plan devait permettre de réduire les coûts opérationnels (dans le cadre de la réorientation des priorités stratégiques du Groupe sur ses marchés), par une diminution de ses frais de structure et commerciaux, un recentrage de l'activité recherche et développement et une amélioration de l'efficacité commerciale et plus généralement opérationnelle.

Si les économies futures attendues de cette réorganisation, étaient moindres qu'anticipées et si le Groupe ne parvenait pas à mettre en place, dans les délais et coûts anticipés, et conserver une organisation efficace et adaptée à ses enjeux stratégiques et commerciaux, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### 4.7.4 Risques réglementaires

**Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.**

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

#### 4.8 Risques environnementaux

**Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets.**

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien que le Groupe ne fabrique pas ses propres produits, le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive. Dans ce contexte, tous les sous-traitants du Groupe communiquent leurs analyses RoHS relatives aux produits qu'ils livrent.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) est un règlement européen CE n° 1907/2006 permettant l'identification par l'enregistrement et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les mélanges et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Au titre de REACH, le Groupe importe et met sur le marché des « articles » contenant certaines substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation, mais aucune « substance », ni « mélange » au sens du règlement REACH. Le Groupe est donc exempté de la procédure d'enregistrement. La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage les actions



nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suit également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquent pas une interdiction de mise sur le marché.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) érige que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble des déchets des équipements et produits est retraité par une société tierce spécialisée. Par ailleurs, quand cela s'avère nécessaire, le Groupe fait procéder au retraitement des *wafers* et des masques par un prestataire externe.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entraînerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe.

#### **4.9 Autres risques**

Certaines catastrophes naturelles, telles que des inondations, des tremblements de terre, tsunamis ou des éruptions volcaniques, pourraient provoquer des dommages aux installations des sous-traitants du Groupe chargés de fabriquer, d'assembler ou de tester ses produits, ainsi qu'aux fournisseurs, directs ou indirects, de ces sous-traitants. Elles pourraient perturber l'exploitation, provoquer des retards dans la production et la livraison de ses produits ou entraîner des frais de réparation, de remplacement ou autres. Par exemple, la plupart des circuits intégrés du Groupe sont produits et assemblés par des sous-traitants se trouvant en Asie. Le risque lié à un tremblement de terre et à un tsunami dans cette région est important en raison de la proximité entre les failles sismiques majeures et les installations des usines des sous-traitants du Groupe et de leurs propres fournisseurs. Même si ces installations n'étaient pas directement touchées, une catastrophe naturelle de grande ampleur affecterait nécessairement les chaînes d'approvisionnement et de distribution. Toute perturbation résultant de tels événements pourrait entraîner d'importants retards dans la production ou l'expédition des produits du Groupe ainsi que des augmentations significatives des coûts de transport jusqu'à ce que le Groupe soit en mesure de transférer la fabrication, l'assemblage, les tests et le transport de ses produits du sous-traitant affecté vers un autre.

De telles circonstances auraient un impact défavorable sur les activités du Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### **4.10 Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire**

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

#### **4.11 Assurances et couverture des risques**

Le Groupe est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts par des polices d'assurance souscrites en France. Le Groupe souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et le cas échéant ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs et les stations de travail dans les différentes entités du Groupe.

#### **4.12 Assurances**

Le montant des charges enregistrées par le Groupe en 2015 au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait à 0,5 million d'euros.

Pour l'exercice 2015, le montant des polices d'assurances applicables à l'intégralité du Groupe se répartit de la façon suivante par grande catégorie de risques :

- L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 10 millions d'euros.
- Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de la Société et de ses filiales pour un montant total de garantie de 8.5 millions d'euros.
- La Société a souscrit une assurance multirisque professionnelle (y compris la perte d'exploitation et les dommages aux biens) pour un montant total de garantie de 132 millions d'euros (cumul des plafonds par dommage).
- Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de la Société et de ses filiales pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros pour 2015.
- Le Groupe bénéficie également d'assurances couvrant le transport de son personnel et le transport de marchandises, et enfin couvrant les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique. A ces montants s'ajoutent ceux supportés par la Société et ses filiales pour les programmes d'assurances locales qui tiennent compte des exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE**

### **5.1 Histoire et évolution de la Société**

#### **5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société**

La Société a pour dénomination sociale « INSIDE Secure ». Elle a été adoptée à la place de « INSIDE Contactless » par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2010.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée**

La Société a été constituée le 30 novembre 1994 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 29 décembre 1994, soit jusqu'au 28 décembre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### **5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités**

La Société est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

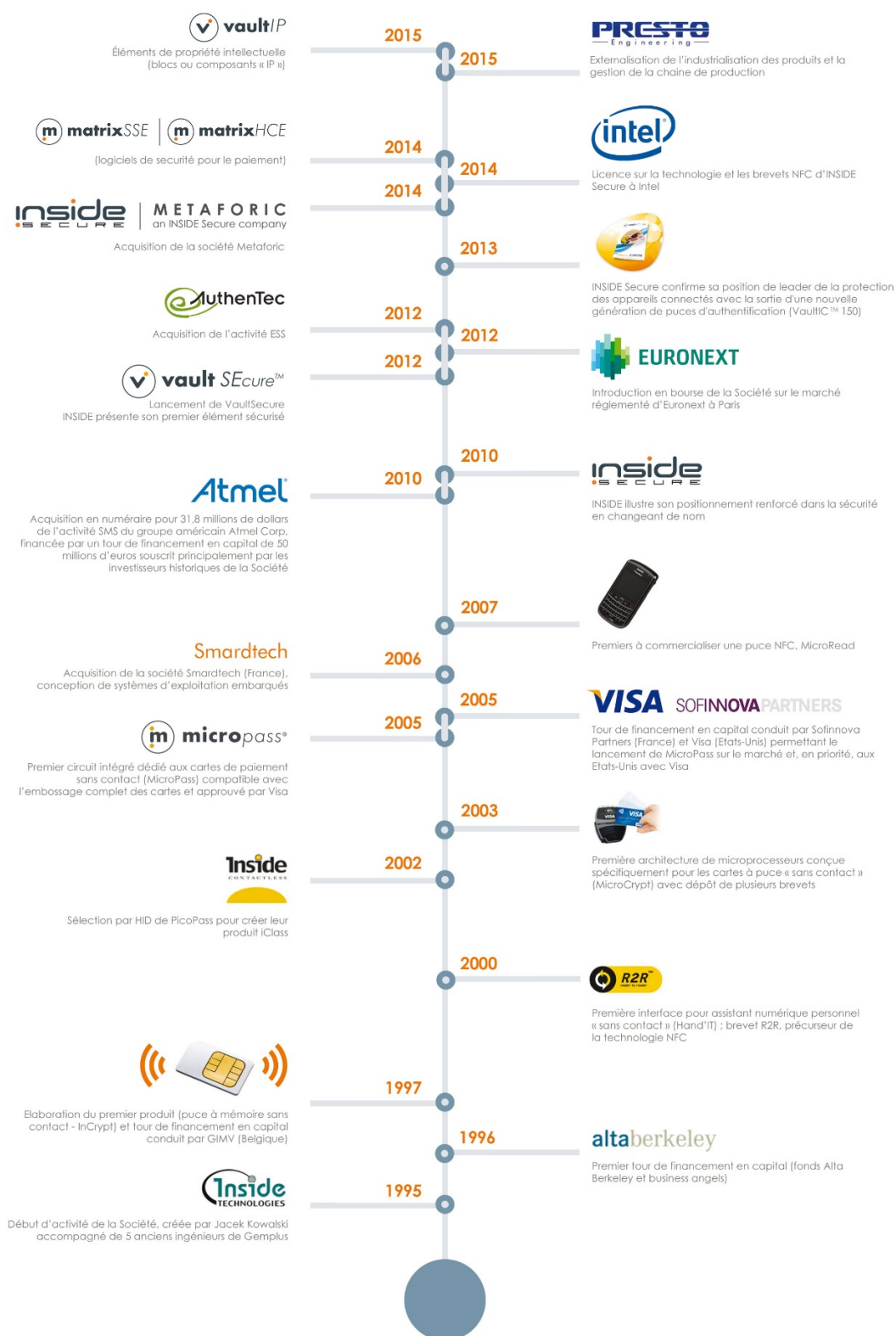
Le siège social de la Société est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Courriel : [info@insidesecure.com](mailto:info@insidesecure.com)

Site Internet : [www.insidesecure.com](http://www.insidesecure.com)

## 5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société



## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Outre les investissements en matière de recherche et développement et les acquisitions de sociétés ou d'activités, les investissements réalisés par le Groupe consistent principalement en l'acquisition d'immobilisations corporelles diverses, de licences et de logiciels et, conformément aux normes IFRS, dans la capitalisation de certaines dépenses de recherche et développement.

Au cours des trois derniers exercices, les investissements immobilisés réalisés par le Groupe se répartissent (hors acquisitions de sociétés et d'activités) ainsi qu'il suit :

| (en milliers de dollars)          | <b>2013</b>  | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Investissements corporels         | 4 556        | 1 157        | 1 029        |
| Investissements incorporels       | 1 101        | 4 321        | 98           |
| Capitalisation de dépenses de R&D | 3 382        | -            | -            |
| <b>Total</b>                      | <b>9 059</b> | <b>5 478</b> | <b>1 127</b> |

#### *Investissements industriels*

Le Groupe n'a pas d'activité de fabrication, il n'a donc pas à supporter d'investissements en matière de production et d'assemblage. Le Groupe sous-traite également le test des tranches de silicium (*wafers*) et des puces à des partenaires tiers, essentiellement en Asie ; les sous-traitants demeurant généralement propriétaires des équipements de test des produits. En outre, en juin 2015, le Groupe a cédé à une société tierce son centre de test situé sur son site de Meyreuil (France) et destiné aux prototypes et aux préséries industrielles ; le Groupe sous-traitant désormais cette fonction à ce partenaire.

#### *Portefeuille de jeux de masques*

Une partie de l'activité de recherche et développement du Groupe consiste à développer des circuits intégrés, le résultat de cette démarche étant matérialisé par un jeu de masques utilisés par les fonderies qui travaillent pour la Société. Pendant la phase de recherche et développement, les frais engagés sont enregistrés en charges de l'exercice, ce qui revient à constater en charges les jeux de masques développés avant l'industrialisation des produits.

#### *Licences de technologie*

En plus de sa propriété intellectuelle, INSIDE Secure s'appuie, dans son développement, sur des technologies et des droits de propriété intellectuelle qui lui sont licenciés par des tiers. C'est le cas, notamment, de certaines technologies intégrées dans ses circuits intégrés et ses logiciels ainsi que pour les systèmes et la conception de ses logiciels. Les accords de licence conclus sont généralement non-exclusifs et consentis en contrepartie du paiement de redevances calculées sur les volumes vendus par le Groupe et/ou de licences pour un montant déterminé acquittées à la signature. Dans ce dernier cas, les licences sont immobilisées au bilan (au titre d'actifs incorporels) et amorties sur la durée de la licence ou sur la durée de vie économique estimée par la Société si celle-ci est plus courte.

#### *Acquisitions de sociétés et d'activités*

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède également à des acquisitions de sociétés et d'activités. Depuis 2012 et dans le cadre du développement de son activité de licence de technologies et de logiciels de sécurité, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

#### Embedded Security Solutions (« ESS »)

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis l'activité ESS. ESS conçoit et développe des technologies en vue de constituer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base

d'algorithmes d'encryptions pour diverses industries, dont les marchés de la téléphonie mobile et des réseaux. Les revenus sont générés sous la forme de licences, de redevances, de services et de frais de maintenance. INSIDE Secure a décaissé 46,8 millions de dollars, net de la trésorerie reprise, pour l'acquisition de l'activité ESS (se reporter également à la note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés).

### Metaforic

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile.

Le prix d'acquisition définitif s'est élevé à 13,2 millions de dollars après prise en compte des ajustements de prix fonction du niveau réel du besoin en fonds de roulement à la date de transaction et des différents objectifs commerciaux fixés pour l'année 2014 (se reporter également la section 6.1.4 « *Acquisitions* » et à la note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du présent Document de Référence).

#### 5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date d'enregistrement du Document de Référence, le Groupe n'a pas entrepris de projet d'investissement significatif ou sortant du cadre normal des affaires.

#### 5.2.3 Principaux investissements futurs

A la date d'enregistrement du Document de Référence, les organes de direction du Groupe n'ont pris aucun engagement ferme relatif à des investissements significatifs ou hors du cadre normal des affaires.

## **6. APERCU DES ACTIVITES**

### **6.1 Présentation générale**

#### **6.1.1 Présentation et historique**

INSIDE Secure conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité embarquée pour les smartphones, les tablettes et les objets connectés à l'Internet afin de protéger les transactions, les contenus et les communications.

INSIDE Secure fournit des solutions de sécurité au cœur des appareils mobiles et connectés, renforçant ainsi les modèles de sécurité existants basés sur la technologie des cartes à puce.

Le Groupe commercialise ainsi :

- des logiciels (« software ») notamment des logiciels embarqués de gestion sécurisée d'échanges et de protection de données et des algorithmes de cryptographie ;
- des éléments de propriété intellectuelle (blocs ou composants « IP ») que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs plateformes semi-conducteurs, leur permettant ainsi d'accéder à des fonctions de sécurité dont ils n'ont pas le savoir-faire correspondant et qu'ils ne maîtrisent donc pas et de réduire le cycle de développement des produits. Par exemple, un composant IP peut être intégré au cœur des processeurs d'application et des puces SoC (« Systems-on-Chip ») pour introduire un niveau de sécurité optimal au cœur des smartphones et des objets connectés ; et
- des solutions semi-conducteurs (« hardware ») qui intègrent notamment des microcontrôleurs à architecture sécurisée et des solutions électroniques garantissant le stockage sécurisé des données.

Ces solutions reposent sur le savoir-faire du Groupe dans le domaine de l'électronique numérique et analogique et de logiciels embarqués ainsi que sur son expertise dans le domaine de la conception logicielle des applications de sécurité et de certification.

Historiquement centrée sur le développement de microcontrôleurs, INSIDE Secure a progressivement élargi son offre à la propriété intellectuelle et aux logiciels. Ce mouvement a été amplifié à partir de 2012 et le Groupe entend le poursuivre.

Concomitamment à la publication de ses résultats pour l'année 2015, le 25 février 2016, INSIDE Secure a annoncé une série d'initiatives stratégiques visant à repositionner le Groupe et le focaliser exclusivement sur son activité cœur de sécurité logiciels et éléments de propriété intellectuelle (« Hardware IP ») dédiés à la sécurité, qui répondent à la croissance rapide dans le paiement et la banque mobile et dans l'internet des objets, ainsi que dans le développement et le marketing de ses technologies différenciantes en matière de sécurité embarquée.

Le Groupe est actuellement organisé autour de deux divisions :

- la division Sécurité mobile (« Mobile Security ») qui regroupe l'expertise du Groupe dans toutes les problématiques de sécurité liées aux communications mobiles et de l'Internet des Objets (« IoT »). L'offre de cette division inclut des solutions logicielles ainsi que de la propriété intellectuelle (« Hardware IP »), capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile et IoT, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données, et
- la division Transactions sécurisées (« Secure transactions ») qui regroupe l'expertise du Groupe en matière de solutions semiconducteurs ou circuits intégrés pour toutes les transactions de l'univers des machines connectées, de l'internet des objets, des cartes à puces et des solutions d'identification et de paiement par carte à puces.

Depuis 2016, le suivi du programme de licence de brevets NFC de la Société géré par France Brevets est rattaché au niveau « Corporate » compte tenu de son caractère très spécifique et non lié à l'activité stratégique sur la sécurité embarquée (il était rattaché à la division Sécurité mobile jusqu'à fin 2015).

En ce qui concerne la division Transactions sécurisées, INSIDE Secure a annoncé être entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession de son activité semi-conducteurs, sur un périmètre incluant les produits, la technologie, les contrats-clients, certains brevets et plus généralement les actifs relatifs au développement et à la commercialisation de circuits intégrés basés sur des microcontrôleurs à architecture sécurisée, ainsi que les ressources correspondantes (R&D, ventes, marketing, support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'INSIDE Secure centrées sur l'Internet des Objets, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et l'accès sécurisé.

En parallèle, INSIDE Secure a annoncé travailler avec l'un de ses clients stratégiques au transfert, sous forme de licence, d'une ligne de produits semi-conducteurs développés spécifiquement pour ce client et, à la reprise des ressources associées.

Le désengagement d'INSIDE Secure de l'activité de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs permettra de concentrer tous les moyens du Groupe sur le redéploiement de son activité cœur de sécurité logicielle, qui opère sur les marchés porteurs du paiement et de la banque mobile, ainsi que des technologies dédiées à la sécurité embarquée.

Le Groupe anticipe des changements en profondeur dans l'approche de la sécurité dans le contexte actuel de la téléphonie mobile, des applications mobiles et de l'Internet des Objets, qui fait émerger de nouveaux enjeux de sécurité pour des milliards d'appareils et objets connectés. INSIDE Secure estime que le monde de la sécurité traverse une période de changements et que le moment est venu de renforcer les modèles de sécurité existants, basés sur la technologie des cartes à puce (ou, dit autrement, une « sécurité connectée »), à l'aide d'une architecture de « sécurité intégrée », devant permettre de garantir un niveau de sécurité optimal au cœur de l'appareil ou de l'application concernés. A cet égard, INSIDE Secure a annoncé en février 2015 avoir franchi une étape cruciale dans ce domaine, avec la réduction à un mois (au lieu d'un an) des délais de certification d'un composant de propriété intellectuelle, accélérant ainsi considérablement la mise sur le marché des dispositifs plus sécurisés.

En 2015, le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 70,1 millions de dollars. Plus de 300 millions d'appareils intégrant des produits d'INSIDE Secure (hardware, software et IP) sont vendus chaque année dans le monde.

Le Groupe employait 291 personnes au 31 décembre 2015 en Europe, Asie et Etats-Unis. Le portefeuille de brevets du Groupe est actuellement constitué de plus de 1 000 brevets et demandes de brevets, répartis dans plus de 200 familles de brevets.

#### 6.1.2 Principaux atouts

INSIDE Secure possède une offre en matière de sécurité alliant les logiciels et les composants matériels (blocs de propriété intellectuelle). Ceci permet à la Société d'être un partenaire de choix pour tout besoin de sécurité de ses clients dans tout type d'appareil mobile ou d'objet connecté, et d'offrir des solutions de pointe adaptées à toutes les applications.

Destinées notamment aux marchés des appareils mobiles et autres objets connectés, ses solutions et technologies sont conçues pour répondre aux défis de sécurité tant présents que futurs, s'adaptant pour cela aux enjeux d'architecture et de certification.

INSIDE Secure est parfaitement neutre dans son approche de la sécurité, car elle dispose d'une gamme logicielle et matérielle sécurisées « révolutionnant » l'accès des consommateurs au contenu audio et



vidéo, la gestion des problèmes associés à la sécurité des entreprises, les services financiers mobiles, les paiements mobiles ou l'Internet des Objets, aujourd'hui en pleine expansion et, principalement, sur les segments de marché suivants :

- L'Internet des objets (« Internet of Things » ou « IoT »),
- les services financiers et le paiement mobile,
- la protection des contenus de divertissement numérique, et
- l'accès sécurisé de l'entreprise.

INSIDE Secure possède une expertise de premier plan fruit de sa longue expérience en matière de sécurité. La Société propose de nombreux produits certifiés et travaille étroitement avec les autorités et organismes de certification. La politique menée par le Groupe lui permet de détenir aujourd'hui un portefeuille de plus de 1 000 brevets et demandes de brevets.

### 6.1.3 Stratégie de développement

La stratégie d'INSIDE Secure s'articule aujourd'hui autour de deux axes principaux :

- se positionner comme un acteur incontournable de la sécurité mobile et des applications mobiles, et
- s'implanter dans les marchés émergents de l'Internet des objets.

Egalement, et de façon tactique, INSIDE Secure poursuit la valorisation de son portefeuille historique de brevets NFC.

Pour chacun de ces axes, INSIDE Secure entend explorer systématiquement la meilleure approche lui permettant d'optimiser la réponse aux attentes des clients et la rentabilité de ses investissements et des capitaux investis. Ainsi, comme elle l'a fait par le passé, la Société entreprend une démarche d'analyse visant à choisir pour chaque investissement majeur, la meilleure approche entre développements internes, partenariats et, le cas échéant, croissance externe ciblée, ou leur combinaison, notamment au regard de l'écosystème dans lequel le groupe se positionne et de l'évolution rapide de celui-ci.

#### **a) Se positionner comme un acteur incontournable de la sécurité mobile et des applications mobiles**

Les besoins de sécurité sont omniprésents dans les différents types de terminaux mobiles et applications mobiles. INSIDE Secure dispose d'une offre complète (software et composant IP) permettant de répondre aux besoins de ses clients et aux défis à venir en termes d'architecture et de certification.

Le Groupe entend ainsi poursuivre le développement de son offre produit afin d'accompagner le développement des trois principaux usages de ses technologies en matière de sécurité mobile :

- les services financiers et le paiement mobile (via le « Host Card Emulation » ou HCE),
- l'accès sécurisé aux systèmes des entreprises porté par la tendance du « Bring Your Own Device » ou BYOD (ex. via les « Virtual Private Network » ou VPN), et
- la protection des contenus de divertissement numérique (via le « Digital Right Management » ou DRM).

Capitalisant sur son expertise et sa technologie, le Groupe entend contribuer à la définition des futurs standards en matière de sécurité dans les terminaux mobiles, des nouvelles architectures et des schémas de certifications. En particulier, INSIDE Secure est convaincu que le processeur principal de l'équipement électronique (ou processeur applicatif) est appelé à devenir le cœur de la sécurité des terminaux mobiles et développe une stratégie produit dans cette direction.

## **b) S'implanter dans les marchés émergents de l'Internet des objets**

L'Internet des objets est en plein essor. La capacité de connecter des appareils automatisés en réseau ou des objets via Internet, de communiquer avec eux, de vérifier leur identité et de les gérer à distance devient essentielle, que l'on se trouve dans une usine, une salle d'opérations à l'hôpital, le sous-sol d'un immeuble, et que l'objet en question soit un réfrigérateur ou un capteur de détection d'incendie. Deux défis doivent néanmoins être relevés : la sécurité et la protection des données personnelles.

INSIDE Secure développe et commercialise une gamme de solutions matérielles et logicielles visant à sécuriser et à rendre confidentiels<sup>1</sup> :

- les communications, pour permettre l'échange d'informations entre les appareils,
- les capteurs, pour autoriser la détection et la représentation du monde réel dans le monde virtuel,
- les actionneurs, pour exécuter, dans le monde réel, les instructions transmises dans le monde virtuel (ex.: thermostat, commande de porte de garage),
- l'identification unique des objets réels dans le monde virtuel (ex.: lutte contre la contrefaçon),
- le stockage de données transmises par les capteurs et les systèmes d'identification et de suivi,
- les dispositifs d'interaction avec l'homme dans le monde réel (ex.: contrôle d'accès),
- les systèmes de traitement utilisés pour l'exploration des données et la fourniture des services, et
- la localisation et le suivi du positionnement dans le monde réel.

## **c) Valoriser le portefeuille de brevets NFC**

Pionnier de la technologie de connectivité NFC, INSIDE Secure détient plusieurs brevets qu'elle considère comme clés en ce qui concerne cette technologie. En juin 2012, le Groupe a annoncé le lancement d'un programme de licence d'une partie de ses brevets NFC en partenariat avec France Brevets (un fonds d'investissement européen spécialisé dans la promotion et à la monétisation des brevets).

Selon les termes de cet accord, France Brevets conduit l'ensemble des opérations du programme de licence NFC auprès des fabricants de dispositifs NFC et, en particulier, des fabricants de terminaux mobiles.

L'adoption croissante des technologies NFC dans les smartphones (désormais une fonction standard) et les progrès dans la mise en œuvre du programme a permis de générer des revenus dès 2014. A cet égard, France Brevets a annoncé le 18 août 2014 avoir signé avec le fabricant coréen LG Electronics, Inc. (LG) une licence de brevets NFC dans le cadre du programme de licence géré par France Brevets, programme qui inclut notamment des brevets NFC d'INSIDE Secure.

L'extension en juin 2014 de la licence NFC initialement consentie par INSIDE Secure à Intel en juin 2011 en une licence plus large et intégralement acquittée à la signature, et le transfert à Intel de la technologie modem NFC de prochaine génération d'INSIDE Secure sont un autre exemple de cette stratégie de valorisation et de monétisation de la technologie NFC et des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

### **6.1.4 Acquisitions**

INSIDE Secure est engagée de longue date dans une politique d'acquisitions ciblées, en complément de sa stratégie de développement organique. Depuis 2010, INSIDE Secure a réalisé trois acquisitions qui s'inscrivent dans le développement stratégique de son offre en solutions sécurité embarquée :

- En septembre 2010, l'acquisition de l'activité SMS (Secure Microcontroller Solutions) d'Atmel a apporté des technologies complémentaires dans le domaine des microcontrôleurs sécurisés, notamment dans les environnements certifiés.

---

<sup>1</sup> Source : Security and Privacy Challenges in the Internet of Things, Christoph P. Mayer, 2009.

- En décembre 2012, l'acquisition de la division Embedded Security Solutions (ESS) d'Authentec a permis d'élargir l'expertise d'INSIDE Secure en étoffant son offre de propriété intellectuelle, de logiciels et de services, en s'appuyant non seulement sur un élément sécurisé, mais également en renforçant la sécurité du processeur principal (ou « processeur applicatif »).
- L'acquisition en avril 2014 de Metaforic, société spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel « impénétrable » (« Obfuscation ») et de logiciels de sécurité à base de cryptage, destinés à un large éventail de marchés, renforce le portefeuille de solutions de la division Sécurité mobile d'INSIDE Secure.

Grâce à ces acquisitions, INSIDE Secure dispose sans doute de l'offre la plus complète en matière de sécurité embarquée sur ces marchés. Se reporter également la section 5.2 « *Investissements* » et à la note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du présent Document de Référence.

## **6.2 Principaux marchés**

### **6.2.1 Aperçu**

Les solutions de sécurité embarquée d'INSIDE Secure sont intégrées dès la conception des équipements électroniques et des applications pour sécuriser le transfert et l'échange des contenus, les transactions et les communications.

L'essor considérable du marché mondial des appareils électroniques mobiles, notamment des smartphones, tablettes et terminaux portatifs et de leurs usages, la prolifération des applications mobiles constitue une formidable opportunité pour INSIDE Secure. De fait, tous ces produits sont susceptibles de nécessiter une sécurisation des transactions qu'ils effectuent et des contenus qu'ils hébergent. Il en est ainsi notamment du développement des technologies de diffusion continue (« streaming ») qui révolutionne la manière dont le consommateur acquiert des contenus audio et vidéo, des problématiques liées à la sécurité des entreprises, aux services financiers mobiles, aux paiements mobiles ou de l'essor de l'Internet des objets.

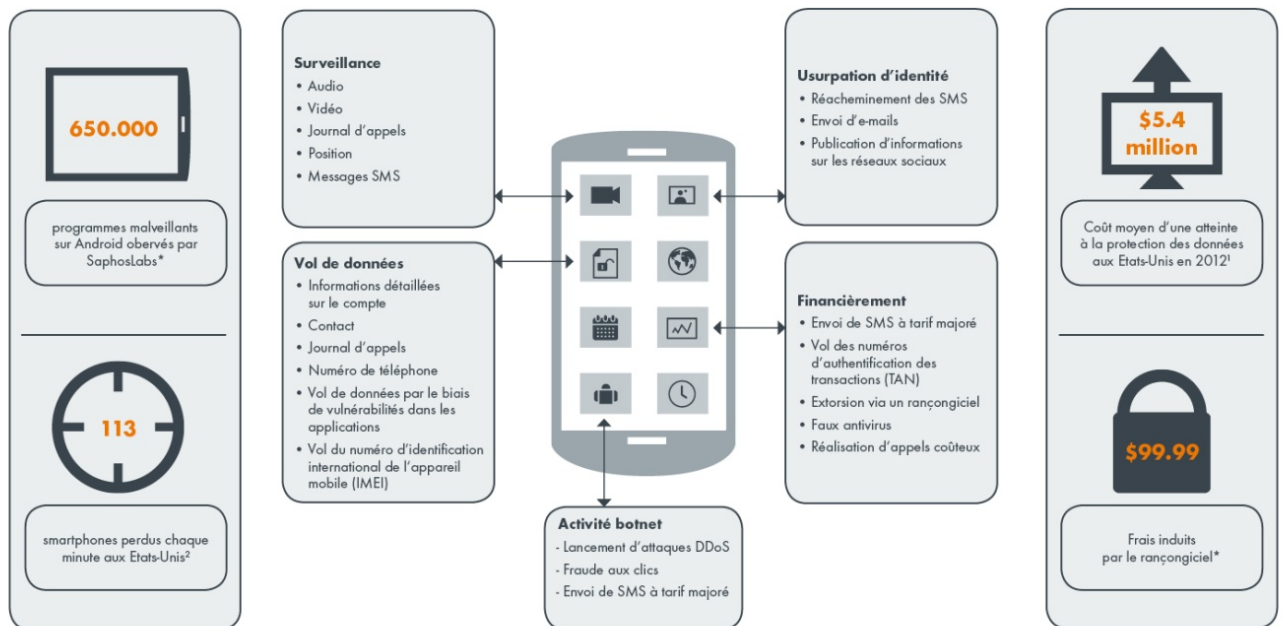
### **6.2.2 Sécurité mobile et des applications mobiles**

Les exigences de sécurité et de confidentialité sont omniprésentes dans l'utilisation des terminaux mobiles et des applications mobiles, comme le montre le schéma ci-dessous. Parvenir à mettre en place les meilleures conditions possibles de sécurité au sein d'un terminal mobile nécessite une expertise touchant à la fois aux enjeux systèmes et de composants matériel (hardware) et logiciels (software) et de blocs de propriété intellectuelle (IP).

Notamment, le Groupe a annoncé récemment la certification FIPS-140-2 de son produit VaultIP, une première mondiale. Ce module de sécurité, proposé sous forme de composants de propriété intellectuelle (« bloc IP » ou « Intellectual Property block »), permet aux fabricants de semi-conducteurs de certifier leurs puces, plus rapidement (réduit à environ 1 mois par rapport à 1 an précédemment) et de réduire les coûts. Le module de sécurité matérielle VaultIP peut être intégré au cœur des processeurs d'application et des puces SoC (« Systems-on-Chip ») pour introduire un niveau de sécurité optimale au cœur des smartphones et des objets connectés (Internet des Objets). Les clients peuvent désormais utiliser ce module IP d'INSIDE Secure pour se conformer aux exigences de sécurité particulièrement strictes des applications gouvernementales américaines, et ainsi favoriser l'utilisation de leurs produits dans le cadre d'applications sécurisées liées aux problématique du BYOD (« Bring-Your-Own-Device » ou « utilisez votre portable ou tablette personnel au bureau ») et de l'accès aux contenus premium. La norme FIPS 140-2 est considérée comme une référence de sécurité pour les applications gouvernementales

## Anatomie d'un appareil mobile piraté : comment un pirate informatique peut exploiter votre smartphone

Votre smartphone peut vous sembler innocent, mais s'il est infecté par un programme malveillant, il peut vous observer illégalement, se faire passer pour vous, participer à des activités malintentionnées et dangereuses, dérober vos informations personnelles et même vous voler de l'argent.



\* Source : SophosLabs

<sup>1</sup> Source : Cost of Data Breach Study, Ponemon Institute

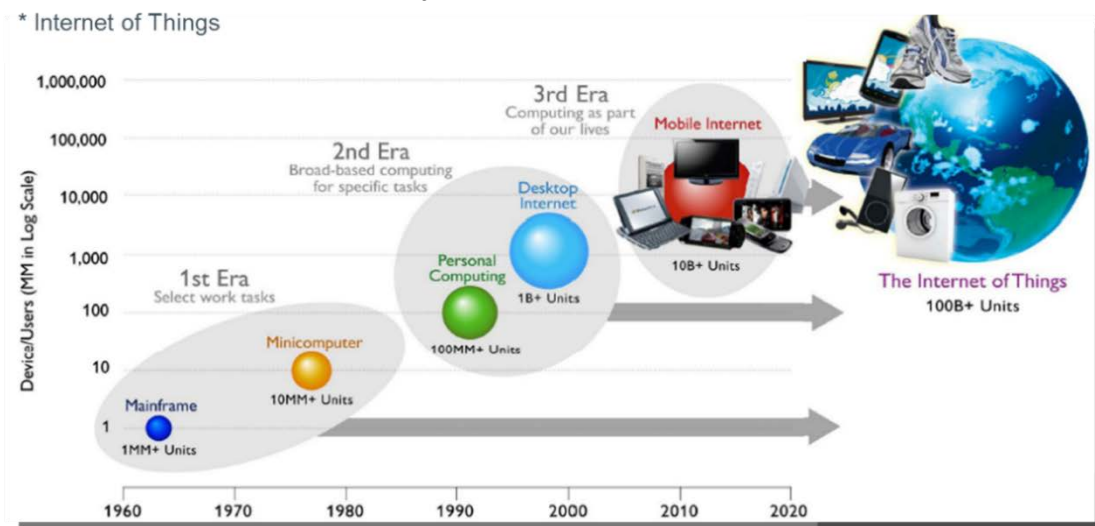
<sup>2</sup> Source : What's the Worst U.S. City for Smartphone Theft?, Mashable

Le Groupe a identifié trois segments tirant la demande de ce marché :

- les impératifs de sécurité au sein des services financiers, incluant paiement mobile et portefeuille électronique (« e-Wallet »),
- la sécurisation des accès professionnels en entreprises portée par la tendance lourde du « Bring Your Own Device » ou BYOD), et
- la protection des contenus de divertissement numérique.



### 6.2.3 Sécurisation de l'Internet des objets



« Depuis sa création, l'Internet a connu un succès insoupçonné et s'est étendu à travers le monde. Récemment, des avancées technologiques majeures ont permis de réduire les ressources consommées et de miniaturiser les appareils communiquant sur l'Internet. Si, jusqu'alors, l'Internet était réservé à l'interconnexion d'ordinateurs, de téléphones ou de tablettes, grâce à ces avancées technologiques, on peut dès à présent envisager connecter toutes sortes d'objets au réseau. Cette révolution est ce que l'on nomme l'« Internet des objets ».

On distingue principalement deux types d'objets connectés. Les objets dits « passifs » utilisent généralement un tag (puce RFID ou code barre) permettant leur identification et, grâce à un lecteur mobile, l'accès à des informations relatives sur une application informatique. Les objets dits « actifs », quant à eux, embarquent des technologies les raccordant à Internet (un module GSM pour le réseau mobile, Wi-Fi, Ethernet, Bluetooth, ou des technologies dites Low-energy).

Selon Cisco, l'un des leaders mondiaux dans les équipements de réseaux, le nombre d'appareils connectés à l'Internet a dépassé le nombre de personnes sur terre en 2008. Il prévoit environ 50 milliards d'objets connectés en 2020, ce qui correspond à une moyenne de 6 à 7 appareils par personne. L'équipementier évalue à 14,4 trillions de dollars US le marché de l'Internet des Objets entre 2013 et 2022.

Un des grands défis de l'Internet des objets est la sécurité. L'utilisation de technologies ouvertes permet l'interopérabilité mais expose également les objets aux attaques. C'est pourquoi la sécurité doit faire partie intégrante de la conception des systèmes de façon à minimiser les risques. Heureusement, les mécanismes de sécurité informatique les plus sophistiqués développés jusqu'alors peuvent être adaptés à l'Internet des objets. Comme toute nouvelle technologie, l'Internet des objets peut faire peur mais les apports potentiels pour notre société ne doivent pas être sous-estimés. »<sup>2</sup>

Cette description des enjeux de la sécurité autour des objets connectés fonde la vision d'INSIDE Secure. Le Groupe entend s'appuyer sur ses technologies et son savoir-faire pour bénéficier de la croissance soutenue du nombre d'objets connectés et ainsi se positionner comme un acteur majeur sur ce marché.

## 6.3 Technologie et produits

INSIDE Secure se démarque essentiellement par sa capacité à développer des solutions de sécurité complètes intégrant les logiciels et les blocs de propriété intellectuelle (« IP »). Pour atteindre cet

<sup>2</sup> Source : Yannick Iseli, Novaccess – « L'Internet des objets: la prochaine révolution numérique »

objectif et pour chaque segment de marché, le Groupe travaille directement avec les principaux fabricants de terminaux développant leurs propres circuits intégrés et opérateurs/prestataires de service, en liaison avec les grands fournisseurs de plates-formes.

### 6.3.1 Produits de sécurité mobile et applications mobiles

#### 6.3.1.1 Vault IP

VaultIP est un élément sécurisé fournit en tant que bloc IP en code source synthétisable. VaultIP est une plate-forme de sécurité destinée à être intégrée dans une puce électronique qui opère indépendamment comme un élément sécurisé et/ou renforce la sécurité de l'environnement d'exécution sécurisé (*trusted execution environment*) des terminaux mobiles contre une cyberattaque.

Conçu comme la description logique d'une fonction matérielle (« hardware IP »), il comprend un ensemble de modules optimisés et pre-testés pour l'architecture ARM. Cette approche permet aux clients, outre un gain de temps dans le développement de leurs produits, de bénéficier de fonctions de sécurité qu'ils mettraient autrement des années à acquérir et maîtriser.

La solution VaultIP sera ainsi amenée à être intimement intégrée avec le processeur principal de l'équipement électronique (processeur d'application), ce dernier devenant alors le cœur de la sécurité des terminaux mobiles.

VaultIP est le premier module de sécurité, proposé sous forme de bloc IP certifié FIPS 140-2 au monde. Il permet aux fabricants de semi-conducteurs de certifier leurs puces, plus rapidement (réduit à environ 1 mois par rapport à 1 an précédemment) et de réduire les coûts. La norme FIPS 140-2 est considérée comme une référence de sécurité pour les applications gouvernementales

#### 6.3.1.2 Paiement mobile : MatrixHCE

MatrixHCE vise à permettre aux développeurs d'applications mobiles bancaires et de paiement d'accélérer leur développement et leur mise sur le marché en combinant une fonction Host Card Emulation (HCE) ainsi que de nombreuses fonctionnalités logicielles de sécurité.

Architecture introduite par Android 4.4 (KitKat) et récemment adoptée par les principaux fournisseurs de système de paiement, la technologie HCE (Host Card Emulation) autorise les paiements sans contact (et d'autres services, notamment des programmes de fidélisation, l'accès physique aux bâtiments et transport) entre l'application mobile de la banque de l'utilisateur et le commerçant utilisant le système NFC. Avec la technologie HCE, les données sensibles utilisées lors des transactions sont stockées et accessibles à partir de serveurs dans le « Cloud » et non plus dans un élément sécurisé ou dans une carte SIM dans le terminal mobile.

La solution MatrixHCE bénéficie de l'expertise d'INSIDE Secure sur les marchés de la communication en champ proche et du paiement et de la sécurité. L'acquisition récente de Metaforic renforce l'expertise d'INSIDE Secure dans le domaine de la sécurité mobile.

Les applications mobiles de paiement sécurisé nécessitent plus qu'un simple cryptage des données. Au lieu de cela, les développeurs doivent sécuriser le code source de l'application ainsi que sa logique et ses processus, les données et les clés. MatrixHCE rend extrêmement difficile et long pour les pirates de comprendre le fonctionnement de l'application de paiement afin de la compromettre. L'objectif final étant de sécuriser les opérations.

#### 6.3.1.3 La protection de contenu : DRM Fusion

INSIDE Secure est, à sa connaissance, le seul à proposer des solutions de sécurité complète, tant au niveau client que serveur, pour l'ensemble des standards DRM (« Digital Right Management »),

comme Microsoft PlayReady, Windows Media DRM ou OMA DRM destinés à licencier, protéger et monétiser les contenus et services de divertissement numérique.

La faculté d'offrir un accès au contenu à tout moment, en tout lieu et depuis n'importe quel terminal est un facteur de succès pour les fournisseurs de contenu numérique. Afin de satisfaire la demande du consommateur et conquérir des marchés numériques émergents, les sociétés de diffusion, les propriétaires de contenu, les opérateurs mobiles et les fournisseurs de contenu doivent être en mesure de fournir des modèles de consommation et d'achat variés.

Seule l'adoption de solutions de sécurité fondées sur les standards industriels peut permettre aux diffuseurs, aux opérateurs mobiles et aux fournisseurs de contenu de conserver la main sur leurs politiques de protection de contenu tout en offrant aux consommateurs de nombreuses fonctionnalités et des services indépendants des types de réseaux et de mobiles. L'adoption de solutions DRM propriétaires et fermées (ou Conditional Access Systems – « CAS ») fait dépendre les diffuseurs de contenus, les opérateurs mobiles et les fournisseurs de contenu d'un unique fournisseur de DRM, ce qui limite l'interopérabilité des terminaux et des réseaux et subordonne le consommateur à une solution de DRM qui n'est pas garantie à long terme.

Les produits d'INSIDE Secure dans ce domaine sont les suivants : DRM Fusion Server, DRM Fusion Agent for Embedded Deployment, DRM Fusion Agent for Downloadable Deployment, Microsoft DRM-based Solutions et OMA Solutions.

#### 6.3.1.4 Entreprise : QuickSec, MACsec, MatrixSSL

Les solutions logicielles « Entreprise » d'INSIDE Secure QuickSec® IPsec, MACsec et MatrixSSL™ offrent aux fabricants d'équipement spécialisés dans la téléphonie et les réseaux un système avancé de protection, de fiabilité et de performance. Il s'agit d'une large gamme de solutions IPsec VPN Client équipées de fonctionnalités pour Android ou d'autres plateformes mobiles. Ces solutions standardisées de communication de bout en bout sont faciles à intégrer et déployer et capables de demeurer à la pointe des changements technologiques. Les producteurs d'équipements de réseau et de télécommunication peuvent accroître leurs performances tout en économisant temps et argent avec les solutions d'INSIDE Secure.

### 6.3.2 Produits de transactions sécurisées

#### 6.3.2.1 Paiement: MicroPass

Les solutions MicroPass ont été développées pour le marché du paiement pour accompagner le succès de la migration des cartes de paiement à bande magnétique vers le paiement sans contact et/ou contact en tenant compte de deux facteurs essentiels : le coût et l'interopérabilité.

La dernière génération de MicroPass offre plusieurs fonctionnalités :

- Un système d'exploitation (OS) optimisé afin de réduire la surface de silicium tout en offrant le plus haut niveau de sécurité dans l'industrie.
- Les trois principaux systèmes de paiement – Discover, MasterCard et Visa – sont préinstallés, afin de faciliter la phase de pré-personnalisation ou de personnalisation du processus de fabrication de la carte.
- Un délai de personnalisation optimisé, afin d'accélérer le rendement des équipements de personnalisation et réduire les coûts.
- Le partage du code PIN et des données entre plusieurs applications sur une même carte, afin d'éviter le chargement redondant des données lors de la personnalisation, tout en offrant une meilleure expérience utilisateur de la carte (un code PIN unique).

Le MicroPass d'INSIDE Secure est complété par l'application « Smart Purse » pour autoriser des programmes de fidélité ou l'utilisation de portefeuilles virtuels parallèlement aux applications de paiement.

#### 6.3.2.2 Accès sécurisé et sécurité de l'Internet des Objets : VaultIC1xx, VaultIC4xx, VaultIC6xx

Les produits VaultIC1xx, VaultIC4xx, VaultIC6xx sont des puces standards pour applications spécifiques destinées à sécuriser différents systèmes contre la contrefaçon, le clonage et le vol d'identité. Ces modules de sécurité peuvent être utilisés de plusieurs façons telles que la protection de la propriété intellectuelle, le contrôle d'accès ou la protection du matériel (hardware). La technologie éprouvée utilisée dans les modules de sécurité des familles VaultIC1xx, VaultIC4xx, VaultIC6xx est déjà largement répandue pour les cartes d'identité ou de santé, les passeports électroniques, les cartes bancaires (stockant le numéro d'identité personnelle, les numéros de comptes et les clés d'authentification entre autres), le contrôle d'accès à la télévision payante et aux cartes SIM de téléphones mobiles (permettant le stockage de l'identifiant unique, le code PIN, et l'authentification sur le réseau des abonnés), où le clonage doit absolument être évité. Par exemple, conçus pour garder le contenu sécurisé et éviter la fuite d'informations lors de l'exécution du code, les VaultIC420 comprennent des détecteurs de tension, de fréquence et de température, d'exécution du code non autorisée, l'altération des moniteurs et la protection contre les attaques par canaux secondaires et de sondage. Les puces peuvent détecter les tentatives d'intrusion et détruire les données sensibles dans ces situations, évitant ainsi que la confidentialité des données soit compromise.

#### 6.3.2.3 La lutte contre la contrefaçon : CapSeal

CapSeal (qui fait l'objet d'une demande de brevet) est un système sécurisé destiné à lutter contre la contrefaçon sur le marché du vin et des spiritueux. Cette solution innovante vise à résoudre le problème de re-remplissage des bouteilles, qui menace de plus en plus d'acteurs de ce marché. Il s'agit d'une solution qui combine un mécanisme d'authentification avec la désactivation de l'étiquette à l'ouverture de la bouteille, la puce confirmant que la capsule de la bouteille n'a pas été manipulée et que le bouchon n'a pas été retiré.

Les producteurs, les industriels et même les consommateurs peuvent facilement vérifier l'authenticité d'une bouteille et s'assurer qu'elle n'a pas été ouverte précédemment. Il suffit d'avoir un smartphone ou autre dispositif équipé de la technologie NFC et de scanner la puce intégrée à l'étiquette en utilisant la plateforme d'application mobile telle que celle de Selinko (société partenaire d'INSIDE Secure pour des solutions clés-en-main d'anti-contrefaçon). La puce confirme alors que la capsule placée sur la bouteille n'a pas été falsifiée et que le bouchon n'a pas été enlevé.

La solution CapSeal d'INSIDE Secure est une solution de conditionnement intelligent, conforme aux normes de certification internationales les plus strictes (Critères communs, EAL5+ comme pour la certification des passeports électroniques), qui est combinée à la plateforme d'application innovante de Selinko. L'ensemble offre au marché des vins et spiritueux une solution unique et des plus sûres pour résoudre le problème de la contrefaçon et du re-remplissage.

#### 6.3.2.4 VaultITrust

Le marché de l'IoT est en plein essor. La capacité d'authentifier et de gérer à distance des millions d'équipements devient omniprésente.

Ce besoin d'authentification forte n'est rendu possible que par un secret embarqué et/ou un identifiant unique. Le plus haut niveau de confiance ne peut être réalisé lorsque l'approvisionnement et la personnalisation sont effectués de la manière la plus sûre. Cette étape supplémentaire dans la production peut ajouter des coûts non désirés et une arrivée tardive sur le marché.



Pour aider les fabricants, INSIDE Secure a développé VAULTiTRUST, un service de personnalisation et pour l'approvisionnement de clé de sécurité dans un environnement compatible (locaux sécurisés) avec les Critères Communs EAL5 +.

## 6.4 Clients

INSIDE Secure compte parmi sa clientèle plus d'une centaine de grands noms et est présent sur des marchés diversifiés.

Le Groupe offre ainsi :

- des logiciels embarqués (« software ») à des éditeurs de systèmes d'exploitation ou d'applications et des fournisseurs de services ou de contenus,
- des éléments de propriété intellectuelle (blocs « IP ») aux fabricants de plateformes semi-conducteurs ou des OEM (*Original Equipment Manufacturer*) développant leurs propres ASIC (circuits Intégrés spécifiques), et
- des solutions semi-conducteurs (« hardware », microcontrôleurs de sécurité) à des ODM (*Original Design Manufacturer*) et des OEM (*Original Equipment Manufacturer*), par exemple : des fabricants de terminaux mobiles, d'infrastructures réseaux ou de cartes de paiement.

Alcatel-Lucent, AT&T, BBC, Cinemax, Cisco, Docomo, Fujitsu, Oberthur, HBO, HID, IBM, INTEL, Juniper, LG, LSI, Motorola, Samsung, NEC, Oberthur, Orange, Tiler, Sky, Safran et Texas Instruments figurent parmi les clients du Groupe. Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, certains clients d'INSIDE Secure imposant une stricte confidentialité sur la nature de leurs relations contractuelles avec le Groupe, indispensable pour leur stratégie de développement de solutions de sécurité.

## 6.5 Concurrence

Le Groupe évolue dans un milieu concurrentiel fragmenté :

- s'agissant des logiciels embarqués (« embedded software »), le Groupe est en concurrence avec un plus grand nombre de sociétés car la barrière à l'entrée de la sécurité logicielle est a priori moins élevée et le marché plus récent. Néanmoins, la sécurité mobile étant une problématique système s'articulant autour de la maîtrise combinée de matériels, de logiciels et de composantes de propriété intellectuelle, le Groupe estime disposer d'un avantage compétitif,
- s'agissant des éléments de propriété intellectuelle (blocs « IP »), peu de sociétés proposent une offre IP sécurité avec de hauts niveaux de certification. Capitalisant sur son expertise et sa technologie, le Groupe entend contribuer à la définition des futurs standards en matière de sécurité dans les terminaux mobiles, de nouvelles architectures et de schémas de certifications, et
- s'agissant des solutions semi-conducteurs (« hardware »), le Groupe fait face à un nombre relativement limité de concurrents, qui sont néanmoins de taille importante dans le domaine des semi-conducteurs dont la majorité ne fournit que des plateformes matérielles à des clients qui développent des solutions sécurisées fondées sur leur système d'exploitation et plateforme de service,

Sur les marchés visés, logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme ARM, Rambus ou Arxan.

## 6.6 Organisation

### 6.6.1 Recherche et développement

L'innovation a toujours été au cœur de la stratégie d'INSIDE Secure et le Groupe mène depuis longtemps une politique qui lui vaut aujourd'hui de détenir un portefeuille de plus de 1 000 brevets et demandes de brevets, répartis dans plus de 200 familles de brevets (se reporter également au chapitre 11 du Document de Référence).

#### 6.6.2 Production

S'agissant des microcontrôleurs qu'il développe et commercialise, le Groupe opère sur la base d'un modèle de production sans usine (*fabless*), ce qui signifie qu'il a recours aux fonderies de tiers pour la production de ses tranches de silicium (*wafers*) et à d'autres sous-traitants pour l'assemblage et les tests de ses produits. En externalisant ainsi la production, l'assemblage et le test de ses produits, le Groupe simplifie la conduite des activités et réduit les besoins en capitaux. Les ingénieurs travaillent en étroite collaboration avec les fonderies partenaires et les autres sous-traitants pour augmenter le rendement, réduire les coûts de production et maximiser la qualité des produits. Le Groupe est certifié ISO 9001 depuis 2007, et ses principaux fournisseurs et sous-traitants sont tenus de disposer de systèmes de production de qualité certifiés ISO 9000 et ISO 14000, ainsi que des programmes appropriés de contrôle de l'environnement (se reporter également à la section 8.2 « Questions environnementales » du Document de Référence).

Le Groupe a établi des relations et des contrats de production avec trois fonderies principales : UMC, Global Foundries et TSMC. Les processus de production utilisent les technologies CMOS 350nm, 150nm, 130nm et 90nm. La fabrication de certains de ces produits, produits en très grands volumes, a été répartie entre plusieurs fonderies, ceci garantissant aux clients du Groupe plus de sécurité dans leurs approvisionnements et une flexibilité accrue dans la gestion de la production.

Pour l'assemblage et les tests, le Groupe utilise, entre autres, UTAC (United Test And Assembly Center), ASE (Advanced Semiconductor Engineering Group) et Amkor Technology. En juin 2015, INSIDE Secure a externalisé l'industrialisation des produits (notamment pour les prototypes et les préséries) et la gestion de la chaîne de production, désormais réalisée par la société Presto Engineering. Pour certaines applications destinées aux cartes à puce, les clients peuvent demander à recevoir les semi-conducteurs du Groupe sous forme de modules ou d'*inlays* (puces reliées à une antenne) auquel cas le Groupe a recours à des fabricants tiers, tels que Nedcard, Chipbond Technology et Smartrac.

Les contrats avec les fonderies partenaires et les sous-traitants dans le domaine de l'assemblage et des tests ne prévoient généralement pas d'engagement ferme sur des volumes de la part du Groupe, les ordres d'achats étant passés sur la base de bons de commande.

#### 6.6.3 Marketing et vente

Le Groupe concentre ses efforts de commercialisation sur le gain d'un nombre croissant de projets (*design ins*) qui déboucheront sur des commandes (*design wins*) chez les fabricants de terminaux mobiles et d'équipements de réseaux, de cartes à puce, de dispositifs électroniques nécessitant des fonctionnalités de sécurité intégrées et de composants électronique intégrant un bloc IP d'INSIDE Secure. Obtenir un *design win* est d'autant plus important qu'il est ensuite difficile pour le client de changer de fournisseur de semi-conducteurs pour une génération donnée de produits.

En outre, il s'appuie sur des actions marketing afin de convaincre directement les utilisateurs finaux, clients de ses propres clients, de l'intérêt de ses solutions. Ces utilisateurs finaux peuvent être des opérateurs de réseaux mobiles, des émetteurs de cartes bancaires, des sociétés de transports en commun, des organismes gouvernementaux, des fournisseurs de contenu numérique ou des entreprises de l'industrie du luxe auprès desquels le Groupe fera la promotion des avantages de ses solutions de sécurité ou mettra en avant les avantages de sa technologie.

Par exemple, certains produits de la division « Transactions sécurisées » du Groupe sont vendus à des fabricants de décodeurs pour des applications de télévision payante et de contrôle d'accès, ou à des fabricants de cartes à puce au sein des activités de cartes nationales d'identité.

Le marketing est organisé par division. L'équipe marketing élabore la stratégie et gère le portefeuille de produits, les processus d'introduction des nouveaux produits, la gestion de vie des produits, l'étude des besoins du marché et l'analyse de la concurrence. Elle s'assure également de la coordination de la planification de l'offre et de la demande, du lancement de nouveaux produits et des programmes de commercialisation avec les activités de vente, les opérations (planning, logistique et qualité) et les activités de développement.

Le Groupe dispose de canaux de distribution directe vers ses principaux clients et travaille également avec des partenaires (tels qu'agents et distributeurs) afin d'être en mesure de servir l'ensemble de la chaîne de valeur des marchés qu'il cible.

La base de clients d'INSIDE Secure comprend un vaste éventail de sociétés allant de start-ups aux plus grands groupes internationaux en passant par des petites et moyennes entreprises. Afin d'assurer une bonne couverture de ses clients, le groupe INSIDE Secure a développé une présence mondiale avec une organisation globale des ventes reposant sur des forces de vente régionales, présente sur trois grandes régions, Europe/Amérique du Sud, Amérique du Nord et Asie. L'organisation vente intègre également des personnels locaux de support technique pour les clients. A proximité des clients, ces équipes sont chargées d'orienter et de conseiller les clients durant les phases de développement, de production et de lancement de leurs produits.

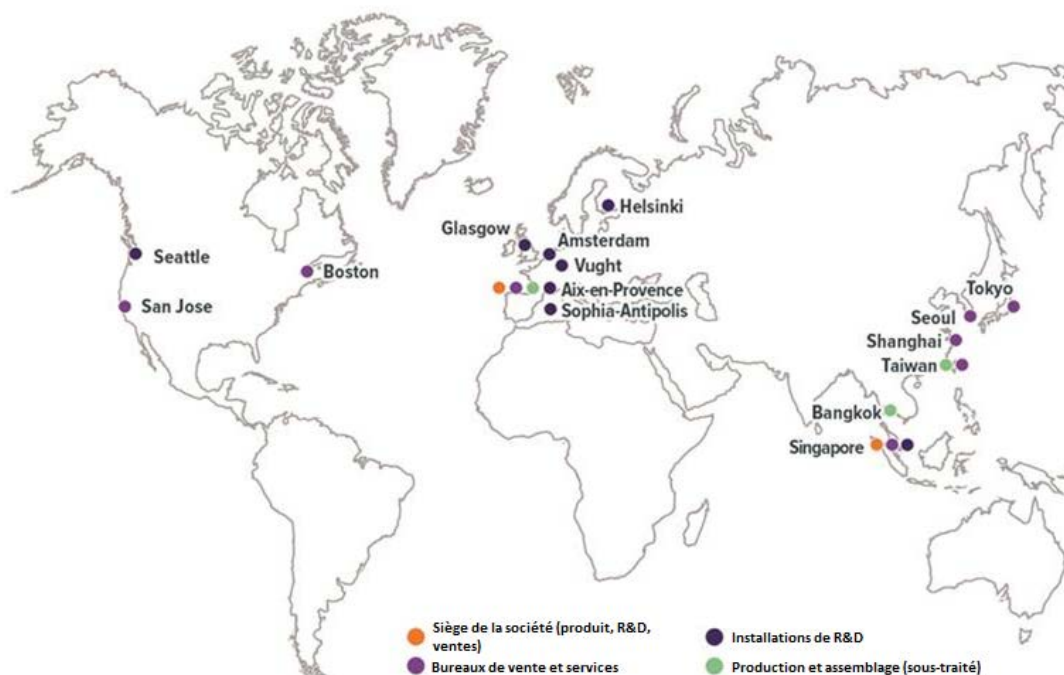
Au 31 décembre 2015, le Groupe disposait d'une équipe de vente directe composée de 18 personnes (sans compter les fonctions de support technique et les équipes marketing propres à chaque segment).

Le département communication du Groupe est quant à lui centralisé et regroupe la communication société et produits. La communication financière est indépendante.

## **6.7 Organisation géographique**

Le siège social de la Société et les locaux de la direction du Groupe sont situés à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence, en France. Ces installations accueillent une partie des équipes de recherche et développement ainsi qu'une partie importante des activités ventes et marketing, opérationnelles, financières et administratives.

Le Groupe est également présent dans d'autres pays d'Europe (Ecosse, Pays-Bas, Finlande), en Asie et en Amérique du nord.



## 6.8 Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie, activité réglementée dans la mesure où elle est liée à la sécurité nationale.

La cryptologie est une science qui se divise en 2 domaines d'expertise :

- la cryptographie, qui permet de protéger des messages,
- la cryptanalyse, qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant de contourner la protection de ces messages sans connaître les clés de protection afin d'en étudier les faiblesses.

En France, le régime juridique de la cryptologie est défini aux articles 29 et suivants de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, qui distingue entre (i) l'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie et (ii) la fourniture de prestations de cryptologie.

### *L'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie*

Tout matériel ou logiciel conçu ou modifié pour transformer des données, qu'il s'agisse d'informations ou de signaux, à l'aide de conventions secrètes ou pour réaliser l'opération inverse avec ou sans convention secrète est un moyen de cryptologie. Ces moyens de cryptologie ont principalement pour objet de garantir la sécurité du stockage ou de la transmission de données, en permettant d'assurer leur confidentialité, leur authentification ou le contrôle de leur intégrité.

L'utilisation ou la diffusion de moyens de cryptologie est en principe libre mais peut être soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

Sont libres : la fourniture, le transfert depuis ou vers un Etat membre de la Communauté européenne, l'importation et l'exportation de moyens de cryptologie assurant exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité.

Sont soumis à déclaration préalable auprès du Premier ministre : la fourniture, le transfert depuis un Etat membre de la Communauté européenne ou l'importation d'un moyen de cryptologie n'assurant

pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être dispensées de cette déclaration préalable.

Sont soumis à autorisation préalable du Premier ministre : le transfert vers un Etat membre de la Communauté européenne et l'exportation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être soit soumises au régime déclaratif, soit dispensées de toute formalité préalable.

Conformément au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007, sont notamment dispensés de toute formalité préalable les moyens de type « cartes à microprocesseur personnalisées destinées à des applications pour le grand public, lorsque la capacité cryptographique (a) est conçue et limitée pour servir uniquement les équipements de réception de radiocommunication mobiles destinés au grand public ou les équipements téléphoniques sans fil destinés au grand public ou les équipements utilisés dans des opérations bancaires ou financières à destination du grand public et (b) n'est pas accessible à l'utilisateur et est spécialement conçue et limitée pour permettre la protection des données qui y sont stockées ».

L'utilisation et la diffusion par la Société des moyens de cryptologie nécessaires à son activité sont, soit libres, soit dispensées de déclaration préalable auprès du Premier ministre ou d'autorisation préalable de ce dernier.

Toutefois, certains moyens de cryptologie utilisés ou diffusés par la Société ne rentrent pas dans le champ d'application de l'exception visée ci-dessus et leur utilisation ou diffusion est ainsi soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

De plus, compte tenu d'une interprétation parfois différente de la réglementation en vigueur par les juridictions européennes, une autorisation préalable du Premier ministre est, à titre de précaution, parfois demandée par la Société afin d'exporter certains de ses moyens de cryptologie.

Enfin, l'utilisation, la diffusion ou l'exportation des moyens de cryptologie du Groupe conformément à la réglementation applicable dans les pays autres que la France où le Groupe exerce ses activités ou vend ses produits peuvent être soumises à une autorisation préalable.

#### *La fourniture de prestations de cryptologie*

Selon la loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, la fourniture de prestations de cryptologie doit également, sauf exception, être déclarée auprès du Premier ministre ou autorisée par ce dernier. Les personnes exerçant cette activité sont assujetties au secret professionnel. Elles engagent en outre leur responsabilité en cas d'atteinte à l'intégrité, à la confidentialité ou à la disponibilité des données, nonobstant toute clause contractuelle contraire.

Le décret n° 2007-663 du 2 mai 2007 dispensant de formalité préalable la fourniture de prestations de cryptologie de type cartes à microprocesseur, telle que définie ci-dessus, la fourniture par la Société de prestations de cryptologie nécessaires à son activité n'est donc pas non plus, en principe, soumise à déclaration préalable du Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

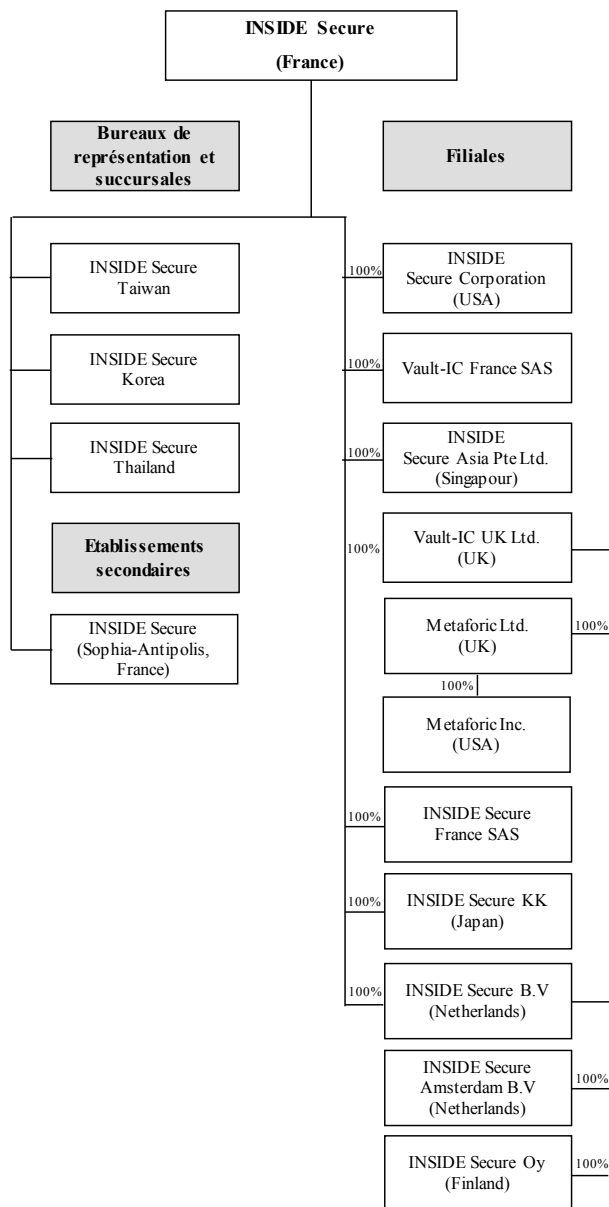
### **6.9 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication**

Conformément à l'article 6.4 de l'annexe I du règlement européen, le Groupe précise qu'en adéquation avec ses choix technologiques, il a conclu certaines licences portant notamment sur des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, dont les plus importants sont décrits à la section 11.2 du Document de Référence.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Description sommaire du Groupe

Au jour de l'enregistrement du Document de Référence, l'organigramme juridique de la Société et de ses filiales (ensemble le « Groupe ») se présente comme suit :



INSIDE Secure est la société mère du Groupe et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité des achats stockés et de la facturation aux clients du Groupe).

Les principaux éléments patrimoniaux des sociétés du Groupe se résument ainsi (en milliers de dollars et selon les normes IFRS) :

| <b>Valeurs en consolidation<br/>au 31 décembre 2015</b><br>en milliers de dollars | Vaut-IC<br>UK Ltd. | Vaut-IC<br>France | Filiales<br>"ESS" (*) | Filiales<br>"Metaforic" (**) | Autres<br>filiales | INSIDE<br>Secure | <b>Total<br/>consolidé</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------|------------------|----------------------------|
| Actif immobilisé                                                                  | 112                | 1                 | 86                    | 4 007                        | 88                 | 13 211           | <b>17 504</b>              |
| Trésorerie au bilan                                                               | 262                | 171               | 551                   | 381                          | 933                | 14 136           | <b>16 434</b>              |
| Stocks                                                                            | -                  | -                 | -                     | -                            | -                  | 7 943            | <b>7 943</b>               |
| Passif sur accord de licence                                                      | -                  | -                 | -                     | -                            | -                  | 1 544            | <b>1 544</b>               |
| Fournisseurs et dettes rattachées                                                 | 611                | 1 223             | 981                   | 1 253                        | 1 037              | 12 128           | <b>17 232</b>              |

(\*) INSIDE Secure B.V., INSIDE Secure Amsterdam B.V. et INSIDE Secure Oy

(\*\*) Metaforic Ltd et Metaforic Inc.

Les activités du Groupe sont décrites au chapitre 6 « Aperçu des activités » du Document de Référence et les activités des sociétés du Groupe sont décrites à la section 7.2 « *Liste des filiales, succursales et établissements secondaires* » ci-dessous.

## 7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

### 7.2.1 Filiales

Au 31 décembre 2015, la Société détenait les filiales suivantes :

- INSIDE Secure Corporation (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de la Société. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale compte 23 employés.
- INSIDE Secure Asia Pte Ltd. (Singapour) est une filiale à 100% de la Société. Son activité principale est la recherche et le développement. Cette filiale compte 5 employés.
- Vault-IC UK Ltd. (Londres, Royaume-Uni) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales, réalisées à partir de son site unique d'East Kilbride (Ecosse) sont la recherche et développement et l'ingénierie de produits. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corp. le 30 septembre 2010. Cette filiale compte 30 employés.
- Vault-IC France SAS (Meyreuil, France) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corp. Ses activités principales sont la recherche et développement, l'ingénierie, la planification et le marketing. Cette filiale compte 49 employés.
- INSIDE Secure B.V. (Vught, Pays-Bas) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de blocs de propriété intellectuelle destinés à la conception de processeurs de sécurité. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité ESS le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Cette filiale compte 27 employés.
- INSIDE Secure Amsterdam B.V. (Amsterdam, Pays-Bas) est une filiale à 100% d'INSIDE Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale compte 10 employés.
- INSIDE Secure Oy (Helsinki, Finlande) est une filiale à 100% d'INSIDE Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale compte 28 employés.
- INSIDE Secure K.K (Tokyo, Japon) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société consécutivement à l'acquisition de l'activité ESS. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale compte

4 employés.

- INSIDE Secure France SAS (Aix-en-Provence, France) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société en décembre 2012 ; elle n'a pas d'activité commerciale et ne compte aucun employé.
- Metaforic Ltd (Glasgow, Royaume-Uni) est une filiale à 100% de Vault-IC UK Ltd. Cette filiale a été acquise le 5 avril 2014. Ses activités principales sont la recherche et développement, le marketing et la vente de logiciels. Cette filiale compte 11 employés.
- Metaforic Inc. (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de Metaforic Ltd. Ses activités principales sont le marketing et la vente de logiciels. Cette filiale ne compte aucun employé.

#### 7.2.2 Etablissement secondaire

- INSIDE Secure (Vallauris, France) est un établissement secondaire de la Société. Son activité principale est la recherche et le développement. Cet établissement secondaire comptait 10 employés au 31 décembre 2015.

#### 7.2.3 Succursales et bureaux de représentation

Le Groupe opère également via des succursales et bureaux de représentation quand la taille des équipes et l'activité réalisée localement ne justifie pas la création d'une entité juridique dédiée.

- INSIDE Secure Taiwan (Taipei, Taiwan) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.
- INSIDE Secure Korea (Séoul, Corée) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.
- INSIDE Secure Thailand (Cachoengsao, Thaïlande) est un bureau de représentation de la Société. Son activité principale est le contrôle des sous-traitants chargés du test des produits. Suite à la cession par la Société de ses activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement à la société Presto Engineering, ce bureau de représentation est en cours de fermeture.



## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT**

### **8.1 Descriptif des propriétés immobilières**

Le Groupe ne détient aucun immeuble.

En règle générale, le Groupe loue les locaux qu'il occupe (en ce inclus le siège social de la Société).

### **8.2 Informations RSE (Grenelle II)**

Le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du groupe INSIDE Secure a pour objectif de répondre aux obligations légales et réglementaires issues de la loi Grenelle II et de son décret d'application. Les informations présentées dans ce rapport, figurant outre dans ce chapitre, au chapitre 17 du Document de Référence ont été établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et avec les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. Elles peuvent, de ce fait, ne pas couvrir l'intégralité des thématiques requises par le décret d'application de la loi Grenelle II mais se limiter aux informations jugées pertinentes. Une table de correspondance entre les thématiques réglementaires et la communication du Groupe figure à la section 8.2.4 ci-après. Les indicateurs quantitatifs mentionnés se rapportent, soit à l'ensemble du périmètre mondial consolidé, soit au périmètre européen (85% des effectifs). Toute limitation de périmètre est systématiquement précisée.

INSIDE Secure a nommé un organisme tiers indépendant pour la vérification de ces informations. Le rapport de l'organisme tiers indépendant sera présenté au sein du rapport de gestion après que ce dernier ait été arrêté par le directoire et le conseil de surveillance de la Société.

#### **8.2.1 Informations sociales**

Les informations sociales figurent à la section 17.1 du présent Document de Référence.

#### **8.2.2 Informations environnementales**

##### **8.2.2.1 Politique générale en matière d'environnement**

Consciente des enjeux environnementaux et de sa responsabilité sociale, INSIDE Secure veille à ce que son activité s'inscrive dans une démarche de développement durable que ce soit directement ou au travers de ses partenaires commerciaux. INSIDE Secure s'efforce ainsi de concilier ses objectifs de progression économique et sociale avec le respect de l'environnement en limitant notamment ses impacts négatifs sur l'environnement et en gérant de manière rationnelle les ressources naturelles.

Le Groupe n'ayant aucune activité manufacturière dans ses locaux (modèle *fabless*), il n'est pas exposé à des risques significatifs directs pour l'environnement. Le département qualité du Groupe est responsable du système de management des aspects environnementaux. Une sensibilisation en matière de protection de l'environnement a été organisée en 2012 pour les salariés basés en France. Elle n'a pas été renouvelée au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, l'activité de la société ne le justifiant pas particulièrement.

Il n'existe pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

### 8.2.2.2 Pollution et gestion des déchets

En raison de son activité essentiellement tertiaire, le Groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient affecter gravement l'environnement.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) prévoit que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble de ces déchets est évacué et pris en charge par une société tierce spécialisée.

Une procédure a été mise en place au sein du Groupe pour l'évacuation et la prise en charge des déchets suivants : plaquettes de silicium, équipements électriques et électroniques, piles et batteries, toner et cartouches d'encre et papier. La prise en charge peut prendre la forme de recyclage matière, de valorisation énergétique, ou d'autres modes de gestion.

Au cours de l'année 2015, le Groupe a produit et fait prendre en charge les quantités de déchets suivantes:

#### a) Sites français

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| - équipements électriques et électroniques <sup>(1)</sup> | 99 kg    |
| - batteries au plomb et piles                             | 8 kg     |
| - toner et cartouches d'encre                             | 2 kg     |
| - papier                                                  | 1 178 kg |

*(1) : les tonnages d'équipements électriques et électroniques ci-dessus n'incluent pas les disques durs qui sont broyés conformément aux obligations de la Société liées à la certification ISO 27001.*

#### b) Sites écossais

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| - équipements électriques et électroniques | 612kg    |
| - plaquettes de silicium                   | 257 kg   |
| - batteries au plomb et piles              | 60 kg    |
| - papier                                   | 1 758 kg |

#### c) Sites néerlandais

|          |        |
|----------|--------|
| - papier | 742 kg |
|----------|--------|

#### d) Site finlandais

|                                            |        |
|--------------------------------------------|--------|
| - équipements électriques et électroniques | 347 kg |
|--------------------------------------------|--------|

Par ailleurs les sites de Vught et d'Amsterdam produisent et évacuent également des équipements électriques et électroniques ainsi que des batteries au plomb et des piles, mais sans suivi précis des quantités prises en charge /valorisées.

De la même façon, le site d'Helsinki (Finlande) produit et fait prendre en charge sans mesure précise des poids correspondants des batteries au plomb et du papier.

Les informations concernant l'évacuation de toner et cartouches d'encre pour les sites écossais, néerlandais et finlandais ne sont pas disponibles.

Compte-tenu de son activité, le Groupe ne génère pas de nuisance sonore significative.

### 8.2.2.3 Utilisation durable des ressources

Au cours de l'année 2015, la consommation d'électricité du Groupe en France, en Ecosse, aux Pays-Bas et en Finlande a été la suivante :

- France : 992 333 kWh
- Ecosse (sites d'East Kilbride et de Glasgow) : 103 502 kWh
- Pays-Bas (site de Vught – les données du site d'Amsterdam ne sont pas disponibles) : 144 497 kWh
- Finlande : 71 956 kWh

Il est à noter que la suppression au cours de l'exercice 2015 d'un nombre important de serveurs informatiques du site d'East Kilbride a permis de réduire considérablement la consommation d'électricité de ce site.

En août 2013, le Groupe a regroupé l'ensemble de son personnel initialement basé à Aix-en-Provence et à Rousset au sein d'un même bâtiment conforme à la réglementation thermique RT2012 et aux caractéristiques énergétiques particulièrement performantes.

Le bâtiment valorise le gisement solaire dans sa partie supérieure via des capteurs photovoltaïques. La protection mise en place dans sa périphérie est très efficace contre la chaleur grâce à une respiration naturelle et un brassage d'air renforcé qui permet au bâtiment de maintenir une température intérieure confortable même par forte chaleur.

Le bâtiment est notamment caractérisé par sa consommation d'énergie primaire. En ce qui concerne cette caractéristique, il montre un gain de performance de 70% par rapport aux exigences de la RT 2012 en termes de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire du bâti ( $Cep_{max}$ )

Par ailleurs, dans un souci de respect de l'environnement, le bâtiment est équipé en systèmes énergétiques efficaces :

- Une ventilation double flux à échangeur rotatif afin d'optimiser les dépenses énergétiques dans le bâtiment.
- Une isolation thermique renforcée des murs et de la toiture.
- Le chauffage-rafraîchissement est assuré par un système à détente directe.
- Des doubles vitrages à lame d'argon 57/27 (57% de la lumière passe pour seulement 27% de chaleur)
- Une production d'énergie solaire photovoltaïque en toiture, avec une puissance de panneaux solaires installés de 99,75 kilowatt crête.

L'impact de la conception bioclimatique sur la performance énergétique du bâti est lui caractérisé par le coefficient « Bbio » (Besoin Bioclimatique). Les besoins du bâtiment (chauffage-refroidissement, ventilation, éclairage) dépendent de ce Bbio. Le bâtiment a un gain de 45% sur le  $Bbio_{max}$  exigé par la réglementation RT2012.

Compte-tenu de son activité *fabless*, le Groupe ne génère pas d'impact significatif en matière d'utilisation du sol ou de consommation d'eau et n'a pas engagé de mesures particulières pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières.

### 8.2.2.4 Changement climatique

La consommation d'électricité des sites français a généré l'émission de 19,102 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le regroupement en 2013 sur un même site des équipes basées dans la région d'Aix-en-Provence a permis notamment d'éliminer les fréquents trajets en automobile de collaborateurs entre les deux sites d'Aix-en-Provence et Rousset où ils étaient précédemment localisés.

La consommation d'électricité des sites écossais d'East Kilbride et de Glasgow a généré l'émission de 51,917 tonnes de CO<sub>2</sub>. La consommation d'électricité du site néerlandais de Vught a généré l'émission de 69,454 tonnes de CO<sub>2</sub>. La consommation d'électricité du site finlandais d'Helsinki a généré l'émission de 17,269 tonnes de CO<sub>2</sub>.

La politique voyage de la Société recommande aux collaborateurs de préférer le train à l'avion pour les trajets effectués entre Marseille et Paris. Par ailleurs le Groupe encourage ses collaborateurs à utiliser dans la mesure du possible les moyens de conférence téléphoniques mis à leur disposition afin de limiter les déplacements.

Le Groupe n'a néanmoins pas encore conduit d'analyse spécifique pour identifier les mesures à mettre en place pour s'adapter aux conséquences du changement climatique sur son activité.

#### 8.2.2.5 Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

#### 8.2.3 Informations sociétales

##### 8.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En France, l'activité du Groupe l'amène à faire appel à un certain nombre de sous-traitants pour lui fournir divers produits et services (conception d'outils et équipements pour son laboratoire, prestations intellectuelles diverses (notamment aide au développement de produits), agents d'accueil, de sécurité et de nettoyage...)

Ces sous-traitants se trouvent essentiellement dans un environnement proche du siège social du Groupe à Meyreuil. Le Groupe contribue ainsi au développement d'emplois indirects locaux qui supportent son activité.

Jusqu'en décembre 2013, le Groupe faisait notamment fabriquer une part importante de ses plaquettes de silicium par la société LFoundry basée à Rousset dans les Bouches-du-Rhône. La mise en liquidation judiciaire de cette société à la fin de l'année 2013 a contraint le Groupe à transférer cette activité sous-traitée à l'étranger en raison de l'absence sur le territoire français d'une autre société possédant la technologie adéquate.

##### 8.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Groupe entretient des liens réguliers avec divers établissements d'enseignement supérieur auprès desquels il recrute stagiaires et employés. Il est également en relation avec certains laboratoires de recherche régionaux dont les travaux sont en lien avec son activité. En raison de son activité en mode sans usine (« *fabless* »), le Groupe n'a pas d'impact territorial, économique et social décisif sur les populations riveraines ou locales.

##### 8.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Dans un souci de performance et pour faire face à la concurrence, le Groupe doit faire preuve d'une grande réactivité et flexibilité. Aussi, pour dépasser les limites de son organisation et renforcer ces deux critères, le Groupe a choisi de faire appel à de l'assistance technique externe. Le Groupe

comptait ainsi au 31 décembre 2015 une douzaine de prestataires externes émanant de sociétés de service retenues au travers d'appels d'offres. Cette assistance technique est majoritairement exercée en France par des sociétés localisées pour la plupart dans la région du siège social de la Société. Durant le temps de leur mission, les ingénieurs correspondants sont intégrés aux équipes de développement et travaillent sous la supervision des responsables de ces équipes.

Par ailleurs, en raison de son modèle sans usine (« *fabless* »), la fabrication et le test des produits que le Groupe développe sont réalisés par des fonderies et des sous-traitants. La fabrication des circuits intégrés vendus par le Groupe est ainsi intégralement sous-traitée. Cela représente 61% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015.

Le 30 juin 2015, la Société a en outre transféré ses activités d'industrialisation de circuits intégrés basées en France et ses activités mondiales de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'une équipe d'environ 40 personnes, à Presto Engineering, spécialiste des services d'industrialisation et de production aux fabricants de semi-conducteurs. Presto Engineering fournit au Groupe des prestations de service liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat pluriannuel (voir également le chapitre 22 « Contrats importants »).

Le Groupe porte une grande attention à l'impact environnemental de ses produits et est attentif au respect par ses partenaires de production des réglementations environnementales. Les fonderies où sont fabriqués les produits du Groupe et les sous-traitants réalisant les tests des produits et l'assemblage sont tous certifiés ISO 14001 (un standard largement reconnu au niveau international pour les systèmes de gestion de l'environnement. Cette certification fait partie des critères exigés dans les extensions de contrat (« *Technical Supplier Agreement* »), document qui définit précisément les attentes de la Société en termes techniques, de qualité et d'environnement.

Malgré le transfert à Presto Engineering des activités d'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe reste en contact direct avec les sous-traitants en charge de la fabrication et du test de ses produits et veille ainsi au respect des différentes réglementations environnementales dans le monde entier.

#### 8.2.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe entend conduire son activité dans le respect des règles d'intégrité. Il a mis en place en novembre 2012 un code d'éthique qui définit les principes et les valeurs qui constituent les normes fondamentales de comportement attendues de la part de ses employés principalement dans les domaines suivants :

- Lutte contre toutes formes de discrimination
- Prohibition des comportements anti-concurrentiels
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants
- Confidentialité des informations
- Prévention de la fraude
- Prévention des conflits d'intérêt
- Liberté d'association des employés et de la négociation collective
- Prohibition des actes de corruption et de trafic d'influence
- Relations avec les actionnaires et les marchés financiers

Lors de son introduction, le code éthique a été diffusé en langues française et anglaise à l'ensemble des employés du Groupe. Il est maintenant donné à chaque nouveau salarié rejoignant INSIDE Secure. Le Groupe a également distribué en avril 2012 à l'ensemble de ses employés un code de déontologie boursière. Il est également remis à tout nouvel employé. Le code de déontologie boursière a pour objet de sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont en relation sur leurs obligations en matière de transactions boursières et de prévenir toute utilisation ou communication induite d'informations privilégiées.

## Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien que le Groupe ne fabrique pas ses propres produits, le Groupe veille au respect de cette directive par les différents fournisseurs et sous-traitants. Dans ce contexte, le Groupe restant en contact direct avec les sous-traitants en charge de la fabrication et du test de ses produits, ces derniers communiquent au Groupe leurs analyses RoHS relatives aux produits qu'ils livrent.

La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (Substances of Very High Concern) serait présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suit également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquent pas une interdiction de mise sur le marché.

Le Groupe veille ainsi au respect des différentes réglementations environnementales par ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier.

### 8.2.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

En accord avec la démarche collective initiée par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et the Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la Société veille au fait que l'approvisionnement en minerais (or, tungstène, tantale et étain) de ses sous-traitants se fait bien hors des zones de conflits de la République Démocratique du Congo ou pays associés, où les revenus issus de ces minerais servent notamment à financer ces conflits locaux.

Pour ce faire, le Groupe demande aux différents sous-traitants concernés de lui fournir un document écrit attestant que les minerais qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits ne proviennent pas de ces zones de conflits.

### 8.2.4 Table de correspondance Grenelle II

#### **Informations sociales**

|                                                                                                                                           | Correspondance | Périmètre |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|
| <i>a) Emploi</i>                                                                                                                          |                |           |
| L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique                                                | Section 17.1   | Groupe    |
| Les embauches et les licenciements                                                                                                        | Section 17.1   | Groupe    |
| Les rémunérations et leur évolution                                                                                                       | Section 17.1   | Groupe    |
| <i>b) Organisation du travail</i>                                                                                                         |                |           |
| L'organisation du temps de travail                                                                                                        | Section 17.1   | France    |
| L'absentéisme                                                                                                                             | Section 17.1   | Europe    |
| <i>c) Relations sociales</i>                                                                                                              |                |           |
| L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | Section 17.1   | France    |
| Le bilan des accords collectifs                                                                                                           | Section 17.1   | France    |
| <i>d) Santé et sécurité</i>                                                                                                               |                |           |
| Les conditions de santé et de sécurité au travail                                                                                         | Section 17.1   | France    |

|                                                                                                                                               | Correspondance | Périmètre |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|
| Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | Section 17.1   | France    |
| Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles                                   | Section 17.1   | Europe    |
| <i>e) Formation</i>                                                                                                                           |                |           |
| Les politiques mises en œuvre en matière de formation                                                                                         | Section 17.1   | Europe    |
| Le nombre total d'heures de formation                                                                                                         | Section 17.1   | Europe    |
| <i>f) Egalité de traitement</i>                                                                                                               |                |           |
| Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes                                                                      | Section 17.1   | France    |
| Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées                                                          | Section 17.1   | France    |
| La politique de lutte contre les discriminations                                                                                              | Section 17.1   | France    |
| <i>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives</i>           |                |           |
| Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective                                                                  | Section 17.1   | Groupe    |
| A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession                                                                      | Section 17.1   | Groupe    |
| A l'élimination du travail forcé ou obligatoire                                                                                               | Section 17.1   | Groupe    |
| A l'abolition effective du travail des enfants                                                                                                | Section 17.1   | Groupe    |

### Informations environnementales

|                                                                                                                                                                                                             | Correspondance | Périmètre |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|
| <i>a) Politique générale en matière environnementale</i>                                                                                                                                                    |                |           |
| L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement                           | Chapitre 8     | Groupe    |
| Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement                                                                                                   | Chapitre 8     | Groupe    |
| Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions                                                                                                                         | Chapitre 8     | Groupe    |
| Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | Chapitre 8     | Groupe    |
| L'adaptation aux conséquences du changement climatique                                                                                                                                                      | Chapitre 8     | Groupe    |
| <i>b) Pollution et gestion des déchets</i>                                                                                                                                                                  |                |           |
| Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement                                                                          | Chapitre 8     | Groupe    |
| Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets                                                                                                                                        | Chapitre 8     | Europe    |
| La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité                                                                                                     | Chapitre 8     | Groupe    |
| <i>c) Utilisation durable des ressources</i>                                                                                                                                                                |                |           |
| La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales                                                                                                                     | Chapitre 8     | Groupe    |
| La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation                                                                                               | Chapitre 8     | Groupe    |
| La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables                                                                              | Chapitre 8     | Europe    |
| L'utilisation des sols                                                                                                                                                                                      | Chapitre 8     | Groupe    |
| <i>d) Changement climatique</i>                                                                                                                                                                             |                |           |
| Les rejets de gaz à effet de serre                                                                                                                                                                          | Chapitre 8     | Europe    |
| L'adaptation aux conséquences du changement climatique                                                                                                                                                      | Chapitre 8     | Groupe    |
| <i>e) Protection de la biodiversité</i>                                                                                                                                                                     |                |           |
| Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité                                                                                                                                             | Chapitre 8     | Groupe    |

### Informations sociétales

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Correspondance | Périmètre |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|
| <i>a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</i>                                                                                                                                                                                                                               |                |           |
| En matière d'emploi et de développement régional                                                                                                                                                                                                                                                             | Chapitre 8     | France    |
| Sur les populations riveraines ou locales                                                                                                                                                                                                                                                                    | Chapitre 8     | France    |
| <i>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</i> |                |           |
| Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations                                                                                                                                                                                                                                               | Chapitre 8     | France    |
| Les actions de partenariat ou de mécénat                                                                                                                                                                                                                                                                     | Chapitre 8     | France    |
| <i>c) Sous-traitance et fournisseurs</i>                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |           |

|                                                                                                                                                                           |            |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|
| La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.                                                                                      | Chapitre 8 | Groupe |
| L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | Chapitre 8 | Groupe |
| <i>d) Loyauté des pratiques</i>                                                                                                                                           |            |        |
| Les actions engagées pour prévenir la corruption                                                                                                                          | Chapitre 8 | Groupe |
| Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs                                                                                              | Chapitre 8 | Groupe |
| <i>e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.</i>                                                                                                        |            |        |
|                                                                                                                                                                           | Chapitre 8 | Groupe |



## 9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

*La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du Document de Référence et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence.*

*Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles qu'adoptées par l'Union européenne et obligatoires au 31 décembre 2015. Les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société.*

### 9.1 Présentation générale des résultats du Groupe

#### 9.1.1 Présentation générale des activités du Groupe

INSIDE Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des semi-conducteurs et des logiciels embarqués dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis Embedded Security Solutions (« ESS »), spécialiste de la sécurité. ESS conçoit et développe des technologies en vue de constituer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries, dont les marchés de la téléphonie mobile et des réseaux. L'offre produit logiciels a par ailleurs été enrichie grâce à l'acquisition, le 5 avril 2014, de la société Metaforic (voir ci-après dans cette même section).

S'agissant des produits semi-conducteurs, le Groupe opère sur la base d'un modèle sans usine (*fabless*) où la production, l'assemblage et les tests sont sous-traités à des fonderies (entreprises spécialisées dans la fabrication de semi-conducteurs) et d'autres partenaires externes.

Le Groupe conçoit, développe et commercialise des solutions qui offrent plusieurs types de protections pour des applications où l'information doit être traitée, stockée ou transférée avec des contraintes de sécurité élevées. Ces solutions intègrent notamment des microcontrôleurs à architecture sécurisée, des routeurs, des dispositifs électroniques garantissant le stockage sécurisé des données, des logiciels embarqués de gestion sécurisée d'échanges de données et des algorithmes de cryptographie. Ces solutions s'appuient aussi sur le savoir-faire du Groupe en termes de conception de circuits intégrés dans le domaine des communications par radiofréquence, de l'électronique analogique, ainsi que sur son expertise dans le domaine des logiciels et des applications de sécurité.

Dans le cadre de l'organisation mise en place en octobre 2013, le Groupe opère sur deux divisions, Sécurité mobile (« Mobile security ») et Transactions sécurisées (« Secure transactions »).

#### 9.1.2 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2015 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe.

#### *Devise de présentation des états financiers consolidés*

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses

transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les exercices 2014 et 2015 sont les suivants :

| <b>Dollar / euro</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|----------------------|-------------|-------------|
| Taux de clôture      | 1,2141      | 1,0887      |
| Taux moyens          | 1,3288      | 1,1096      |

#### *Périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 37 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

#### *Indicateurs de performance non définis par les IFRS*

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2014 et 2015 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

## 9.2 Informations financières et résultats consolidés du Groupe

### 9.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par segment opérationnel :

| (en milliers de dollars) | 12 mois<br>2015 | 12 mois<br>2014 | 2015<br>vs. 2014 |
|--------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Sécurité mobile          | 27 035          | 57 938          | -53%             |
| Transactions sécurisées  | 42 422          | 65 391          | -35%             |
| Non-alloué               | 650             | 2 033           | -68%             |
| <b>Total</b>             | <b>70 106</b>   | <b>125 362</b>  | <b>-44%</b>      |

Chiffre d'affaires par nature :

| (en milliers de dollars)                                    | 12 mois<br>2015 | 12 mois<br>2014 | 2015<br>vs. 2014 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Chiffre d'affaires sur produits vendus                      | 42 794          | 66 592          | -36%             |
| Licences, redevances, accords de développement, maintenance | 27 313          | 58 770          | -54%             |
| <b>Total</b>                                                | <b>70 106</b>   | <b>125 362</b>  | <b>-44%</b>      |

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2015 ressort à 70 106 milliers de dollars, en retrait sensible par rapport à 2014, sur une base cependant difficilement comparable, la Société ayant bénéficié en 2014 de licences non-récurrentes de technologie et de brevets NFC d'INSIDE Secure à Intel et de brevets NFC dans le cadre du partenariat avec France Brevets.

### 9.2.2 Résultat opérationnel ajusté

| (en milliers de dollars)                          | 12 mois<br>2015 | 12 mois<br>2014 |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires                                | 70 106          | 125 362         |
| <b>Marge brute ajustée</b>                        | <b>32 843</b>   | <b>74 399</b>   |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>                 | <i>46,8%</i>    | <i>59,3%</i>    |
| Frais de recherche et développement               | (22 810)        | (33 201)        |
| Frais commerciaux et de marketing                 | (17 916)        | (20 530)        |
| Frais généraux et administratifs                  | (10 604)        | (12 419)        |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets   | (2 465)         | (128)           |
| <b>Total des charges opérationnelles ajustées</b> | <b>(53 795)</b> | <b>(66 278)</b> |
| <b>Résultat opérationnel ajusté</b>               | <b>(20 951)</b> | <b>8 121</b>    |

*Note: les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis*

La marge brute ajustée ressort à 32 843 milliers de dollars (soit 46,8% du chiffre d'affaires) en 2015, contre 74 399 milliers de dollars en 2014 (59,3% du chiffre d'affaires) qui incluait des licences non

récurrentes à forte marge de technologie et de brevets NFC d'INSIDE Secure à Intel et de brevets NFC dans le cadre du partenariat avec France Brevets.

Les charges opérationnelles ajustées du Groupe ressortent à 53 795 milliers de dollars en 2015, en baisse de 19% par rapport à l'année précédente. Au 2<sup>e</sup> semestre 2015 les charges opérationnelles ajustées se sont élevées à 26 563 milliers de dollars en légère baisse par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015 et en forte baisse par rapport au 2<sup>e</sup> semestre de l'année précédente.

La baisse des charges en 2015 par rapport à 2014 résulte d'une part de la baisse des charges résultant de la transformation de la société vers un modèle davantage centré sur des activités à forte valeur ajoutée de sécurité, avec en particulier :

- l'accord de licences signé avec Intel en juin 2014 qui incluait le transfert d'une équipe de recherche & développement à Intel à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2014, et
- l'externalisation des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement à la société Presto Engineering le 30 juin 2015, qui incluait le transfert d'une équipe d'une quarantaine de personnes.

Cette baisse résulte également de l'appréciation du dollar face à l'euro<sup>1</sup> qui, comme anticipé, a eu un impact favorable de l'ordre de 4,200 milliers de dollars sur les charges opérationnelles ajustées de l'année 2015.

En conséquence d'un chiffre d'affaires plus faible et malgré une baisse significative des charges opérationnelles, le résultat opérationnel ajusté de l'année 2015 ressort en forte perte à 20 951 milliers de dollars (contre un bénéfice de 8 121 milliers de dollars en 2014).

| (en milliers de dollars)                              | 12 mois<br>2015 | 12 mois<br>2014 | 2015<br>vs. 2014 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| <b>EBITDA</b>                                         | <b>(17 584)</b> | <b>12 880</b>   | <b>(30 464)</b>  |
| Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*) | 3 367           | 4 759           | (1 392)          |
| <b>Résultat opérationnel ajusté</b>                   | <b>(20 951)</b> | <b>8 121</b>    | <b>(29 072)</b>  |
| Regroupements d'entreprise (**)                       | (11 340)        | (14 082)        | 2 742            |
| Autres coûts non récurrents (***)                     | (10 496)        | 4 429           | (14 925)         |
| Paiements fondés sur des actions                      | (478)           | (557)           | 79               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>(43 265)</b> | <b>(2 089)</b>  | <b>(41 176)</b>  |
| Produits / (charges) financiers, nets                 | (983)           | (1 703)         | 720              |
| Charges d'impôts sur le résultat                      | (335)           | (1 229)         | 894              |
| <b>Résultat net</b>                                   | <b>(44 583)</b> | <b>(5 022)</b>  | <b>(39 561)</b>  |

(\*) hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans impact sur la trésorerie.

(\*\*) amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises et coûts externes liés aux acquisitions. Eléments sans impact sur la trésorerie.

(\*\*\*) Coûts de restructuration (nets) et, pour 2015, impact d'une cession d'activité.

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

<sup>1</sup> Le Groupe a retenu le dollar américain comme devise de présentation de ses états financiers consolidés ; le dollar est la devise dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions, dont la quasi-totalité du chiffre d'affaires. Les charges opérationnelles sont, elles, majoritairement libellées en euro. Le Groupe est donc par nature exposé à l'évolution de l'euro par rapport au dollar.

## EBITDA

En 2015, l'EBITDA ressort à - 17 584 milliers de dollars (contre +12 880 milliers de dollars en 2014), s'expliquant par la perte opérationnelle ajustée, les dotations aux amortissements s'inscrivant quant à elle en baisse de 1 392 milliers de dollars en 2015 par rapport à 2014.

### 9.2.3 Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier ressort à - 983 milliers de dollars en 2015 (contre -1 703 milliers de dollars en 2014). Il est constitué essentiellement de l'impact de l'évolution de la parité euro/dollar et de charges d'intérêts sur les financements d'actifs (CIR).

### 9.2.4 Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt est principalement constituée des retenues à la source versées à l'occasion de la signature de licences avec des clients en Asie.

### 9.2.5 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe (IFRS) de l'année 2015 ressort en perte à hauteur de 44 583 milliers de dollars en forte dégradation par rapport à l'exercice précédent (perte de 5 022 milliers de dollars en 2014). Cette perte nette consolidée s'explique en plus de la perte opérationnelle ajustée (20 951 milliers de dollars) par :

- Le poids encore significatif des amortissements (éléments sans incidence sur la trésorerie) des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions du Groupe ces dernières années (SMS en 2010, ESS en 2012 et Metaforic en 2014), qui représentent 11 317 milliers de dollars en 2015 (contre 13 457 milliers de dollars en 2014) ;
- Une charge non récurrente et sans impact sur la trésorerie de 2 661 milliers de dollars relative à la dépréciation, net de la reprises de provisions, des actifs long-terme liés à l'activité semi-conducteurs ;
- La constatation d'une charge non-récurrente de 6 956 milliers de dollars dans le cadre de la réalisation de l'accord de partenariat relatif à l'externalisation des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'INSIDE Secure à la société Presto Engineering Inc., le 30 juin 2015 et à l'évolution attendue de l'activité dans les semi-conducteurs.

## 9.2.6 Analyse sectorielle

| <b>Au 31 décembre 2015</b>                |                            |                                    |                           |                       |
|-------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| (en milliers de dollars)                  | <b>Sécurité<br/>Mobile</b> | <b>Transactions<br/>Sécurisées</b> | <b>Non alloué<br/>(*)</b> | <b>Total<br/>2015</b> |
| Chiffre d'affaires                        | 27 035                     | 42 422                             | 650                       | 70 106                |
| <i>Contribution au chiffre d'affaires</i> | 38,6%                      | 60,5%                              | -                         | 100,0%                |
| Marge brute ajustée                       | 23 498                     | 8 695                              | 650                       | 32 843                |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | 86,9%                      | 20,5%                              | -                         | 46,8%                 |
| Résultat opérationnel ajusté              | (8 458)                    | (10 678)                           | (1 814)                   | (20 951)              |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | -31,3%                     | -25,2%                             | -                         | -29,9%                |
| EBITDA                                    | (7 682)                    | (8 886)                            | (1 017)                   | (17 584)              |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | -28,4%                     | -20,9%                             | -                         | -25,1%                |

| <b>Au 31 décembre 2014</b>                |                            |                                    |                           |                       |
|-------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| (en milliers de dollars)                  | <b>Sécurité<br/>Mobile</b> | <b>Transactions<br/>Sécurisées</b> | <b>Non alloué<br/>(*)</b> | <b>Total<br/>2014</b> |
| Chiffre d'affaires                        | 57 938                     | 65 391                             | 2 033                     | 125 362               |
| <i>Contribution au chiffre d'affaires</i> | 46,2%                      | 52,2%                              | -                         | 100%                  |
| Marge brute ajustée                       | 51 672                     | 20 695                             | 2 033                     | 74 399                |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | 89,2%                      | 31,6%                              | -                         | 59,3%                 |
| Résultat opérationnel ajusté              | 11 525                     | (5 309)                            | 1 905                     | 8 121                 |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | 19,9%                      | -8,1%                              | -                         | 6,5%                  |
| EBITDA                                    | 12 427                     | (1 451)                            | 1 905                     | 12 880                |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i>         | 21,4%                      | -2,2%                              | -                         | 10,3%                 |

(\*) les montants non-alloués correspondent principalement à des revenus nets non récurrents

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

### Sécurité mobile

Le chiffre d'affaires de la division s'établit à 27 035 milliers de dollars en 2015. Il est notamment marqué par une performance décevante de la ligne de produits de solutions de sécurité embarquée (essentiellement en raison de royalties perçues de certains clients inférieures aux attentes et à l'année précédente) et par l'absence de revenus provenant du programme de commercialisation des brevets NFC d'INSIDE Secure par France Brevets.

La ligne de produits de protection logicielle et de paiements mobiles HCE continue de bénéficier d'une dynamique favorable. Notamment, INSIDE Secure a signé avec l'une des trois premières banques américaines un contrat de licence de plusieurs millions de dollars pour ses produits de protection logicielle destinés à renforcer la sécurité des applications mobiles de la banque utilisées par ses clients et ses employés. Le revenu correspondant a été reconnu au 3<sup>e</sup> trimestre 2015. Cette licence vient s'ajouter à celle conclue avec une grande enseigne américaine de distribution, et, au 2<sup>e</sup> trimestre, avec l'un des leaders américains des services d'assurance santé, démontrant le potentiel de l'offre d'INSIDE Secure dans le domaine de la sécurité des applications mobiles à destination des industries des services financiers et de la distribution notamment. En conséquence, cette ligne de produits a pu dégager un revenu de plusieurs millions de dollars en 2015.

La marge brute ajustée de la division ressort à 86,9% du chiffre d'affaires en 2015 reflétant le mix produit favorable composé pratiquement exclusivement de licences, royalties et revenus de maintenance.

La division Sécurité mobile a dégagé un résultat opérationnel ajusté en perte de 8 458 milliers de dollars en 2015 (contre + 11 525 milliers de dollars en 2014), en raison :

- de revenus inférieurs à ceux de 2014 (revenus tirés de la licence avec Intel et de licences sur les brevets NFC en 2014), et
- des dépenses liées au développement et de la commercialisation de l'élément sécurisé embarqué d'INSIDE Secure qui n'a pas généré de volumes commerciaux significatifs en 2015. La Société anticipe de réduire significativement ces coûts en 2016, dans le cadre du plan de réorganisation visé plus haut.

La division a dégagé un EBITDA de – 7 682 milliers de dollars en 2015 (contre +12 427 milliers de dollars en 2014).

En excluant les dépenses opérationnelles liées à l'élément sécurisé embarqué, la division Sécurité mobile est demeurée largement profitable en 2015, tant au niveau du résultat opérationnel ajusté que de l'EBITDA.

### **Transactions sécurisées**

Le chiffre d'affaires de la division Transactions sécurisées s'établit à 42 422 milliers de dollars en 2015, en baisse de 35% par rapport à l'exercice précédent. Comme indiqué aux précédents trimestres, les ventes de puces et modules d'INSIDE Secure à destination du marché américain s'ouvrant à la norme EMV restent décevantes, confirmant les difficultés du Groupe à générer une part de marché satisfaisante. Les lignes de produits d'accès sécurisé (en excluant les revenus tirés en 2014 d'une commande ponctuelle et non récurrente de puces accompagnée d'un accord de licence de technologie auprès d'un client historique du Groupe) et des modules sécurisés ont enregistré des revenus en croissance en 2015.

La marge brute ajustée de la division s'est à nouveau dégradée en 2015, passant de 31,6% en 2014 à 20,5% en 2015, essentiellement en conséquence de provisions sur stocks jugés excédentaires.

Le niveau de la perte opérationnelle ajustée s'est accru en 2015 (10 678 milliers de dollars, contre une perte 5 309 milliers de dollars en 2014) en raison de la baisse des revenus et malgré des charges opérationnelles en baisse. L'EBITDA de 2015 s'établit à -8 886 milliers de dollars (contre -1 451 milliers de dollars en 2014).

### **9.3 Appréciation qualitative et quantitative des risques de marché du Groupe**

Pour une description de l'exposition du Groupe aux risques de change et de taux d'intérêt, voir également la note 3 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence (se reporter également aux sections 4.6.1 et 4.6.2 du Document de Référence).

## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Capitaux

#### 10.1.1 Capitaux

La note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe et le tableau de variation des capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS figurant parmi les états financiers, présenté à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence, détaillent respectivement l'évolution sur les deux derniers exercices du capital de la Société et des capitaux propres.

#### 10.1.2 Liquidités

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires). Ces disponibilités et OPCVM classés en trésorerie servent à financer les activités du Groupe. Au 31 décembre 2015, les disponibilités et OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe étaient essentiellement placés dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

Au 31 décembre 2015, le montant de la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 16 434 milliers de dollars, contre 36 315 milliers de dollars au 31 décembre 2014 et 23 770 milliers de dollars au 30 juin 2015.

La trésorerie nette ressort de 12 476 milliers de dollars au 31 décembre 2015, contre 25 297 milliers de dollars au 31 décembre 2014 et 16 631 milliers de dollars au 30 juin 2015. La trésorerie nette est constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, du montant net des instruments dérivés, moins les dettes relatives aux contrats de location financement, les découverts bancaires et emprunts bancaires, la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances dans le cadre du contrat d'affacturage, les dettes liées au paiement différés dans le cadre des regroupements d'entreprise. Les dettes liées au financement des créances de crédit impôt recherche (CIR) ne sont pas prises en compte, car elles ont vocation à s'éteindre au moment du remboursement par l'Etat des créances de CIR.

La réconciliation de la trésorerie nette avec la trésorerie figurant dans les états financiers consolidés de la période correspondante est la suivante :

| (en milliers de dollars)                                                                           | 31 décembre<br>2014 | 30 juin<br>2015 | 31 décembre<br>2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                                                     | <b>36 315</b>       | <b>23 770</b>   | <b>16 434</b>       |
| + montant net des instruments dérivés                                                              | (962)               | (656)           | (49)                |
| - dettes relatives aux contrats de location financement                                            | (510)               | (423)           | (897)               |
| - trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances dans le cadre du contrat d'affacturage | (9 321)             | (5 835)         | (3 012)             |
| - dettes liées au paiement différés dans le cadre des regroupements d'entreprise                   | (225)               | (225)           | -                   |
| <b>Trésorerie nette</b>                                                                            | <b>25 297</b>       | <b>16 631</b>   | <b>12 476</b>       |



### 10.1.3 Sources de financement

Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi que par le remboursement du crédit d'impôt recherche et de façon plus marginale, par des subventions et avances remboursables accordées, notamment, par Bpifrance (anciennement Oseo).

La Société a mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en dollars et en euros incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme ne sont plus comptabilisées au bilan. Au 31 décembre 2015, les créances cédées (nettes de la réserve de garantie) étaient financées pour un montant de 3 809 milliers de dollars (contre 9 883 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

Bien que le Groupe présente ses comptes en dollars, la Société, qui a son siège social en France, procède à des augmentations de capital en euros. Au cours de l'année 2014, la Société n'a pas réalisé d'augmentation de capital (à l'exception de celles constatées à l'occasion de la souscription à des bons de souscription d'actions, de l'exercice de stock-options ou de l'acquisition définitive des actions gratuites par des salariés du Groupe. Au cours de l'année 2015, la Société a réalisé des augmentations de capital en deux temps, pour un montant de 870 milliers de dollars prime d'émission incluse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une ligne de financement en fonds propres (« equity line ») avec Kepler Cheuvreux (annoncée le 15 avril 2015) dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions (représentant 9,9%<sup>1</sup> du capital social existant), sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. En avril et mai 2015, 400 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de ce contrat. Aucune action nouvelle n'a été émise dans le cadre de ce contrat durant le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2015.

## 10.2 Flux de trésorerie

### 10.2.1 Analyse des flux de trésorerie

*Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :*

| En milliers de dollars                                       | Exercice clos le |                  |
|--------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                              | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015 |
| <b>Trésorerie à l'ouverture</b>                              | <b>40 213</b>    | <b>36 315</b>    |
| Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité    | 6 007            | (25 099)         |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (19 269)         | (1 187)          |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement   | 9 454            | 6 252            |
| Profits / (pertes) de change sur trésorerie <sup>(1)</sup>   | (89)             | 150              |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>                               | <b>36 315</b>    | <b>16 430</b>    |

(1) Elément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.

<sup>1</sup> Sur la base des 34 328 848 actions composant le capital d'INSIDE Secure au 31 mars 2015

### 10.2.1.1 Flux de trésorerie liés à l'activité

| En milliers de dollars                                                                                          | Exercice clos le |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                 | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015 |
| Résultat net                                                                                                    | (5 022)          | (44 583)         |
| Elimination des éléments sans incidence de trésorerie                                                           | 11 966           | 27 307           |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b> | <b>6 944</b>     | <b>(17 276)</b>  |
| Variation du besoin en fonds de roulement :                                                                     |                  |                  |
| Stocks                                                                                                          | 5 321            | 2 053            |
| Clients et comptes rattachés, nets des clients cédés                                                            | 4 470            | 5 655            |
| Fournisseurs et dettes rattachées                                                                               | 4 090            | (7 541)          |
| Autres créances/dettes nettes                                                                                   | (13 717)         | (7 940)          |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>                           | <b>164</b>       | <b>(7 773)</b>   |
| Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés)                                                            | (1 101)          | (50)             |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>                                                | <b>6 007</b>     | <b>(25 099)</b>  |

En 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'exploitation se sont élevés à 25 099 milliers de dollars (19 153 milliers de dollars absorbés en tenant compte du financement du crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante figure dans le besoin en fonds de roulement) contre 6 007 milliers de dollars générés en 2014 (13 631 milliers de dollars générés en incluant le financement du crédit d'impôt recherche).

La Société a significativement réduit sa consommation de trésorerie au second semestre 2015, par rapport au premier semestre. Au second semestre 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'activité se sont élevés à 7 563 milliers de dollars (7 317 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche) contre 17 536 milliers de dollars au premier semestre 2015 (11 836 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche), ceci principalement grâce à une réduction du besoin en fonds de roulement. La réduction du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse des stocks (7 943 milliers de dollars au 31 décembre 2015, contre 11 949 milliers de dollars au 30 juin 2015 et 9 919 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

### 10.2.1.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

| En milliers de dollars                                              | Exercice clos le |                  |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                     | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015 |
| Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise             | (12 951)         | (225)            |
| Acquisition / cession de titres de participation mis en équivalence | (969)            | 165              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                           | (1 157)          | (1 029)          |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                         | (4 321)          | (98)             |
| Technologies en développement                                       | -                | -                |
| Cessions d'immobilisations                                          | 129              | -                |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b> | <b>(19 269)</b>  | <b>(1 187)</b>   |

#### Année 2015

En 2015, les investissements immobilisés sont demeurés marginaux (1 127 milliers de dollars).

En outre, le Groupe a versé 225 milliers de dollars aux anciens actionnaires de Metaforic au titre d'un complément de prix (se reporter également à l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du présent Document de Référence).

Enfin, à l'automne 2015 INSIDE Secure a cédé une participation minoritaire dans une jeune société innovante dans laquelle elle avait investi en 2014.

#### Année 2014

Le 5 avril 2014, le Groupe avait acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd pour un montant de 13 176 milliers de dollars (net des ajustements de prix).

Enfin, au cours de l'année 2014, le Groupe avait acquis des immobilisations corporelles et incorporelles pour 5 478 milliers de dollars (contre 5 657 milliers de dollars en 2013).

### 10.2.1.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

| En milliers de dollars                                            | Exercice clos le |                  |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                   | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015 |
| Produits des opérations sur le capital                            | 216              | 870              |
| Avances remboursables                                             | 2 228            | (263)            |
| Financement du crédit d'impôt recherche                           | 7 624            | 5 946            |
| Location financement - Remboursement de la part en capital        | (550)            | (330)            |
| Rachat d'actions propres                                          | (64)             | 28               |
| Variation du découvert bancaire                                   | -                | -                |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b> | <b>9 454</b>     | <b>6 252</b>     |

#### Année 2015

Au cours de l'année 2015, la Société a réalisé deux augmentations de capital en avril et mai, pour un montant de 870 milliers de dollars prime d'émission incluse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une ligne de financement en fonds propres (voir également ci-avant la section 10.1.3 « Sources de financement » du présent Document de Référence).

## *Année 2014*

Le Groupe a reçu en 2014 des avances remboursables pour un montant de 2 228 milliers de dollars afin de financer certains projets de recherche innovants.

Hormis ce financement, le Groupe n'a pas contracté de dette financière ni réalisé d'augmentation de capital significatives.

### 10.2.2 Engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan comptabilisés par le Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 3 391 milliers de dollars, contre 5 043 milliers de dollars au 31 décembre 2015. Ces engagements sont décrits à la note 34 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence.

Le principal engagement hors-bilan du Groupe en 2015 correspondait au contrat de bail portant sur le bâtiment qui abrite le siège social de la Société.

### 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Hormis le cas spécifique du financement des créances de crédit d'impôt recherche (voir note 22 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence), le Groupe n'a pas recours à l'emprunt à la date d'enregistrement du Document de Référence.

### 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

### 10.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Outre l'objectif d'améliorer sa génération de flux de trésorerie opérationnelle, le Groupe entend continuer de recourir à des contrats de financement des créances de crédit d'impôt recherche ainsi qu'à des contrats de location-financement pour couvrir une partie de ses besoins d'investissements informatiques courants. Plus généralement, le Groupe entend continuer à optimiser sa structure et sa flexibilité financière en recourant à des produits de dette, voire à des appels au marché pouvant passer par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le Groupe étudie actuellement la possibilité d'un *venture loan*, la cession d'actifs et/ou de licences et la vente de l'activité semi-conducteurs. La piste privilégiée à ce stade demeure néanmoins les deux augmentations de capital, l'une avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 5 millions d'euros faisant l'objet d'un engagement de souscription à hauteur de 75%, l'autre avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 millions d'euros, dont le principe a été annoncé le 25 février 2016.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

### 11.1 Recherche et développement

#### 11.1.1 Un élément clef du succès du Groupe

Le Groupe investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, intégrer de nouvelles fonctionnalités au sein de ses circuits intégrés, développer et améliorer ses logiciels, tout en perfectionnant leur sécurité.

167 de ses salariés (concepteurs de circuits intégrés, développeurs de logiciels embarqués et d'applications, ingénieurs sécurité, ingénieurs d'intégration et de test, principalement), assistés, en moyenne, par une dizaine de développeurs en régie mis à la disposition du Groupe par des sociétés d'ingénierie et de services, travaillent en recherche et développement, soit environ 57% de l'effectif total du Groupe. Ils sont basés, principalement, à Meyreuil (région d'Aix-en-Provence, France), East Kilbride (Ecosse), Vught (Pays-Bas), Amsterdam (Pays-Bas), Glasgow (Ecosse) et Helsinki (Finlande).

Les sites de Meyreuil, East Kilbride, Sophia-Antipolis, Singapour et Taiwan sont certifiés ISO 27001 (norme internationale de système de gestion de la sécurité de l'information).

Les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 24 780 milliers de dollars en 2015 (contre 35 095 milliers de dollars en 2014). En 2015, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 35% de son chiffre d'affaires consolidé (contre 28% en 2014).

#### 11.1.2 Les technologies du Groupe

Le cœur technologique du Groupe est composé des domaines principaux suivants :

- Le développement (*design*) de circuits intégrés et de bloc de propriété intellectuelle : conception de puces à basse consommation d'énergie, architecture de microprocesseurs et de systèmes sur puce (*system-on-chip*), conception analogique (radiofréquences) et numérique, traitement du signal, sécurité et cryptographie ;
- Le développement logiciel : systèmes d'exploitation « temps réel » embarqués, couches logicielles, *middleware* et applicatives, et protocoles de test ; et
- l'intégration de systèmes et packaging.

D'un point de vue fonctionnel, le cœur d'expertise du Groupe porte sur les domaines des microcontrôleurs sécurisés à mémoire embarquée et à faible consommation, de la communication en champ proche (les technologies sans-contact), de la sécurité des données et des transactions et de l'architecture de microcontrôleurs.

Le Groupe développe des circuits intégrés sécurisés et des logiciels embarqués depuis 1995, son histoire étant jalonnée d'innovations notables dans l'industrie. Au cours des dernières années, il a par ailleurs été primé à de nombreuses reprises, voyant ainsi ses capacités de recherche et développement dans de nombreux domaines techniques reconnues.

Avec les acquisitions d'ESS et de Metaforic (à cet égard voir la section 5.2 « Investissements » du Document de Référence), l'expertise technologique du Groupe s'est renforcée dans le domaine de la sécurité, en particulier logicielle. ESS développe de la propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption. Ainsi, ESS développe une gamme large de logiciels et de « boîtes à outils » (*toolkits*) fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (« DRM ») destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-

formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils, fournisseurs de semi-conducteurs et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Le portefeuille d'ESS comprend également des « boîtes à outils » de sécurité ainsi que de la propriété intellectuelle pour la conception de semi-conducteurs et des processeurs de sécurité pour la sécurité sur les mobiles et les réseaux. Metaforic est spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« Obfuscation »)<sup>1</sup> et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. La gamme des produits logiciels de Metaforic offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

Le Groupe joue un rôle important au sein d'organismes de normalisation et de nombreuses organisations de l'industrie. Il est notamment membre de Global Platform, USB.org, et de la *SmartCard Alliance*, de l'OSPT (*Open Standard for Public Transport*), et du NFC Forum. Le Groupe est également membre de l'ISO et de l'AFNOR et participe à plusieurs groupes de travail de ces organisations.

## 11.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe possède de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions concernés (voir les sections 11.2.2 à 11.2.5 ci-dessous). Le Groupe utilise également des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences (voir section 11.2.1 ci-dessous).

### 11.2.1 Licences

Attentif à l'optimisation de ses investissements, en plus de sa propre propriété intellectuelle, le Groupe s'appuie, dans son développement, sur des technologies et des droits de propriété intellectuelle qui lui sont licenciés par des tiers. C'est le cas, notamment, de certaines technologies incorporées dans ses circuits intégrés ou utilisées pour la conception de ses logiciels. Les accords de licence conclus sont généralement non-exclusifs et consentis en contrepartie du paiement de redevances calculées sur les volumes de produits ou de solutions vendus par le Groupe. Ils sont généralement soit conclus pour une durée indéterminée, soit automatiquement renouvelables pour autant que le Groupe continue à payer les redevances dues et respecte les termes de l'accord. Certaines licences plus spécifiques, portant en général sur une technologie utilisée pour le développement d'un produit particulier, peuvent néanmoins être conclues pour une période déterminée, assorties le plus souvent d'une option de renouvellement, étant précisé que la technologie elle-même peut la plupart du temps être remplacée par d'autres technologies en fonction de l'évolution ultérieure du produit.

Les principales licences utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- contrat de licence conclu avec la société ARM Limited<sup>2</sup> portant sur des cœurs de microcontrôleurs sécurisés ;
- contrat de licence conclu avec la société Atmel Corp, conclue dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corp. en septembre 2013, afin de développer, produire et commercialiser certains produits de l'activité SMS (voir, au chapitre 22 « Contrats importants » du Document de Référence, la description du *Core licence agreement* entre Atmel Corp. et la Société en date du 30 septembre 2010) ;
- contrat de licence conclu avec la société CRI relatif à certaines techniques de défense contre les attaques (voir, au chapitre 22 « Contrats importants » du Document de Référence, la description des *Patent Licence Agreement* entre Atmel Corp. et Cryptography Research Inc. en date du 12 août

<sup>1</sup> La technologie de code logiciel impénétrable permet notamment d'améliorer la sécurité des applications en rendant volontairement les logiciels plus difficiles à comprendre et à décompiler (brouillage logiciel).

<sup>2</sup> ARM Limited est le leader mondial du développement de blocs de propriété intellectuelle semi-conducteurs et, notamment, de cœurs de processeurs présents dans les systèmes embarqués (téléphones mobiles, notamment).

2009 transférés à la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corp. et du *Tamper Resistance License Agreement* entre la Société et Cryptography Research, Inc. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ; et

- contrat de licence conclu avec Silicon Storage Technology (« SST »), filiale du groupe Microchip Technology Inc., portant sur la technologie ESF3-110 et le Flash Cell permettant notamment à la Société de développer et vendre des circuits intégrés utilisant la technologie de mémoire Flash.

### 11.2.2 Brevets

La Société estime que la protection de ses droits de propriété intellectuelle est fondamentale pour la poursuite de son développement commercial. Dans ce contexte, elle attache une attention toute particulière à l'obtention de brevets en France, en Europe, aux Etats-Unis et dans le reste du monde.

Dès les premières années de son développement, la Société a ainsi mis en œuvre une politique active visant à protéger ses efforts d'innovation, ses technologies et ses produits, en déposant des demandes de brevets. Généralement, la Société dépose les demandes de brevets prioritaires en France puis, dans une seconde étape, procède à des extensions en Europe et, en général, aux Etats-Unis, en Chine et en Corée.

La durée de validité de ces brevets est en général de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande.

La Société a constitué un large portefeuille de brevets et de demandes de brevets pour protéger les technologies et les produits innovants dont elle est propriétaire. Elle bénéficie également de licences non exclusives sur certains brevets et éléments de propriété intellectuelle appartenant à des tiers (voir section 11.2.1).

Le portefeuille historique de brevets de la Société porte principalement sur des interfaces sans contact et la sécurité. Lors de l'intégration de l'activité SMS d'Atmel Corp. en 2010, la Société a acquis un portefeuille de brevets supplémentaire portant principalement sur des domaines liés à la sécurité et à l'architecture des puces. Le portefeuille de brevets a par ailleurs été enrichi par les brevets repris lors de l'acquisition de l'activité ESS en décembre 2012 (portefeuille composé de 19 familles de brevets) et de la société Metaforic en avril 2014 (21 brevets et demandes de brevets), portant principalement sur des domaines liés tant au transfert sécurisé de contenu qu'à la sécurisation de logiciels embarqués.

La Société dispose ainsi à ce jour d'un portefeuille de près de 1000 titres de propriété industrielle en vigueur ou demande de brevets.

Le portefeuille de brevets comprenait fin 2015 plus de 200 familles de brevets, en adéquation avec la stratégie et les activités du Groupe. Elles sont réparties à hauteur de 25% sur les interfaces sans contact et NFC, 30% sur la sécurité et 30% sur les applications et schémas transactionnels et 15% sur l'architecture de circuits intégrés.

Certains des brevets et demandes de brevets de la Société revêtent une importance toute particulière dès lors qu'ils peuvent être estimés comme étant incontournables pour répondre aux besoins du marché ou surmonter certains obstacles techniques. Par ailleurs, certains brevets de la Société ont été déclarés comme étant essentiels pour la mise en œuvre d'une norme au regard des règles édictées par des organismes de normalisation, tels que l'ETSI. Certains de ces brevets tomberont dans le domaine public entre 2017 et 2021.

### 11.2.3 Logiciels

L'offre logicielle du Groupe s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- systèmes d'exploitation « temps réel » embarqués
- piles logicielles embarquées

- applications embarquées
- outils de développement et test logiciel
- programmes de tests et d'analyse de tests, scripts de pré-personnalisation et de personnalisation.

Les logiciels du Groupe, et en particulier leur code source (c'est-à-dire l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également *via* les dispositions relatives au secret des affaires (en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets).

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, principalement par les salariés du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions du Groupe et appartiennent, de ce fait, à ce dernier.

D'autres logiciels ont pu faire l'objet d'acquisitions, tels que les logiciels de sécurité (i) à base d'algorithmes d'encryption, dans le cadre du rachat de l'activité ESS (se reporter au paragraphe 6.1.4 du présent Document de Référence) et (ii) spécialisés dans le cryptage, dans le cadre de l'acquisition de la société Metaforic (se reporter au paragraphe 6.1.4 du présent Document de Référence).

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité.

#### 11.2.4 Marques

La Société est titulaire des marques et demandes de marques suivantes nécessaires à la conduite de ses activités :

|                                        |                                   |
|----------------------------------------|-----------------------------------|
| The Secure Silicon Solution            | INCRYPT                           |
| INSIDE – LOGO                          | INSIDE TECHNOLOGIES               |
| PICOCRYPT                              | PICOTAG                           |
| CONTACTLESS                            | INSIDE CONTACTLESS                |
| PICOPASS                               | ACCESSO                           |
| eNFC                                   | PICOREAD                          |
| MICROREAD                              | MICROPASS                         |
| NATIVE APPLETT                         | WAVE – ME                         |
| MAKE THE MOVE (ondulation accentuée)   | INSIDE CONTACTLESS (logo noir)    |
| INSIDE CONTACTLESS (logo jaune & noir) | MAKE THE MOVE (ondulation légère) |
| Open NFC (logo)                        | S SECUREAD (logo)                 |
| VaultIC                                | INSIDE SECURE                     |
| DRIVING TRUST                          | C Ad-X (logo)                     |
| V Vault /C (logo)                      | C Ad X2 (logo)                    |
| C µAD-X (logo)                         | m microloyalty (logo)             |
| Twincore                               | Picopulse (logo)                  |
| VaultSecure (logo)                     | InsideRus                         |
| Vault NFC (logo)                       | MicroXsafe (logo)                 |



BikeSeal (logo)

CapSeal (logo)

Quicksec

Booster (logo)

Combopulse (logo)

VVaultIP (logo)

PulseSuite

NFC ID (logo)

Smartread (logo)

65 UNIC (logo)

VaultID (logo)

VaultIP (logo)

Capseal

Ces marques et demandes de marques sont protégées en France. Dans certains cas, la Société a également procédé à des enregistrements de marques ou à des demandes d'enregistrement de marques au niveau de la Communauté européenne et au niveau international, en particulier en Chine, aux Etats-Unis et au Japon.

#### 11.2.5 Noms de domaine

A la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société a réservé et maintient les noms de domaines suivants :

beepscience.com

dmdlicenser.com

dmdmobile.com

dmdpackager.com

dmdsecure.com

embeddedssl.com

enfc.com

in-club.co.uk

in-club.fr

inside-secure.com

insidecontactless.asia

insidecontactless.com

insidecontactless.eu

insidecontactless.us

insidefr.com

insidefr.eu

insidefr.us

insidesecure-finance.com

insidesecure.co

insidesecure.com

insidesecure.eu

insidesecure.fr

insidesecure.info

beepscience.com

dmdlicenser.com

dmdmobile.com

dmdpackager.com

dmdsecure.com

embeddedssl.com

enfc.com

in-club.co.uk

in-club.fr

inside-secure.com

insidecontactless.asia

insidecontactless.com

insidecontactless.eu

insidecontactless.us

insidefr.com

insidefr.eu

insidefr.us

insidesecure-finance.com

insidesecure.co

insidesecure.com

insidesecure.eu

insidesecure.fr

insidesecure.info

#### 11.2.6 Litiges

Se reporter à la section 20.8 du Document de Référence.

## 12. TENDANCES

A l'occasion de la publication de ses résultats consolidés pour l'année 2015 le 25 février 2016, la Société a annoncé son plan stratégique ainsi qu'un projet de réorganisation de ses activités au niveau mondial et confirme les mesures annoncées à la date d'enregistrement du présent Document de Référence.

### 1. Division Transactions sécurisées : Désengagement de l'activité semi-conducteurs

#### Entrée en négociations exclusives en vue de la cession de l'activité semi-conducteurs

INSIDE Secure est entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession de son activité semi-conducteurs, sur un périmètre incluant les produits, la technologie, les contrats-clients, certains brevets et plus généralement les actifs relatifs au développement et à la commercialisation de circuits intégrés basés sur des microcontrôleurs à architecture sécurisée, ainsi qu'une équipe complète (R&D, ventes, marketing, support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'INSIDE Secure centrées sur l'Internet des Objets, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce, et l'accès sécurisé.

En parallèle, INSIDE Secure travaille avec l'un de ses clients stratégiques au transfert, sous forme de licence, d'une ligne de produits semi-conducteurs développés spécifiquement pour ce client et, à la reprise des ressources associées.

Ces projets s'inscrivent dans le prolongement de l'accord de prestations de service liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne de production avec Presto Engineering, conclu en juin 2015.

Ils permettent en outre d'offrir aux clients d'INSIDE Secure une solution de continuité tant dans leurs projets de développement que d'approvisionnement des produits existants.

#### Projet de plan de restructuration <sup>1</sup> sur l'activité semi-conducteurs résiduelle et plus généralement de l'organisation globale de la société

En parallèle du projet cession de l'activité semi-conducteurs la Société doit lancer un projet de restructuration dont l'objectif est d'adapter les ressources au futur périmètre du Groupe, et d'atteindre puis de dépasser son point-mort opérationnel. Ce plan passe également par une diminution et une adaptation des frais de structure et commerciaux, un recentrage de l'activité recherche et développement et une amélioration de l'efficacité commerciale et plus généralement opérationnelle.

Cette restructuration conduirait à la possible réduction des effectifs d'INSIDE Secure, en France et dans différents pays où la société est présente, à hauteur d'environ 15% des effectifs mondiaux actuels.

La Société a pour objectif d'atteindre sa structure cible au tout début du 3<sup>e</sup> trimestre 2016.

INSIDE Secure estime le coût de la restructuration, conduite en parallèle du projet de cession de l'activité semi-conducteurs détaillée précédemment, à environ 4 millions de dollars en 2016. A l'issue de cette réorganisation, le Groupe vise une réduction de ses coûts opérationnels d'environ 4,6 millions de dollars sur une base annualisée.

### 2. Division Sécurité mobile : achèvement du repositionnement de la Société sur la sécurité logicielle et les licences de technologies de sécurité embarquée

---

<sup>1</sup> La mise en place de ce projet est soumise à l'information consultation préalable des instances représentatives du personnel compétentes.

Le désengagement d'INSIDE Secure des activités semi-conducteur permettrait de concentrer tous les moyens du Groupe sur son activité cœur de sécurité logicielle, qui opère sur les marchés porteurs du paiement et de la banque mobile, ainsi que des technologies dédiées à la sécurité embarquée.

Cette activité serait portée par une base de coûts plus réduite, du fait du plan de restructuration envisagé, et s'appuierait notamment sur des offres stratégiques reconnues et porteuses de valeur :

- Les lignes de produits de protection logicielle (« software and application protection »), offrant des solutions logicielles permettant de sécuriser toutes les transactions bancaires ou de paiement mobile, ainsi que tout échange sécurisé entre appareils fixes et connectés, technologie au cœur de déploiement de l'Internet des Objets.
- Les solutions DRM (Digital Rights Management) fournissant un accès sécurisé aux contenus et la protection des droits n'importe où, à tout moment et depuis n'importe quelle plateforme, et permettant aux diffuseurs, propriétaires de contenu et aux opérateurs de téléphonie mobile de proposer un éventail de modèles de vente et de consommation de contenu multimédia premium à destination des consommateurs. Des solutions de communications sécurisées (VPN ou Virtual Private Network) afin d'aider les entreprises et les gouvernements à fournir un accès sécurisé à l'information critique pour leurs employés partout dans le monde, répondre aux demandes de la tendance du « bring-your-own-device », grâce à une cryptographie certifiée, l'authentification et des protocoles sécurisés.
- Une offre d'éléments de propriété intellectuelle (blocs ou composants « IP ») que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs plateformes semi-conducteurs. Par exemple, un composant IP peut être intégré au cœur des processeurs d'application et des puces SoC (« Systems-on-Chip ») pour introduire un niveau de sécurité optimal au cœur des smartphones et des objets connectés.

## **Perspectives 2016**

L'année 2016 sera une année de transition du fait de la mise en œuvre des initiatives de transformation stratégique annoncées en février 2016. A travers ces actions, INSIDE Secure entend se concentrer exclusivement sur ses activités liées à la sécurité logicielle et aux licences de technologies de sécurité embarquée et vise ainsi à retrouver à terme une croissance rentable, et, un niveau de marge opérationnelle conforme aux standards des sociétés du secteur des logiciels et de licence de technologie.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

### Membres du directoire et membres du conseil de surveillance

#### 14.1.1 Membres du directoire<sup>1</sup>

| <u>Nom</u>                    | <u>Mandat</u>           | <u>Fonction opérationnelle<br/>et autres mandats<br/>exercés dans le Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <u>Dates de mandat</u>                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amedeo D'Angelo               | président du directoire | <ul style="list-style-type: none"><li>- INSIDE Secure S.A. (France) - président du directoire</li><li>- INSIDE Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Première nomination : 29 septembre 2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018</p>                                                  |
| Richard Vacher<br>Detournière | membre du directoire    | <ul style="list-style-type: none"><li>- INSIDE Secure S.A. (France) - membre du directoire et directeur général finances</li><li>- Vault-IC UK Ltd (Royaume-Uni) – administrateur</li><li>- INSIDE Secure K.K. (Japon) – administrateur</li><li>- INSIDE Secure France S.A.S. – directeur général</li><li>- INSIDE Secure B.V. (Pays-Bas) - administrateur</li><li>- INSIDE Secure Amsterdam B.V. (Pays-Bas) - administrateur</li><li>- INSIDE Secure Oy (Finlande) - administrateur</li><li>- Metaforic Ltd (Royaume-Uni) - administrateur</li></ul> | <p>Première nomination : 2 octobre 2008</p> <p>Date du dernier renouvellement : 3 juin 2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018</p> |

<sup>1</sup> Par lettre reçue en date du 18 août 2014, la Société a été informée de la démission de Simon Blake-Wilson et de son départ du Groupe le 31 août 2014. Par ailleurs, Rémy de Tonnac et Pierre Garnier ont quitté la Société respectivement le 16 décembre 2015 et le 28 janvier 2016.

| <u>Nom</u>    | <u>Mandat</u>     | <u>Fonction opérationnelle<br/>et autres mandats<br/>exercés dans le Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <u>Dates de mandat</u>                                                                                                                                                                                                                |
|---------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pascal Didier | directeur général | <ul style="list-style-type: none"> <li>- INSIDE Secure S.A. (France) - membre du directoire et directeur général et secrétaire général</li> <li>- INSIDE Secure France S.A.S. (France) – représentant permanent de la Société qui en est le président</li> <li>- INSIDE Secure Corp. (Etats-Unis) - administrateur</li> <li>- INSIDE Secure (Asia) Ltd Pte (Singapour) - administrateur</li> <li>- Vault IC France SAS – représentant permanent de la Société qui en est le président</li> <li>- INSIDE Secure K.K. (Japon) – administrateur</li> <li>- Metaforic Inc. (Etats-Unis) - administrateur</li> </ul> | <p>Première nomination : 31 janvier 2003</p> <p>Date du dernier renouvellement : 3 juin 2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018</p> |

Les membres du directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

**Amedeo D'Angelo**  
président du directoire

Avant de rejoindre INSIDE Secure en octobre 2015, Amedeo D'Angelo a passé une grande partie de sa carrière dans des entreprises de haute-technologie. Il a consacré les douze premières années de sa vie professionnelle au métier des semi-conducteurs, chez AMD (Advanced Micro Devices), avant de rejoindre Samsung en tant que responsable des opérations européennes. Il a ensuite exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes sociétés européennes, notamment en tant que président de Gemplus Card International du groupe Gemplus, aujourd'hui Gemalto. Il a également été le fondateur et directeur général d'Incard, une société italienne spécialisée dans le développement de cartes à puces, d'applications logicielles et de produits de sécurité destinés aux marchés de la banque, des télécoms et de l'identité, ainsi que président d'Y Generation, une société qui a développé une plateforme de paiement mobile. Amedeo a également été directeur des opérations d'Oberthur Card Systems, spécialiste du développement de solutions de sécurité et de logiciels pour systèmes personnels, puis directeur général d'Ingenico, un leader mondial des systèmes de transactions et de paiements sécurisés, où il a mis en œuvre les changements structurels stratégiques nécessaires pour permettre à la société de renouer avec la rentabilité. Il est par ailleurs président non exécutif de Linxens, un leader mondial de la conception et de la fabrication de connecteurs de cartes à puce et d'antennes pour documents sécurisés.

**Richard Vacher Detournière**  
directeur général – finances & développement

Avant de rejoindre la Société en 2008, Richard Vacher Detournière, était associé chez Siparex, l'un des premiers groupes français indépendants de capital investissement et de capital-risque. Entré chez Siparex en 1994, il a joué un rôle clé dans plus de 25 opérations de financement, incluant des LBO, des opérations de capital-développement et des investissements dans des entreprises de croissance. Il a ensuite été associé dans le secteur des technologies de l'information. Puis, basé dans la Silicon Valley (Californie), il a participé au développement de SBV Venture Partners, fonds de capital-risque co-géré par Siparex. Il a été représentant permanent de Siparex aux conseils d'administration et de surveillance de 13 sociétés de son portefeuille, dont Nanolase (vendue à JDS Uniphase), SoiSic (vendue à ARM), Leguide.com (cotée sur le marché Alternext à Paris), EVE (vendue à Synopsys) et la Société. Il était également membre des comités d'audit de plusieurs de ces sociétés. Richard Vacher Detournière a commencé sa carrière en 1990 en tant que consultant chez Price Waterhouse dans les secteurs de l'audit et du *transaction support*, en France, puis en Europe Centrale. Richard Vacher Detournière est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce d'Amiens et possède un diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

**Pascal Didier**  
directeur général et secrétaire général

Pascal Didier a rejoint la Société en 2003. De 1988 à 2002, il a travaillé au sein de Gemplus, où il a occupé le poste de vice-président de la division e-Solutions de 2000 à 2002. Présent dès la création de Gemplus, Pascal Didier a fait partie de l'équipe de direction qui en a créé la filiale nord-américaine. En charge par la suite de différentes fonctions commerciales et marketing au sein de Gemplus, il a notamment occupé les postes de directeur des opérations commerciales du groupe, membre du comité de direction et membre du conseil de surveillance (en tant que représentant des employés actionnaires). Avant d'être en charge du marketing des puces pour cartes à puce au sein de la division Mémoires de Thomson Semiconducteurs (devenue SGS Thomson puis STMicroelectronics), il a



débuté sa carrière comme développeur de circuits intégrés et ingénieur de support technique chez Philips Components en France et aux États-Unis. Pascal Didier est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris.

### 14.1.2 Membres du conseil de surveillance<sup>1</sup>

| <u>Nom</u>                                                                           | <u>Mandat</u>                                                   | <u>Principales fonctions exercées en dehors du Groupe</u>                                      | <u>Dates de mandat</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrick Schwager Jones<br>7057 Valley Green Circle<br>Carmel, CA 93923<br>Etats-Unis | président et membre indépendant du conseil de surveillance      | Néant                                                                                          | Date de nomination en qualité de membre du conseil de surveillance : 3 juin 2015<br>Date de nomination en qualité de président du conseil de surveillance : 3 juin 2015<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 |
| Jean Schmitt<br>8 rue Leroux 75116 Paris<br>France                                   | vice-président et membre indépendant du conseil de surveillance | Président de SuperJolt SAS<br>Président de de Jolt Capital<br>Président de Alma Learning Group | Date de nomination : 19 juin 2013<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015                                                                                                                                       |
| Alex Brabers<br>c/o GIMV<br>Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerp<br>Belgique            | membre du conseil de surveillance                               | GIMV, Chief Business Operations                                                                | Date de nomination : 26 juin 2014<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016                                                                                                                                       |
| Glenn Collinson<br>56 High Street<br>Chippenham<br>Ely, Cambs CB7 5PP, Royaume-Uni   | membre indépendant du conseil de surveillance                   | Néant                                                                                          | Date de nomination: 26 juin 2014<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016                                                                                                                                        |
| Joëlle Toledano<br>361 rue Lecourbe, 75015 Paris<br>France                           | membre indépendant du conseil de surveillance                   | Néant                                                                                          | Date de nomination : 3 juin 2015<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017                                                                                                                                        |
| Muriel Barnéoud<br>183, rue Lecourbe, 75015 Paris                                    | membre indépendant du conseil de surveillance                   | Président directeur général de Docapost                                                        | Date de nomination: 26 juin 2014<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016                                                                                                                                        |

<sup>1</sup> Olivier Sichel a démissionné du conseil de surveillance le 2 février 2016

| <u>Nom</u>                                                                                          | <u>Mandat</u>                                 | <u>Principales fonctions exercées en dehors du Groupe</u> | <u>Dates de mandat</u>                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bpifrance Participations représentée par Thierry Sommelet<br>56 rue de Lille, 75007 Paris<br>France | membre indépendant du conseil de surveillance | Non applicable                                            | Date de nomination : 19 juin 2013<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 |

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil de surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

### **Patrick Jones**

président du conseil de surveillance, président du comité d'audit, membre du comité des nominations et de gouvernance

71 ans, nationalité américaine

Patrick Jones siège actuellement au conseil de Fluidigm (Nasdaq : FLDM), société de biotechnologie, Adionics S.A., société spécialisée dans les procédés de dessalement de l'eau et le traitement des eaux industrielles, de Vesta Inc., fournisseur de solutions de paiement électronique sécurisées, d'ITESOFT, dans le domaine de la capture électronique de documents et de Talend, éditeur leader des solutions d'intégration open source pour les entreprises orientées données. Il a également siégé au conseil de plusieurs sociétés de haute technologie financées par des investisseurs en capital-risque. De 1998 à 2001, Patrick Jones a occupé le poste de *senior vice-president* et directeur financier de Gemplus SA (aujourd'hui intégrée dans Gemalto), leader du marché des cartes à puce, dont il a réalisé l'introduction en bourse à Paris et à New York. Auparavant, il avait occupé les postes de *vice-président finance & corporate controller* d'Intel et directeur administratif et financier de LSI Logic, fabricant de semi-conducteurs spécialisés. Il a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur, avant de rejoindre Singer Company en France, puis à Singapour et en Thaïlande. Il est titulaire d'un MBA en finance de l'université de Saint-Louis (Etats-Unis) et d'un diplôme de deuxième cycle universitaire de l'université de l'Illinois (Etats-Unis).

### **Jean Schmitt**

vice-président du conseil de surveillance, membre du comité d'audit

51 ans, nationalité française

Jean Schmitt est *managing partner* de Jolt Capital, président de Super Jolt SAS et président de Alma Learning Group, leader européen de l'*eLearning*. Avant de fonder Jolt Capital, il a été de 2001 à 2011 *partner* puis *managing partner* de Sofinnova Partners. Auparavant, Jean Schmitt a été CEO et fondateur de plusieurs sociétés dont SLP InfoWare, un leader en matière de logiciels de gestion prédictive de la relation clients pour le secteur des télécommunications (P-CRM). A la suite de sa cession à Gemplus en 2000, il a occupé la double fonction de CEO de SLP InfoWare et de *vice-president Telecoms Solutions & Applications* de Gemplus. Il siège actuellement au conseil d'administration de sociétés telles que Heptagon (Singapour), Fogale Interactive Technologies (Suisse), Softonic (Espagne) ou Greentropism (France); il a été membre des conseils de Authentec avant sa cession à Apple Inc. (NASDAQ : AUTH) et de Myriad (SIX : MYRN). Il est diplômé de Telecom ParisTech Paris et titulaire d'un DEA en intelligence artificielle. Il est chargé de cours à Telecom ParisTech, à Mines Paristech et à HEC.

### **Alex Brabers**

membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité rémunérations, membre du comité des nominations et de gouvernance

50 ans, nationalité néerlandaise

Alex Brabers a développé l'activité internationale de venture capital de Gimv en investissant dans de nouvelles entreprises innovantes, en poursuivant par un support actif aux équipes de direction et finalement en sortant à travers une introduction en bourse ou la vente de l'entreprise. Il a construit l'équipe capital-risque de Gimv et l'a aidée à prendre sa place au sein de l'écosystème VC européen. Depuis 2012 Alex Brabers est en charge de toute l'activité investissement de Gimv et supervise les quatre plateformes d'investissement. Il siège au conseil d'administration de diverses entreprises cotées et non cotées dont Nomadesk (Belgique), OTN Systems (Belgique) et Punch Powertrain (Belgique). Auparavant il a fait partie des conseils d'administration de Telenet (Belgique), Mobistar (Belgique), Emme (France), Barco (Belgique), Barconet (Belgique), Option (Belgique), Oree (Israël), Virtensys (Grande Bretagne) et Telos (Canada). Alex Brabers est également impliqué dans les questions de politique de l'industrie européenne du capital risque et du capital investissement en tant que membre du conseil d'administration de Invest Europe (EVCA) et comme ancien président du Venture Capital

Platform de Invest Europe (EVCA). Alex Brabers est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

**Glenn Collinson**

membre du conseil de surveillance, président du comité des rémunérations  
52 ans, nationalité britannique

Co-fondateur de Cambridge Silicon Radio Plc. (LSE : CSR), Glenn Collinson a accompagné le développement de cette société depuis sa création en 1998 jusqu'à son introduction en bourse en 2004, jusqu'en mai 2007 tout d'abord en tant que directeur marketing, puis directeur commercial. Il est actuellement administrateur et président du comité des rémunérations de SDL plc, (LSE : SDL), société leader dans la gestion de l'expérience client à l'échelle mondiale et administrateur de Blu Wireless Technology Ltd, société développant des blocs IP destinés aux transmissions sans fil à 60GHz et. Parmi les autres postes occupés par Glenn Collinson figurent celui d'administrateur de Sonaptic Ltd, d'avril 2005 jusqu'à sa revente à Wolfson Microelectronics plc. en juillet 2007, d'administrateur de DiBcom S.A., de septembre 2007 à juillet 2011, d'administrateur de Microemissive Displays Group plc. d'avril à novembre 2008, d'administrateur de Solar Press Ltd, de septembre 2009 à octobre 2013, d'administrateur de Neul Ltd, de septembre 2010 à juin 2013 ou encore d'administrateur et président du comité des rémunérations de Wolson Microelectronics plc. jusqu'à sa revente à Cirrus Logic Inc. en août 2014. Avant de créer CSR, Glenn Collinson a exercé les responsabilités de *senior engineer* et de *marketing manager* chez Cambridge Consultants Ltd (1996-1998), ainsi que celles de *design engineer* et *marketing manager* chez Texas Instruments (1989-1996), Motorola Ltd. (1988-1989) and Racal Research Ltd. (1985-1988). Il est membre de l'Institution of engineering & technology et est titulaire d'un *bachelor of sciences* en physique et d'un *master of sciences* en électronique délivrés par l'université de Durham, ainsi que d'un MBA de l'université de Cranfield.

**Thierry Sommelet**

représentant permanent de Bpifrance Participations, membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité des rémunérations  
47 ans, nationalité française

Thierry Sommelet est directeur d'investissement senior au sein du département « large and mid cap » de Bpifrance Participations (précédemment nommé Fonds Stratégique d'Investissement). Avant de rejoindre Bpifrance en 2009 en tant que directeur d'investissement, Thierry Sommelet était directeur des investissements dans le service « développement numérique des territoires » de la Caisse des Dépôts, responsable des investissements et participations dans le secteur du numérique. Thierry Sommelet a débuté sa carrière au Crédit Commercial de France (désormais HSBC) dans le service des marchés financiers, à Paris et à New York, où il était responsable du service de la gestion des risques. En 1996, il a rejoint Renaissance Software (désormais Infinity), un fournisseur de logiciels pour les institutions financières, où il était directeur de l'équipe d'ingénierie financière européenne basée à Londres. De 2000 à 2001, Thierry Sommelet a travaillé pour InfosCE une société de presse où il était chargé du développement et de la stratégie Internet. Il a ensuite rejoint la Caisse des dépôts en 2002. Thierry Sommelet représente Bpifrance au sein des conseils d'administration des sociétés TDF, Mäder et Sipartech. Il est également administrateur des sociétés Sipartech, Greenbureau et Cloudwatt. Il est diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et titulaire d'un MBA de l'Insead.

**Joëlle Toledano**

membre du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations  
62 ans, nationalité française

Docteur en mathématiques et docteur en sciences économiques, Madame Joëlle Toledano a mené une carrière universitaire en parallèle d'une carrière en entreprise. Elle a débuté comme attachée de recherche au CNRS, puis comme maître de conférences en Economie à l'Université de Rouen.

Dans le même temps, elle a occupé divers postes de direction dans des entreprises informatiques et de télécommunications. Elle a ainsi été directeur général adjoint d'Alcatel TITN et d'Alcatel-Answare de 1987 à 1989, puis directeur général de CCMC Ressources Humaines. Elle a ensuite rejoint le groupe La Poste à la direction de la stratégie en 1993, avant d'en devenir la directrice de la régulation européenne et nationale en 2001. Professeur des Universités à SUPELEC (Paris) depuis 2005, Joëlle Toledano a été membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) de 2005 à fin 2011. Elle est administratrice du « Résidentiel numérique », de Red Technologies et de l'Agence Nationale des Fréquences.

**Muriel Barnéoud**

membre du conseil de surveillance

48 ans, nationalité : française

Muriel Barnéoud est actuellement président directeur général de Docapost (filiale du groupe La Poste, 450 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 500 collaborateurs) spécialiste de la transition numérique et mobile des entreprises et des institutions et experte en gestion du document, digitalisation et sécurisation des échanges électroniques. Après une première expérience chez Arthur Andersen, Muriel Barnéoud a rejoint le groupe La Poste en 1994. Elle y a notamment occupé le poste de directeur général adjoint du Courrier, en tant que directeur industriel. A ce titre, elle a assuré la présidence non exécutive de deux holdings de logistique du groupe La Poste (Viapost et STP). Au sein de Docapost, elle préside une dizaine de conseils d'administration. Elle siège également au comité de surveillance d'Xange Private Equity, société de capital investissement du groupe La Poste. Elle siège au conseil d'administration de l'association professionnelle Syntec Numérique (collège éditeurs) et de l'association Centre National de Référence (CNR) Santé à Domicile et Autonomie et siège au conseil de gestion de la fondation CNAM Abbé Grégoire. Elle est chevalier dans l'ordre National de la Légion d'Honneur. Muriel Barnéoud est diplômée de l'IEP Paris et de l'ENSPTT et est titulaire d'un DESS de gestion financière et fiscalité.

### 14.1.3 Autres mandats de membres du directoire et du conseil de surveillance

| <u>Noms</u>                | <u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amedeo D'Angelo            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Linxens (France) – président du conseil d'administration</li> <li>- Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration</li> <li>- Bloompix (Italie) – administrateur</li> <li>- Diadema (Italie) – administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intelcav (Brésil) – administrateur</li> <li>- Intelicard (Italie) – administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Richard Vacher Detournière |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | - Knowings SA (France) - administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Pascal Didier              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | - Mobile Distillery SA (France) - administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Alex Brabers               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Automation (Belgique) – administrateur</li> <li>- OTN Systems (Belgique) – administrateur</li> <li>- Nomadesk (Belgique) – administrateur</li> <li>- Différents fonds d'investissements gérés par Gimv</li> <li>- EVCA (Belgique) – administrateur</li> <li>- Punch Powertrain (Belgique) – administrateur</li> <li>- Festival Van Vlaanderen (Belgique) – administrateur</li> <li>- Easyvoyage (France) – administrateur</li> <li>- Powerinbox (ActivePath Ltd.) (USA) – administrateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Telenet Communications (Belgique) - administrateur</li> <li>- Telenet Bidco (Belgique) – administrateur</li> <li>- Incofin (Belgique) – administrateur</li> <li>- Telenet (Belgique) (*) – administrateur</li> <li>- I&amp;I Leuven (Belgique) – administrateur</li> <li>- Oree (Etats-Unis) – administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                          |
| Jean Schmitt               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fogale Interactive Technologies (Suisse) – administrateur</li> <li>- Heptagon (Singapour) – administrateur</li> <li>- Softonic – administrateur</li> <li>- Greentropism (France) - administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Upek/Authentec (Etats-Unis) - administrateur</li> <li>- Sagem (France) (*) – administrateur</li> <li>- Comprove (Irlande) - administrateur</li> <li>- Celsius (France – administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Patrick Schwager Jones     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluidigm Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur</li> <li>- ITESoft SA (France) (*) - administrateur</li> <li>- Adionics SA (France) – administrateur</li> <li>- Vesta Inc. (Etats-Unis) – administrateur</li> <li>- Talend (France) – administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lattice Semiconductor Corp (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration</li> <li>- Unwired Planet. (Etats-Unis) (*) – administrateur</li> <li>- Novell Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur</li> <li>- Mobewire (France) (*) - administrateur</li> <li>- Epocrates Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration</li> <li>- Heptagon OY (société finlandaise, siège social à Zurich), président du conseil d'administration</li> <li>- Trema (Pays-Bas) - administrateur</li> </ul> |

| <u>Noms</u>                                                  | <u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- QRS Corp. (Etats-Unis) - administrateur</li> <li>- Mobile365 (Etats-Unis) administrateur</li> <li>- Liberate Technologies (Etats-Unis) – administrateur</li> <li>- Smarttrust AB (Suède) – administrateur</li> <li>- Dialogic Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration</li> <li>-</li> </ul>                                                                                                                                                                        |
| Glenn Collinson                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Blu Wireless Technology Ltd (Royaume-Uni) – administrateur</li> <li>- SDL plc. (Royaume-Uni) (*), administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CSR Plc (Royaume-Uni) (*) - administrateur</li> <li>- Dibcom SA (France) – administrateur</li> <li>- Solar Press Ltd (Royaume-Uni) - administrateur</li> <li>- Neul Ltd (Royaume-Uni) – administrateur</li> <li>- Wolfson Microelectronics Group Plc (Royaume-Uni) - administrateur</li> </ul>                                                                                                                                                                                           |
| Bpifrance Participations<br>représentée par Thierry Sommelet | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Altia Industry (France) – administrateur</li> <li>- Altrad Investment Authority (France) – administrateur</li> <li>- Cegedim (France) (*) – administrateur</li> <li>- CDC Entreprises Capital Investment (France) – administrateur</li> <li>- Clestra (France) - administrateur</li> <li>- Cylande (France) (France) – administrateur</li> <li>- Eutelsat (France) (*) – administrateur</li> <li>- Farinia (France) – administrateur</li> <li>- FT1CI (France) – administrateur</li> <li>- G2 Mobility (France) – administrateur</li> <li>- Gruau (France) – administrateur</li> <li>- HPC (France) – administrateur</li> <li>- Horizon Holding SAS (France) - administrateur</li> <li>- Horizon Holding SARL (France) - administrateur</li> <li>- Isorg (France) – administrateur</li> <li>- Limagrain (CGH) (France) – administrateur</li> <li>- Metnext (France) – administrateur</li> <li>- NTL Holding (France) – administrateur</li> <li>- Orange (France) (*) – administrateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assystem (France) (*) – administrateur</li> <li>- Séché Environnement (France) (*) – administrateur</li> <li>- 3S Photonics (France) – administrateur</li> <li>- Dailymotion (France) – administrateur</li> <li>- Avanquest Software (France) – administrateur</li> <li>- Windhurst (France) – administrateur</li> <li>- Saur (HIME) (France) – administrateur</li> <li>- SuperSonic Imagine (France) – administrateur</li> <li>- Tokheim Group (France) – censeur</li> <li>-</li> </ul> |



| <u>Noms</u> | <u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u> |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paprec Holding (France) – administrateur</li> <li>- Poxel (France) – administrateur</li> <li>- Sequana (France) (*) – administrateur</li> <li>- Stentys (France) (*) – administrateur</li> <li>- Soitec (France) – administrateur</li> <li>- Soprol (France) – administrateur</li> <li>- Tinubu Square (France) – administrateur</li> <li>- Tokheim Luxco (Luxembourg) – administrateur</li> <li>- Tokheim Luxco 2 (Luxembourg) – administrateur</li> <li>- Tyrol Acquisition 1 (Luxembourg) – administrateur</li> <li>- Tyrol Acquisition 2 (Luxembourg) – administrateur</li> <li>- Vexim (France) (*) – administrateur</li> <li>- Viadeo (France) (*) – administrateur</li> <li>- VIT (France) – administrateur</li> <li>- AD Industrie (France) – membre du comité collégial</li> <li>- Crystal (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- De Dietrich (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Fidec (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Financière du Millénium (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Grimaud (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Mäder (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Mecachrome (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Mersen (France) (*) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Neoen (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- NGE (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Novasep Holding SAS (France) – membre du conseil de surveillance</li> <li>- Vergnet (France) (*) – membre du conseil de</li> </ul> |                                                                                                                                                                     |

| <u>Noms</u>     | <u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | surveillance<br>- Voluntis (France) – membre du conseil de surveillance<br>- Avanquest (France) (*) – censeur<br>- Cerenis (France) – censeur<br>- Constellium (France) - censeur<br>- Financière Carso (France) – censeur<br>- Groupe Gorgé (France) – censeur<br>- Innate Pharma (France) (*) – censeur<br>- Meca Dev (France) – censeur<br>- Qosmos (France) – censeur<br>- Siclaé (France) – censeur<br>- Valneva (France) (*) – censeur<br>- Vittal Finances (France) – censeur<br>- Withings (France) – censeur<br>-             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Joëlle Toledano | - Résidentiel Numérique (France) – administrateur<br>- Agence Nationale des Fréquences (ANFR) (France) – administrateur<br>- Red Technologies (France) - administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Muriel Barnéoud | - Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président, président du conseil d’administration<br>- Docapost DPS (France) – président du conseil d’administration et administrateur<br>- Maileva (France) – représentant légal de Docapost qui en est le président<br>- Docapost BPO (France) – président<br>- Docapost BPO IS (France) – président du conseil d’administration<br>- CER – Docapost (France) – président<br>- Docapost Conseil (France) – président, président du conseil de surveillance | - La Poste Global Mail (France), administrateur<br>- Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président<br>- La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président<br>- Orsid (France) – président<br>- Mediapost Holding (France) – administrateur<br>- Viapost (France) – administrateur<br>- |

| <u>Noms</u> | <u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u> |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sofrepost (France) – administrateur</li> <li>- Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration</li> <li>- Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance</li> <li>- Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration</li> <li>- Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président</li> <li>- Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) – administrateur</li> <li>- Syntec Numérique (France) – administrateur</li> <li>- Docapost IoT (France) – président de la société</li> <li>- France Silver Eco (France) – trésorier</li> <li>- SFDOC. B (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration</li> <li>- SFDOC.C (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration</li> <li>- La Banque Postale Assurances IARD - administrateur</li> </ul> |                                                                                                                                                                     |

Les sociétés marquées d’une astérisque (\*) sont des sociétés cotées.

#### 14.1.4 Déclarations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

#### 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

A la date d'enregistrement du Document de Référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit, actuel ou potentiel, entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société et l'intérêt de la Société. Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 34 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « Etats financiers historiques » du Document de Référence.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société a été nommé.

Aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 24 février 2016 entre FPCI Jolt Targeted Opportunities, Bpifrance Participations et la Société, cette dernière s'est engagée à demander au conseil de surveillance la désignation de M. Jean Schmitt, actuellement vice-président et membre indépendant du conseil de surveillance, en qualité de membre du comité des nominations et de gouvernance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont le principe a été annoncé le 25 février 2016. En outre, pour une période de deux ans à compter de cette date de réalisation, le FPCI Jolt Targeted Opportunities s'est engagé aux termes du même protocole à ne pas déposer ou voter en faveur d'un projet de résolution en assemblée générale des actionnaires de la Société visant à désigner un membre additionnel du conseil de surveillance qui n'aurait pas été préalablement recommandé par le comité des nominations et de gouvernance.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du Document de Référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « Membres du directoire et membres du conseil de surveillance » du Document de Référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF tel qu'il a été mis à jour en juin 2013.

**Tableaux n° 1 : Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social<sup>(1)(2)</sup>**

|                                                                                           | Exercice 2014 | Exercice 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Amedeo D'Angelo – président du directoire <sup>(3)</sup>                                  |               |               |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                                 | Néant         | 89 445 €      |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant         | Néant         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | Néant         | Néant         |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | Néant         | Néant         |
| Total                                                                                     | Néant         | 89 445 €      |

|                                                                                           | Exercice 2014 | Exercice 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Richard Vacher Detournière – membre du directoire                                         |               |               |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                                 | 247 762 €     | 183 913 €     |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant         | Néant         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | 103 250 €     | Néant         |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | Néant         | 22 088 €      |
| Total                                                                                     | 351 012 €     | 206 001 €     |

|                                                                                           | Exercice 2014 | Exercice 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Pascal Didier – directeur général, membre du directoire                                   |               |               |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                                 | 215 009 €     | 172 988 €     |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant         | Néant         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | Néant         | Néant         |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | Néant         | 7 363 €       |
| Total                                                                                     | 215 009 €     | 180 351 €     |

1. Rémy de Tonnac a quitté la Société le 16 décembre 2015. La rémunération qu'il a reçue au titre de sa fonction pour l'exercice 2015 s'élève à 202 506 euros. A ce montant s'ajoutent également (i) l'indemnité de départ d'un montant de 429 588 euros qui a été versée le 8 janvier 2016 et (ii) l'indemnité relative à sa clause de non-concurrence d'un montant de 100 000 euros, qui a été versée le 8 janvier 2016.
2. Pierre Garnier a quitté la Société le 28 janvier 2016. Les rémunérations qu'il a reçues au titre de sa fonction pour les exercices 2015 et 2016 s'élèvent respectivement à 281 768 euros et 17 500 euros.
3. Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015.

Le conseil de surveillance a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les membres du directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

**Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social<sup>(4)(5)</sup>**

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

|                                                          | Exercice 2014               |                                | Exercice 2015               |                                |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|                                                          | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> |
| Amedeo D'Angelo – président du Directoire <sup>(6)</sup> |                             |                                |                             |                                |
| Rémunération fixe*                                       | Néant                       | Néant                          | 89 445 €                    | 89 445 €                       |
| Rémunération variable annuelle* <sup>(3)</sup>           | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Rémunération variable pluriannuelle                      | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Rémunération exceptionnelle*                             | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Jetons de présence                                       | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Avantages en nature*                                     | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Total                                                    | Néant                       | Néant                          | 89 445 €                    | 89 445 €                       |

|                                                   | Exercice 2014               |                                | Exercice 2015               |                                |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|                                                   | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> |
| Richard Vacher Detournière – membre du directoire |                             |                                |                             |                                |
| Rémunération fixe*                                | 166 657 €                   | 166 657 €                      | 171 164 €                   | 171 164 €                      |
| Rémunération variable annuelle * <sup>(3)</sup>   | 80 895 €                    | 106 194 €                      | 12 749 €                    | 80 985 €                       |
| Rémunération variable pluriannuelle               | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Rémunération exceptionnelle*                      | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Jetons de présence                                | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Avantages en nature*                              | 120 €                       | 120 €                          | 120 €                       | 120 €                          |
| Total                                             | 247 762 €                   | 272 971 €                      | 183 913 €                   | 252 269 €                      |

|                                                         | Exercice 2014               |                                | Exercice 2015               |                                |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|                                                         | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> |
| Pascal Didier, directeur général – membre du directoire |                             |                                |                             |                                |
| Rémunération fixe*                                      | 145 963 €                   | 145 963 €                      | 145 963 €                   | 145 963 €                      |
| Rémunération variable annuelle * <sup>(3)</sup>         | 59 103€                     | 85 884 €                       | 14 596 €                    | 59 103 €                       |
| Rémunération variable pluriannuelle                     | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Rémunération exceptionnelle*                            | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Jetons de présence                                      | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Avantages en nature*                                    | 9 943€                      | 9 943 €                        | 12 429 €                    | 12 429 €                       |
| Total                                                   | 215 009€                    | 241 790 €                      | 172 988 €                   | 217 495 €                      |

(1) au titre de l'exercice

(2) au cours de l'exercice

(3) la part variable inclut l'intéressement annuel

(4) Rémy de Tonnac a quitté le Groupe le 16 décembre 2015

(5) Pierre Garnier a quitté le Groupe le 28 janvier 2016.

(6) Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015. Il bénéficie d'un salaire fixe annuel brut de 350 000 euros et d'une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et soumise à la réalisation d'objectifs de profitabilité au cours du second semestre 2016.

\* sur une base brute avant impôts

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs précis et préétablis.

En effet, les parts variables de la rémunération des membres du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été déterminées par le conseil de surveillance de la Société sur proposition du comité des rémunérations selon les critères suivants :

- (i) des objectifs financiers Société (chiffre d'affaires, résultat opérationnel ajusté, portefeuille de commandes) à hauteur de 80%,
- (ii) des objectifs qualitatifs (actions prioritaires pour la Société) à hauteur de 20%.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs quantitatifs fixés aux dirigeants mandataires sociaux pour leur rémunération variable a été établi de manière précise par la Société mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

En matière d'avantages en nature, Pascal Didier bénéficie d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise).

L'assemblée générale du 19 juin 2013 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance à 265 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'au titre de chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015. En raison notamment de l'accroissement du nombre de membres du conseil de surveillance au cours du 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2014, cette décision s'est traduite en 2015 par une réduction effective de l'enveloppe globale de l'ordre de 9% par rapport à 2014.

Les jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2014 et 2015 sont répartis de la façon décrite dans le tableau n°3 ci-dessous.

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

| <b>Mandataires sociaux non dirigeants</b> | <b>Montants versés au titre de l'exercice 2014</b> | <b>Montants versés au titre de l'exercice 2015</b> |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Patrick Schwager Jones</b>             |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 47 500 €                                           | 42 500 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Jean Schmitt</b>                       |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 35 000€                                            | 25 500 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Alex Brabers</b>                       |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 40 000 €                                           | 29 750 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Glenn Collinson</b>                    |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 32 500 €                                           | 34 000 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Joëlle Toledano</b>                    |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 27 500 €                                           | 25 500 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Olivier Sichel <sup>(2)</sup></b>      |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 25 000€                                            | 21 250 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Bpifrance</b>                          |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 32 500 €                                           | 29 750 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| <b>Muriel Barnéoud <sup>(1)</sup></b>     |                                                    |                                                    |
| Jetons de présence                        | 12 500 €                                           | 21 250 €                                           |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| Autres rémunérations                      | Néant                                              | Néant                                              |
| Total                                     | 252 500 €                                          | 229 500 €                                          |

(1) Muriel Barnéoud est membre du conseil de surveillance depuis le 26 juin 2014

(2) Olivier Sichel a démissionné du conseil de surveillance le 2 février 2016

**Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.



**Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe <sup>(1)(2)</sup>**

| Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 |                            |                                               |                                                                               |                    |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom                                                                                                   | Date d'attribution         | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Richard Vacher Detournière                                                                            | Directoire du 23 mars 2015 | 30 000                                        | 22 088 €                                                                      | 23 mars 2018       | 23 mars 2020          | L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à la valeur de la moyenne pondérée par les volumes de cours de bourse des actions pendant les 20 dernières séances de bourse précédant la fin de la période d'acquisition |
| Pascal Didier                                                                                         |                            | 10 000                                        | 7 363 €                                                                       |                    |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Total                                                                                                 |                            | 40 000                                        | 29 451 €                                                                      |                    |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

(1) Rémy de Tonnac a quitté le Groupe le 16 décembre 2015. 60 000 actions lui avaient été attribuées gratuitement le 23 mars 2015

(2) Pierre Garnier a quitté le Groupe le 28 janvier 2016. 45 000 actions lui avaient été attribuées gratuitement le 23 mars 2015

Amedeo D'Angelo s'est vu attribuer des actions gratuites le 2 février 2016 faisant l'objet de conditions de performance (voir section 21.1.4.2 ci-après).

**Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social**

Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour les différents dirigeants mandataires sociaux.

**Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux**

| Historique des attributions d'options de souscription d'actions <sup>(1)(2)</sup>        |                                       |                                       |                                       |                                       |                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Information sur les options de souscription d'actions                                    |                                       |                                       |                                       |                                       |                                       |
| Date d'assemblée                                                                         | 20 octobre 2005                       | 2 juin 2006                           | 2 juin 2006                           | 19 juin 2007                          | 26 juin 2014                          |
| Date du directoire                                                                       | 17 février 2006/<br>2 juin 2006       | 2 juin 2006                           | 3 novembre 2008                       | 3 novembre 2008                       | 28 août 2014                          |
| Nom du plan                                                                              | Options 2005-2                        | Options 2006-1                        | Options 2006-1-B                      | Options 2007-1-F                      | Options juin 2014                     |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :                                     |                                       |                                       |                                       |                                       |                                       |
| <i>Richard Vacher Detournière</i>                                                        |                                       |                                       | 21 600                                | 60 800                                | 35 000                                |
| <i>Pascal Didier</i>                                                                     | 5 040                                 | 20 000                                |                                       |                                       |                                       |
| Date d'expiration                                                                        | 20 octobre 2015                       | 2 juin 2016                           | 2 juin 2016                           | 19 juin 2017                          | 28 août 2024                          |
| Prix de souscription                                                                     | 3,9425 €                              | 3,9425 €                              | 10,0525 €                             | 10,0525 €                             | 4,21 €                                |
| Modalités d'exercice                                                                     | exerçables en totalité <sup>(3)</sup> | exerçables en totalité <sup>(3)</sup> | exerçables en totalité <sup>(3)</sup> | exerçables en totalité <sup>(3)</sup> | exerçables en totalité <sup>(3)</sup> |
| Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du Document de Référence          | 0                                     | 0                                     | 0                                     | 0                                     | 0                                     |
| Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques          | 0                                     | 0                                     | 0                                     | 0                                     | 0                                     |
| Nombre d'actions restant à souscrire à la date d'enregistrement du Document de Référence | 56 944                                | 20 000                                | 21 600                                | 60 800                                | 35 000                                |

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites

(2) Le tableau ne prend pas en compte Rémy de Tonnac et Pierre Garnier qui ont respectivement quitté le Groupe le 16 décembre 2015 et le 28 janvier 2016

(3) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

| Historique des attributions de bons de souscription d'actions             |                        |                        |                              |                               |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Information sur les bons de souscription d'actions <sup>(1)</sup>         |                        |                        |                              |                               |
| Date d'assemblée                                                          | 31 juillet 2006        | 30 juin 2008           | 30 juin 2010                 | 30 juin 2010                  |
| Date du directoire                                                        | 20 novembre 2006       | 18 décembre 2008       | 1 <sup>er</sup> octobre 2010 | 29 décembre 2010              |
| Nom du plan                                                               | BSA 2006-2             | BSA 8                  | BSA 12                       | BSA 13                        |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :                      |                        |                        |                              |                               |
| <i>Richard Vacher Detournière</i>                                         |                        |                        | 65 795                       |                               |
| <i>Pascal Didier</i>                                                      |                        |                        | 40 838                       |                               |
| <i>Patrick Schwager Jones</i>                                             | 18 400                 |                        |                              | 8 000                         |
| <i>Glenn Collinson</i>                                                    |                        | 12 800                 |                              | 20 000                        |
| Date d'expiration                                                         | 20 novembre 2016       | 24 mars 2019           | 1 <sup>er</sup> octobre 2015 | 29 décembre 2015              |
| Prix de souscription                                                      | 3,9425 €               | 10,0525 €              | 4,1872 €                     | 4,75 €                        |
| Modalités d'exercice                                                      | exerçables en totalité | exerçables en totalité | exerçables en totalité       | variable selon les titulaires |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013                           | 0                      | 0                      | 0                            | 0                             |
| Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou devenus caducs | 0                      | 0                      | 0                            | 0                             |
| Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2013                  | 18 400                 | 12 800                 | 106 633                      | 28 000                        |

(1) Il n'est fait mention ni des BSA devenus caduques ni des BSA attribués à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe

**Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Le tableau n°9 relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers figure à la section 17.4 « Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et levés par ces derniers » du Document de Référence.

**Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions**

|                                                             | Historique des attributions gratuites d'actions <sup>(1)(3)</sup> |                                                       |                        |                        |                        |                                       |                                              |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------|
|                                                             | Information sur les actions attribuées gratuitement               |                                                       |                        |                        |                        |                                       |                                              |
| Date d'assemblée                                            | 16 juin 2005                                                      | 20 octobre 2005                                       | 30 juin 2008           | 30 juin 2010           | 29 juin 2012           | 26 juin 2014                          | 2 février 2016                               |
| Date du directoire                                          | 28 juillet 2005                                                   | 17 février 2006                                       | 3 novembre 2008        | 16 décembre 2010       | 26 juillet 2012        | 23 mars 2015                          | 2 février 2016                               |
| Nombre total d'actions attribuées à :                       |                                                                   |                                                       |                        |                        |                        |                                       |                                              |
| <i>Amedeo D'Angelo</i>                                      |                                                                   |                                                       |                        |                        |                        |                                       | 864 000                                      |
| <i>Richard Vacher Detournière</i>                           |                                                                   |                                                       | 20 000                 | 106 000                |                        | 30 000                                |                                              |
| <i>Pascal Didier</i>                                        | 9 392                                                             | 6 960                                                 |                        | 64 000                 | 2 950                  | 10 000                                |                                              |
| Date d'acquisition des actions                              | 6 mars 2012                                                       | 17 février 2008<br>17 février 2009<br>17 février 2010 | 3 novembre 2010        | 16 décembre 2012       | 26 juillet 2014        | 23 mars 2018                          | au plus tôt le 2 février 2018 <sup>(4)</sup> |
| Date de fin de période de conservation                      | 6 mars 2014                                                       | 17 février 2010<br>17 février 2011<br>17 février 2012 | 3 novembre 2012        | 16 décembre 2014       | 26 juillet 2016        | 23 mars 2020                          | pas de période de conservation               |
| Modalités d'exercice                                        | exerçables en totalité                                            | exerçables en totalité                                | exerçables en totalité | exerçables en totalité | exerçables en totalité | exerçables en totalité <sup>(2)</sup> | exerçables en totalité <sup>(4)</sup>        |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques                | 0                                                                 | 0                                                     | 0                      | 0                      | 0                      | 0                                     | 0                                            |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 9 362                                                             | 6 960                                                 | 20 000                 | 170 000                | 2 950                  | 40 000                                | 864 000                                      |

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites

(2) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2

(3) Le tableau ne prend pas en compte Remy de Tonnac et Pierre Garnier qui ont respectivement quitté le Groupe le 16 décembre 2015 et le 28 janvier 2016

(4) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2

**Tableau n° 11**

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

| <u>Dirigeants mandataires sociaux</u> <sup>(1)(2)</sup>                                                           | <u>Contrat de travail</u>                                                                                                       |     | <u>Régime de retraite supplémentaire</u> |     | <u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u> |     | <u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u> |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                                                   | Oui                                                                                                                             | Non | Oui                                      | Non | Oui                                                                                                                 | Non | Oui                                                         | Non |
| Amedeo D'Angelo,<br>président du directoire<br><i>Date début mandat :</i><br><i>Date fin mandat :</i>             |                                                                                                                                 | X   |                                          | X   |                                                                                                                     | X   |                                                             | X   |
|                                                                                                                   | 29 septembre 2015<br>A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 |     |                                          |     |                                                                                                                     |     |                                                             |     |
| Richard Vacher Detournière<br>membre du directoire<br><i>Date début mandat :</i><br><i>Date fin mandat :</i>      | X                                                                                                                               |     |                                          | X   | X                                                                                                                   |     | X                                                           |     |
|                                                                                                                   | 3 juin 2015<br>A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018       |     |                                          |     |                                                                                                                     |     |                                                             |     |
| Pascal Didier<br>directeur général membre du directoire<br><i>Date début mandat :</i><br><i>Date fin mandat :</i> | X                                                                                                                               |     |                                          | X   | X                                                                                                                   |     | X                                                           |     |
|                                                                                                                   | 3 juin 2015<br>A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018       |     |                                          |     |                                                                                                                     |     |                                                             |     |

(1) Remy de Tonnac a quitté la Société le 16 décembre 2015

(2) Pierre Garnier a quitté la Société le 28 janvier 2016

Pascal Didier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2015, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 12 309 euros.

Pascal Didier a conclu un contrat de travail avec la Société le 10 janvier 2003 qui a été suspendu pour la durée de son mandat social le 31 janvier 2003.

A l'occasion du départ de Rémy de Tonnac le 16 décembre 2015, le conseil de surveillance a autorisé le paiement de l'indemnité de départ due à ce dernier, après avoir constaté l'atteinte des conditions de performance auxquelles son versement était conditionné. L'indemnité ressort à 429 588 euros et a été versée le 8 janvier 2016. Les termes de cette indemnité sont conformes aux dispositions fixées par le conseil de surveillance du 19 février 2013, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 et qui figurent dans le Document de Référence de 2014 de la Société. Rémy de Tonnac est en outre soumis à une clause de non concurrence de 18 mois en contrepartie du paiement d'une indemnité de 100 000 euros ; cette faculté était également visée dans le Document de Référence de 2014. Le paiement de cette indemnité est intervenu le 8 janvier 2016. Enfin, conformément aux termes du conseil de surveillance de 2013 susvisé, le directoire de la Société a également levé la condition de présence à laquelle étaient subordonnés l'acquisition des actions gratuites attribuées à Rémy de Tonnac le 23 mars 2015 et l'exercice de ses options du 2 juin 2006. Les autres conditions, et notamment celles portant sur les conditions de cours de bourse des actions gratuites, demeurant inchangées.

Le conseil de surveillance du 19 février 2013 a décidé d'ajuster les termes des indemnités de départ dont bénéficie Pascal Didier. Ce dernier est dorénavant en droit de recevoir de telles indemnités en cas :

- (i) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation,
- (ii) de démission pour de bonnes raisons (soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays (à chaque fois, sans son accord) dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- (iii) de révocation ou de démission de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil de surveillance et le directoire sur la stratégie portée par le directoire, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement de contrôle de la Société.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil de surveillance de la manière suivante.

Elles seront d'un montant maximum égal à la somme de la rémunération fixe brute reçue par l'intéressé au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu et de la rémunération variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéfice sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours

des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 20%, aucune indemnité de départ ne sera versée,
- comprise entre 20% et 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à la rémunération fixe brute de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu,
- supérieure ou égale à 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% du Montant Maximum.

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel l'intéressé aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de la rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) de l'intéressé au cours de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation, son non-renouvellement ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant. Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ de l'intéressé ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans l'hypothèse où l'intéressé serait révoqué, licencié, non-renouvelé ou démissionnerait de son mandat social mais resterait salarié du Groupe sans réduction significative de ses fonctions, de ses responsabilités ou de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) et sans changement de son lieu de travail dans un autre pays, décidé à chaque fois sans son accord.

Les indemnités de départ seront payées dans les 30 jours du départ effectif de l'intéressé du Groupe.

En outre, l'intéressé aura le droit, dans la mesure où cela sera légalement possible et pour autant que cela n'ait pas de conséquences défavorables significatives en matière fiscale ou de charges sociales pour le Groupe, d'exercer ou de se voir attribuer immédiatement toutes les options de souscription ou d'achat d'actions, toutes les actions gratuites et tous les autres instruments d'intéressement en capital dont il bénéficie.

Richard Vacher Detournière est en droit de recevoir de telles indemnités en cas :

- (i) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation,
- (ii) de démission pour de bonnes raisons (soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays, à chaque fois, sans son accord) dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- (iii) de révocation ou de démission de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil de surveillance et le directoire sur la stratégie portée par le directoire, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement de contrôle de la Société.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil de surveillance de la manière suivante.

Elles seront d'un montant maximum égal au montant total de la rémunération fixe et variable reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéfice sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 50%, aucune indemnité de départ ne sera versée,
- égale à 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 75% du Montant Maximum,
- égale à 100%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% du Montant Maximum,

étant précisé qu'entre 50% et 100%, le montant des indemnités de départ sera calculé de manière linéaire (l'intéressé recevra, par exemple, 87,5% du Montant Maximum si jamais la moyenne est de 75%).

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel l'intéressé aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de la rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) de l'intéressé au cours de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation, son non-renouvellement ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant. Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ de l'intéressé ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans l'hypothèse où l'intéressé serait révoqué, licencié, non-renouvelé ou démissionnerait se son mandat social mais resterait salarié du Groupe sans réduction significative de ses fonctions, de ses responsabilités ou de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) et sans changement de son lieu de travail dans un autre pays, décidé à chaque fois sans son accord.

Les indemnités de départ seront payées dans les 30 jours du départ effectif de l'intéressé du Groupe.

En outre, l'intéressé aura le droit, dans la mesure où cela sera légalement possible et pour autant que cela n'ait pas de conséquences défavorables significatives en matière fiscale ou de charges sociales pour le Groupe, d'exercer ou de se voir attribuer immédiatement toutes les options de souscription ou d'achat d'actions, toutes les actions gratuites et tous les autres instruments d'intéressement en capital dont il bénéficie.

## **15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux**

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 24 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du Document de Référence, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du directoire et du conseil de surveillance.



La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

### **15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux**

Le tableau ci-dessous présente, à la date d'enregistrement du Document de Référence, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

| Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux <sup>(4)(5)</sup> |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        |                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                          | Actions gratuites en période d'acquisition <sup>(1)</sup> | Options 2006-1 <sup>(2)</sup> | Options 2006-1-B <sup>(2)</sup> | Options 2007-1-F <sup>(2)</sup> | Options juin 2014 | BSA 2006-2 | BSA 8  | Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits <sup>(2)</sup> |
| Amedeo D'Angelo                                                                                                                                          | 864 000                                                   |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 864 000                                                                              |
| Richard Vacher Detournière                                                                                                                               | 30 000                                                    |                               | 5 400                           | 15 200                          | 35 000            |            |        | 147 400                                                                              |
| Pascal Didier <sup>(3)</sup>                                                                                                                             | 10 000                                                    | 5 000                         |                                 |                                 |                   |            |        | 30 000                                                                               |
| Patrick Schwager Jones                                                                                                                                   |                                                           |                               |                                 |                                 |                   | 4 600      |        | 18 400                                                                               |
| Jean Schmitt                                                                                                                                             |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| Alex Brabers                                                                                                                                             |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| Glenn Collinson                                                                                                                                          |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            | 3 200  | 12 800                                                                               |
| Joëlle Toledano                                                                                                                                          |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| Olivier Sichel                                                                                                                                           |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| Muriel Barnéoud                                                                                                                                          |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| BPIFrance Participations                                                                                                                                 |                                                           |                               |                                 |                                 |                   |            |        | 0                                                                                    |
| Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits                                                                                    | 904 000                                                   | 20 000                        | 21 600                          | 60 800                          | 35 000            | 18 400     | 12 800 | 1 072 600                                                                            |

(1) Une description détaillée des termes de chacun des plans mentionnés ci-dessus figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

(2) L'exercice de chacune de ces options donne droit à l'acquisition de 4 actions ordinaires.

(3) 2 950 actions gratuites ont été acquises définitivement par Pascal Didier au cours de l'exercice

(4) Le tableau ne prend pas en compte Rémy de Tonnac et Pierre Garnier qui ont respectivement quitté le Groupe le 16 décembre 2015 et le 28 janvier 2016

(5) Seules les attributions toujours valables sont décrites

**15.4 Etat récapitulatif des opérations de plus de 5 000 euros des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2015**

Aucune opération de plus de 5 000 euros sur les titres de la Société réalisée par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier n'a été déclarée sur le site de l'AMF.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Direction de la Société**

#### **16.1.1 Le directoire**

La composition et les informations relatives aux membres du directoire font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du Document de Référence.

Le directoire, lors de sa séance du 22 avril 2014, s'est doté d'un règlement intérieur aux fins de permettre aux membres du directoire de participer aux réunions du directoire par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

#### **16.1.2 Le conseil de surveillance**

La composition et les informations relatives aux membres du conseil de surveillance font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du Document de Référence et dans le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques figurant à la section 16.4 du Document de Référence.

### **16.2 Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du Document de Référence, de contrat de services liant les membres du conseil de surveillance ou du directoire à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### **16.3 Comités**

Le conseil de surveillance de la Société dispose de trois comités destinés à l'assister dans ses travaux :

- Comité d'audit
- Comité des rémunérations
- Comité des nominations et de gouvernance

La composition de ces Comités, ainsi que leurs missions, est détaillée dans le Rapport du président du conseil de surveillance figurant à la section 16.4 du présent Document de Référence. Les règlements intérieurs de ces comités sont disponibles sur le site internet de la Société.

## **16.4 Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques**



Société anonyme à directoire et directoire de surveillance au capital de 13.908.539,20 euros  
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil  
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, de la composition du conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2014 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, préparé par le secrétariat général et la direction financière de la Société, a été soumis au comité d'audit puis approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 24 février 2016.

#### **1. Gouvernement d'entreprise et représentation des femmes et des hommes au conseil de surveillance**

INSIDE Secure (ou la « Société ») est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée le 30 novembre 1994.

Le conseil de surveillance (ou le « Conseil »), lors de sa séance du 31 mars 2011, s'est doté d'un règlement intérieur, amendé le 21 novembre 2012, qui précise notamment, les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil de surveillance de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 31 mars 2011, a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, révisé en avril 2010 puis en juin 2013 puis mis à jour en novembre 2015 et validé en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise par l'Autorité des marchés financiers (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF ([www.medef.com](http://www.medef.com)).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code. La Société estime ainsi respecter ses principales recommandations à l'exception de celles relatives à :

- l'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance évalue régulièrement son fonctionnement, mais, à ce jour, une démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. La Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées ;
- la détention d'actions par les membres du conseil de surveillance. Il est à noter que certains administrateurs de la Société détiennent très peu d'actions de la Société. La Société recommande à ces administrateurs d'utiliser une partie de leurs jetons de présence pour acquérir des actions de la Société ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance. Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont systématiquement eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, notamment à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe ;
- l'attribution d'actions de performance au président du directoire. L'attribution définitive des actions attribuées gratuitement à Amedeo D'Angelo est liée à l'atteinte d'une condition de marché (le directoire, après accord du conseil de surveillance, pouvant relever Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions). Compte tenu du plan initié par la Société en février 2016 de réorganisation de ses activités dans le monde, le conseil de surveillance, sur recommandation du comité des rémunérations, a considéré que ce seul critère de condition de marché permet le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo en interne notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur sa valorisation ;
- la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est revue chaque année et non à échéances relativement longues comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF. La Société ne suit pas cette recommandation parce qu'elle estime, à ce jour, non adaptée à son stade de développement et au caractère dynamique des marchés cibles imposant de revoir régulièrement les objectifs prioritaires et de ce fait les modes de rémunération des mandataires sociaux.

La Société entend se conformer notamment aux objectifs suivants :

- que le conseil de surveillance atteigne et maintienne un pourcentage d'au moins 20% de femmes dans un délai de 3 ans (à la date du présent rapport, le conseil de surveillance est composé de 29% de femmes) et d'au moins 40% de femmes dans un délai de 6 ans à compter de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- que lorsque le conseil est composé de moins de 9 membres, l'écart, au terme des six ans susvisés, entre le nombre de membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne soit pas supérieur à 2.

Chaque membre du conseil de surveillance s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, il rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

## **2. Composition du conseil de surveillance**

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du conseil de surveillance peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le conseil de surveillance s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Au 31 décembre 2015, le conseil de surveillance était composé de 8 membres. Le 2 février 2016, l'un des membres du conseil de surveillance a démissionné pour convenance personnelle. A la date d'enregistrement du document de référence, le conseil était donc composé de 7 membres. Les profils et expériences des membres du conseil de surveillance sont décrits au chapitre 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » du Document de Référence.

Le conseil de surveillance estime que six de ses membres actuels sur sept au total sont indépendants. Messieurs Patrick Jones, Glenn Collinson et Jean Schmitt, Mesdames Joëlle Toledano et Muriel Barnéoud, et Bpifrance Participations remplissent en effet les critères définis dans le Code AFEP-MEDEF, dans la mesure où ils :

- ne sont ni salariés ou mandataires de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux de l'une de ses filiales et ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement (i) significatifs de la Société ou du Groupe, ou (ii) pour lesquels la Société ou son Groupe représentent une part significative de l'activité ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ; et
- ne sont pas mandataires sociaux de la Société depuis plus de douze ans.

S'agissant des membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations et nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. Le conseil de surveillance a, à cet égard, estimé que Bpifrance Participations, quoique détenant environ 7% du capital social, peut bien être qualifié de membre indépendant. Le conseil de surveillance, sur rapport du comité des rémunérations et nominations, s'interrogera, après la réalisation des augmentations de capital de la Société dont le principe a été annoncé le 25 février 2016, sur la qualification d'administrateur indépendant de M. Jean Schmitt en tenant compte notamment de la composition du capital de la société à l'issue de ces opérations. Une évolution de la composition du comité d'audit pourrait être également étudiée.

Au moins un des membres indépendants doit, en outre, avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable pour pouvoir être nommé au comité d'audit, ce qui est le cas de Monsieur Patrick Jones (voir à ce propos le résumé de son expérience professionnelle au chapitre 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » du Document de Référence).

## **3. Missions du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 15 à 17 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le Conseil, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- désigne les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer,
- fixe les rémunérations des membres du directoire,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- approuve le rapport du président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Il n'existe pas de limitations statutaires des pouvoirs du directoire.

#### **4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, chaque membre du conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant.

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire. Les membres du directoire peuvent assister à ces entretiens, sauf si le membre du conseil concerné s'y oppose. Les membres du directoire peuvent être entendus à toute réunion du conseil.

Le conseil est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.



Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

## **5. Eléments de rémunération du Conseil**

La rémunération des membres du conseil de surveillance n'est constituée que des jetons de présence. Le montant de l'enveloppe globale de jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance a été fixé par l'assemblée générale du 19 juin 2013. La répartition des jetons de présence entre les différents membres du conseil de surveillance prend en compte :

- la présidence du conseil de surveillance,
- la présidence de comités spécialisés du conseil,
- la présence effective des membres aux réunions du Conseil et,
- la participation effective aux travaux des différents comités.

La répartition des jetons de présence au cours des exercices 2014 et 2015 est décrite dans le tableau n°3 de la section 15.1 du Document de Référence.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015. En raison notamment de l'accroissement du nombre de membres du conseil de surveillance au cours du 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2014, cette décision s'est traduite en 2015 par une réduction effective de l'enveloppe globale de l'ordre de 9% par rapport à 2014.

## **6. Compte-rendu de l'activité du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni à 9 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 90%.

### **6.1 Comité d'audit**

Le comité d'audit (le « Comité d'Audit ») a été mis en place en 2006 ; ses membres ont adopté un nouveau règlement intérieur le 31 mars 2011, approuvé le même jour par le conseil de surveillance.

La mission du Comité d'Audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et en particulier :
  - o d'évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
  - o d'examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs ;
  - o d'évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et en particulier :

- d'examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, d'étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant leur examen par le conseil de surveillance, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société, notamment hors-bilan ;
- d'évaluer, en consultation avec les commissaires aux comptes, la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- de consulter les membres du directoire en charge des aspects financiers ainsi que le directeur administratif et financier s'il n'est pas membre du directoire, entre la fin de tout exercice et la date à laquelle le Comité d'Audit statuera sur les projets de comptes annuels, sur la pertinence des principes et méthodes comptables retenus, l'efficacité des procédures de contrôle comptable et toute autre matière appropriée ;
- d'examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et en particulier :
  - de proposer la fixation de règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes afin de garantir l'indépendance de la prestation de contrôle des comptes fournie par ces derniers en conformité avec les lois, règlements et recommandations applicables à la Société, et en vérifier la bonne application ;
  - d'autoriser tout recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins deux tiers des membres du Comité d'Audit devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du Comité d'Audit, le conseil de surveillance veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du Comité d'Audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Les membres du Comité d'Audit sont :

- Monsieur Patrick Jones (président du comité d'audit, expert financier, membre indépendant du conseil de surveillance et président du conseil de surveillance),
- Monsieur Alex Brabers (membre du conseil de surveillance),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil de surveillance) et
- Monsieur Thierry Sommelet (représentant permanent de Bpifrance Participations, membre indépendant du conseil de surveillance).

Ces quatre personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière étant précisé que Messieurs Patrick Jones, Jean Schmitt et Thierry Sommelet remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil. Avec 3/4 de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code

AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de 2/3 de membres indépendants.

Le Comité d'Audit peut entendre tout membre du directoire de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil de surveillance et le président du directoire de la Société. En particulier, le Comité d'Audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur financier et principaux responsables de la direction financière).

Le Comité d'Audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2015 avec un taux de présence de 96%.

## 6.2 Comité des Rémunérations

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 23 octobre 2014, a décidé de créer un comité des nominations et de gouvernance et de notamment lui confier une partie des attributions du comité des nominations et des rémunérations, rebaptisé comité des rémunérations (le « Comité des Rémunérations »). Le règlement intérieur du Comité des Rémunérations a été modifié en conséquence et adopté par les membres du conseil de surveillance lors de sa séance du 24 octobre 2014.

Le Comité des Rémunérations a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil de surveillance les personnes qui devraient être nommées membres du directoire ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe, de proposer la rémunération des membres du directoire et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité des Rémunérations exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
  - de présenter au conseil de surveillance des recommandations sur la composition du directoire;
  - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et assister le conseil de surveillance dans le choix et l'évaluation des membres du directoire ; et
  - de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du directoire peut être recommandée.
- en matière de rémunérations, il est chargé :
  - d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
  - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
  - de formuler, auprès du conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant :
    - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité des membres du directoire. Le Comité des Rémunérations propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, les règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché,
    - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement, et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du directoire,

- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil de surveillance, et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil de surveillance ou le directoire en matière de rémunération.

De manière générale, le Comité des Rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité des Rémunérations est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins la majorité d'entre eux devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Les membres du Comité des Rémunérations sont :

- Monsieur Glenn Collinson (président du Comité des Rémunérations, membre indépendant du conseil de surveillance),
- Monsieur Alex Brabers (membre du conseil de surveillance),
- Madame Joëlle Toledano (membre indépendant du conseil de surveillance), et
- Monsieur Thierry Sommelet (représentant permanent de Bpifrance Participations, membre indépendant du conseil de surveillance).

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Rémunérations peut demander au président du directoire à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2015 avec un taux de présence de 100%.

### 6.3 Comité des nominations et de gouvernance

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 23 octobre 2014, a décidé de créer un comité des nominations et de gouvernance (le « Comité des Nominations et de Gouvernance »).

La mission du Comité des Nominations et de Gouvernance est d'assister le conseil de surveillance dans les tâches suivantes :

- déterminer la composition du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés ;
- piloter la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance ; et
- développer et recommander au conseil de surveillance les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société.

Afin de remplir cette mission, le comité possède le pouvoir et les responsabilités suivants :

- superviser le processus de recrutement des nouveaux membres du conseil de surveillance et faire ses recommandations au conseil. Le comité doit également superviser l'intégration et la formation des membres nouvellement élus ou nommés ;
- développer et proposer au conseil de surveillance pour approbation les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société. Le comité doit revoir annuellement ces principes, voire plus fréquemment si nécessaire. En consultation avec le président du conseil de surveillance et le président du directoire, il doit périodiquement passer en revue, réviser et confirmer la conformité de l'entreprise avec les politiques de gouvernance ainsi que prendre en considération d'autres questions de gouvernance d'entreprise qui peuvent, de temps à autre, demander un examen par l'ensemble du conseil de surveillance ;

- développer et recommander au conseil de surveillance une procédure annuelle d'auto-évaluation du fonctionnement du conseil et de ses comités. Le comité supervise cette auto-évaluation annuelle ;
- identifier les bonnes pratiques de fonctionnement d'un conseil de surveillance et faire les recommandations appropriées au conseil ;
- examiner les questions d'indépendance et les situations potentielles de conflits d'intérêts des membres du conseil de surveillance et des dirigeants de l'entreprise. Cela inclut explicitement la prise en considération des questions sensibles relatives au partage d'informations à propos de la concurrence, de partenaires stratégiques, d'investisseurs actuels ou potentiels, de partenaires technologiques ou de clients. Le comité des nominations et de gouvernance établit et pilote des pratiques garantissant la confidentialité des informations concernant les clients. Par exemple, le comité n'autorise pas la tenue de discussions concernant un client en présence d'un membre du conseil de surveillance ou d'un censeur qui serait en situation de conflit d'intérêts ;
- s'assurer que le code de conduite et d'éthique ainsi que les règles du code de déontologie boursière sont claires, publiées et à jour. En cas de problème, le comité fait ses recommandations dans le but de résoudre celui-ci ; et
- revoir annuellement la rémunération des membres du conseil de surveillance.

Le comité est constitué à ce jour du président du conseil de surveillance et de l'ex-président de ce même conseil, c'est-à-dire :

- Monsieur Patrick Jones (président du conseil de surveillance) et
- Monsieur Alex Brabers (membre du conseil de surveillance).

Le Comité des Nominations et de Gouvernance s'est réuni 11 fois depuis sa création au cours de l'exercice 2015 avec un taux de présence de 100%.

## **7. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société**

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF mis à jour en avril 2010.

### **7.1 Principes généraux de gestion des risques**

#### *A) Définition*

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

#### *B) Les objectifs de la gestion des risques*

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;

- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

*C) Composantes du dispositif de gestion des risques*

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

#### D) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

- Plan d'actions en matière financière :
  - Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel ;
  - Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ;
  - Protection des technologies brevetées ;
  - Limitation des risques liés aux investissements industriels par la stratégie *fabless* et l'absence d'investissements spéculatifs ;
  - Pilotage des projets de recherche et développement tout au long de leur vie.
- Plans d'actions en matière comptable :
  - Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des activités du Groupe sont remplis ;
  - Pas de capitalisation des frais de développement internes dans la mesure où les critères d'activation sont difficiles à documenter ;
  - Comptabilisation des produits en stocks uniquement lorsqu'une commande ferme existe ou qu'une commande à venir est fortement probable ;
  - Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés et projections de flux de trésorerie retenue pour les tests de dépréciation d'une durée maximale de 7 ans tenant compte d'un pic d'activité avec des taux d'actualisation intégrant une prime de risque ;
  - Pas de reconnaissance des impôts différés actifs aussi longtemps que la rentabilité n'est pas avérée ;
  - Constatation des subventions en produit uniquement lorsque leur obtention définitive est avérée.

#### 7.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

#### 7.3 Principes généraux de contrôle interne

##### A) Définition

INSIDE Secure adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

#### *B) Les composantes du contrôle interne*

##### Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, étant précisé que la Société entend, dans le cadre de son développement et en conséquence notamment de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, améliorer et compléter le dispositif existant en se référant au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

##### *Les différents acteurs du contrôle interne*

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le directoire de la Société, son conseil de surveillance, son comité d'audit et son comité des nominations et des rémunérations. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits ci-dessus.

##### *Pilotage et organisation comptable et financière*

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

##### *Identification de contrôles clés et suivi de leur application*

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié quinze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

- |                                                   |                                                                 |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| - gouvernance                                     | - trésorerie et instruments dérivés                             |
| - <i>reporting</i> et procédures budgétaires      | - relations contractuelles et cadre juridique                   |
| - activité de recherche et développement          | - environnement fiscal                                          |
| - existence et valorisation des stocks            | - crédit impôt recherche et subventions                         |
| - reconnaissance du revenu et clients             | - filiales                                                      |
| - procédures achats et fournisseurs               | - systèmes d'information                                        |
| - paie et ressources humaines                     | - procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles |
| - procédures d'investissements et immobilisations |                                                                 |

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 175 contrôles clés lors de sa dernière revue, en décembre 2015. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles



compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

#### *Systèmes d'information comptables et financiers*

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose de trois systèmes d'information :

- un outil de gestion ERP (SAP) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Cet outil a contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit ;
- un outil de suivi des projets de recherche et développement permettant de suivre, par projet, le temps passé par les chercheurs et les coûts y affectés ; et
- un progiciel de modélisation des flux prévisionnels de trésorerie afin de piloter les prévisions de trésorerie en lien direct avec les données de gestion comptables et budgétaires.

#### *Moyens affectés au contrôle interne*

Compte tenu de sa taille, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites à l'étranger, ses équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales étrangères, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

#### 7.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

#### 7.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le directoire de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

Le directoire est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, il confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, les contrôleurs financiers et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

#### 7.6 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2015, la Société a poursuivi l'amélioration de son dispositif de contrôle interne. En 2016, la Société s'attachera à le faire évoluer en fonction de son futur périmètre d'activité.

**16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Antoine OLANDA**  
4 parc du Golf  
13856 Aix-en-Provence

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Inside Secure**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires  
**Inside Secure**  
Rue de la Carrière de Bachasson  
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Inside Secure et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 25 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié  
Associé

Antoine OLANDA



## 17. SALARIES

### 17.1 Informations sociales

#### 17.1.1 Emploi

Au 31 décembre 2015, les effectifs du Groupe s'élevaient à 291 salariés (dont 6 CDD).

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe a évolué comme suit :

| Par fonction                | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Direction et administration | 50               | 50               |
| Recherche & développement   | 167              | 168              |
| Ventes & marketing          | 74               | 68               |
| Opérations                  | 0                | 60               |
| Total                       | 291              | 346              |

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Groupe a transféré ses activités d'industrialisation de circuits intégrés basées en France et ses activités mondiales de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'une équipe d'environ 40 personnes, à Presto Engineering, spécialiste des services d'industrialisation et de production aux fabricants de semi-conducteurs.

Les membres du département Opérations n'ayant pas été transférés à la société Presto Engineering ont été répartis entre les autres départements de la Société.

| Par pays (*)        | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---------------------|------------------|------------------|
| <i>France</i>       | <i>141</i>       | <i>186</i>       |
| <i>Ecosse</i>       | <i>41</i>        | <i>42</i>        |
| <i>Pays-Bas</i>     | <i>37</i>        | <i>40</i>        |
| <i>Finlande</i>     | <i>28</i>        | <i>28</i>        |
| <i>Singapour</i>    | <i>5</i>         | <i>6</i>         |
| <i>Corée du Sud</i> | <i>5</i>         | <i>4</i>         |
| <i>Thaïlande</i>    | <i>0</i>         | <i>4</i>         |
| <i>Taiwan</i>       | <i>7</i>         | <i>8</i>         |
| <i>Japon</i>        | <i>4</i>         | <i>5</i>         |
| <i>Etats-Unis</i>   | <i>23</i>        | <i>23</i>        |

(\*) dans ce tableau, les salariés sont répartis entre les différents pays en fonction de leur entité de rattachement. Il est à noter qu'une employée rattachée à la filiale finlandaise de la Société exerce essentiellement son activité depuis la Norvège.

#### Répartition hommes-femmes

|        |             | 31 décembre 2015 |
|--------|-------------|------------------|
| Femmes | France      | 41               |
|        | Hors France | 25               |
| Hommes | France      | 100              |
|        | Hors France | 125              |
| Total  |             | 291              |

Pour un effectif de 291 employés au 31 décembre 2015, le pourcentage de femmes est égal à 23%, égale à celui observé au cours de l'exercice 2014. Cette répartition des genres s'explique principalement par la nature des métiers représentés au sein du Groupe, historiquement exécutés par une population masculine.

### Répartition par tranche d'âge

|             | < 30 ans | Entre 30 et 40 ans | Entre 40 et 50 ans | > 50 ans |
|-------------|----------|--------------------|--------------------|----------|
| France      | 15       | 45                 | 54                 | 27       |
| Hors France | 6        | 47                 | 67                 | 30       |
| Total       | 21       | 92                 | 121                | 57       |

L'âge moyen des employés du Groupe est de 42 ans. Il est à noter que la population des seniors est relativement bien représentée pour une entreprise des hautes technologies puisque que le pourcentage d'employés âgés de plus de 50 ans s'élève à 20%. Pour la France, ce taux s'élève également à 19%.

Afin de renforcer ses équipes sur certains projets, la Société fait régulièrement appel à des sociétés de service qui mettent à sa disposition du personnel en régie.

Les effectifs correspondants représentaient 11 personnes au 31 décembre 2013, 15 personnes au 31 décembre 2014 et 12 personnes au 31 décembre 2015.

### Embauches, licenciements, transferts

La Société intègre majoritairement des profils dits « experts », donc expérimentés, pour répondre aux défis technologiques inhérents aux marchés sur lesquels elle est positionnée. La Société s'inscrit toutefois dans une recherche de profils mixtes avec une place plus large laissée aux profils plus « juniors » sur des postes plus polyvalents ou généralistes. L'apprentissage et les stages de longue durée de fin de cursus d'écoles d'ingénieurs sont également une voie de recrutement privilégiée par la Société.

Le Groupe a embauché 19 personnes en 2015, dont 10 sur le périmètre France. Sur la totalité des salariés qui ont rejoint le Groupe en 2015, 84% des recrutements ont été réalisés sous la forme de CDI. 3 salariés ont été embauchés en CDD.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015 :

- 20 employés du groupe ont démissionné,
- 3 employés ont quitté la Société à la fin de leur contrat à durée déterminée,
- 1 employée a quitté la Société à la fin de sa période d'essai,
- 2 employés de la filiale américaine de la Société ont été licenciés,
- 2 ruptures conventionnelles ont été conclues avec 2 employés basés en France,
- 1 accord à l'amiable de départ a été signé avec un employé d'une des filiales néerlandaises de la Société, et
- Le président du Directoire de la Société a été remplacé.

Enfin, le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Groupe a transféré ses activités d'industrialisation de circuits intégrés basées en France et ses activités mondiales de gestion de la chaîne d'approvisionnement, à Presto Engineering, ce qui a conduit 43 employés du Groupe à rejoindre Presto Engineering. dans le cadre d'accords tripartites.

### Rémunérations

La masse salariale (charges incluses) pour le Groupe pour l'exercice 2015 s'est élevée à 38 476 milliers de dollars.

## **Intéressement**

En France, un accord d'intéressement a été signé avec les représentants des salariés de chacune des sociétés françaises du groupe (INSIDE Secure et Vault-IC France).

Ces accords ont pour objectif d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Les accords en vigueur au cours de l'exercice 2015 étaient basés sur la réalisation d'un taux de marge opérationnelle cible pour l'année 2015 et sur l'atteinte d'objectifs de pénétration de la Société sur de nouveaux marchés et de satisfaction de ses clients. Un intéressement a été versé aux salariés des sociétés françaises du Groupe en 2015.

## **Régime de santé, prévoyance et autres avantages sociaux**

Les collaborateurs d'INSIDE Secure en France bénéficient également de divers avantages sociaux :

- en matière de protection sociale, la Société garantit à ses collaborateurs un régime complémentaire de santé au régime général de sécurité sociale. En 2012, le système de protection sociale complémentaire a été redéfini. Dans ce cadre, la direction du Groupe a pris en charge une part plus importante des cotisations salariales ;
- en matière de prévoyance, le régime de protection ouvert aux salariés a pour l'objectif de les protéger contre certains aléas de la vie : l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès. Ce régime garantit aux salariés le versement à leur bénéfice de primes importantes en cas d'invalidité ou d'incapacité. En cas de décès, ce régime ouvre droit au versement d'un capital au conjoint et d'une rente éducation pour chaque enfant à charge ;
- pour favoriser l'accès au logement des collaborateurs, la Société a adhéré à l'organisme en charge de la gestion du 1 % patronal. Cette adhésion permet à l'ensemble des salariés un accès privilégié à un parc immobilier. Ils bénéficient, également, de divers autres avantages permettant de les accompagner dans leurs démarches pour la location ou l'acquisition de leur logement.

### **17.1.2 Organisation du travail**

Au sein d'INSIDE Secure, l'ensemble des salariés cadres et non cadres travaillent 39 heures par semaine. Ils cumulent 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an.

Pour les salariés de Vault-IC France, différents modèles d'organisation du temps de travail sont en place :

- Le temps de travail de la quasi-totalité du personnel cadre est organisé sur la base d'un forfait jours (218 jours) permettant à chacun d'organiser au mieux son emploi du temps et de l'adapter aux missions et responsabilités confiées ;
- Le personnel non-cadre travaille soit 35 heures par semaine et bénéficie de 12 jours de RTT, soit 39 heures par semaine et cumule 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an ;
- Enfin, un certain nombre d'opérateurs ayant en charge le test de produits de l'entreprise travaillent de leur côté en horaire posté. Ces opérateurs ont rejoint la société Presto Engineering le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Au 31 décembre 2015, 9.6% des employés du Groupe travaillaient à temps partiel.

## Gestion des compétences

- Dès 2011, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle classification interne afin de pouvoir gérer de façon plus homogène les emplois et les compétences sur l'ensemble de sa population et de fédérer des groupes d'origine différente autour d'une même approche des contributions professionnelles et de leur développement.
- La nouvelle classification déployée en décembre 2013, a permis de positionner chaque emploi et chaque niveau de contribution dans l'organisation. Elle rend visible les chemins de carrière par filières et inter-filières, horizontaux et verticaux, entre l'expertise et le management.
- L'approche couvre tous les salariés du Groupe, hors mandataires sociaux. Elle est commune à tous les emplois dans tous les pays. Elle s'applique aux cadres et aux non cadres. La nouvelle classification compte 11 groupes. Les emplois sont répartis en 4 grandes filières métier :
  - Technique
  - Commerciale
  - Support
  - Management

Par ailleurs, la nouvelle classification a permis d'harmoniser et de mettre en cohérence la politique salariale globale (salaires fixes et parts variables individuelles) au sein du Groupe, en associant à chaque groupe de la classification des bandes de salaires, qui reposent sur les salaires réels, la gestion de l'équité et la compétitivité marché. Evolutive, accompagnant le développement de l'entreprise, elle donne les lignes directrices pour la politique de rémunération et les avantages sociaux.

## Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise est relativement faible et en dessous des moyennes nationales constatées dans le secteur d'activité du Groupe (source: 7<sup>ème</sup> baromètre Alma Consulting Group sur l'absentéisme en France publié en septembre 2015 – Taux d'absentéisme de 4,59% en France en 2014).

En 2015, le taux d'absentéisme global en Europe (y compris maladie et accidents du travail et de trajet) s'est élevé à 1,89%. En France, il est de 2,00%. Il correspond au nombre total de jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet ou maladie professionnelle divisé par le nombre de jours ouvrés théoriques dans l'année.

### 17.1.3 Relations sociales

Le Groupe accorde une place importante au dialogue social, notamment dans le cadre des négociations avec les instances représentatives du personnel.

Les sociétés françaises du Groupe, INSIDE Secure et Vault-IC France, disposent chacune d'un comité d'entreprise.

INSIDE Secure dispose d'une délégation unique du personnel avec 4 titulaires et 4 suppléants. Les dernières élections ont eu lieu en septembre 2015. L'ensemble des membres élus du comité d'entreprise appartiennent au syndicat FO.

Vault-IC France dispose également d'une délégation unique du personnel avec 3 titulaires et 2 suppléants. Les dernières élections ont eu lieu en janvier 2015. Les titulaires sont adhérents au syndicat CFE CGC.



La Société a procédé au transfert de ses activités d'industrialisation de circuits intégrés basées en France et ses activités mondiales de gestion de la chaîne d'approvisionnement au profit de la société Presto Engineering. Cette opération a fait l'objet en France de procédures d'information/consultation des Comités d'entreprise d'INSIDE Secure et de Vault-IC France ainsi que de procédures d'information/consultation du CHSCT d'INSIDE Secure et du CHSCT de Vault-IC France.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont été menées sur les sites français du Groupe au cours du 4ème trimestre 2015 et au début de l'exercice 2016. Elles ont abouti à la reconduction d'accords en place.

### Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2015, trois accords collectifs ont été signés avec les instances représentatives du personnel d'INSIDE Secure :

- *Accord d'intéressement du 22 juin 2015* - Cet accord a été mis en place pour une durée de trois ans et a pour objet de définir les modalités de calcul de l'intéressement et les modalités de répartition entre les salariés.
- *Accord résultant de la négociation annuelle obligatoire du 03 février 2015* - Cet accord a permis de définir les mesures salariales et sociales reconduites ou à mettre en œuvre au cours de l'exercice 2015 pour INSIDE Secure
- *Accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 08 décembre 2015*- Cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de 4 thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.

Trois accords ont également été signés avec les instances représentatives du personnel de Vault-IC France :

- *Avenant à l'accord d'intéressement du 28 juin 2013* - Cet avenant a pour objet de définir les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2015 tels que figurant dans l'accord d'intéressement signé en 2013.
- *Accord résultant de la négociation annuelle obligatoire du 3 février 2015* - Cet accord a permis de définir les mesures salariales et sociales reconduites ou à mettre en œuvre au cours de l'exercice 2015 pour Vault-IC France.
- *Accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 8 décembre 2015*- cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de 4 thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale

### Œuvres sociales

La Société cotise aux œuvres sociales des instances représentatives du personnel en France dans le cadre des dispositions légales prévues à cet effet. Des budgets au profit des œuvres sociales des structures étrangères sont également en place. Ces œuvres sociales couvrent, pour tout ou partie, la participation des salariés à des activités sportives, culturelles, événementielles et musicales, principalement.

#### 17.1.4 Santé et sécurité

La Société travaille au quotidien avec les membres du CHSCT pour respecter et garantir de bonnes conditions de travail à ses collaborateurs. La Société se conforme aux dispositions légales dans ce domaine. Il n'existe pas d'accord collectif en matière de santé et sécurité.

Pour l'Europe :

|  | Europe |      | Dont France |      |
|--|--------|------|-------------|------|
|  | 2014   | 2015 | 2014        | 2015 |
|  |        |      |             |      |

|                                            |      |      |      |      |
|--------------------------------------------|------|------|------|------|
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt   | 2    | 0    | 2    | 0    |
| Nombre d'accidents du travail sans arrêt   | 0    | 0    | 0    | 0    |
| Nombre d'accidents de trajet               | 1    | 1    | 1    | 1    |
| Nombre de cas de maladies professionnelles | 0    | 0    | 0    | 0    |
| Taux de fréquence                          | 3,74 | 2,04 | 5,76 | 3,40 |
| Taux de gravité                            | 0,08 | 0,24 | 0,12 | 0,58 |

Le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées ayant servi à établir les taux de fréquence et de gravité est fondé sur un format théorique de 39 heures par semaine pour tous les types de contrats.

#### 17.1.5 Formation

##### La formation professionnelle au sein du Groupe

Le plan de formation annuel vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et à proposer des formations qui participent au développement des compétences métier.

Les formations organisées par le Groupe sont le plus souvent techniques et touchent aux compétences métier. Ces actions sont essentielles pour acquérir les compétences à la pointe des évolutions techniques et technologiques nécessaires pour répondre aux spécificités des marchés sur lesquels la Société se positionne. Elles répondent également à l'accompagnement de l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi ces actions doivent être réalisées dans les meilleurs délais avec les meilleurs experts / formateurs du domaine.

D'autres formations visent à développer des compétences transversales. Parmi celles-ci, on peut citer : (i) apprendre à travailler de façon transverse dans un environnement international multi-sites où le challenge ainsi que la satisfaction des clients sont au premier plan, ou (ii) poursuivre le développement des compétences en langues notamment en anglais, nécessaires à l'environnement international de la Société.

En 2015, le plan de formation a eu deux objectifs majeurs :

- accompagner les exigences métier liées au repositionnement stratégique de l'entreprise
- garantir l'adéquation des compétences avec les évolutions technologiques de l'environnement

Un focus plus particulier a été porté cette année sur les actions de formation suivantes afin de :

- développer les formations internes & externes visant l'approfondissement des connaissances de nos gammes de produits,
- acquérir de nouvelles compétences techniques,
- harmoniser la méthodologie de gestion de projets,
- renforcer le leadership des managers rapportant au comité de direction,
- harmoniser les pratiques managériales, et
- développer et renforcer l'efficacité personnelle des collaborateurs (« savoir-être »)

L'objectif du Groupe est que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier d'au moins une action de formation par an.

##### Les partenariats de formation

Le Groupe a régulièrement recours à des actions externes de formation organisées avec des écoles et organismes conventionnés sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres. Ils deviennent alors de véritables partenaires avec lesquels le Groupe travaille pour apporter les réponses aux besoins d'acquisition de connaissances et de développement de compétences. Le recours aux formations in situ avec un programme spécifique et ciblé sur les attentes opérationnelles est privilégié.

## Le partage des connaissances

La formation au sein du Groupe passe également par le partage d'expérience formalisé par l'organisation de formations internes. Ces formations internes occupent une place importante et la Société reconnaît ce transfert de savoir en formant ses formateurs internes sur les aspects pédagogiques. La professionnalisation des formateurs internes compte parmi les priorités.

## L'évaluation de la formation

La formation constituant un investissement important pour le Groupe, la mesure de son efficacité est indispensable. L'évaluation reste le plus souvent encore celle du participant sur l'action de formation suivie. Cette évaluation est certes essentielle, mais non suffisante. C'est pourquoi le Groupe souhaite mettre en place progressivement une évaluation de l'acquisition des connaissances des stagiaires par les formateurs.

## Nombre d'heures de formation

Au cours de l'exercice 2015, la Société a mis en œuvre en Europe 2 587 heures de formation.

Ces heures se sont réparties en 2 426 heures réalisées par des organismes de formation externes et 161 heures prises en charge par des collaborateurs de l'entreprise.

### 17.1.6 Egalité de traitement

#### 17.1.6.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Groupe a pour objectif de rester vigilant sur l'égalité de traitement des salaires entre les hommes et les femmes à compétences et expériences équivalentes. Pour cela, il s'assure de l'égalité de rémunération à l'embauche et contrôle les enveloppes salariales pour s'assurer que les augmentations de salaires bénéficient dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

En 2015, le Groupe est même allé au-delà en initiant des négociations avec ses représentants syndicaux qui ont abouti à la signature le 8 décembre 2015 d'un accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de 4 thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.

*Salaires de base annuel moyen en France au 31 décembre 2015 (hors primes d'ancienneté) :*

| Femmes |        | Hommes |        |
|--------|--------|--------|--------|
| Cadres | ETAM   | Cadres | ETAM   |
| 59 468 | 32 437 | 73 453 | 27 748 |

L'écart de salaire pour les cadres résulte entre autres de la difficulté pour l'entreprise de recruter du personnel féminin pour les postes de management dans son secteur d'activité.

#### 17.1.6.2 Politique de lutte contre les discriminations

La Société lutte contre toute forme de discrimination liée à des considérations d'ordre personnel.

Pour ce faire elle a mis notamment en œuvre en France les mesures suivantes :

- Mention sur les annonces de recrutement de l'accessibilité du poste aux salariés handicapés
- Suivi mensuel de l'égalité d'accès à la formation aux femmes et aux hommes

- Incitation des managers à veiller lors de l'élaboration du plan de formation de leur équipe à un accès pour tous à la formation

#### 17.1.6.3 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe ouvre l'ensemble de ses postes à tout salarié sans aucune discrimination. Malgré cette politique, le Groupe estime qu'il compte encore un nombre insuffisant de travailleurs handicapés si bien qu'il a mis en place en accord avec l'Agefiph des solutions pour répondre à ses obligations dans ce domaine. L'appel à des sociétés externes employant des travailleurs handicapés dans le domaine des fournitures de bureau notamment est un dispositif retenu par le Groupe.

#### 17.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Comme le précise le code d'éthique qui a été diffusé par courrier électronique à l'ensemble des salariés du Groupe et qui est remis à chaque nouveau salarié embauché, le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales et internationales, et s'engage notamment à respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la prohibition du travail des enfants ou au travail forcé. Le Groupe veille notamment à ce que ses partenaires commerciaux souscrivent aux mêmes engagements.

De même, INSIDE Secure respecte le droit des salariés de s'engager, à titre personnel, dans des activités politiques, de soutenir les causes de leur choix ou d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

## 17.2 Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Au cours des trois derniers exercices et entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société a attribué 630 000 options de souscription d'actions de la Société (« Options ») et 122 000 actions gratuites (« AGA ») aux dix salariés du Groupe qui détiennent le plus grand nombre d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions de la Société allouées lors des exercices concernés (ensemble, les « Droits »).

|                                                                                                                                                  | <u>2013</u>                     |            | <u>2014</u>                     |            | <u>2015</u>    |              | <u>Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la date d'enregistrement du Document de Référence</u> |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------|---------------------------------|------------|----------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                                                                                                                                  | <u>Options</u>                  | <u>AGA</u> | <u>Options</u>                  | <u>AGA</u> | <u>Options</u> | <u>AGA</u>   | <u>Options</u>                                                                            | <u>AGA</u> |
| Date de l'assemblée                                                                                                                              | 29 juin 2012<br>19 juin 2013    |            | 26 juin 2014                    |            |                | 26 juin 2014 |                                                                                           |            |
| Date du directoire                                                                                                                               | 20 février 2013<br>20 juin 2013 |            | 22 juillet 2014<br>28 août 2014 |            |                | 23 mars 2015 |                                                                                           |            |
| Nombre de Droits consentis aux dix salariés du Groupe dont le nombre de Droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global) <sup>(1)</sup>  | 265 000                         | 0          | 365 000                         | 0          | 0              | 122 000      | 0                                                                                         | 0          |
| Nombre total de Droits exercés/levés/acquis par les dix salariés du Groupe dont le nombre de Droits ainsi exercés/levés/acquis est le plus élevé | 0                               | 0          | 0                               | 0          | 0              | 12 500       | 0                                                                                         | 0          |

(1) En tenant compte de la division du nominal par 4 décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2011

### 17.3 Participations et stock-options des mandataires sociaux

A la date d'enregistrement du Document de Référence, la participation directe et indirecte des membres du directoire et du conseil de surveillance ainsi que le nombre de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

|                            | Nombre d'actions | Nombre d'actions susceptibles de résulter de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital <sup>(1)</sup> | Total            |
|----------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Amedeo D'Angelo            | 0                | 864 000                                                                                                                  | 864 000          |
| Richard Vacher Detournière | 112 582          | 147 400                                                                                                                  | 259 982          |
| Pascal Didier              | 97 969           | 30 000                                                                                                                   | 127 969          |
| Patrick Schwager Jones     | 4                | 18 400                                                                                                                   | 18 404           |
| Alex Brabers               | 4                | 0                                                                                                                        | 4                |
| Jean Schmitt               | 2 034            | 0                                                                                                                        | 2 034            |
| Glenn Collinson            | 12 111           | 12 800                                                                                                                   | 24 911           |
| Joëlle Toledano            | 1 192            | 0                                                                                                                        | 1 192            |
| Muriel Barnéoud            | 0                | 0                                                                                                                        | 0                |
| Bpifrance Participations   | 2 423 991        | 0                                                                                                                        | 2 423 991        |
| <u>Total</u>               | <u>2 649 887</u> | <u>1 072 600</u>                                                                                                         | <u>3 722 487</u> |

(1) Une ventilation détaillée de ces valeurs mobilières et droits figure à la section 15.3 « Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux » ci-dessus et une description détaillée des termes de chacun de ces plans figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacune des valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société.

### 17.4 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date d'enregistrement du Document de Référence, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment section 21.1.4 "Capital potentiel").

Au 31 décembre 2015, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était égale à 0.

### 17.5 Contrats d'intéressement et de participation

Le 22 juin 2015, la Société a conclu un accord d'intéressement avec son comité d'entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Le 20 février 2006, la Société a conclu un accord collectif instituant un plan d'épargne entreprise, renouvelable par tacite reconduction annuellement.

Le 28 juin 2013, Vault-IC France a conclu un accord d'intéressement avec son comité d'entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Le 24 septembre 2013, Vault-IC France a conclu un accord collectif instituant un plan d'épargne entreprise, renouvelable par tacite reconduction annuellement.

## **18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

### **18.1 Répartition du capital et des droits de vote**

Voir tableau figurant à la section 21.1.7 « Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 » du Document de Référence.

### **18.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance**

Voir tableau figurant à la section 21.1.7 « Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 » du Document de Référence.

### **18.3 Droits de vote des principaux actionnaires**

A la date d'enregistrement du Document de Référence, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

L'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ayant instauré un droit de vote double de plein droit, sauf clause contraire des statuts, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 a été convoquée à l'effet de se prononcer notamment sur une modification des statuts pour ne pas instituer un tel droit de vote double.

Cette résolution ayant été adoptée par l'assemblée générale, tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est désormais expressément écarté par les statuts de la Société.

### **18.4 Contrôle de la Société**

A la date d'enregistrement du Document de Référence, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

### **18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

### **18.6 Etat des nantisements d'actions de la Société**

La Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

### **18.7 Informations requises par l'article L. 225-103 du code de commerce**

#### **18.7.1 Structure du capital de la Société**

Voir tableau figurant à la section 21.1.4.2. « Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 » du présent Document de Référence.

18.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

18.7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir tableau figurant à la section 21.1.4.2. « Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 » du présent Document de Référence.

18.7.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

18.7.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

18.7.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance de tels accords.

18.7.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Voir section 21.2. « Acte constitutif et statuts » du présent Document de Référence.

18.7.8 Pouvoirs du directoire concernant l'émission ou le rachat d'actions

Voir section 21.1. « Capital social » du présent Document de Référence.

18.7.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société, dont certains pourraient être, selon la Société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Cela pourrait notamment être le cas pour les contrats suivants :

- *Core licence agreement* entre Atmel Corp. et la Société en date du 30 septembre 2010,
- *Patent Licence Agreement* entre Atmel Corporation et Cryptography Research Inc. en date du 12 août 2009 transféré à la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corporation,
- *Tamper Resistance License Agreement* entre la Société et Cryptography Research, Inc. en date du 1er juillet 2009,



Les principaux termes de ces contrats significatifs sont décrits dans le chapitre 22 « Contrats importants » du présent Document de Référence.

#### 18.7.10 Indemnités de départs des membres du directoire

Voir section 15.1. « Rémunération des mandataires sociaux » du présent Document de Référence.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

### **19.1 Conventions intra-groupe**

Les refacturations entre la Société et ses filiales (ou, le cas échéant, entre ses filiales entre elles) font l'objet de conventions régissant la nature et les conditions de refacturation des dépenses et des charges. La Société est la principale société opérationnelle du Groupe, ses filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à la Société mère (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs) à des prix respectant les principes de pleine concurrence.

### **19.2 Opérations avec les apparentés**

Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 35 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

### **19.3 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale**

Aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice 2015, entre un dirigeant de la Société ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale.

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES

### 20.1 Informations financières historiques

#### Compte de résultat consolidé

| En milliers de dollars                          | Note     | Exercice clos le 31 décembre |                 |
|-------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------|
|                                                 |          | 2014                         | 2015            |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                       | 6, 7     | <b>125 362</b>               | <b>70 106</b>   |
| Coût des ventes                                 |          | (62 938)                     | (46 822)        |
| <b>Marge brute</b>                              |          | <b>62 424</b>                | <b>23 284</b>   |
| Frais de recherche et développement             | 27       | (35 095)                     | (24 780)        |
| Frais commerciaux et de marketing               |          | (20 813)                     | (18 057)        |
| Frais généraux et administratifs                |          | (12 527)                     | (10 730)        |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | 28       | 3 921                        | (12 983)        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                    | <b>6</b> | <b>(2 089)</b>               | <b>(43 265)</b> |
| Produits / (charges) financiers, nets           | 31       | (1 703)                      | (983)           |
| <b>Résultat avant impôts</b>                    |          | <b>(3 792)</b>               | <b>(44 248)</b> |
| Charge d'impôts sur le résultat                 | 32       | (1 229)                      | (335)           |
| <b>Résultat net</b>                             |          | <b>(5 022)</b>               | <b>(44 583)</b> |
| <b>Résultat revenant aux :</b>                  |          |                              |                 |
| Actionnaires de la Société                      |          | (5 022)                      | (44 583)        |
| Intérêts non contrôlant                         |          | -                            | -               |
| <b>Résultat par action :</b>                    |          |                              |                 |
| <b>De base (en dollars)</b>                     | 17, 33   | (0,15)                       | (1,29)          |
| <b>Dilué (en dollars)</b>                       | 17, 33   | (0,15)                       | (1,27)          |

## Etat du résultat global consolidé

| En milliers de dollars                                                   | Exercice clos le 31 décembre |                 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------|
|                                                                          | 2014                         | 2015            |
| Résultat net                                                             | (5 022)                      | (44 583)        |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite                          | (191)                        | 252             |
| <b>Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b> | <b>(191)</b>                 | <b>252</b>      |
| Couverture des flux de trésorerie                                        | (1 063)                      | 695             |
| Différences de conversion                                                | 245                          | (139)           |
| <b>Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>     | <b>(818)</b>                 | <b>555</b>      |
| Autres éléments du résultat global                                       | (1 009)                      | 807             |
| <b>Total du résultat global</b>                                          | <b>(6 031)</b>               | <b>(43 776)</b> |
| <b>Résultat global revenant aux</b>                                      |                              |                 |
| Actionnaires de la Société                                               | (6 031)                      | (43 776)        |
| Intérêts non contrôlant                                                  | -                            | -               |
| <b>Total du résultat global</b>                                          | <b>(6 031)</b>               | <b>(43 776)</b> |

## Bilan Consolidé – Actif

| En milliers de dollars                  | Note | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2015 |
|-----------------------------------------|------|---------------------|---------------------|
| Goodwill                                | 8    | 24 623              | 20 873              |
| Immobilisations incorporelles           | 9    | 28 453              | 15 760              |
| Immobilisations corporelles             | 10   | 6 001               | 1 744               |
| Autres actifs non courants              | 15   | 23 437              | 19 022              |
| <b>Total des actifs non courants</b>    |      | <b>82 514</b>       | <b>57 399</b>       |
| Stocks                                  | 13   | 9 919               | 7 943               |
| Clients et comptes rattachés            | 14   | 13 580              | 8 282               |
| Autres actifs courants                  | 15   | 12 893              | 12 765              |
| Instruments financiers dérivés actifs   | 12   | 93                  | 275                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16   | 36 315              | 16 434              |
| <b>Total des actifs courants</b>        |      | <b>72 801</b>       | <b>45 699</b>       |
| <b>Total de l'actif</b>                 |      | <b>155 315</b>      | <b>103 097</b>      |

## Bilan Consolidé – Passif

| En milliers de dollars                                                   | Note | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2015 |
|--------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|---------------------|
| Capital                                                                  | 17   | 18 020              | 18 218              |
| Primes d'émission                                                        | 17   | 225 820             | 226 518             |
| Autres réserves                                                          | 19   | 13 494              | 15 250              |
| Report à nouveau                                                         | 19   | (161 613)           | (166 635)           |
| Résultat                                                                 |      | (5 022)             | (44 583)            |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b>                                   |      | <b>90 698</b>       | <b>48 767</b>       |
| Intérêts non contrôlant                                                  |      | -                   | -                   |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                        |      | <b>90 698</b>       | <b>48 767</b>       |
| Passif sur accord de licence et activités transférées - Part long terme  | 5,21 | 3 460               | 1 907               |
| Dettes financières - Part long terme                                     | 22   | 6 472               | 11 806              |
| Avances remboursables                                                    | 23   | 5 820               | 5 056               |
| Engagements de retraite                                                  | 24   | 1 503               | 993                 |
| <b>Total des passifs non courants</b>                                    |      | <b>17 255</b>       | <b>19 762</b>       |
| Passif sur accord de licence et activités transférées - Part court terme | 5,21 | 1 076               | 6 486               |
| Instruments dérivés passifs                                              | 12   | 1 055               | 324                 |
| Fournisseurs et dettes rattachées                                        | 20   | 29 756              | 17 232              |
| Dettes financières - Part court terme                                    | 22   | 12 572              | 6 558               |
| Provisions pour autres passifs                                           | 25   | 273                 | 689                 |
| Produits constatés d'avance                                              | 26   | 2 630               | 3 278               |
| <b>Total des passifs courants</b>                                        |      | <b>47 362</b>       | <b>34 568</b>       |
| <b>Total du passif</b>                                                   |      | <b>64 617</b>       | <b>54 330</b>       |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                           |      | <b>155 315</b>      | <b>103 097</b>      |

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| En milliers de dollars                                            | Part du Groupe |                   |                 |                              | Total           | Intérêts non contrôlant | Total des capitaux propres |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------------------|
|                                                                   | Capital        | Primes d'émission | Autres réserves | Report à nouveau et résultat |                 |                         |                            |
| <b>Au 1er janvier 2014</b>                                        | <b>17 822</b>  | <b>225 599</b>    | <b>14 140</b>   | <b>(161 613)</b>             | <b>95 947</b>   | -                       | <b>95 947</b>              |
| Résultat de l'exercice                                            | -              | -                 | -               | (5 022)                      | (5 022)         | -                       | (5 022)                    |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite                   | -              | -                 | (191)           | -                            | (191)           | -                       | (191)                      |
| Juste valeur des instruments dérivés                              | -              | -                 | (1 063)         | -                            | (1 063)         | -                       | (1 063)                    |
| Différences de conversion                                         | -              | -                 | (139)           | -                            | 245             | -                       | 245                        |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>               | -              | -                 | <b>(1 009)</b>  | <b>(5 022)</b>               | <b>(6 031)</b>  | -                       | <b>(6 031)</b>             |
| Plans d'actionnariat salarié                                      |                |                   |                 |                              |                 |                         |                            |
| Paielements fondés sur des actions                                |                | -                 | 557             | -                            | 557             | -                       | 557                        |
| Souscription de BSA                                               | -              | -                 | -               | -                            | -               | -                       | -                          |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions | 198            | 221               | (131)           | -                            | 288             | -                       | 288                        |
| Actions propres                                                   | -              | -                 | (64)            | -                            | (64)            | -                       | (64)                       |
| <b>Au 31 décembre 2014</b>                                        | <b>18 020</b>  | <b>225 820</b>    | <b>13 493</b>   | <b>(166 635)</b>             | <b>90 698</b>   | -                       | <b>90 698</b>              |
| <b>Au 1er janvier 2015</b>                                        | <b>18 020</b>  | <b>225 820</b>    | <b>13 494</b>   | <b>(166 635)</b>             | <b>90 699</b>   | -                       | <b>90 699</b>              |
| Résultat de l'exercice                                            | -              | -                 | -               | (44 583)                     | (44 583)        | -                       | (44 583)                   |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite                   | -              | -                 | 252             | -                            | 252             | -                       | 252                        |
| Juste valeur des instruments dérivés                              | -              | -                 | 695             | -                            | 695             | -                       | 695                        |
| Différences de conversion                                         | -              | -                 | (139)           | -                            | 345             | -                       | 345                        |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>               | -              | -                 | <b>808</b>      | <b>(44 583)</b>              | <b>(43 291)</b> | -                       | <b>(43 291)</b>            |
| Plans d'actionnariat salarié                                      |                |                   |                 |                              |                 |                         |                            |
| Paielements fondés sur des actions                                |                | -                 | 478             | -                            | 478             | -                       | 478                        |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions | 18             | -                 | -               | -                            | 18              | -                       | 18                         |
| Opérations sur capital                                            | -              | -                 | -               | -                            | -               | -                       | -                          |
| Ligne de financement en fonds propres (note 16)                   | 180            | 698               | (43)            | -                            | 835             | -                       | 835                        |
| Actions propres                                                   | -              | -                 | 29              | -                            | 29              | -                       | 29                         |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>                                        | <b>18 218</b>  | <b>226 518</b>    | <b>14 765</b>   | <b>(211 218)</b>             | <b>48 767</b>   | -                       | <b>48 767</b>              |

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

| En milliers de dollars                                                                                          |           | Exercice clos le 31 décembre |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------|-----------------|
|                                                                                                                 | Notes     | 2014                         | 2015            |
| <b>Résultat net</b>                                                                                             |           | <b>(5 022)</b>               | <b>(44 583)</b> |
| Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :                                                         |           |                              |                 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles                                                    | 10        | 3 442                        | 2 366           |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles                                                  | 9         | 14 534                       | 12 466          |
| Dépréciation d'actifs immobilisés - test de dépréciation                                                        | 28        | 2 168                        | 5 064           |
| Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence SMS                                       | 5         | (6 404)                      | (2 403)         |
| (Reprises) de provisions pour clients douteux, nettes                                                           | 14        | (629)                        | (311)           |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks, nettes                                                   | 13        | (410)                        | (76)            |
| Résultat sur cessions d'actifs                                                                                  |           | (20)                         | 1 233           |
| Charges liées aux paiements fondés sur des actions                                                              | 18        | 557                          | 478             |
| Variations de la provision pour engagements de retraite                                                         | 24        | (33)                         | (450)           |
| (Produits) / Charges financiers, nets                                                                           |           | (459)                        | 983             |
| Charge d'impôts sur le résultat                                                                                 | 32        | 1 229                        | 335             |
| Variations des provisions pour risques                                                                          | 25, 28    | (2 010)                      | 7 622           |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b> |           | <b>6 944</b>                 | <b>(17 276)</b> |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>                                                              |           |                              |                 |
| Stocks                                                                                                          | 13        | 5 321                        | 2 053           |
| Clients et comptes rattachés                                                                                    | 14        | (1 186)                      | 11 933          |
| Clients cédés                                                                                                   | 14        | 5 656                        | (6 278)         |
| Autres créances                                                                                                 |           | 1 101                        | 697             |
| Crédit d'impôt recherche et subventions                                                                         | 15        | (7 552)                      | (5 460)         |
| Fournisseurs et dettes rattachées                                                                               |           | 4 090                        | (7 541)         |
| Avances reçues sur commandes à livrer                                                                           |           | (2 683)                      | -               |
| Autres dettes                                                                                                   |           | (4 583)                      | (3 177)         |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>                           |           | <b>164</b>                   | <b>(7 773)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>                                                     |           | <b>7 108</b>                 | <b>(25 049)</b> |
| Intérêts reçus / (payés)                                                                                        |           | (88)                         | (32)            |
| Impôts sur le résultat payés                                                                                    |           | (1 013)                      | (18)            |
| <b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>                                                |           | <b>6 007</b>                 | <b>(25 099)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>                                                  |           |                              |                 |
| Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise                                                         | 5         | (12 951)                     | (225)           |
| Cession (acquisition) de titres de participation mis en équivalence                                             |           | (969)                        | 165             |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                                                                      | 10        | (1 157)                      | (1 029)         |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles                                                                    | 9         | (4 321)                      | (98)            |
| Technologies en développement                                                                                   | 9         | -                            | -               |
| Cessions d'immobilisations                                                                                      |           | 129                          | -               |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>                                             |           | <b>(19 269)</b>              | <b>(1 187)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>                                                    |           |                              |                 |
| Produits des opérations sur le capital                                                                          | 17        | 216                          | 870             |
| Avances remboursables                                                                                           | 23        | 2 228                        | (263)           |
| Financement du crédit d'impôt recherche                                                                         | 22        | 7 624                        | 5 946           |
| Location financement - Remboursement de la part en capital                                                      |           | (550)                        | (330)           |
| Rachat d'actions propres                                                                                        |           | (64)                         | 28              |
| Variation du découvert bancaire                                                                                 |           | -                            | -               |
| <b>Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement</b>                                        |           | <b>9 454</b>                 | <b>6 252</b>    |
| <b>Variation de trésorerie nette</b>                                                                            |           | <b>(3 808)</b>               | <b>(20 035)</b> |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture                                                            | 16        | 40 213                       | 36 315          |
| Effet des variations des cours de change                                                                        |           | (89)                         | 150             |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>                                                     | <b>16</b> | <b>36 315</b>                | <b>16 430</b>   |
| Eléments sans incidence de trésorerie :                                                                         |           |                              |                 |
| - Nouveau contrat de location financement                                                                       |           | 199                          | 150             |



## ***Notes aux états financiers consolidés***

### **1. Informations générales et événements significatifs de la période**

INSIDE Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les appareils mobiles et connectés. Cette offre s'appuie sur la propriété intellectuelle développée au sein du groupe qui peut être licenciée ou cédée, sur des solutions logicielles et des semi-conducteurs fabriqués en mode sans usine « fabless ».

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire en date du 24 février 2016.

Postérieurement à la clôture, le 25 février 2016, INSIDE Secure a annoncé être entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession de son activité semi-conducteurs, sur un périmètre incluant les produits, la technologie, les contrats-clients, certains brevets et plus généralement les actifs relatifs au développement et à la commercialisation de circuits intégrés basés sur des microcontrôleurs à architecture sécurisée, ainsi que les ressources correspondantes (R&D, ventes, marketing, support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'INSIDE Secure centrées sur l'IoT, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et le contrôle d'accès. Au 31 décembre 2015, les négociations avec les acquéreurs potentiels n'étaient pas suffisamment avancées pour considérer que le critère de cession hautement probable de tout ou partie des actifs de l'activité semi-conducteurs était rempli. En particulier, le périmètre de la vente n'était pas défini précisément, la définition des actifs et passifs à transférer étant toujours en cours. Il était donc probable à cette date qu'il y aurait encore des changements possibles dans le plan de vente et l'activité n'a par conséquent pas été classée en activité destinée à être cédée à la clôture.

### **2. Résumé des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

#### ***2.1 Base de préparation des états financiers***

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm)

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

### **2.1.1 Devise de présentation**

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe. La monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure Corporation (Etats-Unis) et Metaforic Corp. (Etats Unis) est le dollar US, le dollar singapourien est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure (Asia) Pte Ltd, la livre sterling est la monnaie fonctionnelle de Vault-IC UK Ltd et de Metaforic Ltd UK, l'euro est la monnaie fonctionnelle de Vault-IC France SAS, INSIDE Secure B.V, INSIDE Secure Amsterdam B.V et INSIDE Secure Oy et le Yen est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure K.K.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2014 et 2015 sont les suivants :

| <b>Dollar / euro</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|----------------------|-------------|-------------|
| Taux de clôture      | 1,2141      | 1,0887      |
| Taux moyens          | 1,3288      | 1,1096      |

### **2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées**

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 à l'exception des éléments ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2015 :

- IFRIC 21, Taxes ;
- Améliorations IFRS, cycle 2011-2013 ;

Les normes, amendements et interprétations appliqués depuis le 1er janvier 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1er janvier 2015 mais pouvant être anticipée :

- Amendement à IAS 16/IAS 38 qui apporte des clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendement à IAS 28 et IFRS 10 sur les ventes et apports dans une entreprise mise en équivalence ;
- Amendement à IAS 19 relatif aux régimes à prestations définies : Contributions des membres du personnel ;
- Amendement à IFRS 11 relatif à la comptabilisation d'intérêts dans une entreprise commune ;
- Améliorations IFRS, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations IFRS, cycle 2012-2014.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, l'IASB a publié des normes, amendements et interprétations pouvant être anticipés au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais non encore adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers ;

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients ;
- Amendement IAS 1, « Disclosure Initiative » ;
- "IFRS 16, Contrats de location".

Le Groupe est en cours d'évaluation de ces futures normes.

## **2.2 Consolidation**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris les ajustements éventuels de prix. Les ajustements éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

## **2.3 Information sectorielle**

Les secteurs d'activité retenus dans l'information sectorielle correspondent aux secteurs d'activité présentés dans les rapports internes fournis aux décideurs opérationnels. Les décideurs opérationnels, responsables de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs d'activité, sont les membres du directoire, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. Le directoire est composé de cadres dirigeants du Groupe.

## **2.4 Conversion des opérations en devises**

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la

monnaie fonctionnelle”). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

#### (b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne “Produits / (charges) financiers, nets”.

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l’exercice ainsi que l’impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d’exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l’exercice ainsi que l’impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

#### (c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n’exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d’actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n’est pas représentative de l’effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne “Différences de conversion”.

### ***2.5 Dépréciation des actifs non financiers et détermination des unités génératrices de trésorerie retenues***

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d’événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l’excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l’actif. La valeur recouvrable d’un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d’utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l’évaluation d’une perte de valeur, les actifs non financiers à l’exception de certaines immobilisations incorporelles dédiées à des produits spécifiques (voir note 2.8), sont regroupés en unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

### ***2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles***

#### *(a) Goodwill*

Le goodwill représente l’excédent du coût d’une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d’acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas

réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins de réaliser des tests de dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill sont affectés sont ceux susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill. La direction du Groupe a déterminé les unités génératrices de trésorerie comme étant les secteurs d'activité qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Dans le cadre de sa réorganisation en 2013 autour de deux divisions opérationnelles (« Sécurité mobile » et « Transactions sécurisées »), le Groupe a recentré ses activités autour d'une plate-forme de recherche et développement et de production commune et d'une force de ventes globale. Les deux divisions opérationnelles présentent cependant un profil de clients et des activités marketing suffisamment différents pour être considérés comme constituant chacune une unité génératrice de trésorerie.

#### *(b) Redevances de licences de propriété intellectuelle*

Les redevances de licences de propriété intellectuelle immobilisées correspondent aux licences qui ont été transférées au Groupe dans le cadre d'acquisitions et représentent les redevances à percevoir au titre de technologies développées et licenciées antérieurement à la date du transfert. Le portefeuille de redevances de licences de propriété intellectuelle à percevoir est reconnu comme un actif incorporel dans la mesure où l'effort commercial et technologique a été réalisé par l'entité acquise avant le regroupement. Cet actif incorporel est amorti au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

#### *(c) Technologies brevetées acquises*

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie.

Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne "Frais de recherche et développement" lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études et de conception de produits en cours de développement, ou en "Coûts des ventes" lorsqu'elles sont utilisées dans le processus de production.

#### *(d) Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

#### *(e) Recherche et développement*

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables sont inscrites à l'actif dans la mesure où le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point de certains programmes de développement précisément définis et qu'il bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre.

## ***2.7 Immobilisations corporelles***

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple. Son siège social à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence en France, abrite les fonctions de direction générale et de support du Groupe, des équipes de ventes et marketing et de recherche et développement.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Le matériel comprend les équipements techniques dédiés aux activités de recherche et développement. Le produit fini des activités de recherche et développement est matérialisé essentiellement par des jeux de masques utilisables en production. Pendant la phase de recherche et développement, les frais correspondants sont enregistrés en charges de l'exercice, ce qui revient à constater en frais de recherche et développement les jeux de masques développés en interne. Lorsque le design des masques est définitif, leur fabrication en vue de leur utilisation en production est confiée à des sous-traitants. Le coût associé est constaté en immobilisation. En outre, les masques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à l'actif du bilan. Ces masques sont amortis en "Frais de recherche et développement" lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de travaux de développement et de conception et en "Coûts des ventes" lorsqu'ils sont utilisés en production.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements

5 à 15 ans

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| Matériels informatiques et R&D                               | 1 à 3 ans |
| Matériels et outillages industriels                          | 1 à 5 ans |
| Masques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises | 2 à 5 ans |
| Mobilier et matériels administratifs                         | 3 à 8 ans |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de réaliser l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés par secteur d'activité, qui représente le niveau le moins élevé pour définir une unité génératrice de trésorerie.

## ***2.8 Dépréciation des actifs non courants***

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

### **Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)**

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe est organisé autour de deux divisions opérationnelles (Sécurité mobile et Transactions sécurisées – voir note 6) et a déterminé que chacune de ces divisions représentait une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Comme indiqué en note 1, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession de certaines activités semi-conducteurs. Pour les besoins des tests de dépréciation, ce périmètre a été considéré comme une UGT.

### **Indices de perte de valeur**

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de ses activités. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

### **Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont regroupés selon les UGT définies ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la

valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de chaque activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

### **Perte de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **2.9 Actifs financiers**

### **2.9.1 Catégories**

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances, ou actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction du Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers disponibles à la vente.

### **2.9.2 Evaluation**

Les variations de juste valeur des actifs financiers libellés en devises (certains actifs financiers du Groupe sont libellés en euros) résultant des différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne "Produits / (charges) financiers, nets" à l'exception des variations de juste valeur des actifs financiers se rapportant à des activités opérationnelles tels que les comptes clients qui sont présentées au sein du résultat opérationnel.

### **2.9.3 Dépréciation**

Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation est évalué en prenant en compte la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt initial. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est ainsi diminuée et le montant de la dépréciation est enregistré au compte de résultat en fonction de la nature du prêt.

Si au cours de la période suivante le montant de la dépréciation vient à diminuer et que cette diminution peut être liée de manière objective à un événement survenu après que la dépréciation a été



enregistrée, une reprise est enregistrée au compte de résultat sur la même ligne que la comptabilisation initiale.

### ***2.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture***

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

#### **Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture**

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

#### **Estimation de la juste valeur**

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015 :

**Au 31 décembre 2015**

|                       | Niveau 1 | Niveau 2   | Niveau 3   | Total      |
|-----------------------|----------|------------|------------|------------|
| <b>Actifs</b>         |          |            |            |            |
| Dérivés de trading    | -        | -          | -          | -          |
| Dérivés de couverture | -        | 184        | 91         | 275        |
| <b>Total actifs</b>   | -        | <b>184</b> | <b>91</b>  | <b>275</b> |
| <b>Passifs</b>        |          |            |            |            |
| Dérivés de trading    | -        | 204        | 46         | 250        |
| Dérivés de couverture | -        | -          | 74         | 74         |
| <b>Total passifs</b>  | -        | <b>204</b> | <b>120</b> | <b>324</b> |

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2014 :

|                       | Niveau 1 | Niveau 2   | Niveau 3   | Total        |
|-----------------------|----------|------------|------------|--------------|
| <b>Actifs</b>         |          |            |            |              |
| Dérivés de trading    | -        | -          | -          | -            |
| Dérivés de couverture | -        | 42         | 52         | 94           |
| <b>Total actifs</b>   | -        | <b>42</b>  | <b>52</b>  | <b>94</b>    |
| <b>Passifs</b>        |          |            |            |              |
| Dérivés de trading    | -        | -          | 158        | 158          |
| Dérivés de couverture | -        | 677        | 220        | 897          |
| <b>Total passifs</b>  | -        | <b>677</b> | <b>378</b> | <b>1 055</b> |

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatif ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3. Cette catégorie comprend les options d'achats ou de ventes de devises.

### ***2.11 Stocks***

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend le coût d'achat des « wafers » (tranches de silicium), les dépenses de sous-traitance d'assemblage, les autres coûts directs et les coûts de test des produits sur la base d'un niveau d'activité normal. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt et l'impact de la sous-activité. Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

Le Groupe comptabilise par ailleurs une provision pour dépréciation des stocks excédentaires ou obsolètes.

### ***2.12 Clients et comptes rattachés***

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

### ***2.13 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme qui respectent l'ensemble des critères précisés en 2012 par l'AMF sont classés en équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au bilan, en "Dettes financières – Part court terme".

### ***2.14 Capital social***

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

### ***2.15 Fournisseurs et comptes rattachés***

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité

normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.16 Dettes financières**

Les dettes financières comprennent des découverts bancaires classés en passifs courants. Les dettes financières incluent également les locations financement.

### **2.17 Impôt courant et impôt différé**

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'impôt différé provient des écarts temporaires découlant des investissements dans des filiales, sauf lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'éteint est contrôlée par le Groupe et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'éteindra pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

### **2.18 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques**

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des "Frais de recherche et développement" au compte de résultat lorsque

(i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des "Frais de recherche et développement" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en déduction des frais de recherche et développement) lorsque l'organisme octroyant l'avance a confirmé la dispense de remboursement. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

## **2.19 Avantages du personnel**

### *Engagements de retraite*

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

## **2.20 Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

## **2.21 Provisions**

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé avant impôt pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en "Produits / (charges) financiers, nets".

## **2.22 Passif sur accord de licence**

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe peut reprendre des accords de licences de propriété intellectuelle nécessaires au développement et à la production de produits existants ou futurs. Le Groupe procède à une estimation de ces accords de licence sur la base de leur juste valeur dans des conditions normales de marché à la date d'acquisition. Lorsque les redevances à verser contractuellement excèdent leur juste valeur, le Groupe enregistre un passif sur accord de licence correspondant à la valeur actualisée de la différence entre la meilleure estimation des redevances à verser sur la base du contrat et des ventes projetées et la juste valeur. Le passif sur accord de licence est repris au compte de résultat dans la ligne "Coût des ventes", sur la base du rapport entre le nombre d'unités vendues au cours de l'exercice utilisant cette propriété intellectuelle et le nombre total estimé d'unités vendues. Les hypothèses relatives aux estimations de vente sont revues de manière régulière.

## **2.23 Reconnaissance du revenu**

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après.

Le Groupe commercialise des circuits intégrés, de la propriété intellectuelle, des logiciels et des services.

(a) Reconnaissance du revenu – Vente des circuits intégrés

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque et de propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix est fixe et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.

(b) Reconnaissance du revenu – Activités de services

Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque que le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Les licences d'utilisation de logiciels ne nécessitant pas de développements spécifiques sont constatées en chiffre d'affaires lors de la cession du droit d'utilisation de la licence ou en accord avec les termes contractuels spécifiques.

Les revenus correspondant aux activités de développement de plateformes logicielles spécifiques sont reconnus selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements selon un critère appliqué de manière systématique. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probable et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable.

(c) Reconnaissance du revenu – Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables. Les redevances fixes sont reconnues linéairement sur les périodes contractuelles au cours desquelles ils ont été générés. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients et sont donc par définition difficiles à estimer. De façon à rattacher les produits aux périodes correspondantes, le Groupe s'appuie principalement sur les confirmations reçues des clients. En général, les confirmations sont reçues des clients dans le trimestre suivant la livraison des produits.

(d) Reconnaissance du revenu – Maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant des mises à jour périodiques et une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations.

(e) Reconnaissance du revenu – Vente de brevets

Le développement de technologies peut donner lieu à la vente de brevets, alternativement à la concession de licences d'exploitation de ceux-ci. La cession de brevet est reconnue en chiffre

d'affaires lorsqu'elle constitue une transaction ordinaire et que la propriété et les risques et avantages associés ont été transférés en totalité à l'acquéreur.

(f) Contrats à éléments multiples

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

(g) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

(h) Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

## **2.24 Coûts des ventes**

Le coût des ventes est principalement composé des coûts de production, des coûts des produits, solutions et services vendus, incluant le coût d'achat des wafers, les dépenses d'assemblage sous-traitées, le coût des activités de tests des produits, les redevances et les autres coûts directs attribuables.

## **2.25 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 33.

## **2.26 Contrats de location**

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.



### 3. Gestion du risque financier

#### 3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

Le directoire communique les principes généraux de gestion des risques tels que le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.

##### (a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1., la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen, de 1,01 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2015 qui était de 1,11 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

| En milliers de dollars                          | Exercice clos le 31 décembre 2015 |                             |                                        |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
|                                                 | au taux moyen<br>2015             | au taux moyen<br>2015 -10%* | Variance relative<br>au taux de change |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                       | <b>70 106</b>                     | <b>69 659</b>               | <b>(447)</b>                           |
| <b>Marge brute ajustée</b>                      | <b>32 843</b>                     | <b>32 700</b>               | <b>(143)</b>                           |
| Frais de recherche et développement             | (23 060)                          | (21 581)                    | 1 479                                  |
| Frais commerciaux et de marketing               | (18 006)                          | (17 469)                    | 537                                    |
| Frais généraux et administratifs                | (10 444)                          | (9 946)                     | 498                                    |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | (2 465)                           | (2 465)                     | -                                      |
| <b>Résultat opérationnel ajustée</b>            | <b>(21 132)</b>                   | <b>(18 762)</b>             | <b>2 370</b>                           |

\* Pour la parité EUR/USD seulement

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 370 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 370 milliers de dollars.

Le tableau ci-dessous présente certains postes du bilan en dollars US tel qu'il ressort du bilan consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même bilan en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro de 0,98 dollar US / euro au lieu de 1,09 dollar US / euro, taux en vigueur au 31 décembre 2015 (une hypothèse où le dollar a continué à s'apprécier de 10% par rapport à l'euro).

| <b>31 décembre 2015 - En milliers de dollars</b>                                    | <b>au taux de clôture<br/>2015</b> | <b>au taux de clôture<br/>2015 + 10%</b> | <b>Variance relative au<br/>taux de change</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Autres actifs non courants (crédit d'impôt recherche)                               | 19 022                             | 17 205                                   | (1 817)                                        |
| Stocks                                                                              | 7 943                              | 7 943                                    | -                                              |
| Clients et comptes rattachés                                                        | 8 282                              | 8 282                                    | -                                              |
| Autres actifs courants                                                              | 12 765                             | 11 828                                   | (937)                                          |
| Instruments financiers dérivés actifs                                               | 275                                | 275                                      | -                                              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                             | 16 434                             | 16 289                                   | (145)                                          |
| <b>Total des actifs hors goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>64 720</b>                      | <b>61 821</b>                            | <b>(2 898)</b>                                 |
| Passif sur accord de licence - Part long terme                                      | 530                                | 530                                      | -                                              |
| Dettes financières - Part long terme                                                | 11 806                             | 10 626                                   | (1 181)                                        |
| Avances remboursables                                                               | 5 056                              | 4 550                                    | (506)                                          |
| Engagements de retraite                                                             | 993                                | 893                                      | (99)                                           |
| Passif sur accord de licence - Part court terme                                     | 1 014                              | 1 014                                    | -                                              |
| Instruments dérivés passifs                                                         | 324                                | 324                                      | -                                              |
| Fournisseurs et dettes rattachées                                                   | 17 232                             | 16 321                                   | (911)                                          |
| Dettes financières - Part court terme                                               | 6 558                              | 5 902                                    | (656)                                          |
| Provisions pour autres passifs                                                      | 7 539                              | 7 486                                    | (52)                                           |
| Produits constatés d'avance                                                         | 3 278                              | 3 278                                    | -                                              |
| <b>Total du passif hors capitaux propres</b>                                        | <b>54 330</b>                      | <b>50 925</b>                            | <b>(3 405)</b>                                 |

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à minorer le total des actifs hors goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles de 2 898 milliers de dollars US et le total des passifs hors capitaux propres de 3 405 milliers de dollars. A l'actif, les postes stocks et clients sont principalement libellés en dollars alors que le crédit d'impôt recherche et la trésorerie notamment sont principalement libellés en euros. Au passif du bilan, les dettes financières qui correspondent pour l'essentiel au financement des créances de crédit d'impôt recherche, sont libellées en euros.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à augmenter le total des actifs hors goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles de 2 898 milliers de dollars US et le total des passifs hors capitaux propres de 3 405 milliers de dollars.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme de change et des options d'achats ou de ventes de devises afin de se couvrir contre la fluctuation des cours de change.

#### (b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

#### (c) Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de

placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

Le Groupe a recours à des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme ne sont plus comptabilisées au bilan.

### **3.2 Gestion du risque sur le capital**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

## **4. Estimations et jugements comptables déterminants**

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### **(a) Reconnaissance du revenu**

Le Groupe tire principalement ses revenus des ventes de produits et de solutions, des redevances de licences et des ventes de brevets. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients (transfert des risques) et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances, le Groupe ne dispose généralement des confirmations formelles du niveau des ventes réalisées par les clients que dans le trimestre suivant les livraisons des produits. La détermination du correct montant de revenu à reconnaître implique certains jugements et estimations que la direction du Groupe estime raisonnables, mais les données réelles peuvent différer de ces estimations.

### **(b) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, et à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

### **(c) Passif sur accord de licence**

Le passif sur accord de licence est relatif à des accords de licence repris dans le cadre de regroupements d'entreprises à des conditions différentes des conditions de marché à la date d'acquisition. Ce passif est reconnu initialement pour sa juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe

réévalue la valeur de ce passif sur accord de licence pouvant conduire à constater une provision supplémentaire ou une reprise de provision.

#### (d) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés selon les UGT définies ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Compte tenu de son mode de production « fabless », les actifs, autres que les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, représentent des montants relativement faibles. Cependant, étant donné la nature technologique de l'activité et le résultat déficitaire de la période, ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des UGT. Ces tests de dépréciation prennent en compte les goodwill et les immobilisations incorporelles et sont basés sur des projections de flux de trésorerie par UGT.

Les projections de flux de trésorerie retenues pour l'activité « Sécurité mobile » tiennent compte d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans. Pour les besoins des projections, seuls les produits clairement identifiés et dont les perspectives commerciales sont établies, ont été pris en compte à l'exclusion de produits n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technique. Les frais de recherche et développement correspondant à des développements futurs ne sont pas intégrés dans les projections. Aucune valeur terminale n'a été retenue. Le taux d'actualisation utilisé est de 12,5% (13,5% en 2014).

Les projections de flux de trésorerie retenues pour l'activité « Transactions sécurisées » tiennent compte de l'annonce de l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession de certaines activités semi-conducteurs (voir note 1), cette décision ayant une incidence significative sur les flux de trésorerie futurs générés par cette activité.

Sur la base des méthodes présentées ci-dessus, le Groupe a enregistré une provision pour dépréciation des actifs, nette de reprises de provision, pour un montant de 2 661 milliers de dollars.

#### (e) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

#### (f) Juste valeurs des dérivés et autres instruments financiers.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, par exemple, dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner une variété de méthodes et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

#### (g) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des

jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a généré des profits taxables sur deux années consécutives.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

## **5. Regroupement d'entreprises et transfert d'activité**

### **5.1 Regroupement d'entreprises**

#### ***Metaforic***

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile.

Le prix d'acquisition définitif s'élève à 13 176 milliers de dollars après prise en compte des ajustements de prix qui portaient sur différents objectifs commerciaux fixés pour l'année 2014, qui ont donné lieu au versement d'un complément de prix de 225 milliers de dollars en 2015.

Le goodwill correspondant à l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs identifiés et des passifs repris s'élève à 9 303 milliers de dollars et est attribuable principalement à l'expertise des personnes transférées et aux synergies attendues du regroupement des activités. Ce goodwill a été affecté intégralement au segment « Sécurité mobile ».

La valeur des actifs et passifs identifiés ainsi que l'allocation provisoire du prix d'acquisition sont présentées ci-dessous :

|                                                                            | En milliers de dollars |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Trésorerie versée au vendeur                                               | 11 557                 |
| Passifs assumés                                                            | 1 646                  |
| Trésorerie reçue au titre de l'ajustement sur besoin en fonds de roulement | (252)                  |
| Complément de prix lié à la réalisation de performances commerciales       | 225                    |
| <b>Coût d'acquisition (i)</b>                                              | <b>13 176</b>          |

|                                        | Juste valeur de l'actif net |
|----------------------------------------|-----------------------------|
| Immobilisations incorporelles (1)      | 4 969                       |
| Immobilisations corporelles            | 34                          |
| Autres actifs                          | 67                          |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 14                          |
| Autres passifs                         | (893)                       |
| Produits constatés d'avance            | (318)                       |
| <b>Actif net acquis (ii)</b>           | <b>3 873</b>                |
| <b>Goodwill (i) - (ii)</b>             | <b>9 303</b>                |

(1) Ce montant correspond à des technologies brevetées qui ont été valorisées à l'aide de la méthode des flux actualisés de redevances tenant compte d'une durée de vie estimée de 5 ans des technologies concernées. Les dotations aux amortissements de cet actif incorporel sont constatées linéairement en résultat sur les lignes « Coût des ventes » et « Frais de recherche et développement » et sur leur durée de vie estimée. L'impact de l'amortissement des technologies brevetées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 1 318 milliers de dollars.

La société Metaforic est en phase de croissance sur un marché émergent. Le Groupe a signé en juillet 2015 avec l'une des trois premières banques américaines un contrat de licence significatif pour ses logiciels issus du savoir-faire de Metaforic destinés à renforcer la sécurité des applications mobiles utilisées par les clients de cette banque.

L'impact des ajustements de juste valeur sur les différents postes du compte de résultat des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 s'analyse comme suit (montants en milliers de dollars) :

| Elément                                     | Ligne du compte de résultat         | 2014         | 2015           |
|---------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------|
| Amortissements des technologies brevetées   | Coût des ventes                     | (745)        | (1 016)        |
| Amortissements des technologies brevetées   | Frais de recherche et développement | -            | (302)          |
| <b>Impact sur le résultat opérationnel</b>  |                                     | <b>(745)</b> | <b>(1 318)</b> |
| <b>Impact sur le résultat de la période</b> |                                     | <b>(745)</b> | <b>(1 318)</b> |

### ***Embedded Security Solutions***

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis l'activité Embedded Security Solutions (Solutions de sécurité embarquées, « ESS »). ESS conçoit et développe des technologies en vue de constituer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryptions pour diverses industries, dont les marchés de la téléphonie mobile et des réseaux. Les revenus sont générés sous la forme de licences, de redevances, de services et de frais de maintenance.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 47 940 milliers de dollars. Le goodwill correspondant à l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs identifiés et des passifs repris s'élève à 11

906 milliers de dollars et est attribuable principalement à l'expertise des personnes transférées et aux synergies attendues du regroupement des activités. Ce goodwill a été affecté intégralement au segment « Sécurité mobile ».

L'impact de ces ajustements sur les différents postes du compte de résultat des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 s'analyse comme suit (montants en milliers de dollars) :

| Elément                                                               | Ligne du compte de résultat         | 2014            | 2015           |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------|
| Amortissements des redevances de licences de propriété intellectuelle | Coût des ventes                     | (10 030)        | (7 616)        |
| Amortissement des logiciels développés en interne                     | Coût des ventes                     | (518)           | (518)          |
| Amortissement des logiciels développés en interne                     | Frais de recherche et développement | (259)           | (259)          |
| <b>Impact sur le résultat opérationnel</b>                            |                                     | <b>(10 807)</b> | <b>(8 393)</b> |
| <b>Impact sur le résultat de la période</b>                           |                                     | <b>(10 807)</b> | <b>(8 393)</b> |

### ***Secure Microcontroller Solutions***

Le 30 septembre 2010, le Groupe a acquis l'activité *Secure Microcontroller Solutions* (« SMS ») de la société Atmel Corporation, qui conçoit et commercialise des semi-conducteurs incorporés dans des cartes à puce, des périphériques mobiles, des dispositifs d'authentification dans le but de sécuriser les transactions dans le domaine du paiement, des transports, de l'accès, de l'identification et d'autres types d'applications sécurisées.

Le goodwill constaté à la date de la transaction d'un montant de 2 993 milliers de dollars a été affecté intégralement au segment « Transactions sécurisées ».

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe avait reconnu un certain nombre d'actifs identifiables incorporels et corporels, notamment liés à des technologies brevetées, à un portefeuille de commandes à livrer et à des masques. En outre, le Groupe avait constaté un passif correspondant à un accord de licence défavorable.

L'impact des amortissements (hors impact de dépréciation) des actifs identifiables incorporels et corporels et des reprises sur le résultat du passif sur accord de licence pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 s'analyse de la façon suivante (montants en milliers de dollars) :

| Elément                                                               | Ligne du compte de résultat               | 2014         | 2015         |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| Amortissements des masques                                            | Coût des ventes                           | (638)        | (407)        |
| Amortissements des masques                                            | Frais de recherche et développement       | (191)        | (122)        |
| Amortissements des technologies brevetées                             | Frais de recherche et développement       | (1 076)      | (1 077)      |
| Reprise du passif sur accord de licence                               | Coût des ventes                           | 849          | 662          |
| Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence | Autres produits / (charges) opérationnels | 5952         | 2403         |
| <b>Impact sur le résultat opérationnel</b>                            |                                           | <b>4 896</b> | <b>1 460</b> |
| Produits financiers liés au passif sur accord de licence              | Produits/ (charges) financières, nets     | (397)        | (73)         |
| <b>Impact sur le résultat de la période</b>                           |                                           | <b>4 499</b> | <b>1 387</b> |

Comme indiqué en note 21, le Groupe a constaté en 2014 et en 2015 une reprise sur la provision pour passif sur accords de licence.

## **5.2 Transfert d'activité**

Le 30 juin 2015, la Société a transféré des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'INSIDE Secure à la société Presto Engineering Inc. Dans le cadre de cet accord, Presto Engineering fournit à INSIDE Secure des prestations de services liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

L'impact sur le résultat du transfert d'activité se présente comme suit :

| <b>En milliers de dollars</b>                                                    | <b>31 décembre 2015</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Trésorerie à recevoir                                                            | 504                     |
| Immobilisations corporelles cédées                                               | (1 107)                 |
| Autres passifs transférés                                                        | 602                     |
| Provision pour contrat onéreux                                                   | (4 084)                 |
| Frais externes attribuables à la transaction                                     | (105)                   |
| <b>Impact net sur le résultat du transfert d'activité à la date de transfert</b> | <b>(4 190)</b>          |

La provision pour contrat onéreux d'un montant de 4 084 milliers de dollars représentait le montant actualisé excédant le cumul des revenus garantis à Presto Engineering pendant les trois premières années du contrat par rapport à la juste valeur des services attendus durant cette période. La juste valeur des services a été déterminée par rapport aux prix de marché constatés pour ce type de prestations et compte tenu des informations disponibles à la date du transfert.

Compte tenu de la décision de vendre certaines activités semi-conducteurs, la provision pour contrat onéreux a été ré-estimée au 31 décembre 2015 (voir note 28).

## 6. Informations sectorielles

Les secteurs d'activité détaillés ci-dessous correspondent à ceux présentés dans les rapports internes fournis au directoire en charge de l'élaboration des décisions stratégiques.

Le Groupe opère sur deux segments d'activité complémentaires qui ciblent des marchés, des produits, des solutions et des clients différents tout en s'appuyant sur une plateforme commune pour la recherche et le développement, la propriété intellectuelle, les opérations industrielles, le support et les ventes :

- **Sécurité mobile (« Mobile Security »)** : cette division regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles et, marginalement, des semi-conducteurs, capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.
- **Transactions sécurisées (« Secure Transactions »)** : cette division regroupe l'offre du Groupe dédiée aux problématiques de sécurité pour les cartes à puces, les solutions d'identification et de paiement, mais aussi toutes les transactions de l'univers des machines connectées et de l'Internet des objets. Cette division développe des solutions dédiées reposant sur des microcontrôleurs sécurisés, et, le cas échéant, des logiciels embarqués sécurisés et les services qui y sont associés.

Les informations sectorielles fournies au directoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'analysent de la manière suivante :



| En milliers de dollars            |                 |                         |                |                                     |                                |                          |
|-----------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2015 | Sécurité mobile | Transactions sécurisées | Non alloué (*) | Total selon le reporting de gestion | Rapprochement aux comptes IFRS | Reporting IFRS consolidé |
| Chiffre d'affaires                | 27 035          | 42 422                  | 650            | 70 106                              | -                              | 70 106                   |
| Marge brute ajustée (**)          | 23 498          | 8 695                   | 650            | 32 843                              |                                | Mesure non IFRS          |
| Résultat opérationnel             | (18 447)        | (16 696)                | (8 122)        | (43 265)                            | -                              | (43 265)                 |
| Résultat opérationnel ajusté      | (8 458)         | (10 678)                | (1 814)        | (20 951)                            |                                | Mesure non IFRS          |
| EBITDA                            | (7 682)         | (8 886)                 | (1 017)        | (17 584)                            |                                | Mesure non IFRS          |
| Résultat financier                |                 |                         | (983)          | (983)                               | -                              | (983)                    |
| Impôt                             |                 |                         | (335)          | (335)                               | -                              | (335)                    |
| <b>Résultat net</b>               |                 |                         | <b>(9 440)</b> | <b>(44 583)</b>                     | -                              | <b>(44 583)</b>          |

\* Le montant non affecté aux secteurs d'activité correspond principalement à des revenus nets non récurrents (650 milliers de dollars)

\*\* En 2015 le montant de la sous activité a été affecté aux secteurs d'activité pour un montant de 4 271 milliers de dollars

Les informations sectorielles fournies au directoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'analysent de la manière suivante :

| En milliers de dollars            |                 |                         |                |                                     |                                |                          |
|-----------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2014 | Sécurité mobile | Transactions sécurisées | Non alloué (*) | Total selon le reporting de gestion | Rapprochement aux comptes IFRS | Reporting IFRS consolidé |
| Chiffre d'affaires                | 57 938          | 65 391                  | 2 033          | 125 362                             | -                              | 125 362                  |
| Marge brute ajustée (**)          | 51 672          | 20 695                  | 2 033          | 74 399                              |                                | Mesure non IFRS          |
| Résultat opérationnel             | (47)            | (4 107)                 | 2 066          | (2 089)                             | -                              | (2 089)                  |
| Résultat opérationnel ajusté      | 11 525          | (5 309)                 | 1 905          | 8 121                               |                                | Mesure non IFRS          |
| EBITDA                            | 12 427          | (1 451)                 | 1 905          | 12 880                              |                                | Mesure non IFRS          |
| Résultat financier                |                 |                         | (1 704)        | (1 704)                             | -                              | (1 704)                  |
| Impôt                             |                 |                         | (1 229)        | (1 229)                             | -                              | (1 229)                  |
| <b>Résultat net</b>               |                 |                         | <b>(867)</b>   | <b>(5 022)</b>                      | -                              | <b>(5 022)</b>           |

\* Le montant non affecté aux secteurs d'activité correspond principalement à des revenus nets non récurrents (2 033 milliers de dollars)

\*\* En 2014 le montant de la sous activité a été affecté aux secteurs d'activité pour un montant de 2 839 milliers de dollars.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions réalisées par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

| <b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>                                    | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Marge brute IFRS</b>                                                           | <b>62 424</b> | <b>23 284</b> |
| Charges liées aux paiements fondés sur des actions                                | 43            | 1             |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition de SMS       | 638           | 407           |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition d'ESS        | 10 548        | 8 134         |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition de Metaforic | 745           | 1 016         |
| <b>Marge brute ajustée</b>                                                        | <b>74 399</b> | <b>32 843</b> |

| <b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>                                    | <b>2014</b>    | <b>2015</b>     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| <b>Résultat opérationnel IFRS</b>                                                 | <b>(2 089)</b> | <b>(43 265)</b> |
| Charges liées aux paiements fondés sur des actions                                | 557            | 478             |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition de SMS       | 1 905          | 1 605           |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition d'ESS        | 10 807         | 8 393           |
| Amortissements des immobilisations transférées lors de l'acquisition de Metaforic | 990            | 1 318           |
| Dépréciation d'actifs non courants suite au test de dépréciation                  | 1 522          | 5 064           |
| Dotation de la provision liée au transfert d'activité à Presto Engineering        | -              | 7 198           |
| Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence             | (5 952)        | (2 403)         |
| Charges et produits non récurrents liés aux acquisitions                          | 450            | (152)           |
| Coûts de restructuration                                                          | (69)           | 813             |
| <b>Résultat opérationnel ajusté</b>                                               | <b>8 121</b>   | <b>(20 951)</b> |

|                                                                                                                        |               |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées au regroupement d'entreprises | 4 759         | 3 367           |
| <b>EBITDA</b>                                                                                                          | <b>12 880</b> | <b>(17 584)</b> |

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les années 2014 et 2015 est le suivant :

| <b>(en milliers de dollars)</b> | <b>Asie</b> | <b>Europe, Afrique,<br/>Moyen Orient,<br/>Amérique Latine</b> | <b>Amérique du<br/>Nord</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| 2015                            | 9 330       | 29 042                                                        | 31 735                      | 70 106       |
| 2014                            | 13 176      | 52 028                                                        | 60 158                      | 125 362      |

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou selon le lieu où la prestation de services est rendue, à l'exception des ventes aux trois principaux clients qui sont allouées en fonction de la localisation de leur siège social.

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 51% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2015 et 66% de son chiffre d'affaires pour l'année 2014.

Pris individuellement, deux clients représentaient plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur les deux exercices présentés.

Ils s'analysent de la façon suivante :

| <b>Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)</b> | <b>Montant facturé</b> | <b>Segment</b>          |
|-----------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Client n°1                                          | 9 006                  | Transactions sécurisées |
| Client n°2                                          | 8 785                  | Transactions sécurisées |

| <b>Au 31 décembre 2014 (en milliers de dollars)</b> | <b>Montant facturé</b> | <b>Segment</b>          |
|-----------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Client n°1                                          | 19 980                 | Sécurité mobile         |
| Client n°2                                          | 13 764                 | Transactions sécurisées |

## 7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des exercices 2014 et 2015 se détaille de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                                                             | <b>Exercice clos le 31 décembre</b> |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
|                                                                                             | <b>2014</b>                         | <b>2015</b>   |
| Revenus sur produits vendus                                                                 | 66 592                              | 42 794        |
| Revenus de licences, redevances, accords de développements, maintenances et autres services | 58 770                              | 27 313        |
| <b>Total</b>                                                                                | <b>125 362</b>                      | <b>70 106</b> |

Le Groupe commercialise notamment des circuits intégrés. Par ailleurs, il s'appuie sur son expertise en matière de recherche et développement, sur la propriété intellectuelle développée en interne et sur ses brevets pour générer des revenus de développements, de redevances et de licences.

## 8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>         | <b>Transactions sécurisées</b> | <b>Sécurité mobile</b> |
|-----------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Au 31 décembre 2014                     | 3 573                          | 21 050                 |
| Variation de périmètre                  | -                              | -                      |
| Dépréciation du goodwill (voir note 28) | (2 993)                        | -                      |
| Ecarts de conversion et transferts      | (580)                          | (177)                  |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>              | <b>-</b>                       | <b>20 873</b>          |

### Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le goodwill lié à l'acquisition de SMS est affecté intégralement à l'unité génératrice de trésorerie qui correspondant au segment « Transactions sécurisées », ceux liés aux acquisitions d'ESS et de Metaforic sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie qui correspond au segment « Sécurité mobile ».

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de leur valeur d'utilité comme indiqué dans le paragraphe 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

Au 31 décembre 2015, compte tenu de la décision de céder certaines activités semi-conducteurs (voir note 1), la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation pour un montant de 2 993 milliers de dollars. Ainsi, le goodwill correspondant au segment « Transactions sécurisées » est intégralement déprécié au 31 décembre 2015.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)                         | Technologies<br>brevetées | Logiciels    | Redevance de<br>licences de<br>propriété<br>intellectuelle | Logiciels<br>développés en<br>interne | Technologies<br>en<br>développement | Total           |
|--------------------------------------------------|---------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>         |                           |              |                                                            |                                       |                                     |                 |
| <b>Montant à l'ouverture</b>                     | 2 153                     | 2 358        | 21 177                                                     | 1 488                                 | 5 543                               | <b>32 720</b>   |
| Acquisitions                                     | 4 031                     | 290          | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>4 321</b>    |
| Variation de périmètre                           | 6 615                     | -            | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>6 616</b>    |
| Ecart de conversion                              | -                         | (29)         | -                                                          | -                                     | (56)                                | <b>(85)</b>     |
| Dépréciation                                     | -                         | -            | -                                                          | -                                     | (484)                               | <b>(484)</b>    |
| Cessions (valeur nette)                          | -                         | (103)        | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>(103)</b>    |
| Amortissements                                   | (2 255)                   | (1 469)      | (10 031)                                                   | (777)                                 | -                                   | <b>(14 531)</b> |
| <b>Montant net à la clôture</b>                  | <b>10 545</b>             | <b>1 047</b> | <b>11 146</b>                                              | <b>712</b>                            | <b>5 002</b>                        | <b>28 453</b>   |
| <b>Au 31 décembre 2014</b>                       |                           |              |                                                            |                                       |                                     |                 |
| Valeur brute                                     | 16 298                    | 10 056       | 31 576                                                     | 2 330                                 | 5 487                               | <b>65 748</b>   |
| Amortissements et dépréciations cumulés          | (5 753)                   | (9 010)      | (20 430)                                                   | (1 618)                               | (484)                               | <b>(37 295)</b> |
| <b>Valeur nette</b>                              | <b>10 545</b>             | <b>1 047</b> | <b>11 146</b>                                              | <b>712</b>                            | <b>5 003</b>                        | <b>28 453</b>   |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>         |                           |              |                                                            |                                       |                                     |                 |
| <b>Montant à l'ouverture</b>                     | <b>10 545</b>             | <b>1 047</b> | <b>11 146</b>                                              | <b>712</b>                            | <b>5 003</b>                        | <b>28 453</b>   |
| Acquisitions                                     | -                         | 98           | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>98</b>       |
| Variation de périmètre                           | -                         | -            | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>-</b>        |
| Ecart de conversion                              | (80)                      | (163)        | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>(243)</b>    |
| Dépréciation                                     | -                         | -            | -                                                          | -                                     | (484)                               | <b>(484)</b>    |
| Dépréciation - Transactions Sécurisées (note 28) | -                         | (82)         | -                                                          | -                                     | -                                   | <b>(82)</b>     |
| Amortissements                                   | (3 138)                   | (449)        | (7 682)                                                    | (712)                                 | -                                   | <b>(11 982)</b> |
| <b>Montant net à la clôture</b>                  | <b>7 327</b>              | <b>451</b>   | <b>3 464</b>                                               | <b>-</b>                              | <b>4 519</b>                        | <b>15 760</b>   |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>                       |                           |              |                                                            |                                       |                                     |                 |
| Valeur brute                                     | 16 218                    | 9 977        | 31 576                                                     | 2 330                                 | 5 487                               | <b>65 588</b>   |
| Amortissements et dépréciations cumulés          | (8 891)                   | (9 526)      | (28 113)                                                   | (2 330)                               | (969)                               | <b>(49 828)</b> |
| <b>Valeur nette</b>                              | <b>7 327</b>              | <b>451</b>   | <b>3 464</b>                                               | <b>-</b>                              | <b>4 519</b>                        | <b>15 760</b>   |

Les dotations aux amortissements de 11 982 milliers de dollars pour l'exercice 2014 (14 531 milliers de dollars en 2014) ont été imputées dans les lignes "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing", et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

Les locations financement incluses dans les immobilisations incorporelles correspondant à des logiciels se détaillent comme suit :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2015 |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Valeur brute             | 925                 | 917                 |
| Amortissements cumulés   | (889)               | (917)               |
| <b>Valeur nette</b>      | <b>36</b>           | <b>-</b>            |

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)                         | Agencements et<br>aménagements | Equipements  | Matériel de<br>bureau et<br>informatique | Masques      | Total         |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>         |                                |              |                                          |              |               |
| <b>Montant à l'ouverture</b>                     | <b>2 218</b>                   | <b>2 684</b> | <b>927</b>                               | <b>4 584</b> | <b>10 412</b> |
| Acquisitions                                     | 177                            | 416          | 522                                      | 43           | 1 157         |
| Variation de périmètre                           | 11                             | -            | 6                                        | -            | 17            |
| Ecarts de conversion                             | (12)                           | (16)         | (48)                                     | (184)        | (261)         |
| Dépréciation                                     | -                              | -            | -                                        | (1 684)      | (1 684)       |
| Cessions (valeur nette)                          | 9                              | 115          | -                                        | 15           | 139           |
| Mise au rebut (valeur nette)                     | (34)                           | (174)        | 7                                        | -            | (200)         |
| Reclassement                                     | (193)                          | -            | -                                        | -            | (193)         |
| Immobilisations en cours                         | 54                             | -            | -                                        | -            | 54            |
| Amortissements                                   | (248)                          | (999)        | (895)                                    | (1 299)      | (3 440)       |
| <b>Montant net à la clôture</b>                  | <b>1 984</b>                   | <b>2 025</b> | <b>520</b>                               | <b>1 475</b> | <b>6 003</b>  |
| <b>Au 31 décembre 2014</b>                       |                                |              |                                          |              |               |
| Valeur brute                                     | 3 155                          | 9 727        | 5 367                                    | 13 915       | 32 164        |
| Amortissements et dépréciations cumulés          | (1 171)                        | (7 703)      | (4 848)                                  | (12 440)     | (26 161)      |
| <b>Valeur nette</b>                              | <b>1 984</b>                   | <b>2 025</b> | <b>520</b>                               | <b>1 475</b> | <b>6 003</b>  |
| <b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>         |                                |              |                                          |              |               |
| <b>Montant à l'ouverture</b>                     | <b>1 984</b>                   | <b>2 025</b> | <b>520</b>                               | <b>1 474</b> | <b>6 003</b>  |
| Acquisitions                                     | 89                             | 645          | 450                                      | 0            | 1 183         |
| Variation de périmètre                           | -                              | -            | -                                        | -            | -             |
| Ecarts de conversion                             | (1)                            | 7            | (10)                                     | (150)        | (154)         |
| Dépréciation - Transactions sécurisées (note 28) | (975)                          | (330)        | (47)                                     | (638)        | (1 989)       |
| Cessions (valeur nette)                          | (307)                          | (1 170)      | 243                                      | -            | (1 233)       |
| Immobilisations en cours                         | 493                            | (194)        | -                                        | -            | 299           |
| Amortissements                                   | (242)                          | (901)        | (536)                                    | (688)        | (2 366)       |
| <b>Montant net à la clôture</b>                  | <b>1 041</b>                   | <b>83</b>    | <b>620</b>                               | <b>-</b>     | <b>1 744</b>  |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>                       |                                |              |                                          |              |               |
| Valeur brute                                     | 2 258                          | 1 313        | 1 203                                    | 946          | 5 721         |
| Amortissements et dépréciations cumulés          | (1 217)                        | (1 231)      | (583)                                    | (947)        | (3 977)       |
| <b>Valeur nette</b>                              | <b>1 041</b>                   | <b>83</b>    | <b>620</b>                               | <b>-</b>     | <b>1 744</b>  |

La dotation aux amortissements de 2 366 milliers de dollars pour l'exercice 2014 (3 440 milliers de dollars en 2013) a été imputée en "Coût des ventes", "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing" et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs corporels correspondants.

Comme indiqué dans la note 5, suite à l'arrêt de l'activité de la société LFoundry et de l'impossibilité d'exploiter les masques utilisés par ce fournisseur, une dépréciation exceptionnelle de 1 684 milliers de dollars avait été constatée au 31 décembre 2014.

En 2015, dans le cadre du transfert des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs à la société Presto Engineering Inc (voir note 5.2) le Groupe a cédé certains de ses actifs corporels, générant une charge nette de 1 107 milliers de dollars.

Le test de dépréciation relatif au segment Transactions sécurisées a conduit à constater une charge de dépréciation supplémentaire sur les actifs corporels concernés pour un montant de 1 989 milliers de dollars (voir note 28).

Les locations financement incluses dans les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

| (en milliers de dollars) | 2014       | 2015       |
|--------------------------|------------|------------|
| Valeur brute             | 2 057      | 1 901      |
| Amortissements cumulés   | (1 603)    | (1 356)    |
| <b>Valeur nette</b>      | <b>454</b> | <b>545</b> |

## 11. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous:

| Au 31 décembre 2015                           | Prêts et créances | Actifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Actifs disponibles à la vente | Total         |
|-----------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------|
| <b>Actifs</b>                                 |                   |                                       |                       |                               |               |
| Instruments financiers dérivés                | -                 | -                                     | 275                   | -                             | 275           |
| Clients et comptes rattachés et autres actifs | 40 069            | -                                     | -                     | -                             | 40 069        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie       | 16 274            | 160                                   | -                     | -                             | 16 434        |
| <b>Total</b>                                  | <b>56 343</b>     | <b>160</b>                            | <b>275</b>            | <b>-</b>                      | <b>56 778</b> |

|                                                   |  | Passifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Autres passifs financiers évalués au coût amorti | Total         |
|---------------------------------------------------|--|----------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|---------------|
| <b>Passifs</b>                                    |  |                                        |                       |                                                  |               |
| Contrats de location-financement et autres dettes |  | -                                      | -                     | 897                                              | 897           |
| Financement du crédit d'impôt recherche           |  | -                                      | -                     | 17 468                                           | 17 468        |
| Instruments dérivés                               |  | 46                                     | 278                   | -                                                | 324           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés          |  | -                                      | -                     | 17 232                                           | 17 232        |
| <b>Total</b>                                      |  | <b>-</b>                               | <b>-</b>              | <b>35 597</b>                                    | <b>35 921</b> |

| Au 31 décembre 2014                           | Prêts et créances | Actifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Actifs disponibles à la vente | Total         |
|-----------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------|
| <b>Actifs</b>                                 |                   |                                       |                       |                               |               |
| Instruments financiers dérivés                | -                 | -                                     | 93                    | -                             | 93            |
| Clients et comptes rattachés et autres actifs | 48 929            | -                                     | -                     | -                             | 48 929        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie       | 36 155            | 160                                   | -                     | -                             | 36 315        |
| <b>Total</b>                                  | <b>85 084</b>     | <b>160</b>                            | <b>93</b>             | <b>-</b>                      | <b>85 337</b> |

|                                          |  | Passifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Autres passifs financiers évalués au coût amorti | Total         |
|------------------------------------------|--|----------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|---------------|
| <b>Passifs</b>                           |  |                                        |                       |                                                  |               |
| Contrats de location-financement         |  | -                                      | -                     | 510                                              | 510           |
| Financement du crédit d'impôt recherche  |  | -                                      | -                     | 18 533                                           | 18 533        |
| Instruments dérivés                      |  | 158                                    | 897                   | -                                                | 1 055         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés |  | -                                      | -                     | 28 940                                           | 28 940        |
| <b>Total</b>                             |  | <b>158</b>                             | <b>897</b>            | <b>47 983</b>                                    | <b>49 038</b> |

## 12. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

|                                                                           | 2014      |              | 2015       |            |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|------------|------------|
|                                                                           | Actifs    | Passifs      | Actifs     | Passifs    |
| Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie              | 42        | 676          | 184        | 202        |
| Achats à terme de devises - Trading                                       | -         | -            | -          | -          |
| Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie | 52        | 220          | 91         | 74         |
| Options d'achat ou de vente de devises - Trading                          | -         | 158          | -          | 46         |
| <b>Total</b>                                                              | <b>94</b> | <b>1 054</b> | <b>275</b> | <b>322</b> |
| <i>Part courante</i>                                                      | <b>94</b> | <b>1054</b>  | <b>275</b> | <b>322</b> |

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

La partie inefficace, comptabilisée au compte de résultat, provenant des instruments de couverture des flux de trésorerie représente une perte de 40 milliers de dollars (un gain de 259 milliers de dollars en 2014).

### (a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2015, le montant notionnel des contrats de change à terme en cours s'élevait à 5 500 milliers d'euros (10 750 milliers d'euros en 2014).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2015, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

### (b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2015, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 4 000 milliers d'euros (5 500 milliers d'euros en 2014).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2015, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises sont enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

### 13. Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits en cours et finis                     | 16 782       | 14 747       |
| Moins : provision pour dépréciation des stocks | (6 863)      | (6 805)      |
|                                                | <b>9 919</b> | <b>7 943</b> |

Les mouvements concernant la provision pour dépréciation des stocks obsolètes se décomposent de la manière suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                      | <b>2014</b>    | <b>2015</b>    |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Au 1er janvier                                       | (7 138)        | (6 863)        |
| Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks | (1 842)        | (4 744)        |
| Reprises de provisions utilisées                     | 1 284          | 4 317          |
| Reprises de provisions non utilisées                 | 833            | 484            |
| <b>Au 31 décembre</b>                                | <b>(6 863)</b> | <b>(6 805)</b> |

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks est liée au niveau des stocks jugés excédentaires notamment évalué par rapport au carnet de commandes, ainsi qu'à l'obsolescence. Le Groupe comptabilise la provision pour dépréciation des stocks en « Coût des ventes ».

### 14. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>           | <b>2014</b>   | <b>2015</b>  |
|-------------------------------------------|---------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés              | 14 078        | 8 469        |
| Moins : provision pour clients douteux    | (498)         | (188)        |
| <b>Clients et comptes rattachés, nets</b> | <b>13 580</b> | <b>8 282</b> |

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>     | <b>2014</b>   | <b>2015</b>  |
|-------------------------------------|---------------|--------------|
| Clients                             | 11 091        | 8 190        |
| Clients - factures à établir        | 3 892         | 647          |
| Avoirs à émettre                    | (906)         | (368)        |
| <b>Clients et comptes rattachés</b> | <b>14 078</b> | <b>8 469</b> |

Les créances commerciales échues depuis moins de 3 mois ne nécessitent pas de dépréciation. Au 31 décembre 2015, 4 127 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement.



Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

| (en milliers de dollars) | Total  | Non échues | 1 à 30 jours | 30 à 60 jours | 60 à 90 jours | 90 à 120 jours | Plus de 120 jours |
|--------------------------|--------|------------|--------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|
| 2014                     | 11 091 | 8 710      | 1 102        | 123           | 140           | 512            | 504               |
| 2015                     | 8 191  | 4 064      | 1 939        | 1 120         | 575           | 119            | 374               |

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)                         | 2014         | 2015         |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Au 1er janvier                                   | (1 127)      | (498)        |
| Dotations aux provisions pour créances douteuses | (470)        | (178)        |
| Reprises de provisions utilisées                 | 834          | 109          |
| Reprises de provisions non utilisées             | 265          | 380          |
| <b>Au 31 décembre</b>                            | <b>(498)</b> | <b>(188)</b> |

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne “Frais commerciaux et de marketing” au compte de résultat.

Au 31 décembre 2015, 73% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés et des autres actifs courants est libellée en dollars (85% au 31 décembre 2014).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

Le Groupe a mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement et de retard de paiement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme ne sont plus comptabilisées au bilan.

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et ne figure donc plus à l'actif du bilan, est le suivant :

| (en milliers de dollars)                                         | 2014         | 2015         |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances cédées et sorties de l'actif                            | 10 317       | 4 039        |
| Réserve de garantie                                              | (434)        | (230)        |
| <b>Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances</b> | <b>9 883</b> | <b>3 809</b> |

Au 31 décembre 2015, le montant total des créances cédées s'élève à 4 039 milliers de dollars (10 317 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

## 15. Autres créances

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>            | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Dépôts et garanties                        | 422           | 334           |
| Crédit d'impôt recherche                   | 28 686        | 24 736        |
| TVA à recevoir                             | 1 061         | 1 786         |
| Avances et acomptes                        | 682           | 330           |
| Réserve de garantie factor                 | 434           | 230           |
| Autres créances                            | 1 525         | 1 701         |
| Charges constatées d'avance                | 3 085         | 2 442         |
| Avoirs à recevoir                          | 434           | 228           |
| <b>Autres créances</b>                     | <b>36 330</b> | <b>31 786</b> |
| <i>Autres créances - Part non courante</i> | <i>23 437</i> | <i>19 022</i> |
| <i>Autres créances - Part courante</i>     | <i>12 893</i> | <i>12 765</i> |

Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche (« CIR ») intervient trois ans après la date de leur déclaration, en l'absence d'imputation sur l'impôt sur les sociétés. En conséquence, le Groupe a inscrit en « Autres actifs – Part non courante » les créances de crédit d'impôt recherche acquises au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Des financements ont été obtenus et mis en place avec des partenaires bancaires. Ces financements ont été inscrits en dettes financières conformément à la norme IAS 39 et correspondent aux créances de CIR au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

Au cours de l'année 2015, la créance de CIR acquise au titre de l'exercice 2011 a été remboursée.

La variation de la créance de crédit d'impôt recherche sur l'exercice se présente comme suit :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                            | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Au 1er janvier</b>                                      | <b>24 337</b> | <b>28 686</b> |
| Créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice | 7 177         | 5 460         |
| Remboursement de créance de crédit impôt recherche         | -             | (6 295)       |
| Pertes de change                                           | (2 828)       | (3 115)       |
| <b>Au 31 décembre</b>                                      | <b>28 686</b> | <b>24 736</b> |

## 16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars                        | 2014          | 2015          |
|-----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Liquidités en banques                         | 31 155        | 16 274        |
| Valeurs mobilières de placement               | 160           | 160           |
| Dépôts à terme                                | 5 000         | -             |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b> | <b>36 315</b> | <b>16 434</b> |

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des fonds communs de placement évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Ces titres négociables sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait de leur forte liquidité, d'une sensibilité aux taux d'intérêts inférieure à 0,25, d'une volatilité proche de 0 et, d'une stratégie d'investissement excluant les actions.

Les dépôts à terme correspondent à des placements qui respectent l'ensemble des critères de classement en équivalents de trésorerie qui ont été précisés en 2012 par l'AMF.

## 17. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars, sauf nombre d'actions                                     | Nombre d'actions  | Capital social | Prime d'émission | Total          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|
| <b>Au 1er janvier 2014</b>                                                        | <b>33 993 562</b> | <b>17 822</b>  | <b>225 598</b>   | <b>243 420</b> |
| Augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions | 20 000            | 10             | 45               | 55             |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites       | 315 286           | 188            | 177              | 365            |
| <b>Au 31 décembre 2014</b>                                                        | <b>34 328 848</b> | <b>18 020</b>  | <b>225 820</b>   | <b>243 840</b> |
| Ligne de financement en fonds propres                                             | 400 000           | 180            | 698              | 878            |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites       | 42 500            | 18             | -                | 18             |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>                                                        | <b>34 771 348</b> | <b>18 218</b>  | <b>226 518</b>   | <b>244 736</b> |

### *Exercice 2014*

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- de l'exercice des bons de souscription d'actions pour un montant de 10 milliers de dollars,
- de l'exercice des stock-options et de l'acquisition définitive d'actions gratuites pour un montant de 188 milliers de dollars.

## Exercice 2015

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- d'une ligne de financement en fonds propres (« equity line ») avec Kepler Cheuvreux dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions, sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. Au cours de l'exercice 2015, 400 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de ce contrat, correspondant à une augmentation de capital de 870 milliers de dollars, prime d'émission incluse,
- l'acquisition définitive d'actions gratuites accordées à des salariés.

## 18. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et des bons de souscription d'actions à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2015, les paiements en actions suivants ont été attribués par la Société :

| Plan                                                     | Date d'allocation | Prix d'exercice<br>en \$ | Vesting / Conditions                                                                                                                                                                                                                              | Nombre<br>d'instruments | Date<br>d'expiration |
|----------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Autres actions gratuites - Pool A                        | 17/12/2010        | -                        | 2 ans – acquisition graduelle et introduction en bourse :<br>€25,5 (\$35) si l'introduction intervient dans les 12 mois, €29 (\$40) si<br>l'introduction intervient entre 12 et 24 mois, €34 (\$47) si l'introduction<br>intervient après 24 mois | 1 116 000               | NA                   |
| Autres actions gratuites - Pool B                        | 17/12/2010        | -                        | 4 ans – acquisition graduelle et introduction en bourse :<br>€25,5 (\$35) si l'introduction intervient dans les 12 mois, €29 (\$40) si<br>l'introduction intervient entre 12 et 24 mois, €34 (\$47) si l'introduction<br>intervient après 24 mois | 110 000                 | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 17/10/2012        | -                        | Acquisition graduelle, 50% au bout de 2 ans, 75% au bout de 3 ans, 100%<br>après 4 ans<br>Moyenne des 20 derniers séances de bourse avant le 17/10/2012 doit être<br>supérieur à €2,30 (\$3)                                                      | 160 000                 | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 20/12/2012        | -                        | Acquisition graduelle, 50% au bout de 2 ans, 75% au bout de 3 ans, 100%<br>après 4 ans<br>Moyenne des 20 derniers séances de bourse avant le 17/10/2012 doit être<br>supérieur à €3,22 (\$4,27)                                                   | 10 000                  | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 26/07/2012        | -                        | 2 ans - Moyenne des 20 derniers séances de bourse avant le 26 juillet 2014<br>doit être supérieure à €8,3 (\$11,44)                                                                                                                               | 2 200                   | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 26/07/2012        | -                        | 2 ans - Moyenne des 20 derniers séances de bourse avant le 26 juillet 2014<br>doit être supérieure à €8,3 (\$11,44)                                                                                                                               | 4 000                   | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 26/07/2012        | -                        | 2 ans - Moyenne des 20 derniers séances de bourse avant le 26 juillet 2014<br>doit être supérieure à €8,3 (\$11,44)                                                                                                                               | 63 510                  | NA                   |
| SO 2005 - 1 Pool 3                                       | 28/07/2005        | 0,48                     | 4 ans - acquisition graduelle, prix de l'action minimal de €100 (\$137) à la<br>date de sortie.                                                                                                                                                   | 113 200                 | 16/06/2015           |
| SO 2005 - 1 Pool 4                                       | 28/07/2005        | 0,48                     | 4 ans - acquisition graduelle, prix de l'action minimal de €120 (\$164) à la<br>date de sortie.                                                                                                                                                   | 102 240                 | 16/06/2015           |
| SO 2005 - 02 first grant                                 | 17/02/2006        | 4,68                     | 4 ans - acquisition graduelle.                                                                                                                                                                                                                    | 96 908                  | 20/10/2015           |
| SO 2005 - 02 second grant                                | 02/06/2006        | 5,05                     | 4 ans - acquisition graduelle.                                                                                                                                                                                                                    | 51 904                  | 12/09/2016           |
| SO 2006 - 01                                             | 02/06/2006        | 5,05                     | 4 ans - acquisition graduelle.                                                                                                                                                                                                                    | 273 200                 | 02/06/2016           |
| Options 2007-1-F (15 200) et<br>Options 2006-1-B (5 400) | 03/11/2008        | 12,89                    | 5 ans - acquisition graduelle et être membre du directoire                                                                                                                                                                                        | 82 400                  | 19/06/2017           |
| Options 2006-1                                           | 02/02/2007        | 9,19                     | 4 ans - acquisition graduelle et être membre du directoire                                                                                                                                                                                        | 105 200                 | 16/04/2017           |
| SO                                                       | 26/07/2012        | 3,76                     | 10 ans - acquisition graduelle.                                                                                                                                                                                                                   | 14 490                  | 26/02/2022           |
| Options ESS                                              | 20/12/2012        | 3,84                     | 4 ans d'acquisition.<br>Une partie des options est attribuée selon l'atteinte de critères de<br>performance internes de l'activité ESS.                                                                                                           | 300 000                 | 16/04/2017           |
| SO                                                       | 20/06/2013        | 3,75                     | 10 ans - acquisition graduelle.                                                                                                                                                                                                                   | 20 000                  | 20/12/2022           |
| SO                                                       | 27/08/2013        | 3,28                     | 10 ans - acquisition graduelle. Une partie des options est attribuée selon<br>l'atteinte de critères de performance internes de l'activité ESS.                                                                                                   | 140 000                 | 23/02/2023           |
| SO                                                       | 17/01/2014        | 2,38                     | 3 ans - acquisition graduelle                                                                                                                                                                                                                     | 100 000                 | 17/01/2024           |
| SO                                                       | 23/04/2014        | 3,85                     | 4 ans - acquisition graduelle                                                                                                                                                                                                                     | 15 000                  | 23/04/2024           |
| SO                                                       | 22/07/2014        | 4,18                     | 4 ans - acquisition graduelle                                                                                                                                                                                                                     | 300 000                 | 22/07/2024           |
| SO                                                       | 28/08/2014        | 4,53                     | 3 ans - acquisition graduelle                                                                                                                                                                                                                     | 80 000                  | 28/08/2024           |
| Actions gratuites                                        | 23/03/2015        | 0,90                     | 3 ans - acquisition graduelle - résidents français                                                                                                                                                                                                | 287 700                 | NA                   |
| Actions gratuites                                        | 23/03/2015        | 1,10                     | 5 ans - acquisition graduelle - étrangers                                                                                                                                                                                                         | 62 359                  | NA                   |

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

|                       | 2014                                         |                                 | 2015                                         |                                 |
|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|
|                       | Prix d'exercice<br>moyen en \$ par<br>action | Nombre de bons<br>(en milliers) | Prix d'exercice<br>moyen en \$ par<br>action | Nombre de bons<br>(en milliers) |
| Au 1er janvier        | 9                                            | 262                             | 9                                            | 242                             |
| Octroyées             | -                                            | -                               | -                                            | -                               |
| Caduques              | -                                            | -                               | -                                            | (227)                           |
| Exercées              | -                                            | (20)                            | -                                            | -                               |
| Echues                | -                                            | -                               | -                                            | -                               |
| <b>Au 31 décembre</b> | <b>9</b>                                     | <b>242</b>                      | <b>9</b>                                     | <b>16</b>                       |

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2015, 226 500 sont devenus caduques en 2015.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

|                       | 2014                                         |                                      | 2015                                         |                                      |
|-----------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|
|                       | Prix d'exercice<br>moyen en \$ par<br>action | Nombre<br>d'options<br>(en milliers) | Prix d'exercice<br>moyen en \$ par<br>action | Nombre<br>d'options<br>(en milliers) |
| Au 1er janvier        | 5                                            | 874                                  | 5                                            | 1 182                                |
| Octroyées             | 4                                            | 495                                  | -                                            | -                                    |
| Caduques              | -                                            | (130)                                | -                                            | (291)                                |
| Exercées              | 4                                            | (57)                                 | -                                            | -                                    |
| Echues                | -                                            | -                                    | -                                            | -                                    |
| <b>Au 31 décembre</b> | <b>5</b>                                     | <b>1 182</b>                         | <b>5</b>                                     | <b>891</b>                           |

Aucune option sur actions n'a été exercée en 2015 (56 776 en 2014). Aucune option sur actions n'a été octroyée en 2015 (495 000 en 2014). 290 868 options sur actions sont devenues caduques en 2015 (130 100 en 2014).

Le nombre d'actions gratuites définitivement acquises en circulation au 31 décembre 2015 s'élève à 1 678 760 (contre 1 676 260 au 31 décembre 2014).

Au cours de l'exercice 2015, 2 500 actions gratuites ont été acquises définitivement et aucune n'est devenue caduque.

La valorisation des options sur actions, des actions gratuites et des bons de souscription d'action s'analyse comme suit :

| Plan                         | Modèle de valorisation | Prix de l'action à<br>la date<br>d'attribution (en<br>US\$) | Taux annuel<br>d'intérêt<br>sans risque | Volatilité<br>attendue | Maturité<br>attendue<br>(*) |
|------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| BSA 2007-02                  | B&S                    | 9,6                                                         | 4,50%                                   | 51%                    | 3                           |
| BSA 2007-4                   | B&S                    | 10,275                                                      | 4,50%                                   | 51%                    | 3                           |
| BSA 2007-4 (2ème<br>tranche) | B&S                    | 9,325                                                       | 1,60%                                   | 71%                    | 2                           |
| BSA 2006-1                   | B&S                    | 5,3                                                         | 4,50%                                   | 51%                    | 5                           |
| BSA 2005-5                   | B&S                    | 5                                                           | 3,30%                                   | 49%                    | 3                           |
| BSA 2006-2                   | B&S                    | 5,175                                                       | 3,50%                                   | 49%                    | 5                           |
| BSA 2007-3                   | B&S                    | 11,1                                                        | 4,50%                                   | 51%                    | 5                           |
| BSA 2007-3 (2ème<br>tranche) | B&S                    | 10,825                                                      | 3,00%                                   | 71%                    | 4                           |

| Plan                                                  | Modèle de valorisation              | Prix de l'action à la date d'attribution (en US\$) | Taux annuel d'intérêt sans risque | Volatilité attendue | Maturité attendue (*) |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------|
| BSA 8                                                 | B&S                                 | 13,375                                             | 1,20%                             | 71%                 | 4                     |
| BSA 2005-1                                            | B&S                                 | 7,275                                              | 4,00%                             | 49%                 | 4                     |
| BSA 2005-3                                            | B&S                                 | 7,275                                              | 4,00%                             | 49%                 | 4                     |
| BSA 12                                                | B&S                                 | 6,525                                              | 1,50%                             | 57%                 | 4                     |
| SO 2014 – Pool 1                                      | B&S                                 | 4,53                                               | 1,20%                             | 57%                 | 10                    |
| SO 2014 – Pool 2                                      | B&S                                 | 4,27                                               | 1,20%                             | 55%                 | 10                    |
| SO 2005 - 1 Pool 3                                    | B&S                                 | 0,475                                              | 3,30%                             | 49%                 | 10                    |
| SO 2005 - 1 Pool 4                                    | B&S                                 | 0,475                                              | 3,30%                             | 49%                 | 10                    |
| SO 2005 - 02 premier octroi                           | B&S                                 | 4,675                                              | 3,50%                             | 49%                 | 6                     |
| SO 2005 - 02 second octroi                            | B&S                                 | 5,05                                               | 4,00%                             | 49%                 | 7                     |
| SO 2006 - 01                                          | B&S                                 | 5,05                                               | 4,50%                             | 51%                 | 7                     |
| Options 2007-1-F (15 200) et Options 2006-1-B (5 400) | B&S                                 | 12,9                                               | 3,20%                             | 51%                 | 4                     |
| Options 2006-1                                        | B&S                                 | 9,175                                              | 4,50%                             | 51%                 | 7                     |
| Options ESS                                           | B&S                                 | 3,84                                               | 4,50%                             | 75%                 | 4                     |
| Actions gratuites pool 1                              | Prix de l'option à la date d'octroi | 0,475                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Actions gratuites pool 2                              | Prix de l'option à la date d'octroi | 0,475                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Actions supplémentaires pool 2                        | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,7                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,7                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,975                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Pool A                                                | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,975                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Pool B                                                | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,975                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Pool C                                                | Prix de l'option à la date d'octroi | 4,975                                              | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | Prix de l'option à la date d'octroi | 12,9                                               | NA                                | NA                  | NA                    |
| Pool A                                                | MC                                  | 6,3                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Pool B                                                | MC                                  | 6,3                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | MC                                  | 2,8                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | MC                                  | 3,4                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | MC                                  | 0,9                                                | NA                                | NA                  | NA                    |
| Autres actions gratuites                              | MC                                  | 1,1                                                | NA                                | NA                  | NA                    |

MC : modèle d'évaluation Monte-Carlo

B&S : modèle d'évaluation Black & Scholes

(\*) Déterminé sur la base d'une analyse de sociétés comparables

## 19. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars                                            | 2014             | 2015             |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Au 1er janvier</b>                                             | <b>(147 473)</b> | <b>(153 141)</b> |
| Résultat de l'exercice                                            | (5 022)          | (44 583)         |
| Paielements fondés sur des actions - Charges de l'exercice        | 557              | 478              |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions | (131)            | (43)             |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite                   | (191)            | 252              |
| Couverture des flux de trésorerie                                 | (1 063)          | 695              |
| Affectation en réserve non disponible                             | -                | -                |
| Différences de conversion                                         | 245              | 345              |
| Rachat d'actions propres                                          | (64)             | 29               |
| <b>Au 31 décembre</b>                                             | <b>(153 141)</b> | <b>(195 969)</b> |
| Dont :                                                            |                  |                  |
| Report à nouveau                                                  | (166 635)        | (210 733)        |
| Réserve légale                                                    | -                | -                |
| Réserve indisponible                                              | 2 661            | 2 618            |
| Résultat global accumulé                                          | (678)            | 256              |
| Paielements fondés sur des actions                                | 11 286           | 11 765           |
| Différences de conversion                                         | 703              | 576              |
| Rachat d'actions propres                                          | (478)            | (450)            |
| <b>Au 31 décembre</b>                                             | <b>(153 141)</b> | <b>(195 969)</b> |

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

## 20. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)     | 2014          | 2015          |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs                 | 16 326        | 9 001         |
| Charges à payer              | 5 604         | 2 032         |
| Salaires et charges sociales | 6 238         | 4 712         |
| Acomptes reçus des clients   | 1 587         | 1 487         |
| <b>Total</b>                 | <b>29 756</b> | <b>17 232</b> |

Dans certains cas, lorsque les conditions de reconnaissance du revenu ne sont pas remplies, le Groupe peut être amené à différer certains produits, les règlements relatifs reçus sont comptabilisés dans les « Acomptes reçus des clients ».

## 21. Passifs sur accord de licence et activités transférées

Le poste « Passifs sur accord de licence et activités transférées » se décompose comme suit :

| En milliers de dollars                              | 31 décembre<br>2014 | Dotations    | Reprises<br>utilisées | Reprises non<br>utilisées | 31 décembre<br>2015 |
|-----------------------------------------------------|---------------------|--------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|
| Passif sur accord de licence                        | 4 536               | -            | (589)                 | (2 403)                   | 1 544               |
| Provision pour contrat onéreux - Presto Engineering | -                   | 7 198        | (348)                 | -                         | 6 850               |
| <b>Total</b>                                        | <b>4 536</b>        | <b>7 198</b> | <b>(937)</b>          | <b>(2 403)</b>            | <b>8 394</b>        |

Comme indiqué en note 5.1, le Groupe avait constaté un passif correspondant à un accord de licence conclu dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS en septembre 2010. Ce passif a été réestimé sur la base de la meilleure estimation des licences à payer tenant compte de la cession annoncée d'une partie de l'activité semi-conducteurs (voir note 28).

Comme indiqué en note 5.2, le Groupe avait constaté une provision pour contrat onéreux dans le cadre du transfert des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'INSIDE Secure à la société Presto Engineering le 30 juin 2015. La provision pour contrat onéreux constatée à la date de la transaction et estimée à 4 084 milliers de dollars a été augmentée de 2 766 milliers de dollars pour tenir compte de la cession annoncée d'une partie de l'activité semi-conducteurs (voir note 28).

## 22. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

| (en milliers de dollars)                           | 2014          | 2015          |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Non courant</b>                                 |               |               |
| Contrat de financement du crédit d'impôt recherche | 6 353         | 11 311        |
| Contrats de location-financement                   | 119           | 174           |
| Autres dettes financières                          | -             | 321           |
|                                                    | <b>6 472</b>  | <b>11 806</b> |
| <b>Courant</b>                                     |               |               |
| Contrat de financement du crédit d'impôt recherche | 12 181        | 6 157         |
| Contrats de location-financement                   | 391           | 148           |
| Autres dettes financières                          | -             | 253           |
|                                                    | <b>12 572</b> | <b>6 558</b>  |
| <b>Total</b>                                       | <b>19 044</b> | <b>18 365</b> |

Comme indiqué ci-dessus, des contrats de financement des créances de crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ont été mis en place avec des partenaires bancaires. Le montant financé total ressort à 17 468 milliers de dollars et correspond à une quotité financée de 90% de la créance. Le solde des créances de CIR seront payés au Groupe au terme des contrats et la dette s'en trouvera éteinte. Les intérêts et commissions ont été enregistrés en charges constatées d'avance et sont étalés sur la durée du contrat. Le financement du CIR étant libellé en euros, le montant inscrit au bilan peut être affecté par la variation des cours de change. Les termes des différents contrats de financement sont les suivants :

- Financement de la créance de CIR au titre de l'exercice 2012 : 5 253 milliers d'euros en octobre 2016
- Financement de la créance de CIR au titre de l'exercice 2013 : 5 590 milliers d'euros en décembre 2017



- Financement de la créance de CIR au titre de l'exercice 2014 : 4 517 milliers d'euros en juillet 2018

Les contrats de location financement sont garantis par les droits du bailleur de récupérer l'actif loué en cas de défaut de paiement.

Le poste « Autres dettes financières » inclut le montant de l'avance remboursable comportant un échéancier déterminé (voir note 23).

### 23. Avances remboursables

Les avances remboursables se détaillent de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>          | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Avances remboursables Bpifrance          | 5 820        | 5 056        |
| <b>Total</b>                             | <b>5 820</b> | <b>5 056</b> |
| <i>Autres dettes - Part non courante</i> | <i>5 820</i> | <i>5 056</i> |
| <i>Autres dettes - Part courante</i>     | <i>-</i>     | <i>-</i>     |

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables auprès de Bpifrance (anciennement OSEO) au titre de programmes de recherche et d'innovation. Ces avances sont remboursables si et seulement si les objectifs commerciaux définis contractuellement ont été atteints. Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires sur les projets concernés. Les avances remboursables sont comptabilisées à la valeur nominale et ne portent pas d'intérêts. Les avances remboursables étant libellées en euros, le montant inscrit au bilan peut être affecté par la variation des cours de change.

Suite à l'arrêt d'un projet de recherche et développement, la Société a convenu en mai 2015 avec Bpifrance de rembourser 779 milliers de dollars (696 milliers d'euros) à parts égales en juin 2015, juillet 2016 et 2017. 232 milliers d'euros ont été remboursés pendant la période. Le montant résiduel de 519 milliers de dollars a été reclassé en dettes financières (voir note 22).

### 24. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>        | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|----------------------------------------|-------------|-------------|
| Provision pour engagements de retraite | 1 503       | 993         |

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après

| <b>(en milliers de dollars)</b>                 | <b>2014</b>  | <b>2015</b> |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Au 1 <sup>er</sup> janvier                      | 1 596        | 1 503       |
| Coût des services rendus au cours de la période | 195          | 160         |
| Coût financier                                  | 48           | 22          |
| (Gains)/ pertes actuarielles                    | 160          | (287)       |
| Réduction des effectifs                         | (318)        | (277)       |
| Différences de conversion                       | (178)        | (128)       |
| <b>Au 31 décembre</b>                           | <b>1 503</b> | <b>993</b>  |

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                 | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Coût des services rendus au cours de la période | 195         | 160         |
| Coût financier                                  | 48          | 22          |
| <b>Au 31 décembre</b>                           | <b>243</b>  | <b>182</b>  |

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

|                                                           | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
|-----------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation                                      | 1,61%       | 2,03%       |
| Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) | 3%          | 3%          |
| Taux d'inflation                                          | 2%          | 2%          |

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

Les obligations comptabilisées au 31 décembre 2015 tiennent compte des dernières dispositions en matière de droit à la retraite.

La sensibilité des obligations relatives aux engagements de retraite par rapport aux variations du taux d'actualisation est la suivante :

|                      | <b>Changement d'hypothèse</b>            | <b>Impact sur la provision</b>     |
|----------------------|------------------------------------------|------------------------------------|
| Taux d'actualisation | Augmentation / Diminution de 0,25 points | Augmentation / Diminution de 4,05% |

## **25. Provisions pour autres passifs**

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)               | Litiges salariés | Litiges clients | Restructuration | Autres     | Total        |
|----------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------|--------------|
| <b>Au 1er janvier 2014</b>             | <b>53</b>        | <b>472</b>      | <b>1 571</b>    | <b>217</b> | <b>2 312</b> |
| Impact sur le compte de résultat       |                  |                 |                 |            |              |
| - Dotation aux provisions              | -                | -               | -               | -          | -            |
| - Reprises de provisions non utilisées | -                | (266)           | -               | -          | (266)        |
| - Reprises de provisions utilisées     | -                | (189)           | (1 546)         | -          | (1 735)      |
| Ecart de conversion                    | (7)              | (9)             | -               | (22)       | (38)         |
| <b>Au 31 décembre 2014</b>             | <b>46</b>        | <b>8</b>        | <b>25</b>       | <b>195</b> | <b>273</b>   |

| (en milliers de dollars)               | Litiges salariés | Litiges clients | Restructuration | Autres     | Total      |
|----------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------|------------|
| <b>Au 1er janvier 2015</b>             | <b>46</b>        | <b>8</b>        | <b>25</b>       | <b>195</b> | <b>273</b> |
| Impact sur le compte de résultat       |                  |                 |                 |            |            |
| - Dotation aux provisions              | 40               | 503             | -               | -          | 543        |
| - Reprises de provisions non utilisées | -                | (8)             | -               | -          | (8)        |
| - Reprises de provisions utilisées     | (40)             | -               | (25)            | (25)       | (90)       |
| Ecart de conversion                    | (6)              | (28)            | -               | 6          | (28)       |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>             | <b>40</b>        | <b>475</b>      | <b>-</b>        | <b>175</b> | <b>689</b> |

### Litiges sociaux et commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

### Provision pour restructuration

En 2013, INSIDE Secure a lancé un plan de réorganisation de ses activités dans le monde. Ce plan devait permettre de réduire les coûts opérationnels (dans le cadre de la réorientation des priorités stratégiques du Groupe sur ses marchés), par une diminution de ses frais administratifs et commerciaux, un recentrage de l'activité recherche et développement et une amélioration de l'efficacité opérationnelle. Au 31 décembre 2015, tous les coûts relatifs à cette réorganisation ont été engagés et réglés.

## 26. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

| (en milliers de dollars) | 2014         | 2015         |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Maintenance              | 1 653        | 1 465        |
| Licences                 | 610          | 1 486        |
| Royalties                | 367          | 327          |
| <b>Au 31 décembre</b>    | <b>2 630</b> | <b>3 278</b> |

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances et des licences dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance de revenu sont remplis.

## 27. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

| <b>(En milliers de dollars)</b>     | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Frais de recherche et développement | 42 685        | 30 324        |
| Paielements fondés sur des actions  | 123           | 209           |
| Crédit d'impôt recherche            | (6 747)       | (5 754)       |
| Subventions                         | (967)         | -             |
| <b>Total</b>                        | <b>35 095</b> | <b>24 780</b> |

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées.

## **28. Autres produits / (charges) opérationnels, nets**

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

| <b>(En milliers de dollars)</b>                                               | <b>Exercice clos le</b>     |                             |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                                                               | <b>31 décembre<br/>2014</b> | <b>31 décembre<br/>2015</b> |
| Coûts de restructuration liés à l'activité SMS                                | (1 683)                     | -                           |
| Impact net sur le résultat du transfert d'activité à Presto Engineering       | -                           | (4 190)                     |
| Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence SMS     | 5 952                       | -                           |
| Coûts de restructuration / Charges liées aux départs                          | 69                          | (812)                       |
| Dépréciations et provisions liées à la cession de l'activité semi-conducteurs | -                           | (5 426)                     |
| Frais externes attribuables à l'acquisition de Metaforic                      | (380)                       | (23)                        |
| Gains/ (pertes) de change opérationnels, nets                                 | (218)                       | (2 315)                     |
| Autres                                                                        | 181                         | (218)                       |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>3 921</b>                | <b>(12 984)</b>             |

Comme indiqué en note 5.2, la Société a constaté une charge non-récurrente d'un montant de 4 190 milliers de dollars correspondant au transfert des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'INSIDE Secure à la société Presto Engineering Inc. le 30 juin 2015.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, INSIDE Secure a annoncé être entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession d'une partie de son activité semi-conducteurs. Dans cette perspective, le Groupe a constaté les dépréciations et provisions suivantes :

| <b>En milliers de dollars</b>                              | <b>31 décembre<br/>2015</b> |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Dépréciation du goodwill                                   | (2 993)                     |
| Dépréciation d'actifs incorporels                          | (81)                        |
| Dépréciation d'actifs corporels                            | (1 989)                     |
| Complément de provision liée au contrat Presto Engineering | (2 766)                     |
| Reprise de provision sur le passif sur accord de licence   | 2 403                       |
| <b>Impact net sur le résultat du transfert d'activité</b>  | <b>(5 426)</b>              |

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au

taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

## 29. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

| <b>(En milliers de dollars)</b>                                  | <b>2014</b>    | <b>2015</b>    |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Achats de wafers y compris variation de stocks                   | 27 271         | 20 714         |
| Produits semi-finis et consommés                                 | 8 561          | 2 394          |
| Amortissement et dépréciations                                   | 3 541          | 5 460          |
| Salaires et traitements                                          | 51 166         | 37 784         |
| Dotations aux amortissements et aux provisions des actifs acquis | 13 699         | 16 381         |
| Coûts de restructuration                                         | (69)           | 7 921          |
| Sous-traitance                                                   | 5 831          | 2 793          |
| Service extérieurs                                               | 12 116         | 12 837         |
| Frais de voyage et d'animation                                   | 3 283          | 2 845          |
| Loyers des bâtiments et des bureaux                              | 3 083          | 2 310          |
| Marketing et publicité                                           | 2 247          | 1 425          |
| Honoraires, commissions et redevances                            | 9 748          | 7 860          |
| Subventions et crédit d'impôt recherche                          | (7 881)        | (5 754)        |
| Reprise non utilisée du passif sur accord de licence             | (5 952)        | (2 403)        |
| Frais externes liés aux acquisitions                             | 380            | -              |
| Autres                                                           | 426            | 804            |
| <b>Total</b>                                                     | <b>127 451</b> | <b>113 371</b> |

## 30. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

| <b>(En milliers de dollars)</b>    | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements            | 36 185        | 27 954        |
| Charges sociales                   | 14 437        | 9 183         |
| Paielements fondés sur des actions | 426           | 478           |
| Engagements de retraite            | 117           | 168           |
| <b>Total</b>                       | <b>51 166</b> | <b>37 784</b> |

## 31. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

| <b>(En milliers de dollars)</b> | <b>2014</b>    | <b>2015</b>    |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Pertes de changes               | (1 181)        | (1 572)        |
| Intérêts financiers             | (1 094)        | (671)          |
| <b>Charges financières</b>      | <b>(2 275)</b> | <b>(2 243)</b> |
| Gains de change                 | 542            | 1 149          |
| Intérêts financiers             | 29             | 112            |
| <b>Produits financiers</b>      | <b>572</b>     | <b>1 261</b>   |
| <b>Résultat financier</b>       | <b>(1 703)</b> | <b>(983)</b>   |

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

### 32. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                                                   | <b>2014</b>    | <b>2015</b>  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays |                |              |
| - France                                                                          | (1 011)        | (186)        |
| - Hollande                                                                        | (67)           | (5)          |
| - Royaume Uni                                                                     | (12)           | (101)        |
| - Etats-Unis                                                                      | 36             | 17           |
| - Singapour                                                                       | (3)            | (1)          |
| - Japon                                                                           | (41)           | -            |
| - Finlande                                                                        | (132)          | (58)         |
|                                                                                   | <b>(1 229)</b> | <b>(335)</b> |

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                                                    | <b>2014</b>    | <b>2015</b>  |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Résultat avant impôt                                                               | (3 792)        | (44 248)     |
| Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (34,43%) | 1 306          | 15 235       |
| Impact des différences de taux d'imposition                                        | 170            | 36           |
| Déficits reportables de la période non constatés                                   | (4 585)        | (17 939)     |
| Crédit d'impôt recherche non assujéti à l'impôt                                    | 2 453          | 1 844        |
| Paievements fondés sur des actions non déductibles                                 | (147)          | (165)        |
| Autres différences permanentes                                                     | (427)          | 653          |
| <b>Impôt effectif</b>                                                              | <b>(1 229)</b> | <b>(335)</b> |

L'impôt différé actif non comptabilisé correspondant aux déficits reportables des entités françaises qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables s'élève à 72 529 milliers de dollars au 31 décembre 2015 (67 907 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

### 33. Résultat par action

#### (a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

|                                                                           | 2014          | 2015          |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars) | (5 022)       | (44 583)      |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulations                            | 34 328 848    | 34 685 931    |
| <b>Résultat net par action (en dollar)</b>                                | <b>(0,15)</b> | <b>(1,29)</b> |

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

#### (b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription et des options sur actions.

Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées :

|                                                                                     | 2014          | 2015          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation                                       | 34 328 848    | 34 685 931    |
| Ajustements                                                                         |               |               |
| - Actions gratuites                                                                 | 85 000        | 394 359       |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution                                       | 34 413 848    | 35 080 290    |
| <b>Résultat dilué par action (en dollar) calculé</b>                                | <b>(0,15)</b> | <b>(1,27)</b> |
| <b>Résultat dilué par action (en dollar) reporté dans le compte de résultat (*)</b> | <b>(0,15)</b> | <b>(1,29)</b> |

L'attribution définitive des actions gratuites, bons de souscription et options sur actions dans le cadre de certains plans en cours est conditionnée à la survenance d'un événement de liquidité (introduction en bourse ou cession majoritaire). L'introduction en bourse ayant été réalisée le 17 février 2012, les actions gratuites, bons de souscription et options sur actions relatifs aux plans en cours d'attribution concernés ont été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

Les bons de souscriptions et options sur actions relatifs aux plans en cours ont un prix d'exercice supérieur au cours de l'action au 31 décembre 2015 et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

Pour les besoins du tableau ci-dessus, les bons de souscription et les options sur actions sont prises en compte dans le calcul du résultat par action dilué par application de la "treasury method". Cette méthode consiste à affecter le produit résultant de l'exercice des bons de souscription et des options sur actions pour racheter des actions ordinaires en circulation.

(\*) Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

### 34. Engagements

#### *Engagements au titre des contrats de location simple*

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

| <b>(En milliers de dollars)</b>     | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Location - paiements futurs minimum |              |              |
| A moins d'un an                     | 1 580        | 1 391        |
| Entre 1 et 5 ans                    | 3 463        | 2 000        |
| A plus de cinq ans                  | -            | -            |
| <b>Total</b>                        | <b>5 043</b> | <b>3 391</b> |

Le Groupe a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de six ans. Les paiements de loyers futurs au titre des six années sont inclus dans le tableau ci-dessus.

### 35. Transactions avec les parties liées

#### *(a) Transactions avec les entreprises liées*

Le Groupe achète des prestations de conseil et d'audit à la société Leyton & Associés, dont le Groupe et Leyton & Associés ont pour actionnaire commun la société d'investissement GIMV. Ces prestations ont été conclues à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'actionnaire commun, et se sont élevées à 129 milliers de dollars et 148 milliers de dollars pour 2015 et 2014, respectivement.

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire de la Société depuis octobre 2015 est également président de la société Linxens, une société qui est fournisseur d'INSIDE Secure. Les achats et prestations réalisés en 2015 se sont élevés à 951 milliers de dollars. Ces achats et prestations ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication du mandataire social commun.

La Société a obtenu des financements (voir notes 22 et 23 ci-dessus) auprès du groupe Bpifrance, dont l'une des sociétés est également actionnaire de la Société et membre de son conseil de surveillance. Ces financements ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'actionnaire.

#### *(b) Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants sont composés des membres du directoire. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont les suivantes :

| <b>(en milliers de dollars)</b>                          | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et traitements                                  | 1 308        | 1 695        |
| Paiements fondés sur des instruments de capitaux propres | 104          | 127          |
| <b>Total</b>                                             | <b>1 412</b> | <b>1 822</b> |



### 36. Evénements postérieurs à la date de clôture

Postérieurement à la clôture, INSIDE Secure a annoncé le 25 février 2016, être entré en négociations exclusives avec un possible repreneur en vue de la cession de son activité semi-conducteurs, sur un périmètre incluant les produits, la technologie, les contrats-clients, certains brevets et plus généralement les actifs relatifs au développement et à la commercialisation de circuits intégrés basés sur des microcontrôleurs à architecture sécurisée, ainsi que les ressources correspondantes (R&D, ventes, marketing, support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'INSIDE Secure centrées sur l'IoT, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et le contrôle d'accès.

### 37. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 comprennent les comptes d'INSIDE Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

| Pays        | Société                      | Pourcentage de détention |                  | Date d'entrée dans le périmètre | Méthode de consolidation | Mode Acquisition/création |
|-------------|------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|
|             |                              | 31 décembre 2014         | 31 décembre 2015 |                                 |                          |                           |
| France      | Inside Secure France         | 100%                     | 100%             | 2012                            | Global                   | Création                  |
| Etats-Unis  | INSIDE Secure Corporation    | 100%                     | 100%             | 2002                            | Global                   | Création                  |
| Singapour   | INSIDE Secure (Asia) Pte Ltd | 100%                     | 100%             | 2007                            | Global                   | Création                  |
| France      | Vault-IC France SAS          | 100%                     | 100%             | 2010                            | Global                   | Acquisition               |
| Royaume Uni | Vault-IC UK Ltd              | 100%                     | 100%             | 2010                            | Global                   | Acquisition               |
| Pays-Bas    | INSIDE Secure B.V            | 100%                     | 100%             | 2012                            | Global                   | Acquisition               |
| Pays-Bas    | INSIDE Secure Amsterdam B.V  | 100%                     | 100%             | 2012                            | Global                   | Acquisition               |
| Finland     | INSIDE Secure Oy             | 100%                     | 100%             | 2012                            | Global                   | Acquisition               |
| Japon       | INSIDE Secure K.K            | 100%                     | 100%             | 2013                            | Global                   | Création                  |
| Etats-Unis  | Metaforic Corp               | 100%                     | 100%             | 2014                            | Global                   | Acquisition               |
| Royaume Uni | Metaforic Ltd                | 100%                     | 100%             | 2014                            | Global                   | Acquisition               |
| Belgique    | Selinko SA                   | 18%                      | 0%               | 2014                            | Mise en équivalence      | Acquisition               |

Au cours de l'année 2015, INSIDE Secure a cédé sa participation minoritaire de la société Selinko acquise en 2014.

## **20.2 Informations financières pro forma**

Sans objet.

## **20.3 Etats financiers**

Sans objet.

## **20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Antoine OLANDA**  
38 parc du Golf  
13856 Aix-en-Provence

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires  
**Inside Secure**  
Rue de la Carrière de Bachasson  
13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Inside Secure, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tiennent compte de spécificités propres au secteur des nouvelles technologies dans lequel la société opère. Comme indiqué dans la note 4 aux états financiers consolidés « Estimations et jugements comptables déterminants », la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la reconnaissance du revenu, la dépréciation des actifs non courants et des goodwill, les passifs sur accords de licences et la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités suivies à ce titre sont décrites dans la note 2 aux états financiers consolidés « Résumé des principales méthodes comptables ». Sur l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues par la direction de la société et vérifié que les notes associées à celles-ci donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 30 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié  
Associé

Antoine OLANDA



## **20.5 Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 31 décembre 2015.

## **20.6 Informations financières intermédiaires**

Sans objet.

## **20.7 Politique de distribution de dividendes**

### **20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices**

Néant.

### **20.7.2 Politique de distribution de dividendes**

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

## **20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe peut occasionnellement être exposé au dépôt d'observations à l'encontre de certaines de ses demandes de brevets ou à des procédures d'opposition engagées notamment devant l'Office européen des brevets à l'encontre de certains de ses brevets, en particulier européens, ou à des actions en annulation devant des tribunaux nationaux de certains de ses brevets nationaux. Ces procédures à l'encontre des brevets ou demandes de brevets appartenant à la Société peuvent notamment être diligentées par des acteurs industriels poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être dans le cadre du programme de licence de brevets NFC, ou par des tiers fournissant des composants incriminés aux dits acteurs poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être. En particulier, les parties nationales (en Allemagne et au Royaume-Uni) d'un brevet européen du Groupe, ainsi que le brevet Coréen (KR) de la même famille de brevets, ont fait l'objet d'actions en annulation de la part d'un important acteur industriel à l'encontre duquel une action en contrefaçon avait été engagée en Allemagne. Ces actions ont été retirées à la suite d'une transaction intervenue en faveur du Groupe. Similairement, trois autres acteurs industriels ont initié des procédures visant à obtenir, pour le premier, d'une part l'annulation de la partie allemande d'un brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum et, d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition (la demande de révocation a été rejetée par la Division d'Opposition de l'Office européen des brevets) ; pour le second, d'une part, l'annulation des parties allemandes de deux brevets européens (dont une a été rejetée par une juridiction compétente de premier degré, décision susceptible de recours en appel), et d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition ; pour le troisième, d'une part l'annulation de la partie allemande d'un brevet européen et, d'autre part, la révocation d'une demande de brevet européen par voie d'opposition. En outre, trois procédures d'*inter partes review* ont été engagées devant le *Patent Trial and Appeal Board* de l'Office américain des brevets par le second acteur industriel à l'encontre de deux brevets US qui ne sont plus la propriété de la Société mais qui relèvent de familles de brevets appartenant à la Société. A ce jour, ces procédures ont donné lieu à trois décisions, dont une invalidant deux revendications du premier brevet, et l'autre invalidant toutes les revendications du second brevet. Un recours à l'encontre de cette dernière décision est envisagé par le détenteur actuel de ce brevet. Un autre acteur industriel a initié cinq autres procédures d'*inter partes review* devant le *Patent Trial and Appeal Board* de l'Office américain des brevets portant, d'une part, sur le brevet US appartenant à la famille du brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum, et d'autre part, sur le brevet US appartenant à la famille de brevets dont la partie allemande du brevet européen a fait l'objet de la décision favorable précitée par une juridiction compétente de premier degré. Bien que le Groupe estime bénéficier de solides lignes de défense de ses brevets et demandes de brevets lui permettant de résister à de telles actions, il ne peut en garantir l'issue, ni exclure qu'elles soient coûteuses et consommatrices de temps pour son management.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à diverses autres réclamations et litiges, dont des réclamations de salariés ou anciens salariés.

À la date d'enregistrement du Document de Référence, le Groupe considère que les éventuelles pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de ces réclamations et litiges en cours ne sauraient à elles seules avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité et estime, quand elle l'estimait nécessaire, avoir comptabilisé des provisions pour un montant adéquat au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Il n'existe donc pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

## 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Se reporter au chapitre 12 du présent Document de Référence.

## 20.10 Honoraires des contrôleurs légaux

|                                                                                                   | PwC            |                |             |             | Antoine Olanda |               |             |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|-------------|----------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                                                                   | En euros       |                | en %        |             | En euros       |               | en %        |             |
|                                                                                                   | 2015           | 2014           | 2015        | 2014        | 2015           | 2014          | 2015        | 2014        |
| <b>Audit</b>                                                                                      |                |                |             |             |                |               |             |             |
| <i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>      |                |                |             |             |                |               |             |             |
| Emetteur                                                                                          | 162 430        | 187 650        | 81%         | 71%         | 33 037         | 38 422        | 100%        | 100%        |
| Filiales intégrées globalement                                                                    | 13 160         | 16 200         | 7%          | 6%          | -              | -             | -           | -           |
| <i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i> |                |                |             |             |                |               |             |             |
| Emetteur                                                                                          | 24 220         | 62 140         | 12%         | 23%         | -              | -             | -           | -           |
| Filiales intégrées globalement                                                                    | -              | -              | -           | -           | -              | -             | -           | -           |
| <b>Sous total</b>                                                                                 | <b>199 810</b> | <b>265 990</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>33 037</b>  | <b>38 422</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>              |                |                |             |             |                |               |             |             |
| Juridique, fiscal, social                                                                         | -              | -              | -           | -           | -              | -             | -           | -           |
| Autres                                                                                            | -              | -              | -           | -           | -              | -             | -           | -           |
| <b>Sous total</b>                                                                                 | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>       | <b>-</b>      | <b>-</b>    | <b>-</b>    |
| <b>Total</b>                                                                                      | <b>199 810</b> | <b>265 990</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>33 037</b>  | <b>38 422</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **21.1 Capital social**

#### **21.1.1.1 Montant du capital social**

À la date d'enregistrement du Document de Référence, le capital social de la Société s'élève à 13 908 539,20 euros, divisé en 34 771 348 actions ordinaires, de 0,40 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

#### **21.1.1.2 Titres non représentatifs du capital**

Néant.

#### **21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 3 juin 2015 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
  - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
  - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
  - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
  - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

### *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2015*

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2015,

- 1 023 698 actions ont été achetées au cours moyen en 1,9535 euros, et
- 1 016 780 actions ont été vendues au cours moyen de 1,9906 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

### *Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2015*

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2015, le solde du contrat de liquidité était de 42 286 actions au 31 décembre 2015. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 151 586,37 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2015, soit 1,04 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

#### 21.1.4 Capital potentiel

A la date d'enregistrement du Document de Référence, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont indiqués ci-après au sein des sections 21.1.4.1, 21.1.4.2 et 21.1.4.3. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 5 089 423 actions ordinaires de la Société supplémentaires. Un actionnaire détenant 1% du capital d'Inside Secure verrait sa participation passer à 0,87% en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, bons Kepler et actions gratuites.

##### 21.1.4.1 Bons de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité figurent dans le tableau qui suit.

| <u>Désignation des BSA<sup>(1)</sup></u> | <u>Date d'émission</u> | <u>Nombre total de BSA</u> | <u>Nombre maximum d'actions issues des BSA</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions issues des BSA</u> | <u>Calendrier d'exercice des BSA</u> | <u>Date limite d'exercice des BSA</u> |
|------------------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| BSA 2006-2                               | 31 juillet 2006        | 4 600                      | 18 400                                         | 3,9425 €                                                        | exerçables en totalité               | 20 novembre 2016                      |
| BSA 2007-2                               | 30 août 2007           | 2 205                      | 8 820                                          | 7,055 €                                                         | exerçables en totalité               | 4 juin 2019                           |
| BSA 2007-3                               | 21 septembre 2007      | 1 000                      | 4 000                                          | 7,055 €                                                         | exerçables en totalité               | 13 juin 2018                          |
|                                          | 21 septembre 2007      | 1 000                      | 4 000                                          | 7,055 €                                                         | exerçables en totalité               | 3 juillet 2018                        |
| BSA 2007-4                               | 30 août 2007           | 750                        | 3 000                                          | 7,055 €                                                         | exerçables en totalité               | 6 novembre 2017                       |
|                                          | 18 décembre 2008       | 750                        | 3 000                                          | 7,055 €                                                         | exerçables en totalité               | 4 mai 2019                            |
| BSA 2007-5                               | 21 décembre 2007       | 2 000                      | 8 000                                          | 10,0525 €                                                       | exerçables en totalité               | 22 août 2018                          |
| BSA 8                                    | 18 décembre 2008       | 3 200                      | 12 800                                         | 10,0525 €                                                       | exerçables en totalité               | 24 mars 2019                          |
|                                          |                        | 15 505                     | 62 020                                         |                                                                 |                                      |                                       |

(1) Seuls les BSA en cours de validité sont décrits

En outre, la Société a annoncé le 15 avril 2015 la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions (représentant 9,9% du capital social existant), sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées.

A la date d'enregistrement du Document de Référence, Kepler Cheuvreux a souscrit à 400 000 actions nouvelles.



Les principales caractéristiques des BSA émis au profit des membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société, figurent dans le tableau qui suit<sup>(1)</sup>.

| <u>Nom et prénom</u>   | <u>Mandat</u>                        | <u>Désignation des BSA</u> | <u>Date d'émission</u> | <u>Nombre total de BSA</u> | <u>Nombre maximum d'actions issues des BSA</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions issues des BSA</u> | <u>Calendrier d'exercice des BSA</u> | <u>Date limite d'exercice des BSA</u> |
|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Amedeo D'Angelo        | président du directoire              | BSA 2007-5                 | 21 décembre 2007       | 2 000                      | 8 000                                          | 10,0525                                                         | exerçables en totalité               | 22 août 2018                          |
| Patrick Schwager Jones | président du conseil de surveillance | BSA 2006-2                 | 31 juillet 2006        | 4 600                      | 18 400                                         | 3,9425 €                                                        | exerçables en totalité               | 20 novembre 2016                      |
| Glenn Collinson        | membre du conseil de surveillance    | BSA 8                      | 18 décembre 2008       | 3 200                      | 12 800                                         | 10,0525 €                                                       | exerçables en totalité               | 24 mars 2019                          |
|                        |                                      |                            |                        | 7 800                      | 31 200                                         |                                                                 |                                      |                                       |

(1) Il n'est fait mention ni des BSA devenus caduques, ni des BSA attribués à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe.

#### 21.1.4.2 Attributions gratuites d'actions

A la date d'enregistrement du Document de Référence, le directoire de la Société a attribué un total de 3 394 887 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 2 février 2016.

A la date d'enregistrement du Document de Référence, compte tenu de leurs termes, 1 718 760 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 540 080 actions sont devenues caduques et 1 136 147 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

| <u>Date de l'assemblée<br/>ayant autorisé<br/>l'attribution</u> | <u>Date d'attribution par<br/>le directoire</u> | <u>Nombre d'actions attribuées</u> | <u>Nombre d'actions caduques</u> | <u>Nombre d'actions<br/>acquises</u> | <u>Nombre d'actions<br/>en cours<br/>d'acquisition</u> | <u>Date d'acquisition</u>                                | <u>Durée de la<br/>période de<br/>conservation<sup>(1)</sup></u> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 16 juin 2005                                                    | 28 juillet 2005                                 | 92 184<br>21 016                   | 23 046<br>0                      | 69 138<br>21 016                     | 0<br>0                                                 | 6 mars 2012<br>28 juillet 2007                           | 2 ans<br>2 ans                                                   |
| 16 juin 2005                                                    | 28 juillet 2005                                 | 112 600<br>25 664                  | 112 600<br>0                     | 0<br>25 664                          | 0<br>0                                                 | N/A<br>28 juillet 2007                                   | N/A<br>2 ans                                                     |
| 20 octobre 2005                                                 | 17 février 2006                                 | 83 092                             | 6 088                            | 44 840<br>16 192<br>15 972           | 0                                                      | 17 février 2008<br>17 février 2009<br>17 février 2010    | 2 ans<br>2 ans<br>2 ans                                          |
| 20 octobre 2005                                                 | 17 février 2006                                 | 56 264<br>12 832                   | 56 264<br>0                      | 0<br>12 832                          | 0<br>0                                                 | N/A<br>17 février 2008                                   | N/A<br>2 ans                                                     |
| 20 octobre 2005                                                 | 2 juin 2006                                     | 76 096                             | 0                                | 38 048<br>19 024<br>19 024           | 0                                                      | 2 juin 2008<br>2 juin 2009<br>2 juin 2010                | 2 ans<br>2 ans<br>2 ans                                          |
| 30 juin 2008                                                    | 3 novembre 2008                                 | 20 000                             | 0                                | 20 000                               | 0                                                      | 3 novembre 2010                                          | 2 ans                                                            |
| 30 juin 2010                                                    | 16 décembre 2010                                | 1 116 000<br>110 000               | 0<br>0                           | 1 116 000<br>110 000                 | 0<br>0                                                 | 16 décembre 2012<br>16 décembre 2014                     | 2 ans<br>2 ans                                                   |
| 20 janvier 2012                                                 | 6 avril 2012                                    | 151 370<br>64 100                  | 151 370<br>64 100                | 0<br>0                               | 0<br>0                                                 | N/A<br>N/A                                               | N/A<br>N/A                                                       |
| 29 juin 2012                                                    | 26 juillet 2012                                 | 2 200<br>4 000<br>63 510           | 2 200<br>4 000<br>0              | 0<br>0<br>63 510                     | 0<br>0<br>0                                            | N/A<br>N/A<br>26 juillet 2014                            | N/A<br>N/A<br>2 ans                                              |
| 29 juin 2012                                                    | 17 octobre 2012                                 | 160 000                            | 30 000                           | 80 000<br>40 000                     | 0<br>10 000                                            | 17 octobre 2014<br>17 octobre 2015<br>17 octobre 2016    | 2 ans<br>2 ans<br>2 ans                                          |
| 29 juin 2012                                                    | 20 décembre 2012                                | 10 000                             | 0                                | 5 000<br>2 500                       | 0<br>2 500                                             | 20 décembre 2014<br>20 décembre 2015<br>20 décembre 2016 | 2 ans<br>2 ans<br>2 ans                                          |
| 26 juin 2014                                                    | 23 mars 2015                                    | 287 700                            | 70 412                           | 0                                    | 217 288                                                | 23 mars 2018 <sup>(2)</sup>                              | 2 ans                                                            |
| 26 juin 2014                                                    | 23 mars 2015                                    | 62 359                             | 20 000                           | 0                                    | 42 359                                                 | 23 mars 2020 <sup>(3)</sup>                              | N/A                                                              |
| 2 février 2016                                                  | 2 février 2016                                  | 864 000                            | 0                                | 0                                    | 864 000                                                | Au plus tôt le 2 février 2018 <sup>(4)</sup>             | N/A                                                              |
|                                                                 |                                                 | 3 394 987                          | 540 080                          | 1 718 760                            | 1 136 147                                              |                                                          |                                                                  |

- (1) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.*
- (2) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure à l'issue d'une période de trois ans, sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*
- (3) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'INSIDE Secure à l'issue d'une période de cinq ans sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les cinq prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions.. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*
- (4) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire de la Société au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et que (ii) le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourrait éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever Monsieur Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions.*

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées aux membres du directoire de la Société figurent dans le tableau qui suit.

| <u>Nom et prénom<sup>(1)</sup></u> | <u>Mandat</u>           | <u>Date du plan</u> | <u>Nombre d'actions<br/>attribuées</u> | <u>Nombre d'actions<br/>acquises</u> | <u>Nombre d'actions<br/>en cours<br/>d'acquisition</u> | <u>Date d'acquisition</u>                    | <u>Durée de<br/>période de<br/>conservation</u> | <u>Nombre d'actions à<br/>conserver pendant<br/>l'exercice du mandat</u> |
|------------------------------------|-------------------------|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Amedeo D'Angelo                    | président du directoire | 2 février 2016      | 864 000                                | 0                                    | 864 000                                                | Au plus tôt le 2 février 2018 <sup>(2)</sup> | N/A                                             | 10%                                                                      |
| Pascal Didier                      | directeur général       | 28 juillet 2005     | 9 392                                  | 7 044                                | 0                                                      | 6 mars 2012                                  | 2 ans                                           | -                                                                        |
|                                    |                         | 17 février 2006     | 6 960                                  | 3 480                                | 0                                                      | 17 février 2008                              | 2 ans                                           | -                                                                        |
|                                    |                         |                     |                                        | 1 740                                | 0                                                      | 17 février 2009                              | 2 ans                                           | -                                                                        |
|                                    |                         |                     |                                        | 1 740                                | 0                                                      | 17 février 2010                              | 2 ans                                           | -                                                                        |
|                                    |                         | 16 décembre 2010    | 64 000                                 | 64 000                               | 0                                                      | 16 décembre 2012                             | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
|                                    |                         | 26 juillet 2012     | 2 950                                  | 2 950                                | 0                                                      | 26 juillet 2014                              | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
|                                    |                         | 23 mars 2015        | 10 000                                 | 0                                    | 10 000                                                 | 23 mars 2018                                 | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
| Richard Vacher Detournière         | membre du directoire    | 3 novembre 2008     | 20 000                                 | 20 000                               | 0                                                      | 3 novembre 2010                              | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
|                                    |                         | 16 décembre 2010    | 106 000                                | 106 000                              | 0                                                      | 16 décembre 2012                             | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
|                                    |                         | 23 mars 2015        | 30 000                                 | 0                                    | 30 000                                                 | 23 mars 2018                                 | 2 ans                                           | 10%                                                                      |
|                                    |                         |                     |                                        |                                      |                                                        |                                              |                                                 |                                                                          |
|                                    |                         |                     | 1 113 302                              | 206 954                              | 894 000                                                |                                              |                                                 |                                                                          |

(1) Il n'est pas fait mention des actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe

(2) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire de la Société au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et que (ii) le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourrait éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever Monsieur Amedeo D'Angelo de cette condition de marché pour tout ou partie de ses actions.

#### 21.1.4.3 Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date d'enregistrement du Document de Référence, le directoire de la Société a attribué un total de 2 485 422 options, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 2 juin 2006, 19 juin 2007, 30 juin 2008, 29 juin 2012, 19 juin 2013 et 26 juin 2014.

A la date d'enregistrement du Document de Référence, 132 336 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 1 461 830 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 891 256 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit.

| Désignation du plan  | Date d'attribution | Nombre d'options attribuées | Nombre d'options caduques | Nombre d'options levées | Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites | Prix unitaire de souscription des actions | Calendrier d'exercice des options                                                                                                                                            | Date d'expiration de la période d'indisponibilité <sup>(1)</sup> | Date limite d'exercice des options |
|----------------------|--------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Options 2005-1 (P 3) | 28 juillet 2005    | 113 200                     | 113 200                   | 0                       | 0                                                | 0,40 €                                    |                                                                                                                                                                              | 28 juillet 2009                                                  | 16 juin 2015                       |
| Options 2005-1 (P 4) | 28 juillet 2005    | 102 240                     | 102 240                   | 0                       | 0                                                | 0,40 €                                    |                                                                                                                                                                              | 28 juillet 2009                                                  | 16 juin 2015                       |
| Options 2005-2       | 17 février 2006    | 96 908                      | 75 138                    | 21 770                  | 0                                                | 3,9425 €                                  | exerçables en totalité                                                                                                                                                       | 17 février 2010                                                  | 20 octobre 2015                    |
| Options 2005-2       | 2 juin 2006        | 51 904                      | 51 904                    | 0                       | 0                                                | 3,9425 €                                  | exerçables en totalité <sup>(2)</sup>                                                                                                                                        | 2 juin 2010                                                      | 20 octobre 2015                    |
| Options 2006-1       | 2 juin 2006        | 268 800                     | 90 334                    | 76 866                  | 101 600                                          | 3,9425 €                                  | exerçables en totalité <sup>(2)</sup>                                                                                                                                        | 2 juin 2010                                                      | 2 juin 2016                        |
| Options 2006-1       | 2 juin 2006        | 4 400                       | 0                         | 0                       | 4 400                                            | 3,9425 €                                  | exerçables en totalité                                                                                                                                                       | 2 juin 2010                                                      | 2 juin 2016                        |
| Options 2006-1       | 2 février 2007     | 93 500                      | 92 300                    | 1 200                   | 0                                                | 7,055€                                    |                                                                                                                                                                              | 2 février 2011                                                   | 2 juin 2016                        |
| Options 2006-1       | 2 février 2007     | 11 700                      | 0                         | 0                       | 11 700                                           | 7,055 €                                   | exerçables en totalité                                                                                                                                                       | 2 février 2011                                                   | 2 juin 2016                        |
| Options 2007-1-A     | 4 août 2007        | 301 512                     | 301 512                   | 0                       | 0                                                | 7,055 €                                   |                                                                                                                                                                              | 4 août 2011                                                      | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-A     | 4 août 2007        | 12 336                      | 12 336                    | 0                       | 0                                                | 7,055 €                                   |                                                                                                                                                                              | 4 août 2011                                                      | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-B     | 4 août 2007        | 189 832                     | 189 832                   | 0                       | 0                                                | 7,055 €                                   |                                                                                                                                                                              | 4 août 2011                                                      | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-A     | 21 septembre 2007  | 4 400                       | 4 400                     | 0                       | 0                                                | 7,055 €                                   |                                                                                                                                                                              | 21 septembre 2011                                                | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-C     | 22 février 2008    | 52 000                      | 52 000                    | 0                       | 0                                                | 10,0525 €                                 |                                                                                                                                                                              | 22 février 2012                                                  | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-D     | 25 février 2008    | 50 800                      | 50 800                    | 0                       | 0                                                | 10,0525 €                                 |                                                                                                                                                                              | 25 février 2012                                                  | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-E     | 3 novembre 2008    | 20 000                      | 20 000                    | 0                       | 0                                                | 10,0525 €                                 |                                                                                                                                                                              | 3 novembre 2012                                                  | 19 juin 2017                       |
| Options 2007-1-F     | 3 novembre 2008    | 60 800                      | 0                         | 0                       | 60 800                                           | 10,0525 €                                 | exerçables en totalité <sup>(2)</sup>                                                                                                                                        | 3 novembre 2012                                                  | 19 juin 2017                       |
| Options 2006-1-B     | 3 novembre 2008    | 21 600                      | 0                         | 0                       | 21 600                                           | 10,0525 €                                 | exerçables en totalité <sup>(2)</sup>                                                                                                                                        | 3 novembre 2012                                                  | 2 juin 2016                        |
| Options 2008-1       | 3 novembre 2008    | 30 000                      | 30 000                    | 0                       | 0                                                | 10,0525 €                                 |                                                                                                                                                                              | 3 novembre 2012                                                  | 30 juin 2018                       |
| Options juillet 2012 | 26 juillet 2012    | 2 160                       | 0                         | 0                       | 2 160                                            | 3,07 €                                    | exerçables en totalité                                                                                                                                                       | 26 juillet 2016                                                  | 26 juillet 2022                    |
| Options juillet 2012 | 26 juillet 2012    | 12 330                      | 0                         | 0                       | 12 330                                           | 3,07 €                                    | exerçables en totalité                                                                                                                                                       | 26 juillet 2016                                                  | 26 janvier 2022                    |
| Options février 2013 | 20 février 2013    | 190 000                     | 80 000                    | 0                       | 110 000                                          | 2.89 €                                    | 47 500 le 20 février 2014 <sup>(2)</sup><br>47 500 le 20 février 2015 <sup>(2)</sup><br>47 500 le 20 février 2016 <sup>(2)</sup><br>47 500 le 20 février 2017 <sup>(2)</sup> | N/A                                                              | 20 février 2023                    |
| Options février 2013 | 20 février 2013    | 40 000                      | 5 000                     | 0                       | 35 000                                           | 2.89 €                                    | 10 000 le 20 février 2014 <sup>(2)</sup><br>10 000 le 20 février 2015 <sup>(2)</sup><br>10 000 le 20 février 2016 <sup>(2)</sup><br>10 000 le 20 février 2017 <sup>(2)</sup> | N/A                                                              | 20 août 2022                       |
| Options février 2013 | 3 mai 2013         | 100 000                     | 75 000                    | 25 000                  | 0                                                | 2.54 €                                    | 25 000 le 20 février 2014 <sup>(2)</sup>                                                                                                                                     | N/A                                                              | 3 mai 2023                         |

| <u>Désignation du plan</u> | <u>Date d'attribution</u> | <u>Nombre d'options attribuées</u> | <u>Nombre d'options caduques</u> | <u>Nombre d'options levées</u> | <u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions</u> | <u>Calendrier d'exercice des options</u>                                                                                                                                     | <u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité<sup>(1)</sup></u> | <u>Date limite d'exercice des options</u> |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Options juin 2013          | 20 juin 2013              | 20 000                             | 20 000                           | 0                              | 0                                                       | 2,85 €                                           | 5 000 le 20 juin 2014 <sup>(2)</sup>                                                                                                                                         | N/A                                                                    | 22 décembre 2022                          |
| Options juin 2013          | 27 août 2013              | 105 000                            | 32 500                           | 7 500                          | 65 000                                                  | 2,45 €                                           | 26 250 le 27 août 2014<br>18 750 le 27 août 2015<br>18 750 le 27 août 2016<br>18 750 le 27 août 2017                                                                         | N/A                                                                    | 27 août 2023                              |
| Options juin 2013          | 27 août 2013              | 35 000                             | 5 000                            | 0                              | 30 000                                                  | 2,45 €                                           | 8 750 le 27 août 2014 <sup>(2)</sup><br>8 750 le 27 août 2015 <sup>(2)</sup><br>8 750 le 27 août 2016 <sup>(2)</sup><br>8 750 le 27 août 2017 <sup>(2)</sup>                 | N/A                                                                    | 27 février 2023                           |
| Options janvier 2014       | 17 janvier 2014           | 100 000                            | 33 334                           | 0                              | 66 666                                                  | 2,11 €                                           | 33 333 le 17 janvier 2015 <sup>(2)</sup><br>33 333 le 17 janvier 2016 <sup>(2)</sup><br>33 334 le 17 janvier 2017 <sup>(2)</sup>                                             | N/A                                                                    | 17 janvier 2024                           |
| Options janvier 2014       | 23 avril 2014             | 15 000                             | 0                                | 0                              | 15 000                                                  | 3,66 €                                           | 3 750 le 23 avril 2015 <sup>(2)</sup><br>3 750 le 23 avril 2016 <sup>(2)</sup><br>3 750 le 23 avril 2017 <sup>(2)</sup><br>3 750 le 23 avril 2018 <sup>(2)</sup>             | N/A                                                                    | 23 avril 2024                             |
| Options juin 2014          | 22 juillet 2014           | 230 000                            | 0                                | 0                              | 230 000                                                 | 4,54 €                                           | 57 500 le 22 juillet 2015 <sup>(2)</sup><br>57 500 le 22 juillet 2016 <sup>(2)</sup><br>57 500 le 22 juillet 2017 <sup>(2)</sup><br>57 500 le 22 juillet 2018 <sup>(2)</sup> | N/A                                                                    | 22 janvier 2024                           |
| Options juin 2014          | 22 juillet 2014           | 70 000                             | 0                                | 0                              | 70 000                                                  | 4,54 €                                           | 17 500 le 22 juillet 2015 <sup>(2)</sup><br>17 500 le 22 juillet 2016 <sup>(2)</sup><br>17 500 le 22 juillet 2017 <sup>(2)</sup><br>17 500 le 22 juillet 2018 <sup>(2)</sup> | N/A                                                                    | 22 juillet 2024                           |
| Options juin 2014          | 28 août 2014              | 80 000                             | 25 000                           | 0                              | 55 000                                                  | 4,21 €                                           | 26 666 le 28 août 2015<br>26 666 le 28 août 2016<br>26 668 le 28 août 2017                                                                                                   | N/A                                                                    | 28 août 2024                              |
|                            |                           | 2 485 422                          | 1 461 830                        | 132 336                        | 891 256                                                 |                                                  |                                                                                                                                                                              |                                                                        |                                           |

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée.



Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions attribuées aux membres du directoire de la Société figurent dans le tableau qui suit.

| <u>Mandataires sociaux</u> <sup>(2)</sup> .             | <u>Désignation du plan</u> | <u>Date d'attribution</u> | <u>Nombre d'options attribuées</u> | <u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions</u> | <u>Calendrier d'exercice des options</u>                                   | <u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité</u> | <u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u> | <u>Date limite d'exercice des options</u> |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Pascal Didier<br>(directeur général)                    | Options 2005-1 (P 3)       | 28 juillet 2005           | 9 392                              | 0                                                       | 0,40 €                                           |                                                                            | 28 juillet 2009                                          | -                                                                | 16 juin 2015                              |
|                                                         | Options 2005-1 (P 4)       | 28 juillet 2005           | 8 484                              | 0                                                       | 0,40 €                                           |                                                                            | 28 juillet 2009                                          | -                                                                | 16 juin 2015                              |
|                                                         | Options 2005-2             | 17 février 2006           | 5 040                              | 0                                                       | 3,9425 €                                         | exerçables en totalité                                                     | 17 février 2010                                          | -                                                                | 20 octobre 2015                           |
|                                                         | Options 2006-1             | 2 juin 2006               | 20 000                             | 20 000                                                  | 3,9425 €                                         | exerçables en totalité <sup>(1)</sup>                                      | 2 juin 2010                                              | -                                                                | 2 juin 2016                               |
|                                                         | Options 2007-1-B           | 4 août 2007               | 17 648                             | 0                                                       | 7,055 €                                          |                                                                            | 4 août 2011                                              | 50%                                                              | 19 juin 2017                              |
|                                                         | Options 2007-1-C           | 22 février 2008           | 20 000                             | 0                                                       | 10,0525 €                                        |                                                                            | 22 février 2012                                          | -                                                                | 19 juin 2017                              |
| Richard Vacher<br>Detournière<br>(membre du directoire) | Options 2006-1-B           | 3 novembre 2008           | 21 600                             | 21 600                                                  | 10,0525 €                                        | exerçables en totalité <sup>(1)</sup>                                      | 3 novembre 2012                                          | 10%                                                              | 2 juin 2016                               |
|                                                         | Options 2007-1-F           | 3 novembre 2008           | 60 800                             | 60 800                                                  | 10,0525 €                                        | exerçables en totalité <sup>(1)</sup>                                      | 3 novembre 2012                                          | 10%                                                              | 19 juin 2017                              |
|                                                         | Options juin 2014          | 28 août 2014              | 35 000                             | 35 000                                                  | 4,21 €                                           | 11 666 le 28 août 2015<br>11 666 le 28 août 2016<br>11 667 le 28 août 2017 | N/A                                                      | 10%                                                              | 28 août 2024                              |
|                                                         |                            |                           | 197 964                            | 137 400                                                 |                                                  |                                                                            |                                                          |                                                                  |                                           |

(1) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée.

(2) Il n'est pas fait mention des options de souscription d'actions attribuées à des mandataires sociaux qui ont quitté le Groupe.

### 21.1.5 Capital autorisé

Les délégations et autorisations consenties au directoire par les assemblées générales des 26 juin 2014 et 3 juin 2015, en cours de validité à la date du Document de Référence, sont synthétisées ci-dessous, étant précisé qu'avant de les utiliser, le directoire devra en soumettre le principe au conseil de

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Durée de validité                   | Montant nominal maximum (en euros)                                                          | Montant nominal maximum commun (en euros) | Date et modalités d'utilisation par le directoire |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 23 juin 2015                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |                                                                                             |                                           |                                                   |
| Autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions                                                                                                                                                                     | 18 mois à compter du 3 juin 2015    | dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois          | 6 800 000                                 | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription                                                                                                                       | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | 5 500 000                                                                                   |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité                                        | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | 2 746 300                                                                                   |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs                                       | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | 2 746 300, dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois                   |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres | 18 mois à compter du 3 juin 2015    | 2 746 300                                                                                   |                                           |                                                   |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations                                                                                                         | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | dans la limite de 15% de l'émission initiale                                                |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société                                                                                                        | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | 2 746 300                                                                                   |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange                                                                                             | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée |                                           | Néant                                             |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés                                                 | 26 mois à compter du 3 juin 2015    | 2 000 000                                                                                   | 2 000 000                                 | Néant                                             |
| Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 2 février 2016                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                     |                                                                                             |                                           |                                                   |
| Autorisation consentie au directoire en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions                                                                                                                                                                                                                                            | 38 mois à compter du 2 février 2016 | 440 000                                                                                     | 521 600                                   | Voir rapport spécial du directoire                |
| Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre                                                                                                                                                                                                                                   | 38 mois à compter du 2 février 2016 | 1 304 000                                                                                   |                                           | Voir rapport spécial du directoire                |
| Délégation consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérent au plan d'épargne groupe                                                                                                                              | 18 mois à compter du 3 juin 2015    | 410 000                                                                                     | 164 000                                   | Voir rapport spécial du directoire                |

surveillance:

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Il n'en existe pas à la date d'enregistrement du Document de Référence, à la connaissance de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital social

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 29 décembre 1994, avec un capital initial de 1 620 500 francs.

Le capital social a été ensuite augmenté, à plusieurs reprises, pour atteindre, le 16 juin 2005, 9 581 828,14 euros. Une assemblée générale des actionnaires, tenu le même jour, a alors décidé de réduire le capital social de la Société à zéro, puis de l'augmenter à 1 005 865,60 euros, par l'émission, au pair, de 628 666 actions au prix de 1,60 euros l'une, ces deux opérations ayant été réalisées le 8 juillet 2005.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis cette date.

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u>                                                                     | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 8 juillet 2005             | Réduction du capital à zéro                                                                      | - 628 666                                  | - 9 581 828,14                    | Néant                                          | 0                                                          | 0                                                   |                                   |
| 8 juillet 2005             | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(1)</sup>                                   | 628 666                                    | 1 005 865,60                      | 0                                              | 1 005 865,60                                               | 628 666                                             | 1,60                              |
| 14 novembre 2005           | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(2)</sup>                                   | 380 472                                    | 608 755,20                        | 5 391 288,24                                   | 1 614 620,80                                               | 1 009 138                                           | 1,60                              |
| 3 mars 2006                | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(2)</sup>                                   | 13 733                                     | 21 972,80                         | 194 596,61                                     | 1 636 593,60                                               | 1 022 871                                           | 1,60                              |
| 31 mars 2006               | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(3)</sup>                 | 190 234                                    | 304 374,40                        | 2 695 615,78                                   | 1 940 968,00                                               | 1 213 105                                           | 1,60                              |
| 2 juin 2006                | Augmentation de capital par apport en nature <sup>(4)</sup>                                      | 35 798                                     | 57 276,80                         | 507 257,66                                     | 1 998 244,80                                               | 1 248 903                                           | 1,60                              |
| 19 juillet 2006            | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(3)</sup>                 | 6 865                                      | 10 984,00                         | 97 277,05                                      | 2 009 228,80                                               | 1 255 768                                           | 1,60                              |
| 28 août 2006               | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(3)</sup>                                   | 465 390                                    | 744 624,00                        | 12 388 681,80                                  | 2 753 852,80                                               | 1 721 158                                           | 1,60                              |
| 28 juillet 2007            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup> | 11 670                                     | 18 672,00                         | 0                                              | 2 772 524,80                                               | 1 732 828                                           | 1,60                              |
| 4 septembre 2007           | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(6)</sup>                 | 232 695                                    | 372 312,00                        | 6 194 340,90                                   | 3 144 836,80                                               | 1 965 523                                           | 1,60                              |
| 28 décembre 2007           | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>                                   | 411 638                                    | 658 620,80                        | 15 893 343,18                                  | 3 803 457,60                                               | 2 377 161                                           | 1,60                              |
| 28 décembre 2007           | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>                                   | 164 220                                    | 262 752,00                        | 6 340 534,20                                   | 4 066 209,60                                               | 2 541 381                                           | 1,60                              |
| 5 février 2008             | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>                                   | 45 878                                     | 73 404,80                         | 1 771 349,58                                   | 4 139 614,40                                               | 2 587 259                                           | 1,60                              |
| 17 février 2008            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup> | 14 418                                     | 23 068,80                         | 0                                              | 4 162 683,20                                               | 2 601 677                                           | 1,60                              |
| 2 juin 2008                | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup> | 9 512                                      | 15 219,20                         | 0                                              | 4 177 902,40                                               | 2 611 189                                           | 1,60                              |
| 20 août 2008               | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>                                   | 66 595                                     | 106 552,00                        | 2 571 232,95                                   | 4 284 454,40                                               | 2 677 784                                           | 1,60                              |
| 17 décembre 2008           | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>                                   | 99 478                                     | 159 164,80                        | 3 840 845,58                                   | 4 443 619,20                                               | 2 777 262                                           | 1,60                              |

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u>                                                                                  | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 17 février 2009            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>              | 4 048                                      | 6 476,80                          | 0                                              | 4 450 096,00                                               | 2 781 310                                           | 1,60                              |
| 2 juin 2009                | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>              | 4 756                                      | 7 609,60                          | 0                                              | 4 457 705,60                                               | 2 786 066                                           | 1,60                              |
| 29 juillet 2009            | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(4)</sup>                              | 12 392                                     | 19 827,20                         | 0                                              | 4 477 532,80                                               | 2 798 458                                           | 1,60                              |
| 17 février 2010            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>              | 3 993                                      | 6 388,80                          | 0                                              | 4 483 921,60                                               | 2 802 451                                           | 1,60                              |
| 2 juin 2010                | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>              | 4 756                                      | 7 609,60                          | 0                                              | 4 491 531,20                                               | 2 807 207                                           | 1,60                              |
| 29 septembre 2010          | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>                                                | 2 426 017                                  | 3 881 627,20                      | 42 212 695,80                                  | 8 373 158,40                                               | 5 233 224                                           | 1,60                              |
| 1er octobre 2010           | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) <sup>(4)</sup> | 210                                        | 336,00                            | 2 975,70                                       | 8 373 494,40                                               | 5 233 434                                           | 1,60                              |
| 3 novembre 2010            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>              | 5 000                                      | 8 000,00                          | 0                                              | 8 381 494,40                                               | 5 238 434                                           | 1,60                              |
| 8 novembre 2010            | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>                                                | 73 077                                     | 116 923,20                        | 1 271 539,80                                   | 8 498 417,60                                               | 5 311 511                                           | 1,60                              |
| 30 novembre 2010           | Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>                                                | 107 894                                    | 172 630,40                        | 1 877 355,60                                   | 8 671 048,00                                               | 5 419 405                                           | 1,60                              |
| 11 mai 2011                | Division de la valeur nominale des actions de la Société                                                      | 0                                          | 0                                 | 0                                              | 8 671 048,00                                               | 21 677 620                                          | 0,40                              |
| 13 juin 2011               | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)                  | 46 704                                     | 18 681,60                         | 165 448,90                                     | 8 689 729,60                                               | 21 724 324                                          | 0,40                              |
| 22 février 2012            | Conversion des actions de préférence de catégorie D en actions ordinaires                                     | 1 449 144                                  | 579 657,60                        | -                                              | 9 269 387,20                                               | 23 173 468                                          | 0,40                              |
| 22 février 2012            | Augmentation de capital par apport en numéraire (offre au public)                                             | 8 313 250                                  | 3 325 300,00                      | 65 674 675,00                                  | 12 594 687,20                                              | 31 486 718                                          | 0,40                              |
| 24 février 2012            | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de l'option de sur-allocation)                      | 1 246 986                                  | 498 794,40                        | 9 851 189,40                                   | 13 093 481,60                                              | 32 733 704                                          | 0,40                              |
| 6 avril 2012               | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)                | 40 481                                     | 16 192,40                         | 360 535,81                                     | 13 109 674,00                                              | 32 774 185                                          | 0,40                              |
| 6 avril 2012               | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites                             | 69 138                                     | 27 655,20                         | -                                              | 13 137 329,20                                              | 32 843 323                                          | 0,40                              |
| 20 décembre 2012           | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites                             | 1 116 000                                  | 446 400,00                        | -                                              | 13 583 729,20                                              | 33 959 323                                          | 0,40                              |
| 20 décembre 2012           | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)                | 34 239                                     | 13 695,60                         | 125 026,6575                                   | 13 597 424,80                                              | 33 993 562                                          | 0,40                              |
| 8 juillet 2014             | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)                | 24 276                                     | 9 710,40                          | 85 997,73                                      | 13 607 135,20                                              | 34 017 838                                          | 0,40                              |

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u>                                                                   | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 25 août 2014               | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 63 510                                     | 25 404,00                         | -                                              | 13 632 539,20                                              | 34 081 348                                          | 0,40                              |
| 25 août 2014               | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)   | 20 000                                     | 8 000,00                          | 35 800,00                                      | 13 640 539,20                                              | 34 101 348                                          | 0,40                              |
| 20 octobre 2014            | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 32 500                                     | 13 000,00                         | 68 875,00                                      | 13 653 539,20                                              | 34 133 848                                          | 0,40                              |
| 20 octobre 2014            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 80 000                                     | 32 000,00                         | -                                              | 13 685 539,20                                              | 34 213 848                                          | 0,40                              |
| 17 décembre 2014           | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 110 000                                    | 44 000,00                         | -                                              | 13 729 539,20                                              | 34 323 848                                          | 0,40                              |
| 20 décembre 2014           | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 5 000                                      | 2 000,00                          | -                                              | 13 731 539,20                                              | 34 328 848                                          | 0,40                              |
| 11 mai 2015                | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 400 000                                    | 160 000                           | 652 000                                        | 13 891 539,20                                              | 34 728 848                                          | 0,40                              |
| 28 octobre 2015            | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 40 000                                     | 16 000                            | -                                              | 13 907 539,20                                              | 34 768 848                                          | 0,40                              |
| 21 décembre 2015           | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites              | 2 500                                      | 1 000                             | -                                              | 13 908 539,20                                              | 34 771 348                                          | 0,40                              |

(1) Actions de préférence de catégorie P converties en actions ordinaires le 20 octobre 2005

(2) Actions de préférence de catégorie A auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie A

(3) Actions de préférence de catégorie A

(4) Actions ordinaires

(5) Actions de préférence de catégorie B auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie B

(6) Actions de préférence de catégorie B

(7) Actions de préférence de catégorie C

(8) Actions de préférence de catégorie D

### 21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013

A la connaissance de la Société, le capital de la Société a évolué comme suit depuis le 31 décembre 2013 :

|                                             | Situation au 31 décembre 2013 |                                    | Situation au 31 décembre 2014 |                                    | Situation au 31 décembre 2015 |                                    | Situation à la date d'enregistrement du Document de Référence |                                    |
|---------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|                                             | Nombre d'actions              | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions              | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions              | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions                                              | % du capital et des droits de vote |
| <b>Membres du directoire</b>                | <b>229 601</b>                | <b>0,68%</b>                       | <b>210 551</b>                | <b>0,61%</b>                       | <b>210 551</b>                | <b>0,61%</b>                       | <b>210 551</b>                                                | <b>0,61%</b>                       |
| Amedeo D'Angelo ( <i>président</i> )        | 0                             | 0,00%                              | 0                             | 0,00%                              | 0                             | 0,00%                              | 0                                                             | 0,00%                              |
| Pascal Didier ( <i>directeur général</i> )  | 97 019                        | 0,29%                              | 97 969                        | 0,29%                              | 97 969                        | 0,28%                              | 97 969                                                        | 0,28%                              |
| Richard Vacher Detournière                  | 132 582                       | 0,39%                              | 112 582                       | 0,33%                              | 112 582                       | 0,32%                              | 112 582                                                       | 0,32%                              |
| <b>Membres du conseil de surveillance</b>   | <b>2 448 806</b>              | <b>7,20%</b>                       | <b>2 438 056</b>              | <b>7,10%</b>                       | <b>2 439 436</b>              | <b>7,01%</b>                       | <b>2 439 436</b>                                              | <b>7,01%</b>                       |
| Patrick Schwager Jones ( <i>président</i> ) | 4                             | 0,00%                              | 4                             | 0,00%                              | 4                             | 0,00%                              | 4                                                             | 0,00%                              |
| Jean Schmitt ( <i>vice-président</i> )      | 4                             | 0,00%                              | 654                           | 0,00%                              | 2 034                         | 0,01%                              | 2 034                                                         | 0,01%                              |
| Alex Brabers                                | 4                             | 0,00%                              | 4                             | 0,00%                              | 4                             | 0,00%                              | 4                                                             | 0,00%                              |
| Bpifrance Participations                    | 2 423 991                     | 7,13%                              | 2 423 991                     | 7,06%                              | 2 423 991                     | 6,97%                              | 2 423 991                                                     | 6,97%                              |
| Glenn Collinson                             | 23 611                        | 0,07%                              | 12 111                        | 0,04%                              | 12 111                        | 0,03%                              | 12 111                                                        | 0,03%                              |
| Joëlle Toledano                             | 1 192                         | 0,00%                              | 1 192                         | 0,00%                              | 1 192                         | 0,00%                              | 1 192                                                         | 0,00%                              |
| Olivier Sichel                              | 0                             | 0,00%                              | 100                           | 0,00%                              | 100                           | 0,00%                              | 100                                                           | 0,00%                              |
| Muriel Barnéoud                             | 0                             | 0,00%                              | 0                             | 0,00%                              | 0                             | 0,00%                              | 0                                                             | 0,00%                              |
| <b>GIMV</b>                                 | <b>4 254 171</b>              | <b>12,51%</b>                      | <b>4 254 171</b>              | <b>12,51%</b>                      | <b>4 254 171</b>              | <b>12,23%</b>                      | <b>4 254 171</b>                                              | <b>12,23%</b>                      |
| <b>FCPR Sofinnova Capital V</b>             | <b>4 695 488</b>              | <b>13,81%</b>                      | <b>4 695 488</b>              | <b>13,68%</b>                      | <b>2 974 771</b>              | <b>8,56%</b>                       | Non communiqué                                                | -                                  |
| <b>Autres actionnaires</b>                  | <b>22 365 496</b>             | <b>65,79%</b>                      | <b>22 730 582</b>             | <b>66,21%</b>                      | <b>24 892 419</b>             | <b>71,59%</b>                      | <b>27 867 190</b>                                             | <b>80,14%</b>                      |
| <b>Total</b>                                | <b>33 993 562</b>             | <b>100,00%</b>                     | <b>34 328 848</b>             | <b>100,00%</b>                     | <b>34 771 348</b>             | <b>100,00%</b>                     | <b>34 771 348</b>                                             | <b>100,00%</b>                     |

Par courrier reçu le 9 février 2016, Sofinnova Partners S.A.S. (16-18 rue du 4 septembre, 75002 Paris), agissant pour le compte du FCPR Sofinnova Capital V dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 656 396 actions INSIDE Secure représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions de la Société sur le marché.

### 21.1.7.3 Evolution du titre – Risque de variation de cours

L'action INSIDE Secure est cotée en France, sur Euronext Paris, compartiment C (code ISIN FR0010291245, code mnémonique INSD) et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid & Small, CAC All Tradable, CAC All Share, CAC Technology, CAC Technology Hardware, CAC PME établis par Euronext. L'action INSIDE Secure est éligible au SRD « long-seulement », au PEA et au PEA-PME.

Au 29 mars 2016, à la clôture le cours de l'action INSIDE Secure s'établissait à 0,74 euros et la capitalisation boursière atteignait 26 millions d'euros.

### Cours de bourse de l'action INSIDE Secure et volumes de transactions

Evolution du cours de bourse et volume de transactions durant les douze derniers mois :

| Mois           | Plus haut<br>(en euros) | Plus bas<br>(en euros) | Volumes échangés<br>(en nombre d'actions) | Clôture<br>(en euros) | Capitaux échangés<br>(en euros) | Cours moyen<br>(en euros) |
|----------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Mars 2015      | 2,64                    | 1,87                   | 5 847 802                                 | 2,29                  | 13 177 080                      | 2,22                      |
| Avril 2015     | 2,41                    | 2,1                    | 2 778 477                                 | 2,18                  | 6 236 943                       | 2,17                      |
| Mai 2015       | 2,49                    | 2,04                   | 3 048 343                                 | 2,35                  | 6 984 465                       | 2,27                      |
| Juin 2015      | 2,34                    | 1,87                   | 1 621 415                                 | 1,91                  | 3 342 075                       | 1,93                      |
| Juillet 2015   | 2,1                     | 1,9                    | 2 661 548                                 | 1,94                  | 5 299 359                       | 1,97                      |
| Août 2015      | 1,86                    | 1,22                   | 3 751 499                                 | 1,55                  | 6 197 356                       | 1,55                      |
| Septembre 2015 | 1,65                    | 1,3                    | 2 801 370                                 | 1,5                   | 4 080 553                       | 1,57                      |
| Octobre 2015   | 1,54                    | 1,32                   | 2 172 409                                 | 1,35                  | 3 023 602                       | 1,36                      |
| Novembre 2015  | 1,37                    | 1,15                   | 1 424 967                                 | 1,21                  | 1 778 843                       | 1,20                      |
| Décembre 2015  | 1,29                    | 0,91                   | 3 470 881                                 | 1,04                  | 3 664 018                       | 1,05                      |
| Janvier 2016   | 1,04                    | 0,65                   | 5 684 799                                 | 0,91                  | 4 807 022                       | 0,89                      |
| Février 2016   | 1,06                    | 0,68                   | 12 705 282                                | 0,74                  | 11 116 550                      | 0,73                      |
| Mars 2016      | 0,87                    | 0,72                   | 3 372 596                                 | 0,74                  | 2 662 103                       | 0,74                      |

### 21.1.7.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Voir les sections 18.3 et 18.7.9 du présent Document de Référence.

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social

La Société a pour objet :

- la conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques et informatiques, notamment dans le domaine des circuits intégrés, et
- généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la Société ou susceptibles de contribuer à son développement.



## 21.2.2 Organes de direction et de surveillance.

### 21.2.2.1 Directoire

#### 21.2.2.1.1 Composition

La Société est dirigée par un directoire composé de cinq membres au plus, qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Les membres du directoire sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le conseil de surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de président.

Les membres du directoire ne doivent pas être âgés de plus de soixante-cinq ans.

Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale, ainsi que par le conseil de surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu un contrat de travail avec la Société, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Les membres du directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du directoire.

#### 21.2.2.1.2 Pouvoirs du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président du directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général. Le président du directoire et le ou les directeurs généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

### 21.2.2.2 Conseil de surveillance

#### 21.2.2.2.1 Composition

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus.

Un salarié de la Société ne peut être nommé membre du conseil de surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de trois ans, lesdites fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Le nombre des membres du conseil de surveillance qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Aux termes de l'article 3 du règlement intérieur du conseil de surveillance, le conseil de surveillance doit être, dans la mesure du possible, composé d'une majorité de membres indépendants. Les critères d'indépendance retenus par la Société et les autres dispositions du règlement intérieur du conseil de surveillance relative à sa composition sont décrits à la section 16.1.2 « Le conseil de surveillance » du Document de Référence.

#### 21.2.2.2.2 Fonctionnement du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux séances du conseil par son président, son vice-président ou, conjointement, par deux de ses membres. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Il nomme un secrétaire, choisi parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux.

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux séances du conseil par lettre, télécopie ou courriel, précisant l'ordre du jour détaillé du conseil et adressé à chaque membre du conseil au plus tard huit jours avant la date prévue pour la réunion. Toutefois, le conseil peut être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer que s'il a été convoqué dans les formes prévues à l'alinéa précédent et uniquement sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans la convocation, sauf si tous les membres du conseil en fonction sont présents ou représentés et donnent leur accord.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par le code de commerce.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément au code du commerce.

Les principales autres dispositions du règlement intérieur du conseil de surveillance relatives à son fonctionnement sont décrites à la section 16.1.2 « Le conseil de surveillance » du Document de Référence.

#### 21.2.2.2.3 Mission du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

#### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

##### 21.2.3.1 Droits de vote

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions dans les assemblées d'actionnaires de la Société. Tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est expressément écarté par les statuts.

##### 21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

##### 21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

##### 21.2.3.4 Droit au boni de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

##### 21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

##### 21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

##### 21.2.3.7 Titres au porteur identifiables

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

#### 21.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Voir la section 21.1.3 « Acquisition par la Société de ses propres actions ».

#### 21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

#### 21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à toute autre personne physique ou morale de son choix ou à la Société sans indication de mandat ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

#### 21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### 21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

#### 21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

### **21.3 Nantissement d'actifs ou d'actions du Groupe**

A la date d'enregistrement du Document de Référence, le Groupe n'a pas nanti d'actions ou d'actifs.

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats conclus dans le cours normal de l'activité du Groupe, la Société a conclu, ou repris, différents contrats significatifs qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société :

### ***Core licence agreement entre Atmel Corporation et la Société en date du 30 septembre 2010***

Dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel intervenue aux termes d'un contrat en date du 30 septembre 2010, Atmel a consenti à la Société plusieurs licences mondiales, non exclusives et non transférables, en contrepartie du paiement de redevances, sur les droits de propriété intellectuelle détenus ou licenciés par Atmel et couvrant le *design* des technologies transférées. Les licences permettent de développer, produire et commercialiser des produits licenciés (« *Secure Microcontrollers* » et « *Smart Secure Chips* » basés sur le cœur de semi-conducteur sécurisé AVR d'Atmel et « *Smart Card Reader* » fondé sur le cœur de semi-conducteur standard d'Atmel). Les produits licenciés sont certains circuits intégrés existants de l'activité SMS et, pour les seuls *Secure Microcontrollers* et *Smart Secure Chips*, des produits nouveaux. Le droit de développer des produits nouveaux comporte des limites et est soumis à des délais de certification et de première commercialisation différents selon la nature des produits. Ces licences ne peuvent en outre être utilisées que dans les fonderies autorisées par Atmel.

La responsabilité d'Atmel au titre de cette licence est strictement limitée au montant des redevances perçues par Atmel au titre du contrat de licence. Certains des droits concédés peuvent inclure des droits de propriété intellectuelle de tiers pour lesquels la Société doit acquérir les autorisations nécessaires.

Le contrat est conclu pour la durée pendant laquelle la Société commercialise les produits incluant les technologies concédées en licence, étant précisé que les licences relatives au développement de produits futurs sont limitées à 3 ou 6 années en fonction des produits en cause. La première période de 3 années applicable aux *Secure Microcontrollers* ayant expirée le 30 septembre 2013, la Société ne peut continuer à développer de nouveaux *Secure Microcontrollers* dans le cadre de la licence mais peut continuer à commercialiser les produits licenciés qui ont obtenu les certifications requises jusqu'à cette date et qui ont fait l'objet d'une première commercialisation avant le 31 mars 2014. La Société peut également continuer à développer et à faire certifier, jusqu'au 30 septembre 2016, des *Smart Secure Chips*. Chaque partie peut résilier le contrat de façon anticipée en cas de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire de l'autre partie ou en cas de violation grave des termes du contrat par l'autre partie.

La Société ne peut céder le contrat de licence sans l'accord préalable d'Atmel. L'accord d'Atmel n'est toutefois pas nécessaire en cas de cession de la branche d'activité SMS ou en cas de changement de contrôle de la Société, mais les conditions de la licence pourraient être restreintes, en termes de durée du contrat en particulier.

Ce contrat est soumis à la loi de l'Etat de New York et stipule que tout différend entre les parties sera porté devant un arbitre unique choisi par les parties conformément aux règles d'arbitrage du JAMS (*Comprehensive Arbitration Rules and Procedures of the Judicial Arbitration and Mediation Services*).

### ***Patent Licence Agreement entre Atmel Corporation et Cryptography Research Inc. en date du 12 août 2009 transféré à la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel Corporation***

Dans le cadre de ce contrat de licence, Cryptography Research Inc. (« CRI ») a consenti à Atmel (le bénéficiaire initial de cette licence) une licence d'exploitation mondiale et non exclusive sur des

brevets et demandes de brevets *Differential Power Analysis* (« DPA ») relatifs aux techniques de défense contre les attaques, à l'exclusion des brevets dits *CryptoFirewall*.

Au titre de cette licence, Atmel s'est engagée à s'acquitter, en sus d'une redevance forfaitaire initiale, d'une redevance annuelle calculée en fonction du prix de vente de certains de ses produits. Une redevance supplémentaire peut également être due en cas d'acquisition par Atmel d'une nouvelle entité ayant également besoin de cette licence et n'en bénéficiant pas déjà.

La responsabilité des parties est encadrée et ne saurait être engagée en cas de dommage indirect ou de gain manqué, à l'exception de la responsabilité d'Atmel au titre des paiements des redevances.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il peut ensuite être renouvelé par tacite reconduction par périodes successives d'un an et ce jusqu'à l'expiration de la protection des brevets concédés en licence, sauf notification préalable 90 jours avant l'arrivée du terme du contrat par Atmel. Le contrat a été ainsi reconduit par tacite reconduction pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Chaque partie peut résilier le contrat en cas de (i) violation grave des termes du contrat par l'autre partie qui n'aurait pas cessé dans les 60 jours d'une notification ou (ii) de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire de l'autre partie. CRI peut résilier le contrat en cas d'une fausse déclaration de redevances par Atmel ou en cas de contestation d'un des brevets DPA par cette dernière.

Tout transfert du contrat doit être autorisé par l'autre partie étant précisé qu'un changement de contrôle est assimilé à une cession du contrat. En cas de transfert du contrat, il est prévu la conclusion entre CRI et l'entité acquéreur d'un *Replacement Agreement*.

La Société s'est trouvée subrogée dans les droits et obligations d'Atmel au titre de cette licence lors de l'acquisition de l'activité SMS d'Atmel.

Ce contrat est soumis à la loi de l'Etat de Californie et stipule que la juridiction compétente est le tribunal du district de Californie (*United States District Court for the Northern District of California*).

Dans certains cas, les parties peuvent cependant décider d'avoir recours à l'arbitrage ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

***Tamper Resistance License Agreement* entre la Société et Cryptography Research, Inc. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Dans le cadre de ce contrat de licence, CRI a consenti à la Société et aux sociétés qu'elle contrôle au jour de l'entrée en vigueur du contrat une licence mondiale et non exclusive sur des brevets et demandes de brevets *Differential Power Analysis* (« DPA »), à l'exclusion des brevets dits *CryptoFirewall* pour les circuits intégrés de la Société couverts par les brevets licenciés et identifiés en annexe au contrat.

Au titre de cette licence, la Société s'est engagée à s'acquitter, en sus d'une redevance forfaitaire initiale, d'une redevance annuelle calculée en fonction du prix de vente de certains de ses produits. Une redevance supplémentaire peut également être due en cas d'acquisition par la Société d'une nouvelle entité ayant également besoin de cette licence et n'en bénéficiant pas déjà.

La responsabilité des parties est encadrée et ne saurait être engagée en cas de dommage indirect ou de gain manqué, à l'exception de la responsabilité de la Société au titre des paiements des redevances et de la responsabilité de CRI au titre de ses déclarations et garanties.

Le contrat est conclu pour la durée expirant à la plus éloignée des deux dates : cinquième anniversaire du contrat ou date d'expiration du dernier des brevets DPA objet de la présente licence. Chaque partie peut résilier le contrat en cas (i) violation grave des termes du contrat par l'autre partie qui n'aurait pas

cessé dans les 60 jours d'une notification ou (ii) de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire de l'autre partie. CRI peut également résilier le contrat en cas de fausse déclaration de redevances par la Société ou en cas de contestation de l'un des brevets DPA par la Société ou l'un de ses affiliés.

Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et à chaque date anniversaire du contrat, soit le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, la Société peut résilier le contrat de licence avec un préavis de 90 jours, sous réserve qu'il n'existe plus de produits de la Société couverts par les brevets au jour de la résiliation du contrat.

La Société ne peut céder le contrat de licence à un tiers sans l'accord préalable de CRI, étant précisé qu'un changement de contrôle de la Société est assimilé à une cession du contrat. Chacune des parties peut cependant transférer le contrat à toute personne qui acquiert la quasi-totalité des actifs afférents au contrat, soit par fusion, cession d'actifs ou autre, à condition que le cessionnaire s'engage par écrit à accepter et respecter les termes du présent contrat. A partir de la date du transfert, le cessionnaire est ainsi considéré comme le signataire initial du contrat.

Ce contrat est soumis à la loi de l'Etat de Californie et stipule que tout différent entre les parties sera porté devant un arbitre conformément aux règles d'arbitrage du JAMS (*Comprehensive Arbitration Rules and Procedures of Judicial Arbitration and Mediation Services*). Cependant, les contestations concernant la validité, l'applicabilité ou la portée de toute réclamation sur la licence d'exploitation afférente aux brevets DPA doivent être résolues par une procédure judiciaire.

#### ***Patent License Agreement for Near Field Communication Technology entre la Société et France Brevets***

La Société et France Brevets ont conclu un accord de licence de brevets le 19 juin 2012. Ce contrat a fait l'objet de 9 avenants successifs en date des 12 juillet 2012, 19 décembre 2012, 28 novembre 2013, 2 mai 2014, 29 juillet 2014 et 19 décembre 2014. La Société et France Brevets ont conclu une version consolidée de l'accord de licence en date du 19 décembre 2014 à l'effet notamment d'étendre les droits de licence accordés à France Brevets. L'accord de licence consolidé a été amendé par deux avenants en date du 28 janvier 2015 et du 21 février 2015.

Aux termes de cet accord de licence consolidé, tel qu'amendé, la Société concède à titre exclusif et sur un plan mondial à France Brevets (hors brevets US), et à sa filiale NFC Technology, LLC pour les seuls brevets US, en contrepartie du paiement de redevances ou droits de licence, le droit de concéder à des tiers des licences non-exclusives sur les familles de brevets lui appartenant et se rapportant à la technologie NFC. Les brevets concédés en licence comprennent désormais les familles de brevets de la Société relatifs à la technologie « Booster ». France Brevets est également en droit de mener des actions en justice afin de défendre et faire valoir les droits sur les brevets concédés.

La licence prévoit que la Société et ses affiliées conservent la possibilité d'exploiter directement les brevets concédés notamment pour la fabrication et la commercialisation de ses produits.

France Brevets bénéficie (sauf dans l'hypothèse d'un transfert complet à un tiers de l'activité NFC de la Société) d'un droit de premier refus si la Société décide de céder un des brevets objets de la licence.

La licence restera en vigueur jusqu'à l'expiration du dernier brevet objet de la licence. La Société est en droit de résilier de plein droit le contrat sous certaines conditions notamment en cas de manquement par France Brevets à ses obligations contractuelles ou si, dans le cadre d'un éventuel transfert de sa technologie NFC, le tiers acquéreur souhaite mettre un terme à la licence sous réserve d'une indemnisation au profit de France Brevets.

Le contrat est soumis au droit français et aux juridictions compétentes de Paris.



### ***Amended and restated NFC technology license agreement entre la Société et Intel***

La Société et Intel ont conclu un accord de licence le 19 mai 2014 ayant pris effet le 16 juin 2014 sur la technologie NFC appartenant à la Société. Cet accord vient remplacer un accord initial du 23 août 2011. Cet accord et des contrats ancillaires ont été consentis en contrepartie du versement à la Société d'une somme de 19 200 000 dollars.

Ce nouvel accord vise à élargir le périmètre des droits initialement concédés à Intel et plus particulièrement à étendre la licence initiale, mondiale et sans limitation de durée, en une licence plus large, permettant à Intel d'exploiter librement la technologie MRv5 d'Inside, sans redevances récurrentes et dont la contrepartie financière a été intégralement acquittée par Intel à la réalisation de l'accord. Tout en demeurant propriétaire de la plupart des droits et titres de propriété intellectuelle rattachés à la licence précitée, la Société a convenu des conditions de transfert à Intel de la technologie modem NFC semi-conducteur et logicielle du produit MicroRead-v5 de prochaine génération qui était en cours de développement par la Société, ainsi que de différents actifs corporels et incorporels y afférents, notamment certains droits de propriété intellectuelle.

Au travers d'une exclusivité, la Société s'est engagée à ne pas directement ou indirectement utiliser ou licencier à un tiers la technologie licenciée et certains droits de propriété intellectuelle (à l'exclusion notamment des brevets) pour l'exploitation d'un microcontrôleur autonome NFC ou d'une technologie autonome NFC qui serait substantiellement similaire au produit MRv5.

La licence est transférable par chacune des parties dès lors que (i) le tiers bénéficiaire accepte d'être lié par le contrat de licence, (ii) si la Société transfère le contrat de licence à un tiers, la technologie et les droits de propriété intellectuelle licenciés lui sont également transférés et (iii) Intel ne transfère pas le contrat de licence à un concurrent de la Société sans l'accord préalable de la Société.

L'intégralité des droits portant sur les dérivés et améliorations de la technologie transférée et de la technologie licenciée qui seraient réalisés par Intel sont la propriété exclusive d'Intel, et la Société et ses affiliées ne bénéficient pas d'une licence sur ces dérivés et améliorations.

La licence est soumise au droit de l'Etat de New York et à la juridiction fédérale située dans la ville de New York à défaut d'accord amiable.

### ***Asset Purchase Agreement, Service Level Agreement et autres contrats auxiliaires entre la Société et Presto Engineering***

La Société, Presto Engineering Inc. et Presto Engineering HVM ont conclu des accords en date du 30 juin 2015, à l'effet de transférer à Presto Engineering HVM (« Presto ») les activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs opérées par la Société à la date desdits accords.

Dans le cadre de ces accords, la Société a transféré à Presto certains actifs, concédé en licence certains outils logiciels et documents et Presto a embauché certains salariés de la Société et de l'une de ses filiales, aux fins de fournir à la Société des prestations de service liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat pluriannuel. L'accord de prestations de service est conclu pour une période de trois ans à compter de sa prise d'effet, sauf cas de résiliation anticipée. À l'issue de cette première période contractuelle, l'accord de prestations de service est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

Au titre de l'accord de prestations de service, la Société s'est engagée à commander exclusivement auprès de Presto les prestations d'industrialisation de ses nouveaux produits et de gestion de la chaîne d'approvisionnement de ses produits pendant l'adite période initiale de trois ans. La Société s'est également engagée à ne pas concurrencer Presto pendant une période maximum de 5 ans à compter de la prise d'effet de l'accord, au regard des produits fabriqués par la Société à cette date ou des

nouveaux produits introduits pendant la période initiale. Les prix pour ces deux types de prestations ont été établis de manière forfaitaire pour la durée de la période initiale. Les prix contractuels peuvent faire l'objet d'une réduction dont le mode de calcul est établi dans l'accord, dans le cas où Presto utiliserait les actifs et ressources transférés pour servir d'autres clients à partir de la deuxième année de l'accord. La Société a le droit de résilier l'accord de prestations de service pour simple convenance, sous réserve de payer une indemnité de résiliation anticipée à Presto. Cette indemnité varie selon que la résiliation de l'accord est totale ou partielle et la durée de la période initiale restant à courir à la date de la résiliation.

Les accords sont régis par le droit français.

**23.     INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET  
DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société. L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société ([www.insidesecure.com](http://www.insidesecure.com)).

Calendrier prévisionnel des publications financières pour l'année 2016 :

- |                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| - Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016 | 21 avril 2016   |
| - Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2016           | 28 juillet 2016 |
| - Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2016  | 21 octobre 2016 |

## **25.      INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

A l'exception des filiales et participations de la Société figurant dans le périmètre de consolidation du Groupe quel décrit dans la note de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe (voir section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence), la Société et ses filiales ne détiennent pas de participations dans d'autres sociétés susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de leur patrimoine, de leur situation financière ou de leurs résultats.

## 26. GLOSSAIRE

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Android :</b>                                                                         | <i>Android</i> est le système d'exploitation ( <i>operating system</i> ) <i>open source</i> de Google pour téléphones intelligents ( <i>smartphones</i> ) et autres terminaux mobiles. Il est utilisé par exemple dans des téléviseurs, des radio-réveils, des montres connectées, des autoradios et même des voitures                                                                                                              |
| <b>API</b> ( <i>Application Programming Interface</i> ) :                                | ensemble de fonctions, procédures ou classes mises à disposition des programmes informatiques par une bibliothèque logicielle, un système d'exploitation ou un service permettant l'interopérabilité entre les composants logiciels.                                                                                                                                                                                                |
| <b>BYOD</b> ( <i>Bring Your Own Device</i> )                                             | pratique qui consiste à utiliser ses équipements personnels (téléphones portables, tablettes, ordinateurs portables) dans un contexte professionnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Carte à puce :</b>                                                                    | carte souple comportant un circuit intégré destiné à traiter et stocker des données. Elle contient au moins un circuit intégré capable de traiter de l'information. La carte à puce est généralement destinée à des fins d'authentification ou de paiement.                                                                                                                                                                         |
| <b>Carte SIM</b> ( <i>Subscriber Identity Module</i> ) :                                 | carte à puce utilisée en téléphonie mobile pour stocker les informations spécifiques à l'abonné d'un réseau mobile, en particulier pour les réseaux de type GSM ou UMTS. Elle permet également de stocker les applications de l'utilisateur, de son opérateur ou, dans certains cas, de tierces parties.                                                                                                                            |
| <b>Circuit intégré :</b>                                                                 | composant électronique reproduisant une ou plusieurs fonctions électroniques plus ou moins complexes, intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit. Synonyme de puce.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Cloud computing</b> (informatique dématérialisée ou « informatique dans le nuage ») : | concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement menés sur des serveurs locaux ou sur le poste client de l'utilisateur (ordinateur ou téléphone portable, par exemple). Les utilisateurs ne gèrent plus leurs serveurs informatiques, mais peuvent ainsi accéder, de manière évolutive, à de nombreux services en ligne sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente. |
| <b>Cryptologie :</b>                                                                     | moyen de chiffrement par lequel un message est rendu inintelligible en l'absence d'une clef de déchiffrement appropriée. Les clefs sont fondées sur des algorithmes mathématiques.                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Design in :</b>                              | confirmation par un client, à la suite le plus souvent d'un processus de sélection qu'un produit a été officiellement sélectionné pour le développement de son projet. Le client forme ensuite son équipe projet et démarre la phase de conception de son propre produit. Cette phase de conception dure, dans le cas d'un téléphone mobile, entre 6 et 12 mois ; c'est la phase « <i>design-in to design-win</i> ». |
| <b>Design win :</b>                             | confirmation par un client, à la fin de la phase de conception et de test d'un produit, que ce produit peut être utilisé dans le cadre de sa solution et, en conséquence, passage d'un bon de commandes pour ce produit portant sur des volumes significatifs.                                                                                                                                                       |
| <b>Dollar, dollar américain, USD et \$ :</b>    | monnaie en vigueur aux Etats-Unis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>DRM (<i>Digital Right Management</i>) :</b>  | technologie sécurisée qui permet au détenteur des droits d'auteur d'un objet soumis à la propriété intellectuelle (comme un fichier audio, vidéo ou texte) de spécifier ce qu'un utilisateur est en droit d'en faire. En général, elle est utilisée pour proposer des téléchargements sans craindre que l'utilisateur ne distribue librement le fichier sur le web.                                                  |
| <b>EMV (<i>Europay Mastercard Visa</i>) :</b>   | standard international de sécurité et d'exigences fonctionnelles de performance imposées pour les cartes de paiement en vigueur depuis 1995.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>ESS</b>                                      | Embedded Security Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Fabless :</b>                                | <i>business model</i> « sans usine » consistant, pour une société de semi-conducteurs, à sous-traiter sa production à une ou plusieurs fonderies pour concentrer son activité sur le développement et la commercialisation des semi-conducteurs.                                                                                                                                                                     |
| <b>Fab-lite :</b>                               | <i>business model</i> consistant, pour une société de semi-conducteurs, à adopter une stratégie combinant fabrication en propre et sous-traitance d'une partie de sa production à des fonderies tierces.                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Firmware :</b>                               | micro-logiciels embarqués dans une puce.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Fonderie :</b>                               | entreprise spécialisée dans la fabrication de semi-conducteurs pour le compte d'entreprises tierces.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>GPS (<i>Global Positioning System</i>) :</b> | norme de géo-localisation par satellite, issue de l'armée américaine et permettant de localiser sur terre un appareil supportant cette norme.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Groupe :</b>                                 | la Société et ses filiales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>HCE (<i>Host Card Emulation</i>) :</b>       | représentation virtuelle d'une carte à puce par le biais d'un logiciel installé sur le processeur principal de l'équipement électronique.                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>IoT</b>                                                             | acronyme pour « Internet of Things ». L'Internet des Objets connectés représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet.                                                |
| <b>Inlay :</b>                                                         | puce reliée à une antenne pour les applications sans contact.                                                                                                                                                                                           |
| <b>Interopérabilité :</b>                                              | capacité que possède un produit ou un système fondé sur un standard à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.                                                                                      |
| <b>ISO</b> ( <i>International Organization for Standardization</i> ) : | organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 158 pays qui a pour mission de produire des normes internationales, appelées normes ISO, dans les domaines industriels et commerciaux. |
| <b>Lecteur flash USB :</b>                                             | unité de stockage qui utilise de la mémoire flash se connectant sur le port USB d'un ordinateur.                                                                                                                                                        |
| <b>Machine-à-machine</b> ( <i>machine to machine</i> ) :               | association des technologies de l'information et de la communication, avec des objets dits intelligents et communicants dans le but de fournir à ces derniers les moyens d'interagir sans intervention humaine avec le système d'information.           |
| <b>Microcontrôleur :</b>                                               | circuit intégré qui rassemble les éléments essentiels d'un système: microprocesseur, mémoires (mémoire morte pour le programme, mémoire vive pour les données), unités périphériques et interfaces d'entrées-sorties.                                   |
| <b>Micro-électronique :</b>                                            | conception et fabrication de composants électroniques initialement à l'échelle micrométrique, aujourd'hui à l'échelle nanométrique. Ces composants sont fabriqués à partir de matériaux semi-conducteurs, comme le silicium.                            |
| <b>Microprocesseur :</b>                                               | Partie d'un système qui exécute les instructions et traite les données des programmes.                                                                                                                                                                  |
| <b>Middleware</b> ( <i>Intergiciel</i> ) :                             | logiciel tiers qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques et/ou couches logicielles.                                                                                                                      |
| <b>Module :</b>                                                        | une ou plusieurs puces intégrées dans un packaging spécifique avec un certain nombre de composants discrets (résistance, capacités, etc).                                                                                                               |
| <b>NFC</b> ( <i>Near Field Communication</i> ) :                       | technologie de communication sans-fil à courte portée et à haute fréquence, permettant d'échanger des informations entre des dispositifs. Communication en champ proche, en français.                                                                   |



|                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NFC Forum :</b>                                     | organisation dont l'objet est d'accélérer et de promouvoir l'utilisation de la technologie NFC en développant des spécifications garantissant l'interopérabilité entre appareils électroniques et services et, de manière générale, en contribuant à une meilleure compréhension de la technologie et des applications NFC. Formé en 2004 le Forum compte aujourd'hui près de 140 membres. Fabricants, développeurs et institutions financières y travaillent ensemble pour promouvoir l'utilisation de la technologie NFC dans les terminaux mobiles, les ordinateurs et l'électronique grand public. |
| <b>Obfuscation :</b>                                   | ensemble des techniques de transformation du code source avant compilation et/ou du code exécutable d'une application de manière à le rendre illisible pour l'être humain et difficile à pirater.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>ODM</b> ( <i>Original Design Manufacturer</i> ) :   | dans le contexte de l'activité du Groupe, une entreprise qui fournit des services de développement et de fabrication de produits définis par ses clients et, donc, qui ne commercialise pas les produits au consommateur final sous sa propre marque.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>OEM</b> ( <i>Original Equipment Manufacturer</i> ): | dans le contexte de l'activité du Groupe, une entreprise qui commercialise les produits sous sa marque et peut, le cas échéant, sous-traiter le développement et la fabrication à un ODM.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Open source :</b>                                   | logiciels dont la licence respecte les critères établis par l' <i>Open Source Initiative</i> , c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution et d'accès au code source et aux travaux dérivés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Opérateurs :</b>                                    | acteurs de la téléphonie mobile opérant le service de télécommunications et proposant au consommateur final de s'abonner à ce service.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>OTT</b> ( <i>Over The Top</i> )                     | mode de distribution de contenus à travers internet et sans action intermédiaire, au-delà de l'acheminement des données, des FAI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Packaging :</b>                                     | boîtier ( <i>package</i> ) servant d'interface mécanique entre le composant lui-même et le circuit imprimé ou la carte électronique. Il est généralement composé de plastique, parfois de céramique, plus rarement encore de métal.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Paiement mobile :</b>                               | mode de paiement permettant d'effectuer des transactions depuis un terminal mobile (téléphone mobile, par exemple) et débitées sur la carte bancaire, la facture opérateur ou un porte-monnaie électronique. Il y a trois catégories de paiement mobile : les paiements à distance, les paiements de proximité devant une borne (avec la technologie NFC) ou les transferts d'argent de mobile à mobile ( <i>peer to peer</i> ou pair-a-pair).                                                                                                                                                         |

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Peer-to-Peer</b> ( <i>pair à pair</i> ) :                             | modèle de communication entre deux terminaux, dans lequel chaque partie dispose des mêmes capacités et permettant, entre autres, le partage de fichiers et de flux multimédia.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Pile logicielle</b> ( <i>software stack</i> ) :                       | ensemble de programmes qui travaillent ensemble pour produire un résultat (un système d'exploitation et ses applications, par exemple).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>PKI</b> ( <i>Public Key Infrastructure</i> ) :                        | ensemble de composants physiques, de procédures humaines et de logiciels en vue de gérer le cycle de vie des certificats numériques ou certificats électroniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Produit fini</b> :                                                    | produit ayant subi une transformation dans le but de lui procurer une valeur ajoutée et de le rendre propre à la consommation par le client final.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Protocole</b> :                                                       | ensemble de règles permettant d'établir une communication entre deux entités ou deux systèmes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Puce</b> :                                                            | composant électronique reproduisant une ou plusieurs fonctions électroniques plus ou moins complexes, intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit, rendant le circuit facile à mettre en œuvre. Synonyme de circuit intégré.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Reference design</b> :                                                | les éléments et informations de conception technique d'un système qui est destiné à être utilisé et copié par d'autres. Il contient les éléments essentiels du système, mais des tiers peuvent améliorer ou modifier sa conception, si nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>RFID</b> ( <i>Radio Frequency IDentification</i> ) :                  | méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs, appelés étiquettes électroniques ( <i>RFID tag</i> ). Les étiquettes électroniques sont de petits objets, tels que des étiquettes autoadhésives, qui peuvent être collés ou incorporés dans des objets ou produits, voire même implantés dans des organismes vivants (animaux ou corps humain). Elles comprennent une antenne associée à une puce électronique qui leur permet de recevoir et de répondre aux requêtes radio émises depuis l'émetteur-récepteur. |
| <b>Semi-conducteur</b> :                                                 | matériau qui possède les caractéristiques électriques d'un isolant mais que l'on peut rendre conducteur en y introduisant une petite quantité d'impuretés, et qui est à la base de la microélectronique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Service de message court</b> ( <i>SMS - Short Message Service</i> ) : | norme de la téléphonie mobile permettant aux utilisateurs de s'échanger et de visualiser depuis leur mobile des messages incluant du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**Smart meter** (*compteur « intelligent » ou « compteurs communicants »*):

désigne un compteur disposant de technologies avancées qui identifient de manière plus détaillée et précise, et, éventuellement, en temps réel la consommation énergétique d'un foyer, d'un bâtiment ou d'une entreprise, et la transmettent, par téléphone ou courant porteur en ligne (CPL), au gestionnaire des données de comptage. Les compteurs « intelligents » peuvent notamment établir des factures en temps réel et repérer les postes qui coûtent le plus au client. Ils peuvent l'informer de microcoupures ou de pertes sur le réseau électrique et, en plus, être programmables à distance et équipés d'un appareil de coupure à distance. Un compteur programmable ouvre l'ensemble du réseau de distribution d'électricité à des évolutions profondes génériquement connues sous le nom de « réseau intelligent » (smart grid).

**SMS :**

désigne l'activité *Secure Microcontroller Solutions* acquise par la Société le 30 septembre 2010 auprès du groupe Atmel.

**Société :**

désigne la société INSIDE Secure.

**Système d'exploitation :**

ensemble de programmes d'un appareil électronique qui sert d'interface entre le matériel et les logiciels applicatifs.

**System-on-chip :**

système complet embarqué sur une puce pouvant comprendre de la mémoire, un ou plusieurs microprocesseurs, des périphériques d'interface ou tout autre composant nécessaire à la réalisation de la fonction attendue.

**Technologie à interface double :**

technologie proposant des applications avec et sans contact sur une même puce.

**Terminal :**

appareil électronique capable de lire les données d'une carte bancaire, d'enregistrer une transaction, et de communiquer avec un serveur d'authentification à distance.

**Terminaux mobiles :**

téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables.

**Token** (*jeton d'authentification*) :

utilisé en complément ou à la place d'un mot de passe pour prouver que le client est bien celui qu'il prétend être. Le jeton agit comme une clé électronique pour ouvrir l'accès à des données.

**Toolkit** (*boîte à outils*):

ensemble d'outils, bibliothèques et sous-programmes facilitant la création de programmes informatiques et d'interfaces utilisateur.

**Transistor :**

composant électronique actif fondamental en électronique utilisé principalement comme interrupteur commandé, et permettant de reproduire un 0 ou un 1.

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>VPN</b> ( <i>Virtual Private Network</i> ) : | réseau étendu privé établi en créant des liaisons permanentes spécialisées entre réseaux d'entreprise à travers des réseaux publics afin de répondre aux besoins en partage des ressources de ses utilisateurs.                                                                                                                              |
| <b>Wafer</b> :                                  | tranche assez fine de matériau semi-conducteur, comme le silicium. Elle sert de support à la fabrication de microstructures à base de transistors par des techniques telles que le dopage, la gravure, la déposition d'autres matériaux (épitaxie, <i>sputtering</i> , dépôt chimique en phase vapeur, par exemple) et la photolithographie. |

## **INSIDE Secure**

Arteparc Bachasson • Bât. A  
Rue de la carrière de Bachasson  
CS 70025 • 13590 MEYREUIL • France

Tél: + 33 (0)4 42 90 59 05

Fax: + 33 (0)4 42 37 01 98

© INSIDE Secure 2013. All Rights Reserved. INSIDE Secure®,  
INSIDE Secure logo and combinations thereof, and others  
are registered trademarks or tradenames of INSIDE Secure  
or its subsidiaries. Other terms and product names may be  
trademarks of others.

[www.insidesecure.com](http://www.insidesecure.com)

